

LIGUE NOUVELLE  
AQUITAINE  
FFHANDBALL



# DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

Assemblée Générale du  
**18 juin 2022 - Pessac**



**CRAFT** 



# Table des matières

<b>ORDRE DU JOUR</b>	<b>3</b>
<b>PROCES-VERBAL DU RESULTAT DES VOTES ELECTRONIQUES AG du 10 au 17 juin 2021</b>	<b>5</b>
<b>VISIOCONFERENCE LIGUE du 19 juin 2021</b>	<b>8</b>
<b>RAPPORT MORAL DU PRESIDENT</b>	<b>13</b>
<b>RAPPORT DE LA SECRETAIRE GENERALE</b>	<b>15</b>
<b>RAPPORT DES COMMISSIONS</b>	<b>17</b>
<b>RAPPORT D'ACTIVITE PAR AXE</b>	<b>50</b>
<b>VŒUX DES CLUBS</b>	<b>71</b>
<b>RAPPORT FINANCIER 2021</b>	<b>78</b>
<b>MODIFICATION DES TEXTES REGLEMENTAIRES</b>	<b>93</b>
<b>AYANTS DROIT DESIGNATION LIGUE</b>	<b>190</b>
<b>BUDGET 2022</b>	<b>192</b>
<b>GUIDE FINANCIER 2022-2023</b>	<b>197</b>
<b>VOIX DES CLUBS</b>	<b>202</b>
<b>STATISTIQUES 2021-2022</b>	<b>208</b>

## ORDRE DU JOUR

### 9h30 à 10h15 : Accueil et émargement des participants

Merci de respecter cet horaire impérativement pour commencer le début d'AG à l'heure convenue et inscrire chaque votant dans le logiciel correspondant

### 10h30 - 17h00 :

- Ouverture de l'AG par le Président de la Ligue
- Allocutions des différents partenaires institutionnels et privés
- Communication :
  - Lancement du nouveau site internet de la ligue
  - Centre de ressources à destination des dirigeants
  - Mise en avant des partenaires digitaux : Sponso + et HelloAsso
- PV du résultat des votes électroniques du 10 au 17 juin 2021
- Présentation et proposition de vote du rapport Moral
- Présentation et vote des rapports des commissions 2021-2022
- Validation de Stéphanie NORVAL représentante du CD 33 au collège départemental LNA suite à la démission d'Audrey HOURS-ARDEVEN
- Présentation et vote du bilan financier 2021
- Affectation du résultat 2021
- Signature du CTI (à confirmer)

### PAUSE REPAS

- Évolution Gest'hand : licences dématérialisées
- PPF : un point de situation et projection 22-23
- Présentation et proposition de votes des modifications des textes règlementaires 22-23
- Possibilité pour la ligue de désigner comme ayants droits pour évoluer en championnat de France masculin ou féminin des équipes relevant de convention entre clubs
- Développement/plan de prévention contre les violences
- Présentation de l'offre de formation 22-23/ observatoire de l'emploi
- Présentation et proposition de vote du budget prévisionnel 2022
- Intervention du délégué fédéral
- Clôture de l'Assemblée Générale



# PROCÈS-VERBAUX

# PROCES-VERBAL DU RESULTAT DES VOTES ELECTRONIQUES AG du 10 au 17 juin 2021

196 clubs votant sur 258 clubs, nombre total de voix 1026

## 1. VOTE 1 : Adoption du PV AG électronique du 22 au 28 juin 2020

VOTE 1		RESULTAT %
POUR	805	99,26 %
CONTRE	6	0,74%
BLANC	38	
ABSTENTION	177	

L'adoption du PV AG électronique du 22 au 28 juin 2020 est approuvée à la majorité.

## 2. VOTE 2 : Adoption du PV AG électorale du 10 octobre 2020

VOTE 2		RESULTAT %
POUR	786	98,50%
CONTRE	12	1,50%
BLANC	51	
ABSTENTION	177	

L'adoption du PV d'AG électorale du 10 octobre 2020 est approuvée à la majorité.

## 3. VOTE 3 : Rapport moral 2020-2021

VOTE 3		RESULTAT %
POUR	766	98,71%
CONTRE	10	1,29%
BLANC	73	
ABSTENTION	177	

L'adoption du Rapport moral 2020-2021 est approuvée à la majorité.

## 4. VOTE 4 : Rapport des commissions 2020-2021

VOTE 4		RESULTAT %
POUR	773	98,72%
CONTRE	10	1,28%
BLANC	66	
ABSTENTION	177	

L'adoption du Rapport des commissions 2020-2021 est approuvée à la majorité.

## 5. VOTE 5 : Bilan financier 2020

VOTE 5		RESULTAT %
POUR	711	<b>96,21%</b>
CONTRE	28	<b>3,79%</b>
BLANC	110	
ABSTENTION	177	

L'adoption du bilan financier 2020 est approuvée à la majorité.

## 6. VOTE 6 : Modification des Statuts de la Ligue

VOTE 6		RESULTAT %
POUR	709	<b>96,99%</b>
CONTRE	22	<b>3,01%</b>
BLANC	118	
ABSTENTION	177	

L'adoption de la modification des Statuts de la Ligue est approuvée à la majorité.

## 7. VOTE 7 : Guide général et règlement particulier des compétitions 2021-2022

VOTE 7		RESULTAT %
POUR	718	<b>96,64%</b>
CONTRE	25	<b>3,36%</b>
BLANC	106	
ABSTENTION	177	

L'adoption du guide général et règlement particulier des compétitions 2021-2022 est approuvée à la majorité.

## 8. VOTE 8 : Textes réglementaires de la CMCD 2021-2022

VOTE 8		RESULTAT %
POUR	629	<b>96,03%</b>
CONTRE	26	<b>3,97%</b>
BLANC	194	
ABSTENTION	177	

L'adoption des textes réglementaires de la CMCD 2021-2022 est approuvée à la majorité.

**9. VOTE 9 : Possibilité pour la ligue de désigner des ayants droits pour évoluer en championnat de France masculin ou féminin des équipes relevant de conventions entre clubs**

VOTE 9		RESULTAT %
POUR	666	<b>91,48%</b>
CONTRE	62	<b>8,52%</b>
BLANC	121	
ABSTENTION	177	

L'adoption de la possibilité pour la ligue de désigner des ayants droits pour évoluer en championnat de France masculin ou féminin des équipes relevant de conventions entre clubs est approuvée à la majorité.

**10. VOTE 10 : Guide financier 2021-2022**

VOTE 10		RESULTAT %
POUR	697	<b>94,83%</b>
CONTRE	38	<b>5,17%</b>
BLANC	114	
ABSTENTION	177	

L'adoption Guide financier 2021-2022 est approuvée à la majorité.

**11. VOTE 11 : Budget prévisionnel 2021**

VOTE 11		RESULTAT %
POUR	661	<b>93,36%</b>
CONTRE	47	<b>6,64%</b>
BLANC	141	
ABSTENTION	177	

L'adoption du Budget prévisionnel 2021 est approuvée à la majorité.

Didier BIZORD  
Président de la Ligue  
Nouvelle-Aquitaine de Handball

Patricia RAYMONDEAU  
Secrétaire Générale de la Ligue  
Nouvelle-Aquitaine de Handball




## VISIOCONFERENCE LIGUE du 19 juin 2021

### Ont participé à la visioconférence les clubs suivants

VILLEBOIS, COGNAC ALJO, GOND PONTOUVRE HB, UNION RUELLE MORNAC HANDBALL, HANDBALL DU PAYS D'AIGRE, ENTENTE TERRITOIRE CHARENTE, CONFOLENTAIS HBCD, SAINT YRIEIX, CHABANAIS HB, CASTEL HANDBALL 16, AUNIS HB LA ROCHELLE PERIGNY, MATHA AVENIR HB, HANDBALL OLYMPIC PONS-GEMOZAC, RE HANDBALL CLUB, OLERON HB, ST HILAIRE/ST JEAN D'Y HB, SURGERES, ENTENTE ROYAN ST GEORGES HB, MONTGUYON ASM HB, HAUTE SAINTONGE HB ARCHIAC JONZAC, HANDBALL CLUB OBJAT CORREZE, FCS UZERCHE HANDBALL, HANDBALL BRIVE CORREZE, HANDBALL CLUB ALLASSAC-DONZENAC, CLUB ATHLETIQUE MEYMACOIS HANDBALL, CHARM MEYSSAC, HANDBALL EGLETONS CORREZE, HBC PAYS DE BEYNAT, LUBERSAC HANDBALL 19, BOUGANEUF CREUSE HANDBALL, BERGERAC PERIGORD POURPRE HANDBALL, HB EULALIEN, HBC CHAMPCEVINEL, MONTPON-MENESTROL HANDBALL, PERIGUEUX HANDBALL, CA RIBERACOIS HB, LA FORCE HANDBALL, CO COULOUNIEUX CHAMIERIS HB, CEPE VERT HANDBALL, HANDBALL FOYEN-VELINOIS, US LALINDE HB, BUGUE ATHLETIQUE CLUB HANDBALL, HANDBALL CLUB VALLEE VEZERE, HB PAYS VERNIS CENDRIEUX VERGT, EYMET HANDBALL, JEUNESSE SPORTIVE ASTERIENNE HANDBALL, HANDBALL MUSSIDANAIS, MERIGNAC HANDBALL, US MIOS BIGANOS, STADE PESSACAIS UNION CLUB HANDBALL, HBC BELIN-BELIET, STADE BLAYAIS HAUTE GIRONDE HB, BRUGES 33 HANDBALL, CARBON BLANC HB, HBC PAYS CASTILLONNAIS, CANEJAN HBC, AGJA BORDEAUX CAUDERAN, LEGE CAP-FERRET HANDBALL, LEOGNAN HANDBALL, LORMONT HANDBALL HAUTS DE GARONNE, US PAREMPUYRE HANDBALL, UNION ST BRUNO BORDEAUX, ST MEDARD HANDBALL, UNIO SPORTIVE TALENCE HANDBALL, CM FLOIRAC CENON HANDBALL, ES BLANQUEFORTAISE HBC, HBC IZONNAIS, STADE LANGONNAIS HB, HBC LIBOURNE, HBC TEICHOIS, VILLENAVE HBC, ARCACHON LA TESTE HBC, CLUB ATHLETIQUE BEGLAIS, PE2M HB, HANDBALL SAINT MEDARD D'EYRANS, ASSOCIATION SPORTIVE DE HANDBALL BRANNAIS, GRADIGNAN HANDBALL CLUB, SPORTING HANDBALL CLUB SAINT PIERRE, US TYROSSE, MIMIZAN HANDBALL CLUB, STADE MONTOIS, US CAPBRETON HB, HBC VILLENEUVOIS, HBC SAINT PAULOIS, BISCARROSSE OLYMPIQUE HANDBALL, YCHOUX HANDBALL CLUB, S.A SAINT SEVERIN HANDBALL, AL AGEN HB, HANDBALL BRAX, HBC MARMANDAIS, AS ST GEORGES, FOULAYRONNES HANDBALL CLUB, MOURENX HANDBALL, PAU NOUSTY SPORTS, ZIBERO SPORTS TARDETS, ASSON SPORTS, AVIRON BAYONNAIS HANDBALL, BORDES SPORTS, US BOSDARROS, BRUGES SPORTS 64, HANDBALL CLUB GAN, IRISARTARRAK HB, LASSEUBE HANDBALL, ESPRIT LONS HANDBALL, ASSOCIATION SPORTIVE MADIRAN, US COARRAZE NAY HB, HBC OLORON, ORTHEZ HANDBALL, SAINT PEE UNION CLUB, AS URRUNARRAK, ANGLLET BIARRITZ OLYMPIQUE HANDBALL, LESCAR HB, HBC ESCOUBES, HANDBALL CLUB ASPOIS, BUROS HB, US NAFARROA HANDBALL, US SAINT PALAISIEUNE AMIKUSE HB, GARLIN HBC, ENTENTE MORLANAISE HANDBALL, OSSAU HANDBALL CLUB, NIORT HB SOUCHEEN, CELLES SUR BELLE MELLOIS EN POITOU, HBC LEZAY, MAULEON, MONCOUTANT SAM, PRAHECQ HB, ENT. CHAURAY LA CRECHE, HANDBALL SUD DEUX-SEVRES, GATINE HANDBALL, HANDBALL SUD GATINE, AVENIR HANDBALL CLUB DE BRIOUX, BIARD HBC, HBC CHATELLERAULT, CHAUVIGNY, US COUHE HB, TERRITOIRE AUXANCES ET CLAIN HANDBALL, HB VIVONNE/ITEUIL, GRAND POITIERS HANDBALL 86, BUXEROLLES HB 86, LIGUGE UCC, CLUB HANDBALL HAUT POITOU, MIGNALOUX BEAUVOIR, LOISIR BUXEROLLES HANDBALL, CAPO LIMOGES HANDBALL, HANDBALL CLUB AMBAZAC, ESPERANCE SPORTIVE CHATEAUNEUF LA FORÊT HANDBALL, HANDBALL COUZEIX/ COUR DU TEMPLE, JEUNESSE ATHLETIQUE ISLE HANDBALL, ASPTT LIMOGES HANDBALL, AMICALE LAIQUE DU PALAIS S/ VIENNE, PANA LOISIRS, UNION SPORTIVE BESSINES HANDBALL, HANDBALL CLUB MAGNAC LAVAL, HBC BOISSEUIL, VERNEUIL SAINT GENCE HANDBALL CLUB, LIMOGES HAND 87, AIXE HANDBALL CLUB, LA BASTIDE HANDBALL CLUB, ORADOUR SUR GLANE HANDBALL

147 clubs sur 258 ont participé à cette visioconférence, soit 603 voix sur 1026 possibles

Ouverture de la visioconférence par le Président de la Ligue, Didier BIZORD  
Allocution du Président de la Fédération Française de Handball, Philippe BANA

A l'ordre du jour :

### **1.1. Annonces des résultats des votes AG électroniques du 10 au 17 juin 2021**

Présentation des résultats des votes de l'Assemblée Générale électronique du 10 au 17 juin 2021.  
Ces résultats sont consignés dans le Procès-Verbal- vote électronique-AG Ligue – 10-17 juin 2021  
**L'ensemble des votes a été adopté à la majorité**

## 1.2. Présentation du Projet de Développement 2020-2024 - Martine DILLENBOURG

Présentation du Projet de Développement 2020- 2024:

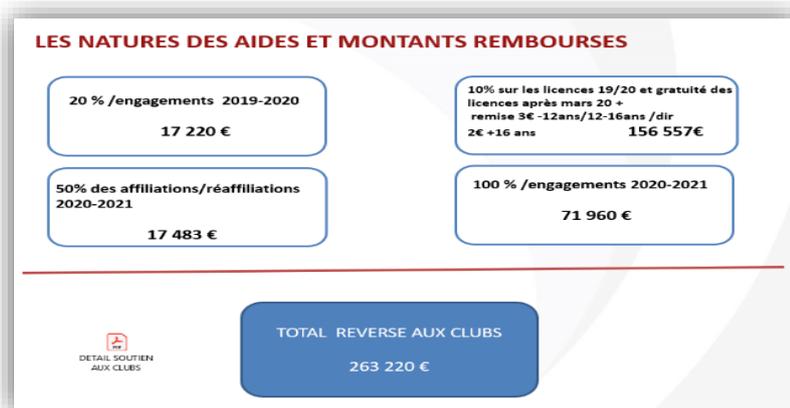
- Renforcer et développer le Service aux clubs
  - Agir pour le développement des handballs de demain
- Présentation du fonctionnement de la commission
  - Présentation de la chronologie de la construction et mise en œuvre du plan de développement
  - Deux Axes prioritaires :
    - Agir pour le développement des handballs de demain : amplifier l'implantation du handball et de ses pratiques dans le territoire grâce au développement de l'activité à travers les différentes offres dans une recherche d'équilibre entre formation sportive, citoyenneté et culture de haut niveau
    - Renforcer le Service aux clubs : favoriser l'ancrage des clubs sur le territoire en les accompagnant (structuration, soutien dans les démarches, information, mobilisation autour des parcours de formation)
  - Quatre champs d'actions en lien avec les pôles fédéraux
    - Développer nos handballs- Pôle Education et Développement des Handballs, Pôle Féminisation, Pôle Beach
    - Actions de promotion- Pôle Développement des Handballs, Pôle Beach
    - Servir les clubs et leurs dirigeants- Pôle Service aux clubs, Pôle Citoyenneté
    - Sensibiliser tous les acteurs- Pôle Intégrité
  - Déclinaison des champs d'actions : Objectifs stratégiques, objectifs opérationnels, actions à mener en lien avec les autres commissions, les comités et clubs, les partenaires, les politiques publiques, les politiques fédérales.
  - Détails des actions à mener : en lien avec les offres de pratiques, l'accompagnement à la structuration des clubs, les évènementiels, le plan de prévention des violences

## 1.3. Lancement du Centre de ressources des dirigeants - Vincent FILLOUX

- Présentation du Centre de Ressources :
  - Genèse :
    - Automne 2017 : identification d'un besoin au niveau des clubs d'information et de documentation
    - Automne 2018 : première réunion salariés- bénévoles et définition d'un portail territorial
    - Juillet 2019 : définition d'une première arborescence
    - Automne 2019 : création de groupes de travail sur chaque chapitre
    - Fin 2019- 2020 : recherche et création de documents, mise en forme
    - 2021 : création du site, mise en ligne des documents, harmonisation graphique
  - Construction :
    - Recherche et création de documents par les salariés et les bénévoles
    - Pilotage par la Ligue
    - Création du site en interne ( commission communication)
    - Création graphique et conformité Web réalisées par Timothy GUILLON (apprenti Ligue) et Elise VILAYLECK (stagiaire Webmaster Ligue)
  - Fonction :
    - Répondre aux questions que se posent les clubs et les dirigeants
    - Fournir de la documentation et des formulaires à compléter
    - Alimenter les temps de formation Ligue, Comités ET Clubs
    - Contribuer au développement du Handball par l'apport de connaissances et le développement de compétences « Dirigeants »
  - Prospective :
    - Le site sera complet fin 2021
    - Il restera gratuit, sans publicité et porté par la Ligue Nouvelle-Aquitaine
    - Les documents proposés sont libres de droit pour une utilisation non commerciale
    - Il sera mis à jour régulièrement en fonction de l'actualité et des nouveautés
    - Il sera possible de proposer d'inclure de nouveaux dossiers ou fichiers
- Ouverture du Centre de Ressources 19 juin 2021
  - Présentation du jeu concours
  - Pour se connecter : <https://nouvelleaquitaine-handball.org/toutlehand/>

## 1.4. Plan de relance et d'accompagnement des clubs- Didier BIZORD

- Objectifs : 42 000 licenciés à fin décembre 2021
  - Fidéliser les licenciés
  - Séduire, attirer de nouveaux licenciés
  - Accompagner
  - Former
- Les grands Axes :
  - Axe 1 – Administratif et Financier
    - Aide de soutien aux clubs 2019-2020 / 2020-2021 : 263 220€



- Aide de soutien aux clubs 2021-2022 :
  - Gratuité de la part ligue pour les licences « dirigeant(e) » sur le renouvellement ou la création
  - Une part unique pour les renouvellements de 8,5€ (hors dirigeant et Hand-ensemble)
  - Maintien des tarifs de la saison 20/21 pour les créations sur la saison 21-22

**Ce plan de financement représentera un montant d'environ 280 000€**

- Axe 2 : Sportif et éducatif :
  - Projet COC LNAHB :
    - 7 réunions avec les clubs en visioconférence pour préparer la saison 2021/2022
    - Reconduction par principe des équipes engagées cette année 2020-2021 en concertation avec l'ETR sur 2021/ 2022
  - Appui des actions promotionnelles des clubs via une remontée courrier Forms sur les besoins
  - Plateforme annonce des événements Clubs/Comités/Ligue : OPENAGENDA
  - Plan d'action développement en lien avec le tour des comités :
    - Volet communication : relais du protocole, point commande matériel, communication webinaires FFHB en direction des comités- clubs
    - 2 leviers de développement : opérations Hand à 4 et Beach( mai- novembre 2021) :
      - ✓ Actions autour du Hand à 4 :
        - Mise en place d'un Webinaire Hand à 4 le 5 mai 2021
        - Achat de matériel Hand à 4 dans le cadre du plan rebond en partenariat avec le conseil régional pour l'ensemble des comités
      - Journée club : malette digitale mis à disposition pour inciter les licenciés( joueurs , entraîneurs, dirigeants, bénévoles) à reprendre contact, revenir dans l'association, retrouver le plaisir d'être ensemble ( mai- novembre 2021)
    - Tournoi PPF et opération Développement : les 19/20 et 26/27 juin sur 7 sites.
- Axe 3 : Formation et emploi
  - Appui au développement de nouvelles ressources salariées de clubs et comités en lien avec le projet fédéral
  - Mise en place d'une cellule d'appui et conseil à l'emploi
  - Visites et accompagnement à la fonction employeur et projet associatif TFP4/ TFP5 en partenariat avec le DLA/DLAR/AFDAS

- Proposition de modules 100% distanciel sur les parcours dirigeants- OFT/ élaboration du projet associatif/ valoriser et promouvoir les activités
- Mise en place d'une 2<sup>ème</sup> session TFP4
- Axe 4 : Appui aux dirigeants
  - Accompagnement sur les dossiers ANS
  - Appui sur les possibles aides de financements
  - Appui aux clubs en difficultés en fonction du retour de la FFHB
  - Lancement d'un centre de ressources
  - Focus sur l'accueil du nouveau dirigeant en lien avec les comités
  - Accompagnement à l'élaboration du projet associatif

## 1.5. Plan de formation de l'ITFE 2021-2022 – Régime HANDY

- Présentation du plan Territorial de fFormation 2021/2022

## 1.6. Finances- Informations procédures financières LNAHB - Régime HANDY

### 1.6.1. Evolution de la facture « Licences 2021/2022 »

- L'ensemble des clubs se verront adresser une facture « Licences 2021-2022 » émanant de la LNAHB et de son comité d'appartenance
- La facture de la LNAHB comportera :
  - La part fédérale + la participation à la Maison du Handball
  - La part LNAHB
- La facture du Comité comportera :
  - La part Comité

### 1.6.2. Proposition de facturation des licences et mutations saison 2021/2022

- Proposition de facturation au réalisé à date

### 1.6.3. Mode de paiement des factures LNAHB

- Dans le cadre d'une meilleure gestion des flux avec l'ensemble de ses structures, la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Handball propose de mettre en place un prélèvement automatique sur les comptes bancaires de ces dernières pour l'ensemble des factures émises
- Pour organiser cette procédure, la Ligue adressera aux différentes structures un mandat de prélèvement à compléter et à retourner.
- Toute entité ne souhaitant pas adhérer à cette procédure de prélèvement devra en informer la Ligue et privilégier le règlement par virement à échéance.
- Tout paiement par virement doit mentionner le code structure et la référence de la facture

## 1.7. Evènementiel : FRANCE- NORVEGE

- 2 matches à BAYONNE le 4 juillet à 21h et le 6 juillet à 19h.
- La billetterie est ouverte

Didier BIZORD  
Président de la Ligue  
Nouvelle Aquitaine de Handball



Patricia RAYMONDEAU  
Secrétaire Générale de la Ligue  
Nouvelle-Aquitaine de Handball



LIGUE NOUVELLE  
AQUITAINE  
FFHANDBALL



# RAPPORT MORAL

## RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Nous pourrions dire ENFIN un retour à la pratique dans des conditions presque optimales. L'ensemble des championnats aura été jusqu'à son terme et le retour aux finales seront les satisfactions de cette saison sportive.

Nous avons regagné un peu plus de 17% de licenciés par rapport à la saison précédente ( 39746 vs 33700 ) marquée par la crise sanitaire. Nous devons constater une perte importante dans la catégorie 12-16 ( -18.35% ). Nos efforts devront porter pour la saison prochaine sur cette catégorie mais aussi sur l'ensemble de nos adhérents.

Nos PPF se portent bien avec une présence en finale aux interligues féminin qui se sont tenues à Celles sur Belle (bravo aux équipes pour la qualité de l'organisation) puis une autre finale aux interpôles à Bourg de péage. Ce travail est récompensé par la présence de nos jeunes polistes dans les équipes de France jeunes garçons et filles.

La nouvelle formule des intercomités a vécu sa première édition avec le support du club de Nousty. Un grand merci au club pour avoir accepté de relever ce défi (tournoi sur deux jours avec à charge de trouver l'hébergement et de nourrir plus de 150 personnes).

L'ITFE se structure et offre aujourd'hui une palette de formations à toutes et tous. L'obtention de la certification Qualiopi est un gage de qualité mais aussi une lourde responsabilité dans le respect des protocoles qui sont liés à cette reconnaissance. Notre attachement à être aux services de toutes et tous s'articule autour d'un travail coopératif avec nos comités départementaux. L'engagement de tous les acteurs est indispensable à construire une offre permettant une proximité.

L'accompagnement à l'emploi dans les clubs, la formation des dirigeants, la prise en main des outils de digitalisation, l'accompagnement sur OPCO pour le financement des formations, et de nombreuses autres actions sont le quotidien de nos équipes. Ce travail nous engage et accompagne la construction de ce territoire encore jeune.

Des sujets plus sensibles sont aussi au cœur de nos actions, la lutte contre toutes les déviances, l'honorabilité de nos encadrants font l'objet de webinaire pour exposer les maux de cette société que nous ne voulons pas voir dans notre sport.

Nous allons perdre deux CTS Jérôme Briois et Patrick Robert qui ne seront pas remplacés. Jérôme part à la fédération pour prendre une mission sur l'arbitrage et Patrick a souhaité rejoindre le Centre Val de Loire dans le cadre d'une mutation.

Nos deux CTS qui sont sur les pôles seront détachés à hauteur de 50% sur des missions fédérales, Christophe Caillabet qui sera sur la ligue pour 30% de son temps.

La ligue doit se préparer à se structurer pour faire face à ces changements. Tout cela dans un contexte financier tendu, nous amènera à prendre des décisions pour supporter les charges financières supplémentaires.

Nous espérons que le retour proche de nos licenciés afin d'atteindre les 45 000, nous permettra de résoudre une partie de notre problème.

Cela ne suffira pas, nous devons trouver d'autres ressources et surtout innover dans nos comportements pour continuer à construire ce territoire.

Le développement des nouveaux handballs sera pour partie un levier de réussite. Le Beach sera, et la fédération et nous même travaillons dans ce sens, une nouvelle pratique pour augmenter le nombre de licenciés et trouver de nouveaux adhérents.

Le Handfit sport santé, le Hand-Ensemble sont aussi pour nous des espaces que nous devons encore améliorer pour accueillir de nouveaux adhérents.

L'ensemble de nos activités sont aussi à mettre dans l'engagement des équipes, salariés ligue, salariés comités, élus des instances pour servir notre sport. La cohésion des équipes, la volonté de vouloir travailler ensemble sont nécessaires pour réussir et grandir.

Un grand merci pour votre engagement, nous avons encore beaucoup à faire ensemble, unis, nous serons plus forts.

Nous avons accueilli l'assemblée générale de la fédération à Pau au palais Beaumont. Un très beau moment pour le territoire après deux ans de crise sanitaire qui ont désorganisé nos structures, ce manque de rencontres commençait à peser. Nous avons pu débattre sur notre sport, le projet Horizons 2024 et bien entendu Paris 2024. Cette assemblée générale aura été fortement marquée par l'annonce du décès de Michel Barbot.

Ensemble relevons les défis qui nous attendent.

**Didier BIZORD**  
**Président Ligue Nouvelle-Aquitaine de Handball**

## RAPPORT DE LA SECRETAIRE GENERALE

Cette saison fut essentiellement marquée par la reprise de nos activités handballistiques au plus proche de ce qu'elles pouvaient être avant cette période que nous venons de traverser.

Nous avons tous retrouvé les chemins des gymnases où de nouveau les cris des jeunes et moins jeunes, des joueurs et joueuses, des supporters ont retenti pour le plus grand bonheur de tous.

Relevant le défi, chacun a pu poursuivre et renforcer ses actions pour le développement des activités essentielles à notre sport sur le territoire.

Ainsi l'équipe administrative, outre ses missions de secrétariat auprès des Présidents de commissions et responsables des axes, dans l'objectif d'être en appui des clubs dans la reprise de l'activité en ce début de saison a poursuivi ses actions d'accompagnement :

- Lancement du 1er atelier 100% distancié à destination des nouveaux dirigeants (présidents, secrétaires, trésoriers) mené en collaboration avec le territoire. Cet atelier, remarquable sur la qualité des échanges autour du rôle et des missions de chacun, le partage d'expériences, la création d'outils (environnement club, planning des dates importantes) aujourd'hui disponibles sur le centre de Ressources, a été suivi d'un temps spécifique à destination des trésoriers.
- Suivi du Centre de Ressources lancé lors de la visioconférence Ligue du 19 juin 2021 par son alimentation constante et mise à jour des documents.
- Mise en place de webinaires sur les outils digitaux dont celui sur Helloasso.
- Proposition d'un webinaire centré sur office 365 (messagerie/ calendrier).

Le retour positif des participants montre que le lien avec les clubs reste parmi les moments clés dans le cadre du plan de relance de notre activité.

Je remercie l'ensemble de l'équipe administrative ainsi que Maryse Barguès, secrétaire générale adjointe, pour leur collaboration et leur aide dans les tâches qui m'incombent.

En vous assurant de mon écoute, je vous souhaite une belle Assemblée Générale et le meilleur pour la saison à venir.

**Patricia RAYMONDEAU**  
**Secrétaire Générale**  
**Ligue Nouvelle-Aquitaine de Handball**



# RAPPORT D'ACTIVITÉ PAR COMMISSION

# RAPPORT DES COMMISSIONS

## 2. ARBITRAGE

### 2.1. Activités de la C.T.A. Nouvelle-Aquitaine

#### 2.1.1. Introduction

Cette saison a été pour nous comme une renaissance, avec le retour en présentiel lors des stages de début de saison sur 4 sites (La Mothe St Heray / Bosmie L'Aiguille / Buros / Brax - Merci aux clubs et à leurs bénévoles pour leur accueil !) avec un grand plaisir à se retrouver. Nous étions bien partis mais une nouvelle vague guettait et mettait fin à nos espoirs de retour à la normale avec nos stages de mi-saison, annulés pour l'occasion. Mais c'était pour mieux redémarrer et finir en trombe cette saison. Malgré les multiples reports, forfaits et changements de dernière minute, la CTA est reconnaissante de l'implication et de la solidarité de ses Arbitres et Jeunes Arbitres, qui se sont pliés en 4, pour se rendre disponibles dans l'intérêt des clubs et des championnats. Près de 95% des matchs ont été arbitrés par des arbitres neutres, nos excuses pour les 5% qui ont malheureusement dû procéder à des tirages au sort ou faire appel à des arbitres du club : cela représente environ 115 matchs sur les 2267 désignations effectuées au 01/05/2022. Nous essaierons de faire de notre mieux mais cela passe aussi par une meilleure répartition des arbitrages sur le week-end : 90% des matchs se jouent dans le créneau 19h – 21h le samedi, et forcément il y a embouteillage !! Enfin un remerciement tout particulier à Jean-Philippe RIMBAUD, réalisateur du documentaire « Une partie en cours », diffusé le 17/02/2022 qui retrace fidèlement et avec justesse le quotidien de 2 arbitres féminines de notre territoire, Perrine LYSSANDRE et Virginie GALLO : un focus sur la dure fonction d'arbitres !



A noter également une proportion importante de matchs en délégation de la FFHB à notre Ligue sur les niveaux N2F et N3M : 94 Matchs cette saison !

### 2.2. Pôle Juges Arbitres adultes

#### 2.2.1. Groupe JA T1 Excellence – Responsable : Frédéric GUIRAO

Ce groupe, initialement composé de 3 binômes a fondu comme neige au soleil suite à la montée rapide d'un des binômes dans le groupe fédérale EXCELLENCE 3 dès le mois de septembre (Florian ADNET / Benoit MOURCEL), et à l'échec au test physique d'un autre binôme (Léa DE CONTI / Elise DEWAELE). Il ne restait plus qu'un seul binôme, Yannis BERKANE / Thibault LAMARQUE, qui ont été « annexés » aux autres binômes du PPF Arbitrage, afin de leur garantir une évolution constante dans la recherche de la performance. A la suite du rattrapage effectué en Janvier 2022, le binôme DE CONTI / DEWAELE a intégré le Groupe JA T1.

Arbitre 1	Arbitre 2	Saison 2021 - 2022
DE CONTI Léa	DEWAELE Elise	Basculé dans le Groupe JA T1
ADNET Florian	MOURCEL Benoit	Intégration Groupe FFHB Excellence 3
BERKANE Yannis	LAMARQUE Thibault	Intégration PPF Arbitrage – Proposé au Groupe T1N

## 2.2.2. Groupe JA T1 : Responsable : Ludovic ARQUEY

Pour le groupe T1, beaucoup de soucis de désignations sur les vacances scolaires et les week-ends de 3 jours en particulier, certains week-ends plus faciles pour les désignations, car les matchs étaient répartis correctement sur le samedi et le dimanche, et les horaires pour le samedi débutaient à 17h jusqu'à 21h30. Beaucoup de matchs également en délégations de la Fédé, qu'on a aidée jusqu'au dernier moment, car comme nous, des problèmes d'indisponibilités. Bon nombre de binômes ont doublé et se sont rendus disponibles, je les en remercie. Cela s'est avéré un peu plus compliqué avec certains binômes dont Marchand / Roman, et Fournier / Metayer qui envoyaient des messages de dernières minutes pour annuler leur désignation, souci réglé depuis.

Un lien va être envoyé aux arbitres, leur demandant ce qu'ils font l'année prochaine.

Concernant ma mission, j'ai fait le maximum pour les désignations des différents matchs, je sais que je n'ai pas fait que des heureux mais j'ai fait au mieux. Un grand Merci à David pour son écoute dès qu'il le fallait. Je reste heureux d'avoir enfin refais une saison complète avec vous, et reste motivé pour la suite.

ALTET	Antony	BERT	Aurélie
ARQUEY	David	BRODUT	Patrice
ARRIBOT	Benoit	DARGELOSSE	Laurent
BABINOT	Guillaume	DRABIK	Sébastien
BARROERO	Emeline	BILLY	Sophie
BASTIEN	Nils	COUTURIER	Cédric
BERKANE	Yannis	LAMARQUE	Thibault
BERNA	Yves	GOUMARD	Nicolas
CARMONA	Laure	MOURCEL	Thierry
CHOUIPPE-MACE	Michel	SALMON	Gilles
CORRET	Sophie	DARRIEUTORT	Marie-Pierre
DE CONTI	Léa	DEWAELE	Elise
DE-SOUSA	Olivier	PRAUD	Willy
DURAND	Simon	GAILLARD	Julien
ESPOSITO	Ludovic	ESPOSITO	Mathieu
FOURNIER	Lucas	METAYER	Clément
GALLO	Virginie	LYSSANDRE	Perrine
GAUDY	Anthony	LOISEL	Quentin
LA VILLE	Jérémy	RAMANDIAMANANA	Riantsoa
LAMAZOU-BETBEDER	Florent	SALLABERRY	Alexis
MABED	Mahfoud	THOMY	Jérôme
MARCHAND	Mylène	ROMAN	Julien
MARCINIAK	Antoine	PERRAULT	Arthur
PELMOINE	Julien	ROBERT	Thibaud
SOETART	Denis	VIVIER	Paul

## 2.2.3. Groupe JA T2 : Responsable : David CARVALHO

Le groupe est divisé en 2 : un groupe Nord, regroupant les JA T2 des comités 16-17-19-23-79-86-87 et un groupe Sud, regroupant les JA T2 des comités 24-33-40-47-64, soit un contingent de 63 binômes. Ces 2 groupes devaient initialement être gérés par 2 responsables, mais des contraintes matérielles de Nathalie BENARD, m'ont obligé à reprendre la gestion des 2 groupes.

Un retour presque à la normale nous a permis de revoir physiquement nos arbitres en début de saison, mais la reprise du virus en fin d'année nous a empêchés de réaliser nos stages de mi-saison.

Grâce aux groupes WhatsApp, les arbitres ont joué le jeu et nous ont permis de répondre rapidement et avec efficacité aux éventuels changements dans les désignations dus aux problématiques sanitaires ou indisponibilités. Je tiens à les remercier pour leur implication et leur aide afin de nous faciliter la tâche sur les désignations.

Un sondage sera envoyé mi-mai pour connaître les positions et attentes de chacun pour la saison prochaine.

## NORD

AUBERT-LASSARADE	Christian	BUDZYN	Anthony
BERRE	Régis	CHRISTINA	Léonard
BRARD	Christophe	LAMY	Cédric
CAMINADE	Patrice	DELPAS	Jean-Charles
CHEDOZEAU	Thierry	PRINCET	Etienne
CHITESCU	Lou	MAGNAIN	Yoann
COIGNAC	Guillaume	PEREIRA	Daniel
COMBES	Philippe	LAFFONT	Laurent
DE JESUS	Kévin	DESAPHY	Clément
DELAGE	Mathis	RENAUD	David
DENIER	Régis	MILLON	Christophe
DOMENZI	Laurent	FREICHINIER	Yohan
GAUTHIER	Cyrille	LAUTOUR	Romain
GRANDEAU	Maxime	LELIEVRE	Mattias
HASSENE DAOUADJI	Mohamed El Habib	RUVEN	Nathalie
HEINESCH	Bastien	SALAUN	Elodie
LARRIERE	Emilien	PASQUET	Brian
NGOME	Jean	RAFFOUX	Philippe
PAQUET	Eric	THEVENET	Thierry
PAQUIER	Vincent	ROSSARD	Mickael
PARRAGUETTE	Benjamin	PATOUR	Brieg

## SUD

ALVES	Victor	HIRT	Grégory
ANFRAY	Maxime	BRUNE--BARGUES	Théo
ANTOINE	Jean-François	BIENNARD	Alain
ARQUEY	Quentin	CUQ	Adrian
BANCAL	Julien	FIGUEIREDO GONCALVES	Edouardo
BERTRAND	Sylvain	MORVAN	Thierry
BORELLA	Xavier	SANCHEZ	Fernando
BOUCHON	Grégory	GUENANTEN	Florent
BOULANGER	Alexandre	MORTELECQ	Aldéric
CASTAY	Yohann	HUGUET	Vincent
CASTELANELLI	Jean-Luc	JOUNAUX	Pascal
CASTILLO	Pauline	RAIMONDEAU	Mathilda
CHAILLOU	Julien	GENAUD	Maxime
COELHO	Marina	HERNANDEZ	Anaïs
DA COSTA	Anthony	GOMEZ	Damien
GENE	Roland	TALAALOUT	Mohamed
GHERRAS	Melissa	HAAG	Marie
LAROCHE	Vincent	MULLER	Géraldine
MARTIN	Jean	NZIENGUI-MABILA	Joël
MARTIN	Jean-Claude	SGATNI	Soufienne
MASSONNAUD	Sylvain	MONIER	Séverine
MUZICA	Marine	OURET	Gaëtan
NAULIN	Romain	PERON	Jillian
NICOLAU-PARRO	Jean-Philippe	PERICOU-HABAILLOU	Frédéric
SICAUD	Benoit	TISSIER	Francis

## 2.2.4. Groupe JA T3 Accession : Responsable : Eric DINQUER

Ce groupe, composé de binômes et de solos issus des comités de la Ligue Nouvelle Aquitaine et validés par leur secteur, a malheureusement été, en raison de la crise sanitaire, laissé en autonomie : pas de stage en présentiel, peu de motivation et d'investissement de la part de certains stagiaires... Certains ont montré une capacité à se comporter comme de futurs JA T2, d'autres ont découvert la marche à franchir. La CTA sera plus vigilante aux candidatures des futurs postulants proposés. La CTA statuera lors du Conseil de Promotion de mai 2022.

NOM	Prénom	NOM	Prénom	Secteur
OLIVIER	Thibault	MONTET	Isaia	16
PARADIS	Fabrice	CHARLES	Michaël	17
LAFRECHOUX	Clément	ROBERT	Cyril	33
SANSONNET	Ludovic	HEMON	Mickael	16
MARION	Hubert	BANEY	Jade	16
BUSSEAU	Timothé	BUSSEAU	Thibault	86
BOURGEOIS	Emile	PIET	Hugo	79
CHANTECAILLE	Romain	LAFOND	Arthur	79
GOMES DE MATOS	Arnaud	WATSON	Andrew	33

## 2.2.5. Groupe Juges Accompagnateurs : Responsable : Thierry DAUBA

Ayant la responsabilité du groupe des juges accompagnateurs territoriaux, celui-ci se compose de 18 personnes sur l'ensemble du territoire.

Le groupe des juges accompagnateurs a effectué un test de connaissances au mois de septembre. Ce test a permis de les remettre dans le bain suite à une interruption importante de la crise sanitaire lors de la saison 2020-2021.

La plus grosse difficulté a été la désignation des juges accompagnateurs territoriaux car il fallait attendre les désignations de ces juges qui sont soit délégués, soit juges arbitres etc...

Nombre de suivis demandés adultes : 20

Nombre de suivis réalisés adultes : 17

Nombre de suivis demandés jeunes : 24

Nombre de suivis réalisés jeunes : 20

J'espère pouvoir augmenter ce nombre de suivis la saison prochaine.

Bonnes vacances à tous.

## 2.3. Pôle Juges Arbitres Jeunes Groupe T1 – Sophie CORRET

Le groupe composé de 28 binômes était scindé en 3 sous-groupes :

- Groupe Potentiel, animé et piloté par Yohann Menu : 8 binômes dont deux féminins,
- Groupe Nord, animé et piloté par Thierry Thevenet : 12 binômes dont un féminin,
- Groupe Sud, animé et piloté par Sophie Corret : 10 binômes dont 3 féminins,

Des difficultés rencontrées pour honorer toutes les rencontres :

- Horaires de matchs identiques,
- Statut des JAJ : joueurs/arbitres,
- Situation sanitaire.

Un regret : pas de formation dispensée cette saison pour ces jeunes arbitres. Une réflexion menée par Jérôme Briois et l'ensemble des accompagnateurs laisse espérer que la saison prochaine, nos jeunes auront des formations.

La 3ème édition du Tournoi Women's Cup organisée par le club de Saint Médard en Jalles a eu lieu le week-end du 30 avril et 1er mai.

Bilan très satisfaisant : 10 binômes féminins présents accompagnés par des observatrices du territoire mais aussi de la fédération française de handball.

Ces jeunes filles ont un potentiel et seront pour la plupart désignées sur les championnats régionaux bassin – élite et certaines sur du championnat de France féminin.

## 2.4. Les secteurs

### 2.4.1. Secteur Arbitrage 16 – Anne Marie BOURIN

Dans la suite de la saison dernière, nous avons enregistré une nette baisse de nos effectifs, mais la satisfaction est l'arrivée de nouveaux arbitres seniors, qui se sont vus proposer un stage particulier par Romain LAUTOUR, le seul formateur diplômé en début de saison.

#### Stages d'arbitrage adultes

Samedi 11 septembre tournoi à COGNAC : 14 stagiaires



PIJASSOU Sandrine, VIDAUD Didier, BANEY Jade, LIVERT Christophe, MARION Hubert, PONS Stéphane, HEMON Michael, FIDEL Jean, JACOBIN Lesly, ANDRIEUX Emilie, GRAND MORCEL Joas, MONTIALOUX Sébastien, GAUTHIER Cyrille, ARDAUD Deborah

Samedi 18 septembre à MONTBRON : 13 stagiaires



BOIS Manuel, CHIQUET Vincent, DARMI Hassan, DUMAS Alexis, GOUNIN Jean Guy, GROS Christophe, JEROME David, LAHURE Mathieu, SANSONNET Ludovic, SELLIER Léandre, PROUST Nathan, DURAND Mattéo, EVENOU Maxime

Samedi 16 octobre à CONFOLENS : 6 Stagiaires au Stage de rattrapage

TELMAR Dylan, OLIVIER Thibault, MONTET Isaia, CHAUMARIN Christophe, SARDIN Romain, LE-BARS Maxime  
Les 15 et 27 novembre

Romain est intervenu pour la formation du nouvel arbitre senior, d'abord à la ligue puis au comité : 3 arbitres de Confolens : TELMAR Dylan, SARDIN Romain, LE-BARS Maxime



#### Arbitres Jeunes

##### Stages AJ

Le 4 septembre Vincent est intervenu sur le stage des équipes départementales : seul Jules SARDIN de Montbron était présent pour les oppositions : les 2 équipes départementales ont pu ainsi avoir un rappel des gestes, des fautes et de la modulation du coup de sifflet en fonction de la faute



### Le 28 octobre à MONTBRON :

7 JAJ de la saison passée ont été invités à participer au stage joueurs de préparation aux IC : 1 présent Adrien qui a appris à manipuler l'oreillette avec Romain LAUTOUR



Le 4 novembre, un stage a été proposé de nouveau sur le stage joueurs à MONTBRON : seuls Baptiste et Lucas étaient présents avec Vincent pour les superviser

Baptiste et Lucas ont participé aux 2 tours des IC régionaux en novembre 2021 et janvier 2022. Ils n'ont pas été retenus pour les IC nationaux, mais intègrent la formation régionale des JAJ.

Vu le peu de participants aux stages proposés, Vincent s'est déplacé dans les clubs qui n'ont pas d'école d'arbitrage, pour aider les jeunes arbitres de chaque club : 16 octobre à Confolens avec 5 jeunes et 27 novembre à Montbron avec 6 jeunes arbitres, avec en support les équipes -11.

23 JAJ de 2004 et 2005 ont été invités de nouveau sur le stage joueurs le 20 décembre à CONFOLENS : seuls 4 locaux étaient présents avec Vincent en accompagnateur.

En 2022, ont été invités les JAJ de 2006, 2007 et 2008 pour arbitrer les journées de détection 2009 : le WE du 22-23 janvier et de nouveau le 6 mars : le but était de préparer des JAJ pour les tournois amicaux interdépt de fin de saison et éventuellement détecter des binômes pour les IC : 11 seulement se sont présentés.

Une nouvelle journée leur sera proposée le 29 avril 2022.

### Ecoles d'arbitrage

Force est de constater qu'aucune école d'arbitrage ne fonctionne réellement dans le département : tous les diplômes des animateurs se terminent en mai 2022, (ou même en 2021), seuls quelques accompagnateurs certifiés font les accompagnements demandés par la CMCD. La commission d'arbitrage propose d'aider les clubs en se déplaçant mais s'il n'y a ensuite personne pour prendre le relais, la formation de jeune arbitre est compromise.

Le PPF préconise la formation du jeune arbitre en même temps que celle du jeune joueur dans les clubs, aussi l'ETD est mise à contribution pour faire appliquer les préconisations.

## 2.4.2. Secteur Arbitrage 17 – Geoffroy LEMBERT

### Bilan arbitres actifs à la date du 12 avril 2022 :

STATUT	ACTIF 2019.2020	ACTIF 2020.2021	ACTIF 2021.2022
JA ELITE	0	1	1
JA FEDERAL	2	2	1
JA T1	1	3	5
JA T2	17	16	16
JA T3	35	26	29
JA EN FORMATION T3	0	0	3
JAJ T1	2	3	2
JAJ T2	12	5	10
JAJ T3	70	32	42
JAJ CLUB	78	20	71
<b>Total général</b>	<b>217</b>	<b>108</b>	<b>181</b>

### Adultes :

Pour le début de saison 2021/2022, le secteur 17 a organisé en septembre 2 stages en présentiel à Rochefort le 19 septembre 2021 et le 26 septembre 2021 à Pons, pour les JA T3 pour ordre du jour, la correction du QCM, le test Luc Léger, les directives de la saison et les questions diverses.

Du fait de la baisse des effectifs par rapport à 2019/2020, l'implication des arbitres dans les tâches de management des équipes, le groupe désignations a eu beaucoup de difficultés à désigner des arbitres durant la saison mais grâce à la volonté et le courage de certains arbitres à accepter des redoublements voire des triplements d'arbitrages sur le week-end l'ensemble des matches a été couvert.

Il a fallu faire aussi avec de nombreux reports pour cas de covid. Ce qui pose problème à certains arbitres en manque d'arbitrages pour le quota.

Sur les 3 stages prévus durant la saison, seul un stage a eu lieu à Saint Jean d'Angély faute de support proposé par les clubs. Il faudra réfléchir à une nouvelle formule pour la saison prochaine.

Le secteur 17 a transmis aux arbitres les directives de la FFHB et de la Ligue concernant les conditions de reprises sanitaires en vigueur.

Pierre-Yves JACQMIN a effectué la formation pour assurer la formation des JA T3 en formation. Malheureusement sur 3 candidats, 2 ont arrêté l'arbitrage, le troisième a été remis à disposition du club pour se former.

### PPF :

Pierre DAVID, CTF référent PPF pour le secteur 17, a suivi les réunions PPF organisées par la Ligue et rendu compte la commission d'arbitrage du secteur 17. Il a supervisé tous les stages de JAJ.

Toutes les Ecoles d'Arbitrage ont un référent, mais toutes n'ont pas un animateur ou des juges accompagnateurs certifiés. La formation dans les Ecoles d'arbitrage est très chaotique mais quelques clubs font une formation active. C'est un véritable enjeu pour la saison prochaine d'organiser un véritable suivi de la formation dans les écoles d'arbitrage et de convaincre les clubs que la formation des JAJ est une plus-value pour leur club.

### Jeunes :

Pour la saison 2021/2022, le secteur 17 a organisé plusieurs stages pour les JAJ T2 et JAJ T3 sur convocation avec ciblage des années d'âges et du niveau connu de l'arbitrage.

Différents intervenants du secteur 17 ont été mobilisés suivant leur disponibilité : Jean-François NGOME, Clément SIMONNET, Geoffroy LEMBERT, Gilles PARISOT et Georges BOITEAU.

Samedi 28 août 2021 à Périgny avec des matches amicaux.

Dimanche 26 septembre 2021 à Pons lors des TQ moins de 15 féminins et masculins.

Lundi 25 octobre 2021 à Royan lors d'un stage départemental jeunes 2008.

Dimanche 12 décembre 2021 à Périgny lors de l'opération N+1 (2007) du PPF féminin.

Lundi 25 avril 2022 à Boyardville avec un stage départemental jeunes 2009/2010.

Plusieurs binômes ont participé aux inter-comités régionaux : Julie MARTIN et Alexia SAVARY (St Hilaire St Jean) à Chasseneuil-sur-Bonnieure, Robin LAUR et Lucas DOUCHET (Aunis) à La Mothe-Saint-Heray, Tomas BERGE et Marceau OLIVER-POPINOT (Saintes) à Saintes. Les binômes de Saintes et Aunis ont effectué le stage Ligue du mois de février 2022.

Le binôme de Saintes a été désigné pour les inter-comités nationaux du 16/17 avril à Pau.

#### **Réunion visioconférence de la CTA :**

Georges BOITEAU et Geoffroy LEMBERT se sont partagés les réunions pour que la présence du secteur 17 soit assurée. Pour la dernière réunion Pierre-Yves JACQMIN a été invité.

### **2.4.3. Secteur Arbitrage 19 – Loïc DUPARAY**

#### **Bilan arbitres actifs saison 2021-2022**

Grade	2021-2022	2020-2021	dif	évo	2019-2020
JA T2	5	5	0	0%	6
JA T3	10	6	4	67%	13
JAJ T1	6	6	0	0%	4
JAJ T2	5	6	-1	-17%	9
JAJ T3	9	11	-2	-18%	11
JAJ CLUB	37	21	16	76%	51
<b>Total général</b>	<b>72</b>	<b>55</b>	<b>17</b>	<b>31%</b>	<b>94</b>

#### **Adultes :**

Toujours des difficultés pour mobiliser les arbitres adultes dès le début de saison en ne commençant pas les QCM. Conscients du besoin d'augmenter le nombre d'arbitres, les clubs ont inscrit 6 candidats à la formation. Le secteur 19 a réussi à mettre en place cette formation grâce au salarié et à la formation de tuteur de proximité d'un des membres. Le niveau est très variable avec des personnes motivées et impliquées qui pourront être validées dès le début et d'autres dont le niveau est très faible. Certains clubs sont encore dépourvus d'arbitres et n'en ont pas mis en formation.

#### **Jeunes:**

2 stages de détection en parallèle des stages de détection joueurs pour fournir des paires pour les intercom. 2 paires détectées à Tulle et Objat pour les prochains IC. Pas de formation pour le grade JAJT2 cette saison.

Du fait de l'arrêt des compétitions, tous les arbitres semblaient inquiets de la reprise et celle-ci a été difficile pour eux mais la plupart des clubs ont porté attention à leurs jeunes. Un message en ce sens a été demandé lors de l'AG du comité.

Dans tous les clubs les jeunes sont motivés pour arbitrer. Vincent BRETON (CTF CD19) continu d'accompagner les clubs dans la mise en place des écoles d'arbitrage.

#### **Les désignations :**

La récupération des désignations Régionales puis des matchs -15G pré-région et -18F dans le championnat tri-dép (19-23-87) a d'abord été compliquée. En effet la concentration des arbitres sur 2 clubs avec une convention entre ces clubs pour les -17 filles, des dates et horaires de matchs identiques pour les matchs -17G, des arbitres non actifs et surtout les manques de validations des disponibilités ont rendu les désignations quasi impossibles. Ensuite en travaillant avec les clubs sur les horaires de matchs et la recherche de solution en interne pour les désistements de dernière minute, avec les adultes en formation, les désignations sont devenues un peu plus simples.

#### **Les pistes d'amélioration :**

- Former davantage les jeunes et les clubs à l'utilisation d'IHand arbitrage
- Pousser les clubs à positionner des matchs le dimanche
- Continuer l'accompagnement des écoles d'arbitrage et des éducateurs de clubs
- Remplacer les quotas clubs du championnat tri-dep par une CMCD départementale pour tous les niveaux.
- Accompagner les jeunes en espérant que certains continuent en tant qu'adulte du moins pour ceux qui resteront sur le secteur tout en s'appuyant sur les accompagnateurs des écoles d'arbitrage des clubs.
- Respect du règlement fédéral de l'obligation de la présence d'un accompagnateur d'arbitre pour les JAJ

### Les réussites :

- La structuration des écoles d'arbitrage dans les clubs continue et devrait porter ses fruits dans les années à venir.
- Les désignations des JAJ à l'extérieur de leur club grâce à la délégation des matchs au secteur 19 (quelques matchs du tridép et régionaux)

### Les sujets sans solution immédiate :

- Les comportements inacceptables de certains officiels d'équipes et surtout des supporters, mais les sanctions existent.

## 2.4.4. Secteur Arbitrage 24 – Sylvain MASSONNAUD

### Stages de rentrée :

- 2 JAJ
- 2 JA
- 1 JAJ/JA Commune

Journée de détection JAJ

- 2

Journée de formation JAJ T3

- 2

Journée de formation JAJ T2

- 1

Journée de formation JA T3 débutant

- 3

36 suivis sur JAJ.

12 suivis sur JA.

### Les satisfactions :

Les arbitres pour la saison 2021/2022 :

- 1 binôme JA Fédéral : MARTIN Yann – LAGRANGE Kévin.
- 1 binôme JA T1 : DEWAELE Elise – DE CONTI Léa.
- 4 binômes JA T2 : MASSONNAUD Sylvain – MONIER Séverine  
ANTOINE Jean-François – BIENNARD Alain  
ALVES Victor – HIRT Gregory  
BANCAL Julien – FIGUEREDO Edouardo
- 2 arbitres solos JA T2 : PETIT-VANTHOURNOUT Fanny, DAROUECHI Toiricat
- 4 binômes jeunes au niveau régional JAJ T1 :  
DESCHILDRE Lucas – FAIVRE Matéo  
GAILLARD Chloé – MULLIER Ophélie  
CAUCAT Raphaëlle – EMMEN Mila-Miléna  
LACOMBE Agathe – FITUQUE Eloïse
- 1 arbitre solo JAJ T1 : KHEYAR Samir
- 2 binômes présentés en région pour devenir JAJ T2 : METIFEU Léonie – PAPON Maéva  
BETHOULE Lucie – DEFARD Théa

### Du côté des adultes à date du 20/04 :

- 182 rencontres seniors affectées
- 181 rencontres couvertes
- 1 rencontre sans arbitre
- 99,45% des rencontres couvertes mais principalement par des arbitres solos

### Du côté des moins de 18 ans et -15 :

- 73 rencontres moins de 18 ans et moins de 15 ans affectées.
- 68 rencontres couvertes (90% par des binômes JAJ)
- 5 rencontres non couvertes

### **Ce qui n'a pas fonctionné :**

- Saison perturbée par les matchs reportés.
- Un manque de JA flagrant.
- Le manque de sérieux de certains arbitres pour leurs disponibilités sur i-hand.
- Un manque de disponibilité.
- Arbitres difficilement disponibles. 21 JA T3, dont 4 en formation. 1 arrêt après 10 matchs (5 dates), 1 arrêt pour raison professionnel, 2 blessés longue durée. 1 coach en région (mais qui dépanne dès qu'il peut), 2 joueurs qui priorisent le jeu à l'arbitrage. Ce qui fait 10 arbitres séniors pour couvrir les matchs chaque week-end.
- Suivant le règlement Comité, nous devrions avoir 44 arbitres pour répondre à la CMCD.
- Des conclusions de matchs trop tardives de la part de certains clubs qui perturbent les désignations (J-15 en moyenne, parfois, J-7, au lieu de J-21).
- Désignation perturbée aussi par les forfaits de dernière minute (au total, 31 matchs forfaits) et les reports.

### **Ce qui a fonctionné :**

- La réactivité du secteur 24 suite aux différents événements survenus dans la saison
- La couverture presque intégrale des rencontres grâce :
  - La disponibilité de certains arbitres malgré des désignations de dernière minute, pas toujours à l'avantage des arbitres.
  - Aux arbitres régionaux qui, lorsqu'ils n'étaient pas affectés en région se sont rendus très souvent disponibles (même si très compliqué cette saison).
  - Les retours de rapports de suivis (surtout chez les jeunes qui sont demandeurs).
  - Des stages de rentrée avec 43 JAJ (sur 55 JAJ référencés).
  - Aux clubs qui ont accepté de programmer des rencontres les vendredis soirs et les dimanches, même si c'est encore insuffisant (difficulté d'avoir les gymnases).
  - Les jeunes arbitres, dans leur majorité, très impliqués et volontaires pour siffler, mais priorisent le jeu.
  - Une nouvelle génération de JAJ très prometteuse (surtout chez les féminines).
  - La possibilité de prévenir les arbitres par sms si une rencontre est annulée ou reportée grâce à IHAND.
  - Des stages réussis en qualité : les arbitres qui se sont déplacés ont travaillé (ce qui est confirmé par les notes obtenues sur les QCM qui leur ont été adressés).
  - La relation avec la CTA qui demeure sur de très bonnes bases.
  - La péréquation qui a permis que chaque club ait les mêmes frais dans une même poule de championnat.

### **Ce que nous souhaitons mettre en place**

- Continuer le travail sur la qualité et le niveau de l'arbitrage dans notre département au travers des journées de formation.
- Stimuler les clubs à créer un référent arbitrage en lien permanent avec le secteur, « l'animateur d'école d'arbitrage ».
- Augmenter le nombre d'Accompagnateurs d'Arbitres (tuteur) pour LES CLUBS (obligatoire d'avoir un accompagnateur sur la FDME si pas de suiveur sur JAJ à l'extérieur)
- Aider et soutenir la création d'écoles d'arbitrage dans chaque club.
- Evaluer l'évolution qualitative de l'arbitrage (formations, arbitrages, relations avec le secteur...) dans notre département en dehors des chiffres par le ressenti des clubs.
- La mise en place des désignations 3 semaines avant les matchs (rendu très difficile cette saison)
- Une journée de rassemblement de tous les arbitres départementaux seniors en fin de saison.
- Mettre en place des interventions « Entraîneur » sur les rassemblements JA pour améliorer l'échange.

### **Ce qui exaspère et qu'il faut combattre**

Malgré la mise en garde à la fin de la saison dernière et un début de saison calme, nous assistons de plus en plus souvent à des débordements verbaux envers le corps arbitral de la part du public (parfois de JA dans les tribunes sur des JAJ), de la part des officiels du banc, voire de table. Ce comportement vis-à-vis souvent de Jeunes Arbitres en formation est inadmissible et doit être condamné par tous les clubs. Certains JAJ et JA préfèrent arrêter l'arbitrage face à ces "DEBORDEMENTS".

Le Secteur 24 remercie tous ceux qui se sont impliqués tout au long de cette saison.

L'équipe du Secteur 24 a été heureuse d'accueillir de nouveaux arbitres de tous les âges très engagés dans le handball en général, et de l'effort fait par certains clubs (Sarlat, Sainte Foy, Saint Aulaye et Auberoche, ainsi que la volonté de Brantôme qui souhaite faire venir des arbitres en formation).

Et comme toujours, n'oublions pas que : « pour réussir un match il faut être 3 : une équipe A, une équipe B et un arbitre, dans le respect de chacun, dans la défaite comme dans la victoire ».

## 2.4.5. Secteur Arbitrage 33 – Loïc ROUSSEAU

**MEMBRES ÉLUS** : David ARQUEY, Olivier MAZIEUX, Pascal PREVOT, Clémence ARQUEY, Loïc ROUSSEAU.

**SALARIÉS** : Ludovic MARQUES (CTF), Patricia PRIX LESTAING (Secrétaire)

**COOPTÉS** : Aurélie DAL BO, Maxime GENAUD, Yohan CASTEY, Kévin MAZIEUX, Patrice BRODUT, Benoît RIVIERE, Frédéric PIERRET

### **Stages de rentrée des JAT3 :**

01/09/2021 à LE HAILLAN

02/09/2021 à LIBOURNE

07/09/2021 à ST MEDARD EN JALLES

08/09/2021 à LANGON

### **Réunion des responsables des écoles d'arbitrage :**

22/09/2021 à MERIGNAC

### **Réunions des cooptés :**

22/10/2021 à MERIGNAC

### **Liste des référents arbitrage des clubs :**

	CLUBS	Fonctions	NOMS	Prénoms
1	AMBARES	Président	VIDEAU	Benoit
2	ANDERNOS HB NORD BASSIN	Animateur Ecole Arbitrage certifié	GUILBAUD	Christelle
3	ARCACHON LA TESTE HBC	Présidente	LALANDE	Françoise
4	ARSAC	0		
5	ARTIGUES	Juge Accompagnateur Ecole Arbitrage certifié	BALLINI	Dorian
6	ASPOM BEGLES HB	Animateur Ecole Arbitrage certifié	MONLLOR	David
7	AUDENGE	0		
8	BAZAS	Président	ESPAGNET	Laurent
9	BELIN-BELIET	Animateur Ecole Arbitrage certifié	LESCARRET	Sylvie
10	BLANQUEFORTAISE HBC	Juge Accompagnateur Ecole Arbitrage certifié	CHASTANET	Romain
11	BLAYE	0		
12	BORDEAUX ETUDIANTS CLUB	0		
13	BORDEAUX LAC	Responsable Ecole d'Arbitrage	GASSAMA	Malang
14	BRUGES 33 HANDBALL	Animateur Ecole Arbitrage certifié	NAULIN	Romain
15	CADILLACAISE	Juge Accompagnateur Ecole Arbitrage certifié	BERTHET	Sandrine
16	CANEJAN HBC	Animateur Ecole Arbitrage certifié	BRODUT	Patrice
17	CARBON BLANC HB	Animateur Ecole Arbitrage certifié	VICENS	Irène
18	CASTILLON	0		
19	CAUDERAN	Responsable Ecole d'Arbitrage	MASSAT	Jérôme
20	CLUB ATHLETIQUE BEGLAIS	Animateur Ecole Arbitrage certifié	CASARAMONA	Julien
21	COUTRAS	Responsable Ecole d'Arbitrage	CARITE	Raphaël
22	CREONNAIS	Juge Accompagnateur Ecole Arbitrage certifié	DAL-BO	Aurélie
23	CUBZAGUAIS	Responsable Ecole d'Arbitrage	BISCAY	Jean
24	EYSINES HANDBALL CLUB	Juge Accompagnateur Ecole Arbitrage certifié	AZZARELLO	Francis
25	FLOIRAC CENON HANDBALL	Animateur Ecole Arbitrage certifié	GOURG	Justine
26	FRONSADAIS	0		
27	GAZINET CESTAS	Juge Accompagnateur Ecole Arbitrage certifié	MALDONADO	Erwan
28	GIRONDINS DE BX BASTIDE HBC	Président	GARCIA	Aurélien
29	GRADIGNAN	0		
30	IZON	Responsable Ecole d'Arbitrage	GAUTHIER	Alain
31	LANGON	Responsable Ecole d'Arbitrage	DELAPORTE	Pierre
32	LE BARP	Responsable Ecole d'Arbitrage	GUYOT	Annie
33	LE HAILLAN HANDBALL	Responsable Ecole d'Arbitrage	ARQUEY	Quentin
34	LE TEICH	Responsable Ecole d'Arbitrage	DUCOUT	Philippe
35	LEGE CAP-FERRET HANDBALL	Animateur Ecole Arbitrage certifié	LO COCO	Johan

36	LEOGNAN	Responsable Ecole d'Arbitrage	HEMERY	Damien
37	LIBOURNE	Animateur Ecole Arbitrage en formation	SABOURIN	Benjamin
38	LORMONT HB HAUTS DE GARONNE	Animateur Ecole Arbitrage certifié	ARQUEY	David
39	MARTIGNAS	Responsable Ecole d'Arbitrage	VEYSSET	Julien
40	MEDOC HANDBALL	Animateur Ecole Arbitrage certifié	BASTIEN	Nils
41	MERIGNAC HANDBALL	Responsable Ecole d'Arbitrage	ESPITALIER	Estelle
42	MIOS BIGANOS	Animateur Ecole Arbitrage certifié	CHOUIPPE-MACE	Michel
43	MONSEGUR HB	Animateur Ecole Arbitrage certifié	LACHAIZE	Eric
44	PAILLET	Responsable Ecole d'Arbitrage	ROUX	Clément
45	PAREMPUYRE HANDBALL	Animateur Ecole Arbitrage certifié	BRACHET	Christine
46	PE2M HB	Juge Accompagnateur Ecole Arbitrage certifié	BOULANGER	Alexandre
47	POMPIGNAC	Président	GRILO	Tony
48	SAINT MEDARD D'EYRANS	Juge Accompagnateur Ecole Arbitrage certifié	RAGON	Patrice
49	SAINT MEDARD D'EYRANS	Animateur Ecole Arbitrage certifié	TEULIER	Martine
50	SAINTE HELENE	0		
51	ST LOUBES HB	Animateur Ecole Arbitrage certifié	JUIN	Philippe
52	ST LOUBES HB	Animateur Ecole Arbitrage certifié	MORVAN	Thierry
53	ST MEDARD HANDBALL	Responsable Ecole d'Arbitrage	ARCE	Timothée
54	ST SYMPHORIEN	0		
55	STADE PESSACAIS UC HB	Animateur Ecole Arbitrage certifié	TAUNAIS	Didier
56	TALENCE HANDBALL	Juge Accompagnateur Ecole Arbitrage certifié	MAZIEUX	Kévin
57	VILLENAVE HBC	Animateur Ecole Arbitrage certifié	BARROERO	Emeline

### Stages :

30/10 - 01/11 au CREPS de Talence

12 au 14/02 au CREPS de Talence

23 au 25/04 au CREPS de Talence

### CPS (sur 2022 à aujourd'hui) :

16/02/2022 à FLOIRAC et PESSAC

17/02/2022 à LE HAILLAN

21/02/2022 à BEGLES

22/02/2022 à LÈGE

23/02/2022 à PESSAC

24/02/2022 à PESSAC et LE HAILLAN

25/02/2022 à PESSAC

19/04/2022 à FLOIRAC

D'autres dates vont venir s'ajouter sur cette fin de saison.

### Désignations :

- +16 ..... 50 matchs
- -18 ..... 45 matchs
- -15 (niveau haut)..... 6 matchs
- -13 (niveau haut)..... 6 matchs
- Bassin ..... 5 matchs

### Frais d'arbitrage 33

Niveau de jeu	Situation	AG Extraordinaire (vote électronique) jusqu'à la fin de saison
+16 Pré-région / Excellence	25€ + 0.32€/Km	25€ + 0.40€/km
+16 Honneur	22€ + 0.32€/Km	22€ + 0.40€/km
+16 Promotion/Brassage	20€ + 0.32€/Km	20€ + 0.40€/km
-18	20€ + 0.32€/Km	20€ + 0.40€/km
-15	15€ + 0.32€/Km	15€ + 0.40€/km
-13	13 € + 0.32€/Km	13€ + 0.40€/km

## 2.4.6. Secteur Arbitrage 40 – Grégory BOUCHON

La crise sanitaire du Covid 19 n'a pas aidé ENCORE au niveau de notre sport, conséquence, l'Arbitrage Landais baisse fortement dans le Comité, il faut que nos clubs réagissent !

Benoit MOURCEL, référent de secteur PPF et formateur Juges Arbitres en compagnie du responsable de la commission arbitrage BOUCHON Grégory, ont repris le secteur. Ils peuvent s'appuyer sur les anciens correspondants de l'arbitrage pour développer cette commission.

### STAGES JEUNES ARBITRES JEUNES

Un stage de début de saison a eu lieu à St Paul les Dax où nous avons eu 7 binômes de JAJ

12/02/2022

Stage JAJ à Mont de Marsan ; 15 Arbitres présents - Matinée : théorique et pratique

Peu de travail pour ces arbitres dans les clubs, il faut continuer de les faire travailler en club ; seulement 1 binôme capable de sortir de son club pour arbitrer sur des rencontres de championnat ;

Les participants sont :

LAURENT Jade, BRETHER Candice, MAIGNAN-FORET Anouk -> Stade Montois. PETRIAT Noah, PETIT Néo, HIQUET-SANCHEZ Jean, ABDEL-AAL Nael, -> Capbreton. BLAZQUEZ Mathis, DUCASSE Jules, PETRIAT Louis, ASSEFF Antonin -> Capbreton. SPRUNCK Marion, LAFENETRE Sidonie -> St Sever. DELBUT Denis, ARNAUD Emma -> St Paul les Dax.



Intervenants : Grégory BOUCHON (responsable commission arbitrage) et Benoit MOURCEL (Référent PPF arbitrage)

12/03/2022

Stage JAJ à Ychoux ; 21 Arbitres présents - Matinée : théorique et pratique

Pas les mêmes arbitres que sur le premier stage. Des arbitres moins en difficultés avec plus de savoir-faire technique, il faut continuer de les faire travailler en club ; 4 binômes capables de sortir de son club pour arbitrer sur des rencontres de championnat ;

Les participants sont :

DEYRIS Malia, PRAT Marilou, BONTEMPS Lilian -> Biscarosse. BONTEMPS Alban, CHANCY Edmont, GRAS Aymerick, ESTEVE Iban -> Biscarosse. SARGNON Jules, GAUDE Romain -> St Pierre du Mont. KAHN Marthe, PAIGNAC-ZANCAN Léane, DURU Mikael, DEFRENE Hugo -> Stade Montois. GUMNY-FRIESS-DONAS Léna, JBILA Aya, TONNELLE Tom, -> Ychoux. FABREGUES Eliot, PALUSCI Yanis, MOULINIER Amandine -> Ychoux. PAPON Kevin -> Villeneuve de Marsan. RACLOT Emilie -> St Paul les Dax.



Intervenants : Grégory BOUCHON (responsable commission arbitrage) et Benoit MOURCEL (Référent PPF arbitrage)

### Rassemblement avec Ligue Nouvelle Aquitaine :

Au stage territorial T2 !

Présence du binôme JAJ de Nord des Landes organisé par Jérôme BRIOIS, CTS et Responsable du PPF Arbitrage de la Ligue Nouvelle Aquitaine et son équipe.

Félicitations à eux : BONTEMPS Alban et CHANCY Edmont

### **STAGES JUGES ARBITRES**

11/02/2021 à Mont-de-Marsan

QCM a été établi aux niveaux de nos JA sur les connaissances de l'arbitrage.

Année très compliquée car un manque d'arbitres sur le territoire. Du mal à désigner des arbitres sur certaines rencontres.

2022

Formation T3 par CIBLAC Cady.

1 Binôme est formé car son partenaire n'avait pas de formation d'arbitrage et suite à la tournée des Présidents des clubs en février 2022, d'autres clubs se sont manifestés. Prochain stage à la rentrée de Septembre 2022.

Proposition d'un binôme pour arbitrer des rencontres en région pour la saison 2022-2023 mais ils seront en formation.

On espère travailler différemment l'an prochain pour faire évoluer l'arbitrage Landais dans les années à venir car nous avons des jeunes motivés ; Mais il faut que les clubs s'y mettent.

L'équipe remercie le Président CTA, David CARVALHO et Éric DINQUER pour les échanges sur les besoins de notre secteur.

Merci aux arbitres qui ont doublé les rencontres cette année suite aux clubs qui ne fournissent d'arbitres MAIS les clubs doivent faire des GROS EFFORTS sur l'arbitrage.

Merci aux clubs d'accueillir les formations.

MOURCEL Benoit - Référent PPF arbitrage

BOUCHON Grégory - Responsable commission arbitrage

## **2.4.7. Secteur Arbitrage 47 – Xavier BORELLA**

► **Samedi 11 septembre 2021** à Casteljaloux en présentiel de 9 h 00 à 12 h30

1<sup>er</sup> Stage de rentrée pour tous les arbitres JA T3 - JAJT2 et JAJT3

Responsable Formation : Xavier BORELLA + membres SA47

JA= 6 JAJ=4

► **Jeudi 23 septembre 2021** en visio conférence - 2<sup>ème</sup> Stage de rentrée

Responsable Formation : Xavier BORELLA

JA= 3 / JAJ= 1

**Total Arbitres : 10 JA T3 et 5 JAJ T2**

► **Samedi 25 septembre 2021** à Marmande

SA47 Présent Responsable PPF : Bertrand Sylvain, Branenx Michel, Castelanelli Jean Luc

Tournoi de détection -13 Masculin

**0 Arbitre JAJ**

Total 3 binômes de CPJAJ (11-12 ans) tous licenciés au club de Marmande. Noms des binômes : Louis LEPETIT / Paul BERTIN, Ismet KURTI / Melvyn RIGELO, Timéo KONG / Clément FILIPPI.

► **Dimanche 26 septembre 2021** à Foulayronnes - Tournoi de détection -15 Masculin

SA47 : Responsable PPF : Pas déplacé

► **Dimanche 26 septembre 2021** à Marmande - Détection U15 F (matin) - Détection U13 F (après-midi)

SA47 Présent Responsable PPF : Bertrand Sylvain, Branenx Michel

**0 JAJ présent.** Seules 3 joueuses des U15 F licenciées à Marmande ont arbitré en binôme à tour de rôle.

Nour GRAIRHI / Elea MONPOUILLAN / Jeanne ROUMEGOUS.

► **Dimanche 03 octobre 21** à Marmande - Stage de détection JAJ

SA47 Présent Responsable PPF : Branenx Michel, Picot Patrick

Pour les arbitres JAJ des années 2008, 2007, 2006, 2005, 2004, 2003 :

**0 JAJ**

► **Dimanche 10 octobre 2021** à Nérac - Stage de détection « Compétition Féminine »

SA47 : Responsable PPF : Pas déplacé

► **Mercredi 20 octobre 2021** à Agen

Responsable club : Mr Jacques Vergnes

École Arbitrage (ÉA)

Formation Arbitrage CPJAJ de 13 h 15 à 17 h 15

Responsable Formation : Xavier Borella + Jean Luc Castelanelli

**8 CPJAJ du club d'Agen Présents**

► **Dimanche 24 octobre 2021** à Villeneuve Sur Lot

Présence CTF : Ludovic Marquès

SA47 Présent Responsable PPF : Picot Patrick, Sanchez Fernando

Sélection arbitres pour Inter comités à Bégles (33)

Binôme retenu : Albugues Thomas – Carrillon Hélio (Club Agen)

► **Dimanche 31 octobre 2021** à Brax

SA47 Présent Responsable PPF : Sylvain Bertrand + Sanchez Fernando

**0 JAJ** Présent. Noms CPJAJ :

- Cancon : Zahyna LAMBERT et Jeanne VANWYNEN

- Casteljaloux : Agathe BEZE, Enola MARTIN et Amélie ?

- Marmande : Téa LAVIALLE, Anaïs LESTRADE et Lou PROPY

► **Dimanche 7 novembre 2021** à Bégles (33) - 1<sup>er</sup> tour Inter Comités Féminin

SA47 Responsable PPF : Mr Castelanelli Jean Luc

Binôme : Albugues Thomas – Carrillon Hélio

► **Vendredi 3 décembre 2021** à Nérac

Responsable club : Mr Kevin Dupré

École Arbitrage (ÉA)

Formation Arbitrage CPJAJ de 17 h 15 à 20 h 15

Responsable Formation : Xavier Borella + Jean Luc Castelanelli

8 CPJAJ du club de Nérac et 7 JAJ Présents

► **Dimanche 5 décembre 2021** à Villeneuve Sur Lot - Rassemblement -15 Féminin

SA47 Présent Responsable PPF : Sanchez Fernando

**0 JAJ** Présenté

► **Mercredi 8 décembre 2021** à Villeneuve Sur Lot

Responsable club : Mr Maxime Duval

École Arbitrage (ÉA)

Formation Arbitrage CPJAJ de 14 h 30 à 20 h 00

Responsable Formation : Xavier Borella + Fernando Sanchez

9 CPJAJ du club VSL Présents

► **Mardi 4 janvier 2022**

SA47 a validé 2 arbitres JAJ T3 club Villeneuve Sur Lot

Effectif 10 JAT3 et 7 JAJ T3

► **Mercredi 12 janvier 2022** à Villeneuve Sur Lot

Responsable club : Mr Maxime Duval

École Arbitrage (ÉA)

Formation Arbitrage CPJAJ de 18 h 00 à 20 h 30

Responsable Formation : Xavier Borella

5 CPJAJ du club VSL Présents

► **Samedi 15 janvier 2022** à Montpon (24) - 2<sup>er</sup> tour Inter Comités Féminin

SA47 Responsable PPF : Mr Castelanelli Jean Luc

Binôme : Jamaa Yanis - Blandeau Tom

Albugue Thomas – Carrillon Hélio ont été retenus pour les ICN à Pau.

► **Mardi 1er février 2022**

Le SA47 a enregistré et validé plusieurs arbitres : 3 JA T3 et 8 JAJ T3.

Villeneuve Sur Lot : 1 JA T3 ET 5 JAJ T3. Brax : 1 JAJ T3. Agen : 2 JA T3 (Binôme Féminin). Casteljaloux : 2 JAJ T3

**1er Février 2022, le SA 47 comptabilise 27 Arbitres : 13 JA T3 et 14 JAJ T3, nous avons commencé l'année avec 10 JA T3 et 5 JAJ T2.**

► **PPF Arbitrage 18 au 20 février 2022**

2 Binômes du 47 ont été convoqués au CREPS à Talence (33)

Binômes : Albugues - Carrillon (Club Agen) et Jamaa – Blandeau (Club Cancon)

**Jeudi 24 février 2022** à Villeneuve Sur Lot

Responsable club : Mr Maxime Duval

Formation Arbitrage FDME de 17 H00 à 19 H 00

Responsable Formation : Xavier Borella - Sanchez Fernando

4JAJ + 1JA du club VSL Présents

**4 nouveaux binômes** ont été lancés durant les journées du 05-06 Mars et 12 et 13 Mars.

3 JA + 5JAJ.

**Ordre du jour pour la visio du mercredi 06 avril 2022 au sujet :**

• **T3 Accédants saison N et N+1**

Nous n'avons pas pour le moment de binôme JA T3 ou d'arbitres solos JA T3 à proposer pour accéder à la formation de T3 accédants, et pour la saison à venir N+1, je relancerai cette demande prochainement aux arbitres concernés dans le secteur.

• **Formation Initiale JA T3**

Aucune formation n'est prévue pour le moment ce n'est pas faute de ne pas s'être préparé au niveau du secteur car trois personnes ont fait la formation de Tuteur de Proximité :

Mr Castelanelli Jean Luc, Mr Sanchez Fernando et moi-même (Borella Xavier).

• **Ecoles d'Arbitrage**

Plusieurs Formations ÉA + Formations JAJ ont été faites cette année, le secteur s'est déplacé à plusieurs reprises dans les clubs d'Agen, Ent. Nérac-Brax, et surtout Villeneuve Sur Lot à 3 reprises et une autre à venir le 21 avril 2022, en tout 5 JAJ + 3 JA ont commencé leurs arbitrages sur désignation officielle le 05-06 mars 2021.

A noter l'implication et l'effort du club de Villeneuve Sur Lot cette année 21-22 au niveau de l'ÉA.

**Remarque :**

Des membres du secteur arbitrage se sont déplacés aux divers rassemblements organisés par le comité 47 pour les catégories d'âges concernées par les compétitions inter comités.

C'est au cours de ce type de journées que sont joués des matchs d'entraînement qui permettent au PPF du Secteur 47 de mettre en situation, de repérer et de détecter les futurs jeunes arbitres, par la suite de prendre contact auprès des référents d'arbitrage club pour se renseigner sur la motivation et l'engouement de ces jeunes pour l'arbitrage.

**Résultat Année Sportive 21-22 :** Sur 6 Rassemblements **0 JAJ (14 ans et plus)** proposés par les clubs participants (autres que ceux déjà détectés les saisons précédentes). Néanmoins 17 CPJAJ ont pris le sifflet lors de ces rassemblements.

• **Questions diverses**

En complément des réglementations et des modalités propres à chaque comité, est-ce que la CTA et le PPF Région peuvent intervenir et réglementer de façon « contraignante » pour que l'année prochaine lors de ces types de rassemblements (détection, stages sélections départementales...) afin « d'obliger » les clubs concernés à venir avec un binôme ?

Pour compléter cette proposition, en terme d'organisation, on pourrait envisager que les clubs viennent aux rassemblements masculins avec des binômes JAJ féminins et inversement avec des binômes masculins pour des rassemblements féminins ?

Question qui sera posée à Mr Briois Jérôme Responsable PPF N.A.

Est-ce qu'une formation sera prévue prochainement (mai, juin, ou septembre/octobre) pour valider des accompagnateurs territoriaux ou « autre appellation » pour la prochaine saison sportive 22-23 ?

En complément à ma question et compte tenu de la diversité et de l'évolution saison après saison des appellations missions et statuts officiels répertoriés sur la FDME (accompagnateur école d'arbitrage certifié, juge accompagnateur, juge superviseur, accompagnateur territorial...) qui peut faire quoi et quelles formations et certifications sont prévues ?

Quelles équivalences avec les anciennes certifications ou quelles formations supplémentaires à prévoir ?

Cela me conviendrait un récapitulatif ou une synthèse de la CTA au niveau du secteur 47 et aussi en direction des différents secteurs arbitrages, cela permettrait peut-être d'y voir plus clair dans l'organisation des formations telles que gérées par l'ITFE (tant au niveau du contenu que des modalités d'accès à la formation).

**Petite note d'encouragement pour finir :**

Le SA47 et le PPF47 (Projet Performance Fédéral) félicitent et encouragent le binôme d'Agén, Thomas Albugues JAJ T2 et Hélio Carrillon JAJ T2 dans leur progression au niveau de l'arbitrage, en effet ils ont été retenus par le PPF Région sous la présidence NA de Briois Jérôme pour le ICN (Inter Comité National) à Pau prochainement. Le mérite en revient tout d'abord au club d'Agén et ses responsables qui ont fait progresser Thomas et Hélio dans leur arbitrage club.

## 2.4.8. Secteur Arbitrage 64 – Eric DINQUER – Marie Pierre DARRIEUTORT

Après ces deux années particulières, nous étions tous heureux de nous retrouver pour enfin passer une saison que nous espérions normale.

Nous avons vite compris que celle-ci serait difficile et que l'arrêt des dernières saisons avait laissé des traces et que nous aurions à souffrir du manque d'effectif. Ce que nous n'avons pas mesuré par contre, c'est le changement d'état d'esprit, de mentalité d'une partie des arbitres qui font ce qu'ils veulent quand ils veulent.

Peu importe les conséquences pour leur Club, leur équipe, mais pour certains c'est : des droits, des droits mais aucun devoir.

Avons-nous la solution ? Non. Avons-nous des raisons d'espérer ? Je le pense mais à la seule condition que nous arrêtons de nous mentir et de ne voir dans l'arbitrage qu'une réponse à la CMCD.

Un changement de vision de l'arbitrage dans le club est une obligation si nous voulons pouvoir continuer à répondre aux échéances sportives et techniques d'un comité comme le nôtre. Par contre, sachez qu'il ne nous reste plus beaucoup de temps, la moyenne d'âge des arbitres adultes augmente et malheureusement, les effets escomptés par la réforme de l'arbitrage ne sont jamais arrivés.

Ce sera, à ne pas en douter, le fil conducteur de la saison prochaine, en espérant qu'il ne soit pas déjà trop tard et que votre mobilisation sera forte et volontaire.

Pour terminer, je souhaite remercier et mettre en avant les arbitres qui tout au long de la saison ont multiplié les désignations, les remplacements de dernière minute pour que l'impartialité soit de mise sur toutes les rencontres.

Merci également aux membres du secteur pour leur investissement quotidien dans les tâches régaliennes que sont les indisponibilités, les désignations et autres tâches administratives invisibles mais ô combien indispensables.

**Réunions correspondants arbitrage et interventions Clubs :**

Dès la reprise au mois d'août, nous sommes rentrés en contact avec l'ensemble des clubs pour faire un point précis sur leur situation. Les échanges ont parfois été compliqués, voire tendus mais il était impossible pour nous d'accepter ces silences et des réactions seulement après réception de lettres de sanctions.

Août, septembre, octobre furent pour l'ensemble du secteur les pires mois depuis de très nombreuses saisons et laissent, encore à ce jour, des traces indélébiles.

Heureusement, ce ne fut pas l'essentiel de nos missions et l'ensemble des clubs avec qui nous avons pu travailler ont, je l'espère, apprécié nos interventions faites d'échanges et de conseils dans le respect de chacun.

**Formations / Perfectionnements / Stage de rentrée Adultes :**

Merci à tous les Clubs qui ont accueilli gracieusement ces réunions.

Se former quelle idée... Vous imaginez-vous jouer sans le moindre entraînement ? Et bien pour nos arbitres dans une grande majorité, cela ne les dérange pas. Perfectionnement ne rime pas avec formation, besoin, savoir, mais avec une seule préoccupation : Comment faire et quelle excuse vais-je trouver pour ne pas y aller ?

Je l'ai déjà écrit plus haut, des droits, des droits mais pas le moindre devoir.

Pour autant, la saison prochaine sous cette forme ou sous une autre nous continuerons contre leur volonté à faire que nos arbitres soient plus à même de répondre aux exigences de leur fonction tant réglementairement que techniquement.

Petit retour sur les stages de rentrée et la validation des arbitres. Sachez que si ceux-ci ont eu lieu début septembre, nous avons, pour aider les clubs, continué à valider et rattraper des arbitres tout au long du premier trimestre.

Ci-dessous la liste des lieux et Clubs d'accueil :

MOURENX  
DENGUIN  
BAYONNE (centre Nelson Paillou)  
LONS  
ST PALAIS  
NAFARROA  
PAU (centre Nelson Paillou)



### **Formation Arbitre Départemental Adulte débutant T3:**

Sous sa nouvelle forme (identique à l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine) la formation des arbitres adultes T3 se voulait moins contraignante, avec moins de présentiel, plus d'autonomie et de travail à distance et surtout une participation active des clubs d'appartenance des candidats. Grosse déception tant par le nombre de candidats inscrits (pourtant la situation générale nous laissait penser le contraire) que par leur investissement et celui de leur club.

Il nous faudra, une fois de plus, apporter des ajustements à celle-ci.

Au moment où j'écris ces quelques mots, sur les 11 candidats inscrits 2 ont abandonné, quant aux 9 restants aucun n'a encore été validé.

### **Ecoles d'arbitrage / Animateurs / Accompagnateurs :**

Portées par l'ITFE, ces formations sont, malgré tout, assurées dans le 64 avec un mélange de distanciel et présentiel. Aujourd'hui, ce sont les recyclages qui sont à l'ordre du jour, n'oubliez pas d'en faire la demande.

Les écoles d'arbitrage furent aussi à l'ordre du jour d'une des soirées des « r'handez-vous du 64 » mais malheureusement annulée faute de participants suffisants.

Nous reprendrons nos échanges sur le sujet le plus rapidement possible.

### **Désignations :**

Une journée classique de désignations compte environ une cinquantaine de matchs. Si vous faites la multiplication avec le nombre de journées, cela fait sensiblement un petit millier de désignations. Que nenni !! Nous en sommes à bien plus !!! Chaque semaine les désignations sont mises en ligne avec environ 15 jours d'avance, puis, en lien avec l'item ci-dessous, refaites, remises en ligne puis refaites et ce jusqu'au samedi matin. Il y a bien sûr eu la COVID-19, les cas contacts, les cas contacts de cas contacts, etc, etc, mais si seulement il ne s'agissait que de cela.

Il y a avant tout un manque de sérieux de certains qui ne communiquent pas les indisponibilités et qui chaque semaine nous obligent à refaire le travail pour ne pas laisser les rencontres sans arbitre.

### **Indisponibilités :**

Ce sujet est forcément en lien avec celui des désignations, leur nombre est en constante augmentation et tous les sujets sont bons pour éviter d'aller arbitrer.

Inutile de vous préciser que les limites sont atteintes et que si la prise de conscience ne se fait pas, la prochaine étape sera la multiplication de matchs sans arbitre ou Jeune arbitre.

Ci-dessous les indisponibilités (journée complète ou partielle) arrêtée ce jour.

Partielle : ..... **171**

Complète : .... **855**

Un tableau sera présenté à l'Assemblée Générale

### **Défactions :**

Si nous devons appliquer à la virgule près le règlement sur ce sujet, ces chiffres seraient multipliés par 20 mais comme nous mettons tout en œuvre pour que les arbitres soient présents, nous ne comptons que celles qui ne souffrent d'aucune contestation.

- 13 avertissements pour 1° défection
- 6 amendes et perte d'1 point pour 2° défection
- 3 amendes et perte de 2 points pour 3° défection
- 1 amende et perte de 3 points pour 4° défection

### Suivis :

S'il existe des sujets où nous pouvons être satisfaits par l'engagement du secteur, celui des suivis reste le plus délicat. Nous n'avons pas dans nos rangs des accompagnateurs qui n'ont que cette fonction, alors les suivis se font sur la bonne volonté des personnes qui ont déjà de nombreuses autres fonctions.

Nous arriverons peut-être un jour à trouver des compromis avec l'aide des accompagnateurs club mais ce sujet doit être travaillé en amont.

### Formation et détection des jeunes arbitres :

Je vais finir par ce sujet qui est peut-être l'une des rares satisfactions de cette reprise d'activité. Elle est le fruit du travail des clubs et nous sommes heureux que ces deux dernières années n'aient pas cassé la dynamique engagée depuis bien longtemps.

Soixante-dix jeunes arbitres départementaux sont passés d'une façon ou d'une autre par la Cellule Jeunes (liste des activités ci-dessous).

Je vais le redire, ce succès est avant tout le vôtre. Par contre, cette belle année a soulevé quelques carences.

La Cellule Jeunes, sous sa forme actuelle, ne peut plus répondre à cette forte demande, la participation des J-A-J aux divers championnats devient trop lourde en terme d'accompagnement et doit être repensée. Pour finir, il y a eu cette saison une dérive de la dérogation qui permet à des J-A-J départementaux de couvrir la CMCD d'une équipe - 18 ans départementale.

Attention, cette dérogation était une récompense pour les J-A-J, pas un dû pour les clubs. Il nous faudra redéfinir tout cela dans notre règlement.

### Les actions :

- Coupe du Comité -15
- Stages de perfectionnement
- Inter comités départementaux
- Inter secteurs Masculins
- Interventions Clubs

### Palmarès et Participation :

Ne pourront être fournis qu'à l'issue de la saison.

### Fêtes du Hand :

Ne pourront être renseignés qu'à l'issue de la saison.

### Nos Arbitres et Techniciens de l'arbitrage départementaux par catégorie : (Extraction Gesthand).

- Départementaux J-A-T3 : ..... **72**
- J-A-J T3 : ..... **70**
- J-A-J Club : ..... **258**
- Animateurs EA : ..... **26**
- Accompagnateurs EA : ..... **36**

## **2.4.9. Secteur Arbitrage 79 – Anita DOYEN**

### Adultes

Nous avons fait 2 stages de début de saison en septembre et un de rattrapage le 16 octobre, 32 arbitres JAT3 validés pour cette année.

Un solo a postulé pour l'accession régionale pour faire un binôme avec un arbitre région cela n'a pas fonctionné.

Proposition d'un binôme à la réunion du mois d'avril à voir si cela sera possible (suivis ok pour le comité)

CHANTECAILLE Romain et LAFFOND Arthur

**Nouveaux arbitres** 20 inscrits à ce jour 14 de validés reste 6 à faire un deuxième suivi ou un premier.

3 dates en présentielle plus Visio

### Correspondant arbitrage

Echange avec les correspondants d'arbitrage par mail en septembre pour connaître leur façon de travailler et leur besoin pour évoluer. Invitation sur un stage de sélections avec les jeunes arbitres de leurs clubs (fin mai)

### Jeunes

Jeunes arbitres JAJT2 et JAJT3 70 arbitres et environ 100 pour les arbitres clubs.

Pour les jeunes arbitres nous avons accompagné uniquement les 3 binômes que nous avons détectés pour nous représenter aux inter-comités.

Nous leur avons proposé des temps en Visio et du présentiel en même temps que les sélections.

6 binômes ou solo ont été accompagnés sur leurs matchs sur la saison avec des retours.

Nous allons leur proposer un stage avec les sélections sur mai ou juin.

### Suivis

Les suivis ont été effectués en priorité sur les nouveaux arbitres et ceux souhaitant accéder en région.

Manque de suiveurs disponibles.

### Désignations :

Début de saison compliqué pour couvrir tous les matchs. Amélioration à partir du moment où les nouveaux arbitres ont été validés.

### Conclusion

Un grand merci aux arbitres qui ont doublé plusieurs week-ends et à tous les membres de la commission pour leur travail.

## **2.4.10. Secteur Arbitrage 86 – Stéphane METAYER**

- Organisation de tests physiques et écrits de début de saison
- Stage de formation adultes
- Stage présentiels et visio JAJ T2 – PPF Arbitrage
- Challenge Jeunes Arbitres
- Valorisations des JAJ désignations sur finales de Coupes et championnats jeunes
- 32 arbitres T3 dont 3 binômes
- 9 JAJ T2
- 22 JAJ Club potentiels avec un minimum de 3 arbitrages au 30 mars 2022
- Un Juge Arbitre en formation Juge Observateur
- Partenariat arbitrage Club Sportif des Sourds de Poitiers

## **2.4.11. Secteur Arbitrage 87-23 – Etienne MORIN**

Année de reprise tant attendue mais année plutôt compliquée.

Tout d'abord nous sommes repartis un peu dans l'inconnu, quel serait l'état des troupes au moment de la reprise ? Qui avait arrêté et qui repartait ? De même pour les jeunes, ces deux dernières années ont créé un « trou » dans le suivi et l'accompagnement des JAJ des clubs départementaux.

L'idée de se reposer sur les « responsables » des écoles de hand (qui n'existent dans 90% des cas que sur le papier) étant une chimère, attendu les immenses soucis de mise en place de ce système (et le manque évident d'appétence des clubs pour la chose arbitrale), le téléphone a fonctionné régulièrement directement auprès des jeunes...

Comme c'était malheureusement prévu nous avons dû faire face à de nombreuses défections, environ 25 % d'arbitres ne reprenant pas.

La politique consistant à ne pas tenir compte de l'arbitrage dans les CMCD a autorisé des clubs à délaissé encore plus l'arbitrage. En début de saison, les clubs ne présentant pas d'arbitres ont été relancés plusieurs fois, jusqu'à obtenir parfois des réponses étonnantes : « Cette saison, on se consacre au sportif, on verra pour l'arbitrage la saison prochaine ! »...

Tout ceci pour expliquer que l'activité de début de saison s'est surtout bornée à tenter de revalider le plus possible d'arbitres et de faire le maximum pour avoir des candidats à la formation JAJT3.

### Le Secteur 23/87 a fixé 3 dates de revalidations :

- Le support du tournoi N3 filles de Magnac Laval (pour les JAJT3 le matin et les JAJT1 et T2 l'après-midi, accompagnés et suivis)
- Le samedi 4 septembre matin à Gaïa
- Le vendredi 24 en soirée à Gaïa

Le samedi 18 septembre, une matinée IHAND et feuille de frais + administratif pour les JAJ et les JA qui avaient oublié...

A l'issue de ces revalidations, quelques candidats de la dernière heure ont été revalidés individuellement par des suivis ponctuels.

A noter que toutes et tous ont passé le QCM.

### **Formation JAT 3 adultes :**

Après quelques atermoiements, en attente du feu vert pour débiter la formation et après avoir reçu la validation idoïne (2 personnes ayant suivi la formation Tuteur de proximité), nous avons eu 14 candidats.

2 soirées en salle. (Code + échanges entre les impétrants puis administratif).

1<sup>ère</sup> soirée le vendredi 10 décembre. A noter que nous avons attendu cette réunion pour envoyer les amendes prévues pour défaut d'arbitres aux clubs qui n'ont même pas envoyé un candidat.

Les candidats ont reçu le lien pour aller sur l'école de sorcellerie de l'arbitrage...

Vendredi 14 janvier présentation de l'hand, fonctionnement administratif de l'arbitrage.

Il s'est avéré que plusieurs des candidats étaient d'anciens arbitres ou jeunes arbitres leur formation en a donc été simplifiée. Rapidement désignés, ils ont été validés après suivis.

Pour d'autres candidats totalement débutants, ils ont été accompagnés sur des arbitrages en -15. (7 arbitres validés, 3 encore en formation et 4 disparus, venus pour remplir une obligation qui à l'évidence les a dépassés !)

Le 4 mars, une autre soirée plus axée sur la FDME et le paiement des frais d'arbitrage a été organisée pour tous ceux qui avaient besoin de rappels ou d'explications (volontariat).

### **Formation des JAJ :**

Depuis de nombreuses années, le Secteur organisait la formation des JAJT3 puis en février et à Pâques organisait des stages réservés aux binômes prometteurs pour les pousser vers le T2.

Avec la prise en main du PPF arbitrage par J Fradet, nous avons travaillé ensemble généralement lors des stages de joueurs des vacances scolaires ou lors des rencontres amicales des sélections, voire des matchs -15 (F et G) d'une équipe dite de « Précomité » engagée dans le championnat -15.

Stage de Toussaint à Isle le 26 octobre avec les JAJ de 2004 à 2007 pour « faire le tri » et revoir du monde. Le 27, dans deux gymnases entre ceux ciblés PPF et ceux qui étaient encore au début de leur formation (qui n'est à l'évidence pas dispensée dans les clubs, même ceux qui présentent sur le papier une école d'arbitrage de prestige !). Ensuite, la reprise de la pandémie nous a empêché de tenir les stages JAJ prévus en décembre ou janvier.

Le 19 février, stage JAJ ouvert aux volontaires pour étoffer notre filière départementale. Stage le samedi matin à Dautry.

Le 9 avril, nouveau stage « ouvert » des 2003 aux 2007. 27 JAJ qui sont reconvoqués les 28 et 29 avril prochain.

Pendant ce temps-là, la filière PPF arbitrage a connu des misères.

Sur les 3 binômes initiaux retenus, une a arrêté (elle s'est fait les croisés) et sa binôme travaille avec une nouvelle JAJ.

Un binôme était bancal devant le refus du père d'un des gamins de faire vacciner son fils et ils étaient très compliqués à désigner.

Dans le 3<sup>e</sup> binôme, l'un ne veut plus siffler, l'autre boude le handball car il jouait en -17 région alors qu'il escomptait les -18 France...

Bref, avec tout ça, il a fallu reconstruire et de nouveaux binômes ont émergé, souhaitons qu'ils soient plus fiables que leurs devanciers (en fait seuls 2 JAJ n'ont pas tenu leur engagement, mais à l'arrivée, 3 binômes ont eu du plomb dans l'aile !!!).

Afin de travailler plus proches des jeunes, les ex JAJT1 du 87 ont été contactés et 3 sont devenus encadrants et accompagnateurs des JAJ : une vraie bouffée d'oxygène !

De plus, l'objectif est de fidéliser les JAJ qui sortent du PPF en créant une filière spécifique départementale, avec des rassemblements le plus régulièrement possible pour les accompagner et les garder.

Pendant la saison, nous avons désigné les rencontres du Tri Département. Malgré le manque initial d'arbitres, nous avons pu couvrir les rencontres de façons satisfaisantes (mais surtout avec des arbitres solos) et sans tenir compte des quotas par club que nous essayions de respecter avant COVID.

Nous avons cette saison encore eu de très nombreux problèmes de communication avec le 19. Il est plus simple de passer directement par les responsables des clubs de Brive et d'Objat pour avoir des renseignements. Plusieurs des clubs corréziens ne présentent AUCUN arbitre, et les rares JA et JAJ que nous pourrions désigner sont toujours indisponibles.

La saison prochaine s'annonce aussi compliquée, avec l'arrêt de plusieurs des quinquas voire sexagénaires... d'où l'importance de conserver nos JAJ et de poursuivre leur formation, même hors PPF. La commission arbitrage aussi voit partir des membres, heureusement que des jeunes semblent vouloir venir bosser !

Voilà, c'est encore parfois un peu hors sujet, mais quand on a la parole, autant l'utiliser pour souligner ce qui fonctionne et surtout ce qui ne fonctionne pas !

Sportives et arbitrales salutations

## 2.1. Remerciements

Je souhaite remercier :

- Les salariés de la Ligue pour leur aide au quotidien,
- Les Chargés de Mission Arbitrage (Frédéric GUIRAO – Ludovic MARQUES – Eric DINQUER) et les CTS de la Ligue, pour leur expertise et leur professionnalisme ;
- Jérôme BRIOIS pour son investissement dans la conduite du PPF Arbitrage, et je lui souhaite la réussite au sein de la FFHB dès la saison prochaine au sein du Pôle Compétence de la CNA.
- Corinne DEGORCE pour son aide précieuse au travail administratif de la CTA,
- Les techniciens de la Ligue pour leurs apports techniques et moments d'échange,
- Les clubs qui ont fait de l'arbitrage une priorité dans leur structure,
- Les arbitres et Jeunes Arbitres pour leur sérieux et leur disponibilité,
- Les représentants des secteurs qui travaillent toujours dans l'intérêt commun de l'arbitrage de notre Ligue,
- Mes collègues bénévoles de la CTA qui donnent de leur temps sans compter, toujours dans la bonne humeur (même en Visio !)
- Merci à nos familles pour leur patience et l'acceptation de notre passion.
- Et enfin une pensée aux bénévoles proches de l'arbitrage qui nous ont quitté cette saison, avec une pensée toute particulière pour Jean Louis BRICHE, Responsable du secteur 24.

**David CARVALHO**  
**Président CTA**

### 3. COC SPORTIVE

#### Une saison sous le signe de la reprise de l'activité

Nous voici à la fin de cette saison de reprise d'activité pour notre handball. Nous avons fait le choix pour cette nouvelle saison de prôner la stabilité en reconduisant les championnats à peine débutés la saison précédente, et grâce à l'aide des comités nous avons pu compléter les championnats là où il y avait des manques d'équipes par suite de désistements compréhensibles en sortie de COVID. Merci aux commissions des compétitions des comités pour l'aide et le support apportés.

La saison a suivi son cours assez normalement en 2021 avec quelques reports mais rien d'alarmant, le début 2022 a été plus compliqué, la crise sanitaire est revenue le premier sujet de toutes et tous ou presque avec son (gros) lot de matchs reportés, les clubs ont tenu, j'en profite pour les remercier pour l'adaptabilité et la résilience dont chacun a fait preuve pour trouver, dans la très grande majorité des cas, des solutions pour jouer ces matchs reportés. Encore merci aux clubs.

Tout n'a pas été parfait dans cette saison de reprise, nous aurions par exemple aimé organiser les finalités -15 féminines et masculines sur cette fin de saison, nous comprenons la déception que cette décision difficile à prendre a pu engendrer. Nous tâcherons de faire mieux sur 2022/2023 pour que cette compétition tant attendue puisse revoir le jour comme avant la crise sanitaire.

Cette saison 2022/2023 sera sous le signe de la continuité, avec un retour à des championnats classiques sans demi-poules et avec le schéma prévu lors de la nouvelle mandature, nous allons également mener une réflexion sur les championnats jeunes féminins pour se rapprocher au plus près des attentes des clubs et du PPF afin de proposer des formules alliant compétitivité, proximité et attractivité.

J'en profite avant de conclure pour féliciter les clubs titrés, ceux qui accèdent à un niveau de jeu supérieur et ceux qui ont réalisé un parcours honorable en Coupe de France.

Pour terminer je veux adresser mes sincères remerciements à tous les membres de la Commission pour leurs disponibilités & leurs conseils avisés. Je rajouterai une mention très spéciale pour Céline VILLOING pour son efficacité, ses réponses pertinentes à mes (trop) nombreuses questions et son engagement sans faille pour la commission.

**Mikaël VIRE**  
**Président COC**

## 4. COMMUNICATION

### 4.1. Membre de la Commission

Président : Vincent Filloux (Président CD23)

Salariés : Timothy Guillon (jusqu'en septembre 2021) puis Alice Gourden (depuis décembre 2021)

### 4.2. Rappel du rôle et des missions de la commission

Le rôle principal de cette commission est de définir les enjeux, objectifs, cibles, messages et axes de communication. Cette commission doit faciliter les relations transversales au sein de la Ligue NA afin de travailler vers un but commun. Nous devons faire connaître et promouvoir la Ligue, ses activités et ses services.

### 4.3. Rétrospective de la saison

#### 4.3.1. La Communication vers les clubs et les licenciés :

##### 4.3.1.1. Site internet de la Ligue

La refonte du site internet est le plus gros projet au niveau de la communication depuis décembre 2021.

L'ouverture du site internet se fera pour l'Assemblée Générale du 18 juin. Il servira à mettre en lumière les actions et à communiquer.

##### 4.3.1.2. Réseaux sociaux

Animations des réseaux avec la création et publications de contenu. Relais d'information pour les différentes informations des instances et des commissions.

Augmentation de nos abonnés sur les réseaux sociaux depuis décembre 2021 :

Facebook : 6600 → 6269

Instagram : 945 → 1453

##### 4.3.1.3. Créations et aide à la conception de visuels

Création et diffusion de visuels pour la communication interne et externe, en direction de la Ligue (salariés ou commissions) et des clubs.

##### 4.3.1.4. Événements

Des plans de communication ont été effectués pour les événements de la Ligue : RGO 2022, Beach Handball Tour Nouvelle-Aquitaine.

##### 4.3.1.1. Centre de ressources

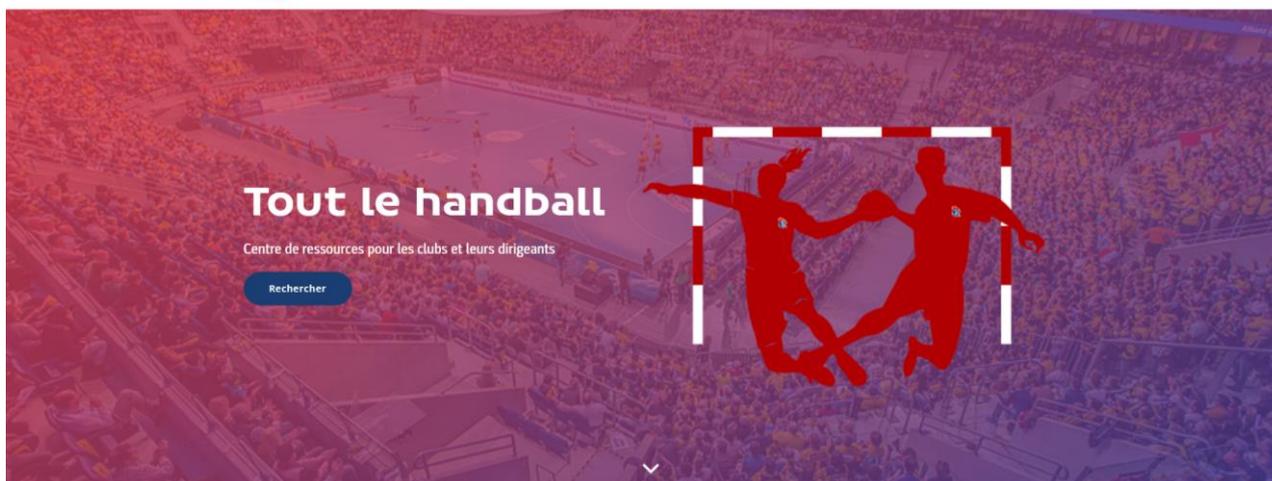
**Lien :** <https://nouvelleaquitaine-handball.org/toutlehand/>

Réuni une première fois en novembre 2018, puis février 2019, juin 2019 le groupe de travail « vie de club », composé de salariées de la ligue et des comités, d'élus et de dirigeants bénévoles, a recensé les besoins des structures comités, clubs, licenciés, pour ainsi établir un état des lieux du territoire.

Le lancement de l'ouverture officielle du Centre de ressources de la Ligue Nouvelle-Aquitaine a eu lieu en visioconférence Ligue le 19 juin 2021 pour répondre aux besoins des dirigeants de clubs.

Vous y trouverez :

- Un ensemble de documents et « d'outils » au service de tous les acteurs du Handball,
- Un accès direct à l'information couvrant les principaux domaines d'intervention de la pratique,
- Des contenus en libre accès, disponibilité permanente de la ressource.



### 7 thèmes principaux y sont abordés :

- Outils administratifs
- Compétitions
- Formation – Emploi\*
- Offres de pratique
- Communication – partenariat\*
- Dirigeants
- Service civique

\* Versions non ouvertes à ce jour.

## 4.4. Perspective

- Mise en valeur de nos comités grâce au site internet : Multisites à destination des comités
- Formation pour les comités et les clubs sur « comment gérer une communication sur les réseaux sociaux ? »
- Développer les outils numériques au service des clubs : BeSport, Sponso +, MyCoach, Helloasso
- Poursuivre les travaux sur le centre de ressources
- Plan de communication pour l'ITFE

### Rejoignez-nous !



**Alice GOURDEN**  
Apprentie en charge  
de la communication et des projets

**Vincent FILLOUX**  
Président commission Communication

## 5. DEVELOPPEMENT

### 5.1. Membres de la commission

DILLENBOURG Martine : présidente

DUPIN Valérie : vice-présidente déléguée de la ligue référente développement auprès du BD

Heures bénévoles : L'investissement autour de la Commission de Développement représente environ 200h de bénévolat.

DEGORCE Corinne : secrétaire salariée (500h)

RESSEGUIER Céline : chargée de développement salariée (700h heures dédiées au développement)

VILLIERS Emilie : chargée de développement salariée (850h heures dédiées au développement)

Heures salariées : 1.3 équivalent temps plein

La commission s'est réunie plusieurs fois par mois dont 2 présentiels (août et Janvier).

Deux soirées thématiques ont eu lieu avec les comités :

- Aides aux clubs
- Prévention contre les violences

### 5.2. Stratégie de développement

#### Déploiement du plan de développement territorial de la mandature en concertation avec les comités

- 2 axes prioritaires définis : Agir pour le développement des handballs de demain et renforcer le service aux clubs
- 4 champs d'actions pour couvrir la totalité de la notion de développement sur le territoire

### 5.3. Champs d'action

#### Communication / évènementiel

- Communication aux clubs et comité via des mails d'informations réguliers
- Relais auprès de la commission communication des différentes opérations fédérales et celles réalisées sur le territoire

#### Offres de pratiques

- Mise en place et suivi des appels à projet régionaux
  - Le mois du Hand à 4 (15 clubs concernés et environ 570 jeunes en septembre et octobre)
  - Le Noël des babys (13 clubs, 350 jeunes)
- Organisation de temps d'accompagnement et de promotion
  - La rentrée des Baby (temps technique dans le 19, 47 et 86)
  - « Handfitez-vous » (en cours)
- Organisation de rencontres Handensemble (2 journées à Surgères et Pons)
- Réactivation d'un groupe de travail Handensemble (mise en place d'un calendrier d'actions annuelles : 1 action par mois)
- Participation aux Rencontres Nationales de Handensemble
- Mise en place d'un webinaire autour de la pratique Hand à 4 (27 participants)
- Accompagnement et relance appel à projet fédéraux :
  - Hand pour elles (12 clubs dont 1 lauréat national)
  - Le mois du Baby (9 clubs)
  - Beach (11 clubs)
  - Handfit (en cours)
  - Hand à 4 (à venir)
- Mise en place du séminaire « Réussir au féminin » en partenariat avec Fémix les 23 et 24 octobre 2021 (2ème édition)
- Participation à des journées promotionnelles avec nos partenaires (UNSS, CROS, Premier de Cordée)

- Mise en place d'un groupe de travail sur la pratique Beach et préparation d'un projet de développement : création du pôle BEACH territorial Nouvelle Aquitaine et travail sur la création d'un tour Beach été 2022 avec des journées découvertes et un tournoi sur 5 dates
- Accompagnement des comités et des clubs sur la mise à place des offres de pratiques et le Beach

#### Services civiques

- Déploiement et gestion de l'agrément fédéral : 23 clubs concernés et 32 jeunes
- Aide à la réalisation de la demande
- Suivi et accompagnement des jeunes et des tuteurs
- Accompagnement des comités volontaires sur le suivi des dossiers (validation demande et suivi des jeunes)

#### Plan de prévention des violences

- Participation aux réunions fédérales et au colloque régional
- Travail sur le déploiement du plan régional
- Mise en place d'un webinaire avec l'association Colosse aux pieds d'argile pour les encadrants et dirigeants (19 participants en mars 2022)
- Organisation de temps de sensibilisation auprès des sélections départementales et des dirigeants de proximité (50 jeunes et 20 dirigeants avril 2022)

#### Accompagnement à la structuration

- Réponse aux sollicitations des clubs et comités sur leurs projets ou besoin d'accompagnement

**Martine DILLENBOURG**  
**Présidente Commission Développement**

## 6. DISCIPLINE

La commission Territoriale de discipline est chargée d'un pouvoir disciplinaire à l'encontre des clubs et des licenciés, pour tout comportement individuel ou collectif non conforme aux principes et aux règles déontologiques du handball, survenant à l'occasion d'une rencontre de niveau Territorial (championnat de France, coupe de France) ou en dehors d'une rencontre, dans le cadre général de la vie associative en lien avec le handball.

Le Territoire sur présentation de sa commission de discipline a validé des vice-présidents de sous commissions de Discipline en charge des différents comités qui le composent.

Les décisions rendues, le sont en référence au Règlement Disciplinaire Fédéral.

Les pénalités financières sont données en référence au Guide Financier de la FFHB

Cette année les compétitions ont pu reprendre, et c'est tant mieux, cependant, la reprise des championnats de cette saison sportive, est loin de ce que l'on pouvait espérer en matière disciplinaire. Nous constatons, et je voudrais attirer votre attention sur le nombre bien trop élevé de dossiers, relatifs à des propos et/ou des gestes envers le corps arbitral. Lors d'un Conseil d'Administration il a été acté que la tolérance « ZERO » serait appliquée pour des incivilités envers les JA et JAJ. Les arbitres ont un rôle essentiel dans les rencontres et nous nous accordons tous à dire qu'il faut les respecter, il ne suffit pas de jouer pour qu'une rencontre se passe bien, il faut qu'il y ait un coordonnateur du jeu, et c'est l'arbitre. Sans lui pas de jeu.

Nous avons élaboré une charte qui sera envoyée à tous les clubs, rappelant le rôle de chacun dans un club lors d'une rencontre.

Les chiffres de la saison : **74 dossiers traités**

Championnats	Masculin	Féminin
Coupe de France	5	1
Prénationale	11	3
Excellence	11	3
Honneur	14	
Moins de 18	1	4
Nationale 3 F		2
Moins de 17	12	
Gérés pour le département	2	5

Je tiens à remercier, l'ensemble des membres de la commission régionale, qui sont présents tous les mercredis, pour travailler sur les nombreux (trop nombreux) dossiers ; les membres des sous-commissions qui œuvrent aussi dans leur département.

Merci aux personnes qui se sont déplacées ou ont répondu « présent » lors des visioconférences, pour expliquer et débattre sur les faits et gestes relatés par les arbitres.

Bonnes vacances, bien méritées

**Irène MEROP-VICENS**  
Présidente de la Commission Territoriale de Discipline

## 7. RECLAMATIONS ET LITIGES

### 7.1. Composition de la commission

Nous déplorons malheureusement le décès de l'un de nos membres en mars dernier : Jean-Louis BRICHE.

Il était un personnage incontournable du Handball, connu pour sa parfaite connaissance des règlements, son dévouement, sa gentillesse et sa bonne humeur communicative...

Contents d'avoir fait un bout de chemin en ta compagnie, tu nous manques déjà !

Notre commission est donc maintenant composée de 5 membres :

- Fabienne DAZET
- Brigitte STAUB
- Marc BENHAROUN
- Georges BOITEAU
- Alain GAUDARD

Intéressés pour rejoindre notre commission ? N'hésitez plus, faites-moi parvenir votre candidature !

### 7.2. Activité de la commission

A ce jour (7 avril 2022), 4 réclamations (2, niveau comité et 2, niveau ligue) ont été traitées cette saison :

- 2 pour faute technique d'arbitrage
- 1 pour non-respect du protocole des arbitres absents
- 1 contre une décision de la COC

**Corinne DELAGE**  
Présidente Commission Réclamations et Litiges

## 8. STATUTS ET REGLEMENTATION

### 8.1. Qualifications

Cette saison, nous avons 39 746 licences qualifiées.

- Ligue N-A : .....37
- Comité 16 : .....2 250
- Comité 17 : .....2 830
- Comité 19 : .....1 114
- Comité 23 : .....215
- Comité 24 : .....2 540
- Comité 33 : .....12 478
- Comité 40 : .....1 902
- Comité 47 : .....1 377
- Comité 64 : .....6 681
- Comité 79 : .....2 792
- Comité 86 : .....2 537
- Comité 87 : .....2 993

Je remercie toute l'équipe Qualifications qui a œuvré toute la saison et qui permet aux licenciés d'être qualifiés à temps dans la mesure du possible.

Des améliorations significatives ont été faites sur Gesthand concernant les licences. Ce qui permettra à tout le monde d'être plus à l'aise et de gagner du temps lors de son utilisation.

L'édition du Mémento Administratif 22/23 reprend toutes ces nouveautés.

### 8.2. Conventions entre clubs

47 conventions pour cette saison :

- 7 en Championnat de France U18/U17,
- 5 en championnat National,
- 18 en + 16 ans en championnat Régional,
- 17 en U18/U17 en championnat Régional.

Cette fin de saison, 6 conventions ne seront pas reconduites :

- 2 « +16 ans » Nationales,
- 2 « +16 ans » Régionaux,
- 1 « U17F » Nationale,
- 1 « U18M » Nationale.

Cette saison, beaucoup de relances pour suivre les conventions, pour faire les évaluations. Il est rappelé que ces actions sont règlementaires et qu'elles sont nécessaires pour donner un aval lors de la reconduction.

Pour la saison 22/23, nous avons reçu 47 dossiers :

- 7 en Championnat de France U18/U17,
- 5 en championnat National,
- 18 en + 16 ans en championnat Régional,
- 17 en U18/U17 en championnat Régional.

Je remercie les personnes qui m'ont accompagnée cette saison. Je souhaite une bonne continuation à Jérôme qui nous quitte, lequel sera remplacé par Cathy Tachdjian.

### 8.3. Equipements

Cette saison, nous avons pu faire valider des dossiers en attente depuis plusieurs saisons et de nouvelles salles ont pu être classées.

Je remercie tous les membres de la division « Equipements », lesquels se rendent disponibles dès qu'il y a une demande de classement. Cette répartition sur le Territoire nous permet d'être à l'écoute des clubs et des collectivités. Remerciements plus particuliers aux 2 Michels qui tiennent la barque au siège de la Ligue.

### 8.4. CMCD

Le bilan CMCD 21/22 vient de s'achever et a été transmis aux clubs évoluant en championnats territoriaux.

La nouvelle mouture de la CMCD fédérale n'est pas encore achevée aussi les textes de la CMCD Territoriale 2022/2023 n'ont subi aucun changement. Seules les nouvelles appellations pour les techniciens sont mises en avant afin de voir s'évaporer les anciennes.

**Francine BERGES**  
**Présidente Commission Statuts et Réglementation**

## 9. MEDICALE

Nous avons vécu une saison très compliquée pour la pratique du handball compte tenu des conditions sanitaires.

Le très haut niveau (professionnel) a réussi à maintenir l'activité grâce à un protocole fédéral rigoureux.

Malheureusement pour la pratique traditionnelle, qui a été à l'arrêt pendant une longue période, les conditions de reprises ont été difficiles et compliquées, raison pour laquelle j'ai recommandé vivement le recours au médecin traitant pour un bilan clinique post Covid19, un électrocardiogramme, voire une consultation avec un cardiologue si besoin.

Aussi, au-delà de la problématique cardio respiratoire post Covid19, une vigilance particulière est à faire au niveau des blessures traumatiques car on a constaté une recrudescence des lésions musculo-tendineuses.

Au niveau de la commission médicale nous avons prévu d'organiser fin juin, début juillet 2021, un séminaire sur la prévention des blessures en post Covid, la commotion cérébrale et le carton blanc malheureusement, nous avons été empêchés par les restrictions sanitaires en vigueur.

De même, pour les arbitres dont l'âge dépasse 55 ans la commission médicale en assure le suivi annuel, cette année nous avons eu uniquement deux dossiers à traiter.

Sur le plan Événementiel la couverture médicale des rencontres France Norvège F début juillet 2021 a été assurée par nos soins, lieu de la compétition à Bayonne (64) dans le cadre de la préparation olympique.

Enfin, du point de vue projet, le séminaire cité plus haut à reprogrammer surtout la prévention des blessures en post Covid19 en rapport avec le retour à la compétition et aussi la problématique de la commotion cérébrale.

Le deuxième point c'est la création d'un réseau de soins urgents pour les pratiquants du handball en cas de blessures afin de garantir une prise en charge rapide et efficace.

Je vous donnerai directement l'information lors de AG. L'ouverture de ce service d'urgence est prévue pour le 16 mai 2022.

**Dr Fethy BENSaad**  
**Président Commission Médicale**



# **R**APPORT **D'**ACTIVITÉ **PAR A**XE

## RAPPORT D'ACTIVITE PAR AXE

### 10. PPF ARBITRAGE

#### 10.1. PPF (Parcours de Performance et de Formation) Arbitrage

L'organisation du parcours de détection et de formation des arbitres jeunes en Nouvelle Aquitaine commence à s'organiser grâce à l'animation du réseau. Nous savons tous que le « vivier » se trouve dans les clubs. C'est pourquoi, nous mettons en place un lien entre le club – le comité afin de favoriser la proximité. Dans un premier temps, l'objectif est d'identifier une personne pour atteindre, un club = une école arbitrage. Pour accompagner cet animateur, plusieurs outils, interventions, webinaires sont organisés car il existe plusieurs niveaux des écoles d'arbitrage (ne pas faire peur de la fonction). Nous devons continuer à communiquer cette filière arbitre auprès des jeunes pour les faire « rêver ». Cependant, nous avons encore beaucoup de travail à effectuer sur les comportements déviants pour assurer la sécurité de nos jeunes. Ensuite, mon activité est d'animer ce réseau des 11 responsables secteurs PPF arbitrage à travers des réunions, des stages et des visios pour renouveler les différents groupes T2/T1 JAJ et de travailler au quotidien avec les ressources humaines de la ligue (Fred Guirao, Ludovic Marques, Eric Dinqer) sur la stratégie des binômes potentiels (T1PPF et T2).

Je profite de ce compte rendu pour vous confirmer que je serai missionné uniquement sur des missions nationales à partir du 1 septembre 2022. J'ai apprécié de travailler avec vous et je garderai de bons souvenirs.

**Jérôme BRIOIS**  
**CTS Ligue Nouvelle-Aquitaine**

##### 10.1.1. Parcours des Juges Arbitres Jeunes T1 Performance

Pour cette saison 2021/2022, après 2 années tronquées par le COVID, il avait été décidé de conserver 3 binômes du Juges Arbitres Jeunes en JAJ T1 PPF et de réintégrer le 1 binôme du T1 Excellence :

- BUENO Elsa / CAZENAVE Charlène .....CD64
- DEROUY Alexis / VEYSSET Julien .....CD33
- DOYEN Anthony / NICOT Romain .....CD87
- BERKANE Yanis / LAMARQUE Thibault .....CD33/64

##### Programme du JAJ T1 PPF :

- Participer au stage de début de saison via une visio de rentrée
- Arbitrer des rencontres de niveaux U18 France
- Arbitrer les compétitions Inter Ligues masculine et féminine
- Arbitrer des séquences au Pôle masculin et féminin (CREPS Talence)
- Effectuer des tests QCM écrits et vidéos régulièrement (au minimum toutes les 6 semaines)
- Echanger avec des binômes internationaux
- Participer aux stages JAJ T1 PPF (Novembre et mars)
- Travailler avec leur « coach » : une fiche action – mission sur les droits et devoirs de chacun – est construite et validée

##### Les coachings de cette saison :

- Ludovic Marques = DERUY Alexis / VEYSSET Julien
  - Eric Dinqer = BUENO Elsa / CAZENAVE Charlène et
  - Frédéric Guirao = DOYEN Anthony / NICOT Romain et BERKANE Yanis / LAMARQUE Thibault
- + parcours proposer (coach, suivis, stages...) toute la saison avec les réunions mensuelles pour faire point + invitations fédérales compétitions IL

##### Participation aux compétitions Inter Ligues :

- BUENO / CAZENAVE : Inter Ligues Féminines à Toulouse en octobre
- DOYEN / NICOT : Inter Ligues Masculines à St Dié les Vosges en mai
- DERUY / VESSET : Inter Ligues Féminines à Celles sur Belle en Mars (Binôme n'ayant pu être disponible pour raisons professionnelles)

À la fin de la saison, l'ensemble du Groupe JAJ T1 PPF sera renouvelé. Certains binômes vont intégrer le T1N et d'autres seront en T1 adulte.

## 10.1.2. Parcours des Juges Arbitres Jeunes T2 Accession

### A. Animation du réseau

Pour détecter et accompagner les clubs, une organisation par secteurs s'est mise en place :

Comités	Référents Secteurs	Référents Ligue Acc
16	Julien Gambier (CTF)	Frédéric Guirao
17	Pierre David (CTF)	Jérôme Briois
19	Vincent Breton (CTF)	Frédéric Guirao
24	Sylvain Massonnaud	Frédéric Guirao
33	Ludovic Marques (salarié)	Frédéric Guirao
40	Benoit Mourcel (salarié)	Ludovic Marques
47	Xavier Borella	Ludovic Marques
64	Eric Dinker (salarié)	Frédéric Guirao
79	Emilien Larrière (CTF)	Jérôme Briois
86	Paul Vivier (salarié)	Jérôme Briois
87/23	Julien Fradet (CTF)	Jérôme Briois

Pour échanger, informer, accompagner.... Plusieurs temps étaient planifiés :

- En classe virtuelle
- En classe virtuelle par groupe secteurs
- En personnalisant lors des visites en stage ou réunions

L'objectif est d'animer le réseau des référents secteurs arbitrage pour détecter les arbitres jeunes des clubs. De ce fait, pendant cette période, plusieurs outils ont été communiqués pour diffusion aux clubs (articles, sites, tableaux...).

### B. Stages - Compétitions

L'arbitrage est au service du jeu. Afin de renouveler nos JAJ, le PPF Arbitrage a mis en place un parcours de détection sur les JAJ T2.

**Pré-détection et présentation du parcours :**

- N-1 : Stage en visio en avril 2021 (Binôme présenté par les secteurs)

**Détection des binômes :**

- Visio de présentation aux Inter Comités Régionaux 1 en octobre 2021
- Inter Comités Régionaux 1 début novembre 2021

#### Masculins à St Yrieix sur Charente :

Arbitrage	Nom JA	Nom JA
CD 16	ANDRE-LAFONTAINE Baptiste 2005	MAMER Lucas 2004
CD 87/23	FIOLLE Dorian 2004	JOUHANNET Adrien 2004
CD 33	THEAU Basile 2006	RINN Paul 2005
CD 64	FAUX Baptiste 2004	LUCIAT Anthony 2004
CD 86	LIPSTEINAS Samuel 2005	PARNADEAU Killian
CD 87/23	LABIDOIRE Jean Lou 2007	DEVALOIS Marius 2006

#### Féminines à Bègles :

Arbitrage	Nom JA	Nom JA
CD 17	BERGE Thomas	OLIVER-POPINOT Marceau
CD 64	HACALA Leire	TELECHEA Marie
CD 24	SIENKIEWICZ Mahaut	SIENKIEWICZ Zélie
CD 79	BABINOT Louane	BEDIER Laura
CD 40	LEGUEN Annaelle	LEGUEN Maelle
CD 47	ALBUGUES Thomas	CARRILLON Hélio
CD 19	DAUMARD Louis	DUPRE Léo
CD 33	HMOUNE Ziyad	PUCHEU Quentin

- Visio de présentation aux Inter Comités Régionaux 2 début janvier 2022
- Inter Comités Régionaux 2 mi-janvier 2022

Féminines à Montpon (24)

Arbitrage	Nom JA	Nom JA
CD 24	METIFEU Léonie	PAPON Maëva
CD 47	BLANDEAU Tom	JAMAA Yanis
CD 86	LIPSTEINAS Samuel	PARNADEAU Killian

Féminines à La Mothe (79) :

Arbitrage	Nom JA	Nom JA
CD 79	PIET Auriane	LUDINARD Typhaine
CD 17	BLANDEAU Tom	JAMAA Yanis
CD 86	PAGEAUT Louise	THOMAS Pablo

Féminines à St Loubès (33) :

Arbitrage	Nom JA	Nom JA
CD 33	THEAU Basile 2006	RINN Paul 2005
CD 64	FAUX Baptiste 2004	LUCIAT Anthony 2004

Masculins à Biscarosse (40) :

Arbitrage	Nom JA	Nom JA
CD 40	CHANCY Edmond	BONTEMPS Alban

Masculins à Saintes (17) :

Arbitrage	Nom JA	Nom JA
CD 16	ANDRE-LAFONTAINE Baptiste 2005	MAMER Lucas 2004
CD 17	OLIVER POPINOT Marceau	BERGE Thomas
CD 33	DULAURENT Antoine	GARBAYE Adrien

Masculins à Carbon Blanc (33) :

Arbitrage	Nom JA	Nom JA
CD 64	RAMON Clément	LACAZE LABADIE Arthur
CD 79	CLEMENT Jonas	PUCHEU Quentin
CD 33	HMOUNE Ziyad	PUCHEU Quentin

**Sélection des binômes pour intégrer le JAJ T1 :**

- 2 Stages en février 2022

Stage 1 :

	NOMS DES BINÔNES	Année de naissance	Club (Secteur)
1	Maëva PAPON / Léonie METFIEU	2004 / 2006	Périgueux Handball (secteur 24)
2	Alban BONTEMPS / Edmont CHANCY	2006 / 2004	Biscarosse (Secteur 40)
3	Louise PAGEAUT / Pablo THOMAS	2005 / 2004	Grand Poitiers (Secteur 86)
4	Thomas ALBUGUES / Hélio CARRILLON	2005 / 2005	Agen (Secteur 47)
5	Tom BLANDEAU / Yanis JAMAA	2003 / 2003	Cancon (Secteur 47)
6	Dorian FIOLE / Adrien JOUHANNET	2004 / 2004	La Souterraine (Secteur 23)
7	Jean Lou LABIDOIRE / Marius DESVALOIS	2007 / 2006	Limoges HB (Secteur 87)
8	Noémie PRAT / Arwen FLOQUET	2005 / 2006	Lescar (Secteur 64)

Stage 2 :

10	NOM des Binômes	Année de naissance	Club (Secteur)
1	BERGE Thomas / OLIVIER POPINOT Marceau	2004 / 2005	Saintes (Secteur 17)
2	DOUCHET Lucas / LAUR Robin	2006 / 2006	Aunis la Rochelle (Secteur 17)
3	BETHOULE Lucie / DEFARD Théa	2005 / 2005	Bergerac (Secteur 24)
4	THEAU Basile / RINN Paul	2006 / 2005	Mérignac (Secteur 33)
5	DULAURENT Antoine / GARBAYE Adrien	2005 / 2005	Créon (Secteur 33)
6	FAUX Baptiste / LUCIAT Anthony	2004 / 2004	Coaraze (Secteur 64)
7	HACALA Leire / TELLECHEA Marie	2004 / 2004	Urrunarrak (Secteur 64)
8	LIPSTEINAS Samuel / KERZAZI Noham	2005 / 2006	Châtellerault (Secteur 86)
9	ANDRE-LAFONTAINE Baptiste / MAMER Lucas	2005 / 2004	Gond Pontouvre / Villebois (Secteur 16)

#### **4 Binômes sélectionnés pour le Tour Inter Comités Nationales à Pau en Avril 2022**

- ALBUGUES Thomas / CARRILLON Hélio ..... CD47
- HACALA Leire / TELLECHEA Marie ..... CD64
- FIOLE Dorian / JOUHANNET Adrien ..... CD23
- OLIVER POPINOT Marceau / BERGE Thomas ..... CD17

#### **1 à 2 binômes sélectionnés pour les finalités Nationales à Orléans en Juin 2022**

- ALBUGUES Thomas / CARRILLON Hélio ..... CD47
- HACALA Leire / TELLECHEA Marie ..... CD64

Les binômes retenus lors du stage de février 2022, seront intégrés au JAJ T1 dès la rentrée 2022.

**Frédéric GUIRAO**  
**CTF Ligue Nouvelle-Aquitaine**

**Jérôme BRIOIS**  
**CTS Ligue Nouvelle-Aquitaine**

## 11. PROJET DE PERFORMANCE FEDERALE FEMININ

### Préambule :

Après plus d'un an de crise sanitaire, le PPF Féminin en Nouvelle Aquitaine a repris cette année un fonctionnement pratiquement normal. Seules quelques adaptations ont dû être réalisées pour « cause COVID ». Parmi elles, le déplacement d'un tournoi inter-comités en janvier et l'annulation du stage de préparation inter-pôles prévu initialement à Limoges, en partenariat avec le comité de Haute-Vienne.

Des ajustements sur l'organisation des pré-concours initialement prévus sur les sites d'Oloron et d'Angoulême ont eu lieu au final **le dimanche 10 avril à St-Loubes**. Cette opération « complexe » car nous accueillons près de 120 jeunes filles s'est parfaitement bien réalisée. L'accueil du club de St-Loubes avec toute son équipe de bénévoles a été particulièrement efficace rendant ce moment particulièrement agréable. Merci à eux.

L'architecture de détection en amont de l'entrée en pôle espoir, s'appuie sur le travail de détection initiale des comités. La compétition inter-comités reste la compétition référence qui permet de jaloner un parcours de formation pour les joueuses et des temps forts d'évaluation pour les équipes départementales. Depuis la réforme des régions et des PPF F, une phase territoriale en 3 temps nous permet de constituer un groupe de joueuses pour un regroupement en février qui réunit 42 joueuses. Ce stage est encadré par tous les responsables de sélections départementales. Toute l'équipe technique se compose de : **Jean Etienne MATTIUZZO (79), Pierre DAVID (17), Diana TUREA ILEANA (86), Brian PASQUET et Nolan LATHIERE (23 et 87), Patrice LOUSTAU (47), Gilles GIRON (33), Lionel DARRIEUTORT (64), Romain COUTANTIN (40), Julien GAMBIER (16), Dimitri ROYERE et Colin GOURY (24), Vincent BRETON (19)**. Merci à l'ensemble de cette équipe pour son engagement. Ce travail mutualisé est le fruit de l'engagement de chaque comité qui met à disposition ses cadres au sein d'une opération financée par la ligue Nouvelle Aquitaine. Lors de ce stage, des thématiques techniques



différentes sont abordées chaque année. Après avoir étudié le jeu **du gardien de but**, le développement des **compétences physiques**, nous avons abordé cette année **le jeu en surnombre**. **Julien GAMBIER** (intervenant site Angoulême) et **Lionel DARRIEUTORT** (intervenant site Oloron) ont animé les débats et les réflexions. **Beatrice DELBURG**, responsable du site excellence a partagé son expertise et ses interventions sont venues enrichir le partage d'une culture que nous espérons commune !

### La réforme des inter-comités

Dans le cadre de la réforme des inter-comités nationaux la Ligue Nouvelle Aquitaine a souhaité composer une « **équipe regroupée** ». En effet, dans le cadre de sa réforme, la direction technique nationale a proposé d'offrir à chaque ligue la possibilité de constituer une équipe avec des joueuses identifiées au sein des comités n'ayant pas atteint le niveau haut de la compétition. Ce projet doit permettre à des joueuses « potentielles » souvent issues de comités en nombre de licenciés réduits, de vivre la phase nationale de cette belle compétition. Un projet mutualisé, Ligue/comité, assure le financement de cette opération qui reste une véritable opportunité pour les joueuses et les cadres qui les accompagnent. Le comité 33 assure gratuitement le déplacement de ce collectif en partageant son bus, qu'il en soit sincèrement remercié.

Cette année l'équipe a été encadrée par **Pierre DAVID (17)** et **Romain COUTANTIN (40)**. Le tournoi a eu lieu à Tournefeuille.



**Équipe Regroupée Nouvelle Aquitaine 2022**

## Composition du groupe Équipe Regroupée Nouvelle Aquitaine

	NOM	Prénom	Date de naissance	Club actuel	DEP
1	BEAUFORT	LILLOU	29/03/2008	HAUTE SAINTONGE ARCHIAC JONZAC	17
2	POUJADE	MAEVA	21/02/2008	HANDBALL CLUB CANCONNAIS	47
3	ANSALDI--GRUE	CHARLOTTE	19/11/2008	BIARD HBC	86
4	CHAIR	CASSIE	16/04/2008	HANDBALL CLUB OBJAT CORREZE	19
5	BRUANT	MIRANAH	05/10/2008	US TYROSSE	40
6	MARTY	LEONIE	26/07/2008	HANDBALL CLUB OBJAT CORREZE	19
7	DULUCQ	MARIE	20/12/2008	US TYROSSE	40
8	AUDEBERT	LEONIE	20/09/2008	BIARD HBC	86
9	POINOT	SALOME	29/04/2008	CIVRAY US HB	86
10	GONCALVES	LUCIE	26/02/2008	YCHOUX HANDBALL CLUB	40
11	BARRANGER ARNAULT	PERRINE	06/05/2008	MATHA AVENIR HB	17
12	DISCAZAUX	CHARLINE	01/07/2008	US TYROSSE	40
13	GASCHET	CLEA	26/04/2008	BIARD HBC	86
14	MATHIEU	CAMILLE	03/03/2008	BIARD HBC	86

## L'opération N+1

L'opération N+1 est une opération dont la première édition s'est réalisée en 2020. Elle a pour objectif de renforcer la détection territoriale.

Intégré à un tournoi inter-comité, ce collectif recomposé est constitué de joueuses identifiées par les techniciens de comité, âgées d'un an de plus que l'équipe départementale. Cette nouvelle évaluation peut nous permettre d'intégrer de nouveaux profils à notre équipe de ligue mais également de suivre en continu des joueuses parfois débutantes lors des inter-comités ou à maturité physique tardive. Cette année le management de cette équipe a été assuré par **Gaëtan DUCLOS** des **Girondins de Bordeaux** en formation T5 avec l'ITFE Nouvelle Aquitaine. Merci à lui !



Équipe N+1 Nouvelle Aquitaine 2022

## Composition du N+1 Nouvelle Aquitaine

	NOM	Prénom	Date de naissance	Club actuel	1° club	DEP
1	DELAUNAY	Victoire	28/03/2007	MONTPON-MENESTEROL	MONTPON-MENESTEROL	24
2	LABROUSSE	Margot	27/07/2007	PERIGUEUX	PERIGUEUX	24
3	ZECHEL	Auriana	17/02/2007	UNION SPORTIVE TALENCE	EYSINES HB CLUB	33
4	DUMEZ	Lola	30/04/2007	ES BLANQUEFORTAISE HBC	ES BLANQUEFORTAISE HBC	33
5	MASSE	Arielle	22/02/2007	ES BLANQUEFORTAISE HBC	ES BLANQUEFORTAISE HBC	33
6	CROIZET	Lisa	07/04/2007	STADE PESSACAIS	STADE PESSACAIS	33
7	LESGOURGUES	Laly	29/06/2007	US TYROSSE	US TYROSSE	40
8	LEMONDE	Elsa	16/12/2007	BISCAROSSE OLYMPIQUE HB	BISCAROSSE OLYMPIQUE HB	40
9	LALANNE	Lola	16/12/2007	STADE MONTOIS	HBC SAINT PAULLOIS	40
10	MARBACH	Laura	11/03/2007	STADE MONTOIS	STADE MONTOIS	40
11	CARRERE	Louise	03/11/2007	BORDES SPORTS	BORDES SPORTS	64
12	MALVEZIN	Mailalen	20/01/2007	BUROS HB	BUROS HB	64
13	BAUER	Laly	21/08/2007	LESCAR HB	HANDBALL CLUB DE DENGUIN	64
14	HOFFNER ROUCOLLE	Sheryl	19/01/2007	SUKIL HAND CAMBO	SUKIL HAND CAMBO	64
15	OYHAMBURU	Lena Marie	14/03/2007	SUKIL HAND CAMBO	SUKIL HAND CAMBO	64
16	SALLIO	Enora	16/05/2007	CELLES SUR BELLE	VAL DE BOUTONNE HBC	79
17	SEMUR	Justine	20/12/2007	CELLES SUR BELLE	CELLES SUR BELLE	79
18	CUOQ MOREAU	Manon	18/06/2007	CELLES SUR BELLE	PAMPROUP USF	79
19	BAILLY	Rose	02/08/2007	HBC CHATELLERAULT	HBC CHATELLERAULT	86

## Les regroupements inter-sites (RIS)

Comme prévu dans le projet de performance fédéral, le parcours des joueuses est caractérisé par **deux étapes distinctes**. Implantés à Oloron et à Angoulême, ces sites délivrent le « **programme d'accession** » permettant d'évaluer **la force du projet des jeunes** ainsi que **leur capacité à mener de front un projet sportif et scolaire** ambitieux. A l'issue de ce programme, seules quelques élèves-athlètes, chaque année, peuvent intégrer le site excellence et son programme, implanté sur le CREPS de Bordeaux. Ce dernier les prépare à intégrer les **Centre de Formation de Clubs professionnels** et/ou toutes structures d'accès au Haut niveau.

Afin d'améliorer **l'évaluation et la formation** des jeunes intégrées en site accession, des **regroupements inter sites (RIS)** se déroulent trois fois par année scolaire. Ces regroupements d'une durée de trois jours doivent permettre aux jeunes de l'accession de vivre au sein de l'excellence en partageant des entraînements avec le groupe excellence et des séances de travail individualisées. Les séances d'entraînement se réalisent sur les installations et les créneaux d'entraînement du site excellence.



L'encadrement est assuré par l'équipe technique des trois sites. Cette opération est devenue possible grâce à l'intervention des chefs d'établissements des **lycée Alfred KASTLER**, **Lycée SUPERVIELLE** et **Lycée Marguerite de VALOIS** qui ont signé une convention qui favorise l'accueil des joueuses de tous les sites dans les internats et au sein de leur restauration collective. Je tiens à remercier **Monsieur PERRIER** (Lycée Marguerite de Valois) **Monsieur VERDIER** (Lycée Supervielle) et **Monsieur GONZALES** (Lycée Kastler) et enfin **Barbara BENNAUDIN** ma collègue du CREPS qui ont largement contribué à la réalisation de cette nouvelle action.

## 11.1. Renouvellement de l'Elite PPF POLE ESPOIR

### 11.1.1. Saison sportive 2021-2022

#### Liste des joueuses ayant participé aux inter-ligues en octobre à Tournefeuille

	NOM	Prénom	Date de naissance	Structure d'entraînement	Club actuel	1° club	DEP
1	AROTCARENA	Jone	07/05/2006	BORDEAUX	COTE BASQUE	IRISARTARRAK	64
2	BORG	Enola	31/05/2005	BORDEAUX	MIOS	MIOS	33
3	BORG	Lylou	31/05/2005	BORDEAUX	MIOS	MIOS	33
4	BROCHARD	Léonore	22/01/2006	ANGOULEME	COGNAC	HAUTE SAINTONGE HB	17
5	CANEROT	Mathilde	28/02/2005	BORDEAUX	BORDES SPORTS	HB CLUB LOURDAIS	64
6	CHANTELLY	Mélicca	21/04/2006	BORDEAUX	ST LOUBES	HBC LIBOURNE	33
7	COLINOT	Lina	08/02/2005	BORDEAUX	COTE BASQUE	AS URRUNARRAK	64
8	DESCHILDRE	Lola	27/02/2006	ANGOULEME	BERGERAC	HB EULALIEN	24
9	DURAND	Lili Rose	02/04/2006	ANGOULEME	MARMANDE	AL AGEN HB	47
10	EBARA	Léonie	28/04/2005	BORDEAUX	BERGERAC	CARROS HBC	06
11	FORJONEL	Estelle	11/01/2005	BORDEAUX	AUNIS LA ROCHELLE	SURGERES	17
12	LENFANT SCODELLARO	Camille	03/04/2006	ANGOULEME	GRAND POITIERS	POITIERS EC HB	86
13	SANS	Léana	02/08/2006	ANGOULEME	ST LOUBES	HBC LIBOURNE	33
14	TEXIER	Louane	02/08/2005	BORDEAUX	CELLES SUR BELLE	VAL DE BOUTONNE HBC	79
15	VERGELY	Clara	12/01/2006	OLORON	BORDES SPORTS	HB CERCLE NIMES	64
16	WASWA	Gloria	21/07/2006	BORDEAUX	AS URRUNARRAK	HBC SAINT PAULUIS	40

Les Inter-ligues pour la génération 2005/2006 se sont vues repoussées pour cause COVID. De sorte la compétition de détection nationale a eu lieu à Tournefeuille du 11 au 13 octobre 2021.

L'équipe était encadrée par Lucile BRUXELLES (coach 1), Béatrice DELBURG (coach 2), Olivier MARIE MAGDELEINE (vidéo) et Romain ROUGIER (préparateur physique).

L'équipe s'impose en finale et remporte le titre de championne de France Inter-ligues 2021.

A l'issue de cette compétition, la direction technique nationale a retenu pour le Stage National U18 qui s'est tenu à la maison du handball :

- Mathilde CANEROT (2005)
- Enola BORG (2005)
- Lylou BORG (2005)
- Lina COLINOT (2005)
- Louane TEXIER (2005)

De la génération 2004 la DTN a également retenu :

- Alix TIGNON (2004)
- Zazie SAMZUN (2004)

Il manque à cette liste **Ylana RICHARD (2004)** blessée gravement au genou qui fait partie incontestablement à la liste des joueuses à fort potentiel issue de notre territoire.

Béatrice DELBURG (entraîneur) et Olivier MARIE MAGDELEINE (vidéo) faisaient partie de l'encadrement national.



*SNU18 Maison Du Handball*



*Équipe Inter-ligues Nouvelle Aquitaine 2021  
génération 2005/06*

## Liste des joueuses ayant participé aux inter-ligues en mars à Celles-sur-Belle

	NOM	Prénom	Date de naissance	Structure d'entraînement	Club actuel	1° club	DEP
1	JEAN PHILIPPE	Ema	20/04/2007	ANGOULEME	PERIGUEUX	PERIGUEUX	24
2	ANDERE SAUTET	Coline	27/08/2006	OLORON	PAU NOUSTY	PAU NOUSTY	64
3	DAVID	Maylis	03/04/2007	ANGOULEME	ST LOUBES	ST LOUBES	33
4	LEBOSSE	Faustine	18/04/2007	ANGOULEME	ST LOUBES	ST LOUBES	33
5	DELCEV	Marie	23/01/2007	ANGOULEME	CELLES SUR BELLE	CELLES SUR BELLE	79
6	VASSE	Chloé	08/01/2007	ANGOULEME	MONCOUTANT	AIRVAULT FAT	79
7	MORILLE	Romy	23/03/2007	ANGOULEME	CELLES SUR BELLE	US COUCHE HB	86
8	COUET	Alicya	07/03/2007	ANGOULEME	ROCHECHOUART ST JUNIEN	ROCHECHOUART ST JUNIEN	87
9	CHEVALIER	Satine	24/05/2007	ANGOULEME	ROCHECHOUART ST JUNIEN	ROCHECHOUART ST JUNIEN	87
10	DRAPEAU	Camille	15/05/2007	ANGOULEME	CELLES SUR BELLE	CLUB HANDBALL HAUT POITOU	79
11	DENIS CAZENEUVE	Romane	05/02/2007	OLORON	COTE BASQUE	SAINT PEE UNION CLUB	64
12	CHATUE MUNOZ	Kayla	04/03/2007	OLORON	NOUSTY	LESCAR HB	64
13	DESBOIS	Lucie	15/03/2007	OLORON	ASSON SPORTS	ASSON SPORTS	64
14	FIDALGO	Sara	15/01/2007	OLORON	PAU NOUSTY	MADRID	Espagne
15	BUREU CRUZ	Emma	17/05/2007	OLORON	BORDES SPORTS	BORDES SPORTS	64
16	MASSON	Lou	16/01/2007	OLORON	COTE BASQUE	SICS BOUCAU TARNOS	64



*Équipe Inter-ligues Nouvelle Aquitaine 2022  
génération 2007*

## Liste des joueuses ayant participé aux inter-pôles en avril à Bourg de péage

	NOM	Prénom	Date de naissance	Structure d'entraînement	Club actuel	1 <sup>er</sup> club	DEP
1	TIGNON	Alix	01/05/2004	BORDEAUX	PESSAC	ENT CHAURAY LA CRECHE	79
2	SAMZUN	Zazie	24/09/2004	BORDEAUX	AUNIS LA ROCHELLE	AUNIS LA ROCHELLE	17
3	ASTIER	Lisa	05/02/2005	BORDEAUX	LEGE	CLUB ATHLETIQUE BEGLAIS	33
4	BORG	Enola	31/05/2005	BORDEAUX	MIOS	MIOS	33
5	BORG	Lylou	31/05/2005	BORDEAUX	MIOS	MIOS	33
6	CANEROT	Mathilde	28/02/2005	BORDEAUX	BORDES SPORTS	HB CLUB LOURDAIS	64
7	COLINOT	Lina	08/02/2005	BORDEAUX	COTE BASQUE	AS URRUNARRAK	64
8	EBARA	Léonie	28/04/2005	BORDEAUX	BERGERAC	CARROS HBC	06
9	TEXIER	Louane	02/08/2005	BORDEAUX	CELLES SUR BELLE	VAL DE BOUTONNE HBC	79
10	AROTCARENA	Jone	07/05/2006	BORDEAUX	COTE BASQUE	IRISARTARRAK	64
11	CHANTELLY	Mélicca	21/04/2006	BORDEAUX	ST LOUBES	LIBOURNE	33
12	WASWA	Gloria	21/07/2006	BORDEAUX	AS URRUNARRAK	HBC SAINT PAULOIS	40
13	GROS	Blandine	31/03/2006	BORDEAUX	MOURENX	MOURENX	64
14	VERGELY	Clara	12/01/2006	OLORON	BORDES	HB CERCLE NIMES	64
15	LENFANT SCODELLARO	Camille	03/04/2006	ANGOULEME	POITIERS	POITIERS EC HB	86
16	DENIS CAZENEUVE	Romane	05/02/2007	OLORON	COTE BASQUE	SAINT PEE UNION CLUB	64

Les deux collectifs ont participé à la finale des tournois de détection. Encadrées par l'équipe PPF F, les joueuses se sont particulièrement bien comportées dans le projet défensif et dans le jeu rapide. Le coaching souvent audacieux de l'équipe technique a permis d'offrir du temps de jeu à l'ensemble des joueuses de chaque collectif tout en gardant un niveau de compétitivité élevé. Félicitations à toute l'équipe qui en compétition travaille sans relâche pour accompagner au mieux les jeunes joueuses qui capitalisent de l'expérience et des compétences lors de ces regroupements.

L'organisation des inter-ligues par le club de Celles sur Belle a été une véritable réussite. Pour notre collectif, c'est bien entendu une chance que de jouer « à domicile ».

Le remplacement d'Olivier MARIE MAGDELEINE, in extremis, par Jean Etienne MATTIUZZO pour assurer le suivi vidéo aux inter-pôles a été très apprécié pour les joueuses et tout le staff. Je profite de ce bilan pour remercier le club et Jean Etienne pour leur aide et leurs compétences précieuses.



*Équipe Inter-pôles Nouvelle Aquitaine 2022  
génération 2004/05/06*

## 11.1.2. Le recrutement du Pôle espoir féminin

### Pôle espoir Site excellence Bordeaux 2021-2022

	NOM	Prénom	Date de naissance	Structure d'entraînement	Club actuel	DEP
1	TIGNON	Alix	2004	Bordeaux	PESSAC	79
2	RICHARD	Ylana	2004	Bordeaux	AUNIS LA ROCHELLE	17
3	SAMZUN	Zazie	2004	Bordeaux	AUNIS LA ROCHELLE	33
4	TEXIER	Louane	2005	Bordeaux	CELLES SUR BELLE	33
5	BORG	Lylou	2005	Bordeaux	MIOS	33
6	COLINOT	Lina	2005	Bordeaux	COTE BASQUE	64
7	ASTIER	Lisa	2005	Bordeaux	LEGE	64
8	EBARA	Léonie	2005	Bordeaux	BERGERAC	06
9	FORJONEL	Estelle	2005	Bordeaux	AUNIS LA ROCHELLE	79
10	CANEROT	Mathilde	2005	Bordeaux	BORDES SPORTS	64
11	BORG	Enola	2005	Bordeaux	MIOS	33
12	CHANTELLY	Mélissa	2006	Bordeaux	SAINT LOUBES	33
13	GROS	Blandine	2006	Bordeaux	MOURENX	64
14	AROTCARENA ROSAS	Jone	2006	Bordeaux	COTE BASQUE	64
15	WASWA	Gloria	2006	Bordeaux	URRUNARRAK	40

### Pôle espoir Site accession Angoulême 2021-2022

	NOM	Prénom	Date de naissance	Structure d'entraînement	Club actuel	DEP
1	BROCHARD	Léonore	2006	Angoulême	COGNAC	17
2	DELAUVAUD	Cloé	2006	Angoulême	AUNIS LA ROCHELLE	17
3	DESCHILDRE	Lola	2006	Angoulême	BERGERAC	24
4	DURAND	Lili Rose	2006	Angoulême	MARMANDE	47
5	LENFANT SCODELARRO	Camille	2006	Angoulême	POITIERS	86
6	SANS	Léana	2006	Angoulême	ST LOUBES	33
7	CHAHIR	Halima	2006	Angoulême	HB AMBAZAC	87
8	OTTRO	Méliou	2006	Angoulême	CAB	33
9	DEFIENNE	Romane	2006	Angoulême	AUNIS LA ROCHELLE	17
10	JEAN PHILIPPE	Ema	2007	Angoulême	PERIGUEUX	24
11	TAULOU	Marie Cécile	2007	Angoulême	LA FORCE	24
12	DES TOUCHES	Charlotte	2007	Angoulême	MIOS	33
13	DAVID	Maylis	2007	Angoulême	ST LOUBES	33
14	LEBOSSSE	Faustine	2007	Angoulême	ST LOUBES	33
15	SEQUEIRA--ZAHONERO	Clotilde	2007	Angoulême	AGEN	47
16	DELICHEV	Marie	2007	Angoulême	CELLES SUR BELLE	79
17	VASSE	Chloé	2007	Angoulême	MONCOUTANT	79
18	MORILLE	Romy	2007	Angoulême	CELLES SUR BELLE	86
19	DRAPEAU	Camille	2007	Angoulême	CELLES SUR BELLE	86
20	COUET	Alicia	2007	Angoulême	ST JUNIEN	87
21	CHEVALIER	Satine	2007	Angoulême	ST JUNIEN	87

### Pôle espoir Site accession Oloron 2021-2022

	NOM	Prénom	Date de naissance	Structure d'entraînement	Club actuel	DEP
1	FERNANDEZ	Marine	2006	Oloron	COTE BASQUE	64
2	HARISTOY	Maia	2006	Oloron	PAU NOUSTY	64
3	MONREPOS	Alicia	2006	Oloron	BORDES SPORTS	64
4	VERGELY	Clara	2006	Oloron	BORDES SPORTS	64
5	ANDERE SAUTET	Coline	2006	Oloron	PAU NOUSTY	64
6	LAGES	Valentine	2006	Oloron	PAU NOUSTY	64
7	DENIS CAZENEUVE	Romane	2007	Oloron	COTE BASQUE	64
8	CHATUE MUNOZ	Kayla	2007	Oloron	NOUSTY	64
9	DESBOIS	Lucie	2007	Oloron	ASSON SPORTS	64
10	MASSON	Lou	2007	Oloron	COTE BASQUE	64
11	FIDALGO	Sara	2007	Oloron	PAU NOUSTY	Espagne
12	BUREU CRUZ	Emma	2007	Oloron	BORDES SPORTS	64
13	ELLISSECHE	Estixu	2008	Oloron	ST PALAIS	64

### 11.1.3. La structuration du PPF et des clubs Pros

Le territoire dans ses évolutions a vu l'année dernière l'accès en LBE du club de **Celles sur Belle** et le maintien du club de **Mérignac**. Cette évolution a permis l'avènement pour les deux clubs de l'ouverture **d'un centre de formation**. **Jean Etienne MATTIUZZO** et **Julia NORMAND** sont devenus tous les deux responsables d'une structure agréée par le ministère des sports et intégrée **dans le parcours de performance fédéral**. **L'avènement de ces deux entités est une véritable avancée dans la structuration des clubs ainsi que dans le parcours de formation des joueuses issues du territoire Néo aquitain.**

**Au-delà du recrutement des effectifs professionnels dans les clubs, ces centres favorisent l'accès au haut niveau des joueuses issues du territoire et réduit par voie de conséquence « la fuite des talents »...**

Les effectifs CFCP pour cette année ont été :

**Pour Celles sur Belle :**

Pole d'origine	Département d'origine	1° club	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE
NOUVELLE AQUITAINE	86	BUXEROLLES HB 86	CAILLAUD	Maelle	16/08/2003
AURA	04	HB CLUB GANNATOIS	DELAUME	Cléa	24/04/2003
GUADELOUPE	01	ASC DOMINANTE	GOLVET	Estelle	06/11/2003
HAUT DE FRANCE	80	ABBEVILLE	SOGOYOU	Essowe	10/09/2002
GUADELOUPE	01	L'ETOILE DE MORNE A L'EAU	VIRGINIUS	Karel	08/10/2002

**Pour Mérignac :**

Pole d'origine	Département d'origine	1° club	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE
ILE DE FRANCE	94	UNION SPORTIVE IVRY HB	BEKROU BREGA	Keran	31/05/2003
NOUVELLE AQUITAINE	33	MERGNAC HB	DESIRLISTE	Eva	01/01/2003
NOUVELLE AQUITAINE	86	BUXEROLLES HB 86	KIBUEY	Phellys	20/02/2003
NOUVELLE AQUITAINE	64	LESCAR HB	NAVARRO CANO	Sarah	09/12/2001
NOUVELLE AQUITAINE	64	HBC OLORON	ABADIE	Julie	03/07/2003

**Les sortantes du site excellence pôle espoir Nouvelle Aquitaine et ayant rejoint un CFCP en dehors du territoire :**

Pole d'origine	Département d'origine	1° club	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	CFCP
NOUVELLE AQUITAINE	16	ANGOULEME	MLAMALI	Zaliata	23/02/2003	CFCP METZ HB
NOUVELLE AQUITAINE	64	SUKIL HAND CAMBO	FRACHON	Albane	30/08/2003	CFCP NANTES

**Les sortantes du site excellence pôle espoir Nouvelle Aquitaine et ayant rejoint un club :**

Pole d'origine	Département d'origine	1° club	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	Club
NOUVELLE AQUITAINE	40	US TYROSSE	SEDDIKI	Emma	19/07/2002	RENNES D2
NOUVELLE AQUITAINE	64	ZIBERO SPORTS TARDETS	MALHARIN	Nahia	24/03/2003	RENNES D2
NOUVELLE AQUITAINE	24	MONTPON MENESTEROL	MAUBON	Andréa	24/07/2003	ST LOUBES HB N2

En juillet dernier, l'équipe France Juniors a remporté la médaille de bronze au championnat d'Europe. Zali MLAMALI (16), Phellys KIBUEY (86) et Albane FRACHON (64) participaient en 2017 aux premiers inter-ligues sous l'aire de la nouvelle Aquitaine. Aujourd'hui, Julie ABADIE a rejoint le groupe et pourrait participer au Championnat du monde cet été... D'autres comme Lylou et Enola BORG (33), Louane TEXIER (79) Ylana RICHARD (17), Jone AROTARENA (64), Mélissa CHANTELLY (33) ....fréquentent les regroupements nationaux. Leur beau parcours doit nous donner l'ambition d'accompagner au mieux nos jeunes joueuses dans une formation à la fois riche et adaptée. Les centres de formation de nos clubs de haut niveau sont de toute évidence une avancée notoire pour



Zaliata MLAMALI, Phellys KIBUEY, Albane FRACHON, Julie ABADIE

notre territoire. En amont de leur travail se trouve l'indispensable « détection » menée par les instances fédérales ligues et comités. Je reste convaincue que seules les structures fédérales aujourd'hui, par leurs compétences, leurs organisations et leur financement peuvent effectuer un travail indispensable au renouvellement de l'élite. Cette dernière olympiade nous a permis de progresser et les résultats obtenus sont de toute évidence le fruit du travail **de toute une équipe**. Ce même rendu possible par des instances dirigeantes qui font confiance aux professionnels de terrain. Merci à eux !

Alors gardons le cap : progressons encore .....

**Françoise NICOLE**  
**CTS Ligue Nouvelle-Aquitaine**

## 12. PPF MASCULIN

### 12.1. Renouveau de l'Elite PPF Pôle Espoir Nouvelle-Aquitaine

#### 12.1.1. Saison sportive 2021-2022

La saison sportive concernant le volant « détection et renouvellement de l'élite » a poursuivi la réforme territoriale à son échelle.

**Le Pôle Nouvelle-Aquitaine reste une structure administrative unique, portée par la Ligue, composée de 3 « Sites », pour sa troisième année d'existence sous ce format :**

2 sites accessions à Pau et Saint-Yrieix-la-Perche et 1 site accession / excellence à Bordeaux-Talence.

Cette saison la structure a regroupé 56 Athlètes sur 4 années d'âge de la troisième à la terminale pour des athlètes nés cette année entre 2005 et 2002. (24 à Bordeaux, 17 à Pau, 15 à Saint-Yrieix-La-Perche).

Le Pôle conserve au fil des années un recrutement de qualité, le recrutement pour la saison a été très délicat, surtout pour la génération 2006/2007, puisque le concours unique a été annulé en raison de la première vague de la pandémie.

Concernant son fonctionnement je tiens à remercier tous les acteurs et collaborateurs pour leurs compétences et leur engagement au quotidien :

**Pour Saint-Yrieix-La-Perche :** Sébastien AVRIL et Jonathan ROBY, assisté de Julien FRADET, en remerciant le Club du LH 87 pour son partenariat à travers la mise à disposition de ce dernier, ainsi que le Comité 87.

**Pour Pau :** Arnaud VILLEDIEU et son équipe (Xavier SARRAILH, Emmanuel ALETTO en remerciant le Club de Billère pour son partenariat à travers la mise à disposition de ce dernier, Franck VIGNEAU)

**Pour Talence :** Florent GIBOUIN (préparateur physique), Loïc CAMBEROU (adjoint), Marc HOAREAU (adjoint), Thibault CASSAGNE pour l'accompagnement mental à la performance.

Concernant le suivi médical je remercie aussi l'engagement et le professionnalisme des Docteurs LAUMONT (Saint-Yrieix-La-Perche) et POUGET (Pau) et des kinés THIBAUT (Saint-Yrieix-La-Perche) et BITALLOU (Pau) concernant le suivi médical réglementaire et l'accompagnement hebdomadaire, ainsi que le partenariat avec l'ensemble des établissements supports.

**Merci à nos élus de nous avoir donné les moyens de ce bon fonctionnement. Mais d'évidence et je le répète chaque saison, le travail en staff est un gage incontestable de qualité et que l'équilibre entre engagement financier et fonctionnements actuels me paraît cohérent.**

**Les clubs de Limoges et de Billère doivent, bien évidemment, plus que jamais, être nos points d'ancrage à l'élite du handball professionnel masculin en LNH, et seront accompagnés dès la rentrée de 2022 par le Club de BBL dont le projet porté par Jean Paul ONILLON et Philippe GARDENT va permettre à la Ligue Nouvelle-Aquitaine d'avoir 3 Pôles du secteur PROFESSIONNEL LNH.**

**Dès lors, l'objectif doit être de réussir à conserver les athlètes formés en Nouvelle-Aquitaine dans nos clubs en respectant l'équilibre avec une collaboration intelligente de tous les acteurs en vue de l'orientation des potentiels et des talents... en n'oubliant pas que la concurrence est vive à l'échelle du monde professionnel sur l'ensemble du territoire national.**

Cette année, pour information, sont passés par le Pôle et ses structures et jouent dans les clubs phares de NA :

Billère : Mathéo CASTAING.

BBL : Valentin HERRERO, Loucas CONTIERO, Paul MOURIOUX, Valentin BOUTTIER, Mamadou FAYE.

Limoges : Denis SERDAREVIC.

Pau-Nousty : Hugo ADOUE, Baptiste et Damien BERGEROU, Jordan CHIBANI, Yann LE BIGOT, Alexandre THIEL, Remi LAMUDE.

Saintes : Sébastien CHATILLON

A noter enfin, que l'été dernier, 2 athlètes issus du site de Bordeaux ont été sélectionnés en équipe de France moins de 19 (Servilien CLAIRE 2003 de l'ETEC et Imanol CARRERE 2003 de Bruges) pour l'Euro U 19 en Croatie, rejoints cette année par Sacha MANTZ ( Chambéry ex ETEC) en U 21.

- Pour cette fin de saison, pour les 2004, 2 athlètes ont signé avec des Centres de Formation LNH ; BIRKNER au LH 87, BALADI à IVRY.
- Pour les 2005, un joueur retenu en U 19 en vue de la préparation à l'EURO Martin GUIBERT d'Aunis La Rochelle et Antoine BALADI d'IVRY
- Pour les 2006, 3 joueurs retenus en U 17 Mathis PREZEAU Lormont (blessé), Loan FELIX ANDRIEUX (BBL), Yoni PEYRABOUT (BBL).
- 1 au Beach U 17 Salomon SONKO-BASIN Niort-HB-Souchéen.
- Concernant les 2007 la détection débutera aux IL de Saint-Dié des-Vosges début mai.

Les points de vigilance et d'amélioration (accueil du dimanche soir et amélioration des emplois du temps à Saint-Yrieix-La-Perche, qualité de la salle à Pau) restent d'actualité.

D'autre part, le déplacement du site Nord-Est de Saint-Yrieix-La-Perche a été abordé et envisagé pour la troisième année consécutive, mais n'aboutit toujours pas pour le moment, pour un problème de places d'internat sur Limoges.... Il va devenir urgent de trouver une solution pour rapprocher ce site du club de Lidl Star Ligue afin de répondre au cahier des charges de la DTN.

Concernant le bilan général des pôles effectué chez les garçons relatif au renouvellement de l'élite et à la professionnalisation, il reste stable voire en légère augmentation, le pôle néo-aquitain se maintient en très bonne position dans le paysage national au regard de sa situation « particulière », à savoir, sans aucun club de haut niveau à proximité (exception nationale), au 4<sup>ème</sup> rang National au même niveau que PACA.

Gageons que l'émergence du LH 87 et sa stabilisation en Lidl Star Ligue sur l'olympiade couplée à la Labellisation de son CFCP, la réelle montée en puissance du projet Bordelais, la stabilisation de Billère, permettront au Pôle de freiner l'exode de tous nos meilleurs joueurs à terme.

Les CPS de l'année et opérations de détection de « second filtre » de l'année Inter ligues (2007 cette année, 2008 la saison prochaine), doivent être repensés, ré inventés dès la saison prochaine afin que ces générations ne soient pas pénalisées à terme, **voire étendus sur l'ensemble du territoire.**

1-Pour permettre de ré orienter les joueurs

2-Améliorer sans cesse notre détection initiale. (Collaboration et mutualisation entre Ligue et Comités dans l'intérêt partagé de tous : gagnant/gagnant)

3-Le lien avec l'émergence des Sections Sportive d'Excellence mises en place au niveau de l'éducation nationale doit être repensé afin de bien fixer le rôle et les objectifs de celles-ci en complément du dispositif Pôle dans une hiérarchie bien établie. L'accès au Pôle restant prioritaire les SSE venant compléter le dispositif.

Pour rappel, ce principe de fonctionnement **doit devenir incontournable avec l'aval de tous les acteurs Comités et Ligue**. Nous devons conserver et créer des outils, non seulement de suivis, mais aussi d'accompagnements de joueurs détectables plus tard (CPS ou stages...) pour créer un second filtre de détection en direction des néo licenciés ou athlètes à maturité tardive.

**L'orientation du Pôle sur 4 ans de la troisième à la terminale de 14 à 18 ans, avec un cycle d'évaluation et de détermination sur les deux premières années 3ème et seconde, reste une nécessité.**

Le rajeunissement de la détection rend cette opération délicate, car il augmente de façon importante le taux de renouvellement chaque année (entre 30 et 40 %) il faut qu'ensemble Ligue et Comités, nous poursuivions nos efforts par souci de meilleure rentabilisation de nos moyens.

Tous ces clignotants au vert ne doivent pas faire oublier un problème majeur :

Dans un contexte de professionnalisation forcée et avec la nouvelle politique de haut-niveau, du ministère mais aussi et surtout avec le nouvel interlocuteur que constitue **l'ANS Agence Nationale du Sport** au travers du **PPF 2021-2025 (Projet de Performance Fédéral)**, filière où du point de vue de la DTN la présence d'un pôle Espoir par région est maintenue et validée à ce stade....

Le positionnement du pôle Excellence au sein du CREPS est affirmé.

*En tout état de cause, le principe de maillage le plus large et le plus tard possible doit rester un axe fort de l'organisation de la formation de l'élite, ce qui représente un challenge très complexe dans notre nouvelle région la plus étendue de France.*

## 12.2. Détection en amont du pôle NOUVELLE-AQUITAINE

### 12.2.1. Saison sportive

#### 12.2.1.1. Le recrutement du pôle NOUVELLE-AQUITAINE

La décision de maintenir 3 sites afin de mailler au mieux le territoire au regard de la répartition des licenciés à Bordeaux, Saint-Yrieix-La-Perche et l'implantation du site au sud à Pau, après une Olympiade de fonctionnement, reste pertinente.

Le recrutement de cette saison a pu, grâce à la pause du COVID, retrouver un rythme plus classique (avec une seule alerte en janvier 2022 qui a amené à déplacer un des tournois du second tour des IC NA) en trois phases :

**Phase 1** : Une pré détection territoriale sur les deux tours régionaux Inter Comités à Cognac en novembre puis sur la CUB en Janvier poursuivie par un stage territorial avec 50 joueurs encadrés par l'équipe PPF NA Garçons pour retenir une vingtaine d'athlètes pour le recrutement unique pour les 3 sites mi-mai de chaque saison.

**Phase 2** : **stages de détection et d'accompagnement de l'année Inter Ligue 2007** (2<sup>ème</sup> année moins de 15) avec possibilité de s'entraîner à proximité le mercredi sur les 3 sites pour affiner encore la détection de joueurs à maturité tardive ainsi que les IL.

**Phase 3** : Un concours unique organisé sur Bordeaux mi-mai avec 30 Athlètes choisis et identifiés. 15 à 20 d'entre eux seront retenus pour intégrer un des 3 sites. **ORGANISE LE 27 AVRIL AU CREPS.**

**NOTA BENE** : Je tiens à remercier une nouvelle fois **CHALEUREUSEMENT** tous, élus, bénévoles d'avoir mis à disposition dans le cadre de leur activité, les professionnels de l'activité, acteurs principaux du travail de détection (Club, Comités, Ligue), car seul ce type de travail collaboratif de tous les acteurs pourra nous permettre de continuer à avoir une détection de qualité qui est la condition sine qua non de la réussite du Nouveau Territoire dans le renouvellement de l'élite.

### 12.2.1.2. La détection en NOUVELLE-AQUITAINE

La particularité et l'originalité principale concernant la détection cette année a été la modification des IC, offrant la possibilité à chaque territoire de présenter une équipe territoriale constituée des « potentiels identifiés » des comités éliminés.

Pour rappel la Ligue NA bénéficie de 6 places.

Dès que la réforme a été validée lors de l'AG 2021, un travail collaboratif a été engagé entre élus de comités, de ligue, professionnels des structures, CTS, aboutissant à la décision de s'engager dans cette voie en présentant une équipe territoriale plutôt que 6 comités en nom propre.

Une équipe a donc été constituée avec des athlètes du 16 17 19 24 40 47 pour le Tour National de PAQUES.

A noter que cette décision sera ré examinée chaque saison en fonction des profils et potentiels vus dans chaque nouvelle génération pour rester au plus près de la réalité du terrain par le groupe de pilotage du PPF en accord avec les élus lors du tournoi de TOUSSAINT (premier tour régional).

Points de vigilance et/ou d'amélioration/réflexion.

#### OPPORTUNITES

- L'organisation mise en place depuis 2017, permet d'alimenter de façon satisfaisante le Pôle Espoir.
- Les opérations mutualisées des IC NA, du Stage Territorial sont des outils efficaces, rentables, permettant au dispositif de fonctionner, à noter qu'une réflexion est engagée à l'échelle Nationale sur l'organisation et la structuration des IC.
- Nouvelle organisation des IC à travers la possibilité de mise en place d'une équipe territoriale
- Utiliser plus la possibilité de faire jouer des athlètes nés de septembre à décembre N + 1 IC
- Utiliser les ateliers PPF en visio du vendredi 13h30 à tous les membres du groupe de détection PPF Masculin. Démarche engagée depuis septembre 2021.
- Collaboration étroite avec les acteurs des 3 structures professionnelles de La Ligue.

#### MENACES/VIGILANCE

- Améliorer le « second » filtre de détection de la seconde année moins de 15 à l'échelle départementale.
- Réfléchir au « pourquoi » et en « conséquence » au comment « mieux » détecter surtout dans les bassins à grand nombre de licenciés. Comment lier quantité et qualité ???
- Porter une vigilance accrue sur les joueurs nés en fin d'année (dernier trimestre) ...Car, de façon factuelle, il est établi que plus de 70 % des athlètes détectés et retenus sont des 4 premiers mois de l'année.
- Mettre en œuvre des « actions transversales ayant pour ambition de développer l'activité tout en détectant des athlètes non ou néo licenciés... à travers le hand à 4, les zones rurales ou urbaines sensibles comme idée PRIORITAIRE EN LIEN AVEC LE PLAN DE RELANCE 2021 de sortie de crise sanitaire... Car l'accès à la performance et développement sont INTIMEMENT LIÉS. La relance passera d'abord par un retour et une affluence de licenciés...
- Travailler de façon plus approfondie sur les contenus, le management des jeunes (cf regroupement PPF contenus de juin 2021 à la Ligue).
- DOIVENT être LES OBJECTIFS de fin d'olympiade pour continuer à avancer et performer... au service de notre territoire en espérant que nos clubs « leaders » se maintiennent, continuent à se structurer, en déclinant les ORIENTATIONS DU PROJET FEDERAL « PERFORMANCE SPORTIVE, SOCIALE, ORGANISATIONNELLE, ECONOMIQUE ».

## 12.3. COLLABORATION AVEC LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS.

### 12.3.1. Saison Sportive

Je tiens à souligner que la mise en place de la Nouvelle Région a permis de tisser des liens de confiance et d'échanges réguliers avec nos partenaires institutionnels (Brice RASSINEUX pour la Région en charge des sports collectifs et La Maison de la Performance déclinaison à l'échelle régional de l'ANS, le CREPS), de présenter, d'argumenter et de défendre notre projet de renouvellement et d'accompagnement vers l'élite.

Cette collaboration est une réussite car elle a permis de dégager des moyens supplémentaires dans l'accompagnement des Pôles espoirs et de la détection.

### 12.3.2. Bilan Olympiade

A l'échelle de l'olympiade, le passage en région unique élargie, n'a pas pénalisé le PPF masculin qui a été reconnu et aidé par les partenaires dans son fonctionnement VOIRE même valorisé.

Toutefois, il nous faudra être TRES TRES VIGILANTS pour le pérenniser pour la prochaine olympiade.

### 12.3.3. Perspectives 2022 - 2024 restent identiques aux constats de l'an dernier

- Concernant les aides et le financement : Incertitudes et vigilance concernant le positionnement de l'ANS vis à vis du renouvellement de l'élite
- Quel rôle de l'état ?
- Le renouvellement des élites qui est déjà porté majoritairement par les territoires va t'il devoir être porté localement ?
- Quelles politiques, quelles priorités à la sortie de la crise sanitaire ?
- Des collaborations avec le secteur professionnel à CONSTRUIRE, INVENTER.

**Pour l'AXE PPF Garçons**

**Patrick PASSEMARD.**

**CTS Ligue Nouvelle-Aquitaine**

## 13. ITFE

Dans le contexte de crise sanitaire et de relance d'activité, nous avons su cette année 2021-2022 poursuivre et rendre pérenne notre service formation. Nous avons déployé à 90% les parcours modulaires prévisionnels proposés dans le guide de formation. Nous nous sommes attachés à proposer des parcours en alternance présentiel/distanciel mais également selon les formations ainsi que les publics des modules 100% distanciel.

Nous avons mené des axes forts cette saison avec l'équipe ITFE :

- L'obtention de la certification QUALIOP1 pour nous permettre de continuer à délivrer des formations : certification obligatoire à compter de janvier 2022
- Le travail avec les équipes de comités pour déployer les modules en proximité
- L'adaptation pédagogique constante des équipes de formateurs liée au contexte pour favoriser la tenue des modules
- Le lancement d'une 2<sup>ème</sup> session de la formation continue à finalité professionnelle, le TFP4 « éducateur de handball » mention « animateur de pratiques socio-éducatives et sociétales ainsi que le certificat « entraîner des jeunes en compétition » en partenariat avec le CFA de l'IFFE FFHB. Cette session compte 13 stagiaires dont 10 sont des apprentis
- La poursuite des 1<sup>ère</sup> sessions de TFP4 « éducateur de handball » et TF5 « entraîneur de handball »
- Le parcours commun avec les universités de Poitiers et Limoges à destination des étudiants STAPS mention ES
- La tenue des séminaires des équipes ITFE en septembre 2021, février 2022, juin 2022 afin de favoriser le travail collaboratif et ainsi mener conjointement un projet commun
- L'utilisation de la plateforme campus pour les inscriptions en ligne via un travail important de l'équipe administrative
- L'organisation des épreuves certificatives des TFP4/5 en continu et modulaire
- L'animation du réseau en appui aux clubs néo-employeurs et la mise à jour de l'observatoire de l'emploi/ cellule de veille
- L'animation du parcours dirigeants clubs à destination des clubs néo-employeurs où 8 clubs du territoire de la Ligue se sont engagés dans ce dispositif. La mise en place du lancement d'une 2<sup>ème</sup> session avec un groupe de 7 à 9 clubs financés par le DLA, l'AFDAS et la ligue a été lancé. Le parcours débutera en juin prochain.

Ci-dessous le détail du nombre de stagiaires, du nombre de clubs, du nombre de sessions par module proposé :

## BILAN INSCRIPTIONS STAGIAIRES PAR SESSION MODULES ASSOCIATIFS (au 11 mai 2022)

	n° CD et session	Volume horaire	Date de la session	Lieu	Nb Total Stagiaires	Nb de clubs représentés	F	G	Bénévole	Salarié
<b>ACCOMPAGNER LES PRATIQUANTS</b>	16	25h	22 janv et 6 mars 22	GP et Chasseneuil	8	5	4	4	8	0
	17		16 oct et 13 nove 2021	Tonnay et Périgny	7	4	1	6	7	0
	19		30 avril et 4 juin 2022	Objat	4	3	0	4	4	0
	24-1		nov et déc 2021	Montpon et Laforce	4	2	1	3	4	0
	24-2		fin de saison 21/22	A definir	4	3	0	0	4	0
	33-1		novembre 2021	Mérignac	11	10	1	10	11	0
	33-2		avril 2022	Mérignac	19	12	7	12	18	1
	40		oct et nov 2021	Mont de Marsan et St sever	6	5	2	4	6	0
	64		novembre 2021	Pau	9	6	3	6	9	0
	79		6 mars 2022	Niort	8	3	3	5	8	0
	86		nov et déc 2021	Chasseneuil	7	4	1	6	7	0
	87		janv et fév 2022	Limoges	7	3	1	6	7	0
<b>TOTAL ACCOMPAGNER</b>					<b>94</b>	<b>60</b>	<b>24</b>	<b>66</b>	<b>93</b>	<b>1</b>
<b>ASSURER INTEGRETE ET SECURITE PRATIQUANTS</b>	16	15h	8 janvier 2022	Gond Pontouvre	8	5	4	4	8	0
	17		22 novembre 2021	Saintes	8	4	1	7	8	0
	33-1		13 novembre 2021	Mérignac	5	5	1	4	5	0
	33-2		5 février 2022	Mérignac	7	7	1	6	7	0
	33-3		30 avril 2022	Mérignac	8	6	3	5	5	0
	64		4 décembre 2021	Pau	8	7	3	5	8	0
	79		26 février 2022	Moncoutant	8	3	3	5	8	0
	86		14 novembre 2011	Chasseneuil	6	4	1	5	6	0
<b>TOTAL ASSURER</b>					<b>58</b>	<b>41</b>	<b>17</b>	<b>41</b>	<b>55</b>	<b>0</b>
<b>PARTICIPER ELABORATION PROJET</b>										
33	20h	mars et avril 2022	Mérignac	4	2	1	3	4	0	
<b>VALORISER ET PROMOUVOIR LES ACTIVITES</b>										
33	20h	mars 2022	Mérignac	4	1	1	3	4	0	
<b>TOTAL</b>					<b>160</b>	<b>104</b>	<b>43</b>	<b>113</b>	<b>156</b>	<b>1</b>

## BILAN INSCRIPTIONS STAGIAIRES PAR SESSION MODULES LIGUES saison 2021-2022

	SESSION	Volume horaire	Date de la session	Lieu de formation	Nbre Total STAGIAIRES	Nb clubs représentés	F	G	Bénévole	Salarié
ENTRAINER DES JOUEURS ET DES ARBITRES JOUEURS	16	10h	mars et mai 2022	100 % classe virtuelle	12	11	3	8	10	1
	33		janvier et mars 2022	100 % classe virtuelle	5	3	0	5	5	0
	64		janvier et mars 2022	100 % classe virtuelle	10	8	3	7	7	3
	86		janvier et mars 2022	100 % classe virtuelle	12	10	3	9	12	0
<b>TOTAL ENTRAÎNER JOUEURS/ARBITRES ET ARBITRES/JOUEURS</b>					<b>39</b>	<b>32</b>	<b>9</b>	<b>29</b>	<b>34</b>	<b>4</b>
ENTRAINER DES ADULTES	NORD	80h	déc 2021 à avril 2022	Gond-pontouvre Mérignac	6	5	0	6	5	1
	SUD		déc 2021 à mai 2022	Bayonne Mont de Marsan	9	9	2	7	8	1
<b>TOTAL ENTRAÎNER DES ADULTES</b>					<b>15</b>	<b>14</b>	<b>2</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>2</b>
ENTRAINER DES JEUNES	NORD EST	80h	déc 2021 à avril 2022	Limoges et Champcevinel	8	6	0	8	7	1
	CENTRE		février à mai 2022	Mérignac	10	8	3	7	10	0
	NORD		janvier à avril 2022	Biard Mérignac Périgny	13	12	4	9	10	3
	SUD		février à mai 2022	Gan et Tardets	15	14	3	11	13	11
<b>TOTAL ENTRAÎNER DES JEUNES</b>					<b>46</b>	<b>40</b>	<b>10</b>	<b>35</b>	<b>40</b>	<b>15</b>
BABY HAND	CENTRE	40h	nov 2021 à avril 2022	Montpon, Saint Yrieix, Objat, Coulounieix et Lormont	10	8	10	0	9	1
	SUD		déc 2020 à mai 2022	Orthez	4	3	2	2	3	1
<b>TOTAL BABY HAND</b>					<b>14</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>2</b>	<b>12</b>	<b>2</b>
ANALYSTE VIDEO	sess° 1	35 h	déc 2021 à avril 2022	Gond Pontouvre	5	5	0	5	0	5
PREPARATION PHYSIQUE	sess° 1	33h	oct et décembre 2021	Talence	9	9	0	9	0	9
FAIRE VIVRE UNE ECOLE D'ARBITRAGE 100 % classe virtuelle	SUD	15h	déc 2021 à fév 2022	Pau et CV	5	3	1	4	5	0
	CENTRE		février à avril 2022	Gond Pontouvre et CV	13	13	2	9	6	7
<b>TOTAL FAIRE VIVRE UNE ECOLE D'ARBITRAGE</b>					<b>18</b>	<b>16</b>	<b>3</b>	<b>13</b>	<b>11</b>	<b>7</b>
ACCOMPAGNER ARBITRE EN SITUATION	sess° 1	24h	déc 2021 à mars 2022	Gond Pontouvre	12	12	2	10	7	5
RECYCLAGE ANIMATEUR ECOLE ARBITRAGE	sess° 1	6h	novembre 2021	Classe virtuelle	12	10	2	10	11	1
OFFICIEL DE TABLE	sess° 1	9h	oct, nov et déc 2021	100 % classe virtuelle	10	10	3	7	10	0
	sess° 2		oct, nov et déc 2021	100 % classe virtuelle	10	7	3	7	10	0
	sess° 3		nov et décembre 2021	100 % classe virtuelle	10	9	7	3	10	0
	sess° 4		nov et décembre 2021	100 % classe virtuelle	9	8	5	3	9	0
	sess° 5		nov, déc 21 et janv 22	100 % classe virtuelle	9	8	6	3	9	0
	sess° 6		déc 2021 et janv 2022	100 % classe virtuelle	9	8	4	5	4	5
	sess° 7		janv, fév et mars 2022	100 % classe virtuelle	8	8	4	4	8	0
	sess° 8		fév et mars 2022	100 % classe virtuelle	9	8	2	7	9	0
	sess° 9		fév et mars 2022	100 % classe virtuelle	10	10	5	5	10	0
	sess° 10		fév, mars et avril 2022	100 % classe virtuelle	10	7	7	3	10	0
	sess° 11		mars et mai 2022	100 % classe virtuelle	10	9	4	6	10	0
	sess° 12		avril et juin 2022	100 % classe virtuelle	10	10	4	6	10	0
<b>TOTAL OFFICIEL DE TABLE</b>					<b>114</b>	<b>102</b>	<b>54</b>	<b>59</b>	<b>109</b>	<b>5</b>
AGIR DANS ≠ MILIEUX SOCIO	sess° 1	10h	mars à mai 2022	100 % classe virtuelle	4	4	3	1	2	2
PERFORMER AVEC DES ADULTES	sess° 1	125h	nov 2021 à oct 2022	Limoges, Niort et CV	8	8	0	8	5	3
FORMER DES JEUNES	sess° 1	125h	déc 201 à sep 2022	Limoges et CV	9	9	0	9	3	6
GERER ORGANISATION SPORTIVE	sess° 1	25h	nov à déc 2021	Limoges	4	4	1	3	1	3
COMMERCIALISER ET PROMOUVOIR	sess° 1	35h	février 2022	Limoges	4	4	1	3	2	2
HANDENSEMBLE	sess° 1	125h	sep 2021 à janvier 2022	Limoges	1	1	0	1	0	1
HANDFIT	sess° 1	40h	août 2021 + CV fév 2022	Montpon et Classe Virtuelle	11	8	6	5	4	7
ANIMATEUR DE PROXIMITE T4 ET T5	sess° 1	44 h	fév 2021	Gond Pontouvre et Classe Virtuelle	12	11	2	10	0	12
TUTEUR DE PROXIMITE	T4	3 h	janv 2021	Classe virtuelle	8	8	2	6	0	8
	JAT3		novembre 2021	Classe Virtuelle	18	14	3	13	13	0
<b>TOTAL TUTEUR PROXIMITE</b>					<b>26</b>	<b>22</b>	<b>5</b>	<b>19</b>	<b>13</b>	<b>8</b>
TUTEUR MAITRE d'APPRENTISSAGE	TITRE 4	21h	novembre 2021	Gond Pontouvre et Classe Virtuelle	8	8	1	7	5	3
<b>TOTAL GLOBAL</b>					<b>371</b>	<b>330</b>	<b>113</b>	<b>251</b>	<b>272</b>	<b>102</b>

L'ITFE a formé cette année 20-21 en totalité 531 stagiaires sur les parcours modulaires et 36 personnes en cours de formation sur les titres professionnels en parcours continu à date du 10 mai 2022.

La projection de 2022-2023 tend à mener un audit complet de l'ITFE qui permettra une structuration de l'organisme de formation et un déploiement adapté aux objectifs définis. Nous nous attacherons à prioriser le volet communication afin de vulgariser cette offre de formation et la rendre compréhensible par tous. Le déploiement des modules sera plus conséquent en lien avec le travail mené avec les comités pour favoriser la proximité. Enfin, pour cette fin saison et en prospective, un bilan des TFP va être mené afin que le BD de la Ligue puisse décider du renouvellement ou non de sessions de titres professionnels TFP4 ou/et TFP5 à compter de 2023. Ce travail sera mené sur le 3<sup>ème</sup> trimestre de 2022.

### **L'équipe ITFE**

## VŒUX DES CLUBS

Club / Comité :	Objet du vœu :
JEUNESSE ATHLETIQUE ISLE HANDBALL	Demande de licence gratuite

Motivation du vœu :	Modification proposée (article concerné) :
<p>Depuis deux saisons à cause de la crise sanitaire, les interventions dans les écoles ne peuvent se dérouler ce qui ralenti considérablement le recrutement des licenciés dans la catégorie – 12 ans.</p> <p>De plus, pour cette catégorie, le coût de la licence revient à 44€ (part FFHB, ligue et comité 87).</p> <p>Un coût que les clubs doivent supporter même s'il propose pour attirer des nouveaux licenciés, une licence à prix coûtant.</p> <p>Le handball, qui a déjà perdu depuis deux saisons à cause de cette crise sanitaire un grand nombre de ses licenciés dans cette catégorie pourrait peut-être étudier quelques pistes afin de stopper l'hémorragie pour ne plus voir partir les jeunes vers d'autres disciplines à la fin de nos championnats qui se terminent déjà très tôt, en avril pour la plus part de ces championnats de jeunes.</p>	<p>Dans le cadre de la promotion du handball uniquement chez les plus jeunes, serait-il possible de faire bénéficier uniquement pour la catégorie -12 ans à compter du 1er mars de chaque année d'une licence gratuite à tous les nouveaux licenciés.</p> <p>Une proposition qui permettrait dans un premier temps d'éviter de continuer de perdre des jeunes au profit d'autres disciplines.</p> <p>Et dans un deuxième temps, d'attirer et de fidéliser de nouveaux licenciés dans cette catégorie et ainsi aborder une nouvelle saison avec plus de sérénité</p>

Avis du Comité concerné :	Avis des commissions concernées
CD87 : avis défavorable - Règlements généraux FFHB	
<p>1-Avis BD du 05/05/2022 et ou</p> <p>2-Avis BD du 17/05/2022</p>	Avis du CA du 21/05/2022
1-Avis défavorable	

Club / Comité :	Objet du vœu :
JEUNESSE ATHLETIQUE ISLE HANDBALL	Demande de mutation gratuite

Motivation du vœu :	Modification proposée (article concerné) :
<p>En référence à la page 75 des règlements généraux FFHB et des articles suivants :</p> <p>57 - Situations particulières relatives aux mutations</p> <p>57.1 - Mutations hors période</p> <p>57.3.1 - Après étude par la commission compétente, une mutation gratuite et une licence A (ou JEA) peuvent être accordées aux licenciés de moins de 17 ans quelle que soit la période de mutation, dans l'une ou l'autre des situations suivantes :</p> <p>a) à la suite d'un changement de situation familiale, si ce changement rend contraignante la pratique du Handball dans l'ancien club ;</p> <p>b) si le club quitté n'a pas d'équipe engagée la saison suivante dans une catégorie d'âge où le licencié peut évoluer.</p>	<p>Dans la mesure où le règlement fédéral prévoit :</p> <p>-La gratuité d'une mutation dans les deux cas ci-dessus : a) - b) de l'article 57.3.1</p> <p>-Qu'il est demandé sur Gesthand de déposer l'avis du club quitté. Un document établi et fourni par la ligue Nouvelle-Aquitaine.</p> <p>-Ne serait-il pas plus efficace et plus simple que la ligue Nouvelle-Aquitaine, par l'intermédiaire de sa propre commission "statuts et règlements" gère ses propres mutations plutôt que de les transmettre à une commission fédérale.</p> <p>-Ce fonctionnement éviterait beaucoup d'opérations inutiles à la commission "finance" qui n'aurait plus à gérer tous ces avoirs.</p> <p>-De plus, ce n'est pas aux clubs de faire l'avance du coût d'une mutation "gratuite" et d'attendre plusieurs mois pour recevoir un avoir.</p> <p>Cette proposition n'a pour but que d'essayer d'améliorer le quotidien de toutes les personnes bénévoles qui gèrent l'administratif du handball dans les clubs.</p>

Avis du Comité concerné :	Avis des commissions concernées
<p>CD87 : non recevable - Règlements généraux FFHB</p>	<p><u>Statuts et Règlementation</u> : Non recevable - Règlements généraux FFHB. C'est la Commission Nationale Statuts et Règlementation qui donne son accord définitif sur la demande de gratuité après le 31 décembre pour la période du début de saison et après le 31 mai pour la période à partir du 1er janvier.</p> <p>La Fédération facture les mutations enregistrées au 31 décembre et ensuite, après le 31 décembre, vérifie les demandes de gratuité et envoie les avoirs des mutations gratuites acceptées. La Ligue effectue les mêmes étapes.</p>
<p>1-Avis BD du 05/05/2022 et ou 2-Avis BD du 17/05/2022</p>	<p>Avis du CA du 21/05/2022</p>
<p>1-Non recevable</p>	

Club / Comité :	Objet du vœu :
<b>CLUB ATHLETIQUE BEGLAIS HANDBALL</b>	Limitation d'utilisation des joueurs

Motivation du vœu :	Modification proposée (article concerné) :
Afin de pouvoir proposer un temps de formation à un plus grand nombre de joueuses.	<p>Article 3 de règlement particulier des championnats de France 2021-2022 rubrique championnat de France jeunes féminines (U17)</p> <p><b>3 LIMITATION D'UTILISATION DES JOUEURS</b></p> <p>Quatorze (14) joueuses autorisées sur les FDME Cinq (5) licences B ou quatre (4) licences B plus une (1) licence E autorisées par équipe Licence C et D interdites sous peine de match perdu par pénalité. Les joueuses participant aux rencontres du Championnat de France et Challenge de France U17 ne peuvent en aucun cas participer à une autre rencontre durant le même week-end de compétition (mercredi au dimanche inclus), ni en compétition régionale, ni en compétition départementale.</p>

Avis du Comité concerné :	Avis des commissions concernées
CD33 : recevable	<u>COC</u> : dans ce cas précis la COC de la Ligue Nouvelle-Aquitaine n'est pas concernée car le vœu est pour une modification des règlements fédéraux des championnats de France U17 et non des championnats territoriaux.
1-Avis BD du 05/05/2022 et ou 2-Avis BD du 17/05/2022	Avis du CA du 21/05/2022

<b>Club / Comité :</b>	<b>Objet du vœu :</b>
CLUB ATHLETIQUE BEGLAIS HANDBALL	Modalités de règlement des arbitres
<b>Motivation du vœu :</b>	<b>Modification proposée (article concerné) :</b>
Afin de faciliter l'organisation des chèques à faire le week-end ainsi que le suivi des paiements Remonter à la CTA le fait de prioriser le mode paiement par virement auprès de l'ensemble des arbitres.	Article 3.13.3 - 3) de l'annuaire de la ligue nouvelle Aquitaine Le club recevant doit ensuite s'acquitter du paiement des frais (indemnités et frais de déplacement), prioritairement par virement ou dans l'impossibilité par chèque bancaire, au plus dans les 8 jours francs (date à date) suivant le match sur lequel le ou les juges ont officié.
<b>Avis du Comité concerné :</b>	<b>Avis des commissions concernées</b>
CD33: recevable	CTA: avis favorable
<b>1-Avis BD du 05/05/2022 et ou 2-Avis BD du 17/05/2022</b>	<b>Avis du CA du 21/05/2022</b>
1-Avis favorable	Avis favorable → modification (art 3.13.3 du Mémento Ligue) des textes règlementaires 2022-2023 de l'arbitrage : <i>Le club recevant doit ensuite s'acquitter du paiement des frais (indemnités et frais de déplacement), <b>prioritairement par virement ou dans l'impossibilité par chèque bancaire</b>, au plus dans les 8 jours francs (date à date) suivant le match sur lequel le ou les juges ont officié.</i>
<b>Club / Comité :</b>	<b>Objet du vœu :</b>
HBC PRAHECQ	Contrôle des frais d'arbitrage au niveau régional
<b>Motivation du vœu :</b>	<b>Modification proposée (article concerné) :</b>
Nous contrôlons les notes de frais des arbitres qui officient sur nos rencontres à domicile. Il est régulier de constater une méconnaissance du règlement de la part des arbitres. Nous sommes donc amenés à réclamer des documents à ceux-ci voire à demander des corrections dans les demandes de frais d'arbitrage	Que la CTA prenne en charge la vérification des notes de frais des arbitres ainsi que la récupération des documents liés aux paiements de ces mêmes frais.
<b>Avis du Comité concerné :</b>	<b>Avis des commissions concernées</b>
CD79 : Dans sa réunion du 14 avril 2022, le Conseil d'Administration du Comité des Deux-Sèvres a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents.	CTA : Avis défavorable (C'est au club de contrôler les NDF, et aux clubs de conserver les justificatifs des arbitres, surtout en cas de contrôle URSAAF - De plus, avec la réglementation RGPD, la LIGUE n'a pas à conserver les documents des arbitres).
<b>1-Avis BD du 05/05/2022 et ou 2-Avis BD du 17/05/2022</b>	<b>Avis du CA du 21/05/2022</b>
1-Avis défavorable	

Club / Comité :	Objet du vœu :
<b>HBC PRAHECQ</b>	Limiter les déplacements des arbitres au niveau régional afin de limiter les frais d'arbitrage supportés par les clubs

Motivation du vœu :	Modification proposée (article concerné) :
Sauf exception, privilégier les désignations d'arbitrage sur un périmètre limité afin de minimiser les frais de déplacement supportés par les clubs.	Lors des désignations d'arbitrage par la CTA, que soit tenue compte des déplacements des arbitres afin de minimiser les frais d'arbitrage supportés par les clubs.

Avis du Comité concerné :	Avis des commissions concernées
<u>CD79</u> : dans sa réunion du 14 avril 2022, le Conseil d'Administration du Comité des Deux-Sèvres a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents.	<u>CTA</u> : avis défavorable (S'agissant de championnats territoriaux, la CTA a fixé une limite à maxi 600kms A/R dans ses désignations pour les déplacements en véhicule - Au niveau national : 800kms (au-delà : train)) - De plus, péréquation en fin d'année.
<b>1-Avis BD du 05/05/2022 et ou 2-Avis BD du 17/05/2022</b>	<b>Avis du CA du 21/05/2022</b>
1-Avis défavorable	

Club / Comité :	Objet du vœu :
<b>HBC PRAHECQ</b>	Considérer et récompenser les efforts des clubs formateurs de Jeunes Arbitres dans les CMCD.

Motivation du vœu :	Modification proposée (article concerné) :
Nous avons une politique de formation d'arbitres avec une École d'Arbitrage certifiée. Deux de nos jeunes (2004) sont JAJT1 et officient régulièrement sur des rencontres U18 Nationale. Il est difficile de leur expliquer que leur engagement dans l'arbitrage ne compte pas dans les CMCD du club.	Les JAJT1 ayant effectué au moins 5 arbitrages en U18 Nat peuvent être comptabilisés comme des JAT3 dans les CMCD.

Avis du Comité concerné :	Avis des commissions concernées
<u>CD79</u> : dans sa réunion du 14 avril 2022, le Conseil d'Administration du Comité des Deux-Sèvres a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents.	<u>CTA</u> : avis défavorable : les règlements CMCD de la Ligue permettent au club de passer leur JAJT1 au grade de JAT3 ou JAT2 à partir de l'âge de 18ans ; c'est donc l'âge qui est pris en compte et non le niveau d'arbitrage : et pour le conserver c'est 11 arbitrages à faire.
<b>1-Avis BD du 05/05/2022 et ou 2-Avis BD du 17/05/2022</b>	<b>Avis du CA du 21/05/2022</b>
1-Avis défavorable	

Club / Comité :	Objet du vœu :
<b>HBC BARPAIS</b>	Lors de commission de discipline, en Gironde, il serait souhaitable, bien que le règlement fédéral ne l'impose pas, que les DEUX parties soient présentes afin que chacune d'elles puissent : s'exprimer, s'expliquer, entendre l'autre partie, être au courant de la décision de la commission.

Motivation du vœu :	Modification proposée (article concerné) :
Cela éviterait que certaines situations s'enveniment au point de menaces de dépôt de plainte au pénal.	

Avis du Comité concerné :	Avis des commissions concernées
Le vœu n'a pas été transmis au CD33	<u>Commission Discipline Territoriale</u> : les commissions de Discipline sont tenues de respecter le règlement disciplinaire fédéral. Sur les convocations, si la commission le juge, au regard de l'instruction, elle peut convoquer la partie dite adverse. Quant aux sanctions elles ne peuvent être envoyées qu'aux intéressés, leur club et les commissions de Discipline.
<b>1-Avis BD du 05/05/2022 et ou 2-Avis BD du 17/05/2022</b>	<b>Avis du CA du 21/05/2022</b>
2-Non recevable	



# RAPPORT FINANCIER

# RAPPORT FINANCIER 2021

## ANNEXE 1

[Plaquette de l'expert-comptable](#) (lien interactif document à télécharger)

## ANNEXE 2

Rapport du commissaire aux comptes

- [Document 1](#) (lien interactif document à télécharger)
- [Document 2](#) (lien interactif document à télécharger)

## 14. RAPPORT DE GESTION 2021

L'année 2021 a été perturbée par une conjoncture sanitaire défavorable avec une période de confinement perturbant le déroulement et le maintien de notre activité handball au niveau territorial comme : les formations, les stages, les compétitions nationales de nos sélections ainsi que certains projets de développement. Nous n'avons toujours pas retrouvé le nombre de licenciés de la saison 2019/2020 :

- 2019/2020 ..... 43 800
- 2020/2021 ..... 33 737
- 2021/2022 à date du 01 mai ..... 39 646

Depuis septembre 2021, la reprise de l'activité handball, les projets de développement nous permettent d'envisager un retour à la normale en 2022-2023.  
Néanmoins, nous devons rester vigilants.

Comme vous pourrez le constater, lorsque nous présenterons le détail des comptes annuels 2021 qui seront soumis à votre approbation, certains des postes comptables sont impactés par la crise Covid.

**Notre résultat 2021 est déficitaire : - 21 750.61 €.**

Un grand merci à tous les professionnels, les élus pour leur soutien et à toute l'équipe finance de la ligue.

Nous remercions monsieur Vincent BOYER pour son accompagnement.

Notre commissaire aux comptes vous donnera dans son rapport toutes les informations quant à la conformité des comptes qui vous sont présentés.

Nous sommes à votre disposition pour toute précision et tout renseignement complémentaire.

**Régine HANDY Trésorière Générale  
Bruno FLEURY Trésorier-Adjoint  
L'équipe Finance de la Ligue**

## Situation et principales évolutions de l'activité de la ligue en 2021 :

L'année 2021 a été perturbée par une conjoncture sanitaire défavorable qui a eu des répercussions sur le déroulé des activités.

Cependant une année marquée par :

### **Administratif**

- Accompagnement des dirigeant(e)s sur les outils fédéraux

### **Institut Territorial de Formation et de l'Emploi**

- Démarrage du Titre professionnel (T5) « ENTRAÎNEUR DE HANDBAL » en janvier 2021
- Lancement du Titre Professionnel (T4 promo 2) mention « animateur de pratiques sociales + module entraîner des jeunes » en septembre 2021
- Finalisation de différents cursus modulaires lancés en 2019 et stoppés par la crise sanitaire en 2020
- Lancement d'un accompagnement des clubs néo-employeur avec un partenariat avec le DLA de chaque département, DLAR, l'AFDAS et la LNA : 8 clubs en ont bénéficié
- Obtention de la certification « Qualiopi ». Obligatoire dès le 1er janvier 2022, ce label qualité est indispensable pour tous les OF concourant au développement des compétences. Elle permet d'accéder aux fonds publics et mutualisés (financement des formations)

### **Projet de Performance Fédéral (Filles, Garçons et Arbitrage)**

- Annulation de certains stages et report de quelques compétitions
- Continuité des activités des sites d'Accessions et d'Excellences
- Continuité de la formation continue des référents PPF du territoire
- Organisation et animation du PPF arbitrage avec la mobilisation des référents de secteur

### **Développement-Services Aux Clubs**

- Lancement du Beach Handball avec notre participation à « Lacanau Beach Handball Xperience »
- Formation « Animateur Beach Handball » pour deux professionnels ligue
- Reprise des rencontres HandEnsemble en 09/2021
- Reprise du Séminaire : Accès aux Responsabilités : « RÉUSSIR AU FÉMININ » avec Experts de Fémix Sports en novembre 2021

### **Match Equipe de France**

- Accueil d'un match de l'Equipe de France féminine à Bayonne : France-Norvège. Gestion financière et billetterie assurée par la FFHB

## Examen des comptes 2021 :

Ci-dessous une synthèse des variations.

<b>Compte de résultat 2021</b>			
<b>Charges 2020</b>	<b>2 598 776</b>	<b>Produits 2020</b>	<b>2 486 439</b>
<b>Charges 2021</b>	<b>2 186 242</b>	<b>Produits 2021</b>	<b>2 164 491</b>
<b>Baisse des charges</b>	<b>-412 534</b>	<b>Baisse des produits</b>	<b>-321 948</b>
	<b>Résultat 2020</b>		<b>-112 336,75</b>
	<b>Résultat 2021</b>		<b>-21 750,61</b>

## Résultat Financier : Compte de résultat 2021

Les comptes annuels qui vous sont présentés font état **d'un résultat déficitaire de 21 750.61 €**

Il viendra diminuer le compte 106880 : Réserves diverses

## Les contributions volontaires en nature

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond en 2021 :

Heures des bénévoles valorisées sur la base de 15€/h : 223 620 €, soit près de 9 ETP  
Abandon des frais de déplacement : 8 286 €

## REALISE 2021 – REALISE 2020

### Comptes de produits

NATURE DES PRODUITS	REALISE 2020	REALISE 2021	ECART REALISE 2021/REALISE 2020	% REALISE 2021
Produits Activité Handball (Réaffila-Licences-Mutations)	1 683 539	1 220 525	(463 013)	56,39 %
Activité Engagements Equipes, Formations ITFE, Produits annexes ITFE, Inscript°PPF)	215 363	264 976	49 613	12,24 %
Produits des activités annexes ( Mise à disposition des prof ligue+Amendes)	61 300	52 127	(9 173)	2,41 %
Partenariat (ARIANE BUREAUTIQUE)	1 500		(1 500)	0,00 %
Subventions, CR-ANS	197 030	208 857	11 827	9,65 %
Subvention Aide à l'emploi (CR-ANS-Etat)	37 939	28 494	(9 445)	1,32 %
Subvention Aides aux sportifs HN	30 500	36 550	6 050	1,69 %
Aide Fédérale -Pacte de Développement	186 800	115 248	(71 553)	5,32 %
Transfert de Charges (Chomage Partiel+aide Covid Urssaf)	27 969	168 365	140 396	7,78 %
Autres Produits (Financiers, transfert de charges, reprise prov)	44 500	69 350	24 850	3,20 %
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>2 486 439</b>	<b>2 164 491</b>	<b>(321 948)</b>	<b>100%</b>

## Evolution des comptes de produits

### Les impacts 2021 les plus importants par rapport à 2020 sont :

#### Licences – Mutations- réaffiliation

- Reprise de l'activité avec une augmentation du nombre de licenciés par rapport à 2020. La baisse vient principalement de l'application des tarifs d'accompagnement à la reprise sur les renouvellements de licences.

#### Les recettes Engagements, Formation, Inscriptions PPF

Cette hausse est principalement due :

- Augmentation des produits de l'ITFE en lien avec la mise en place des titres à finalités professionnelles

#### Produits des activités annexes

- Baisse activité compétitions début 2021, moins d'amendes : - 7,0 k€

#### Subventions d'objectifs et Emplois :

*Aux pages 90-91 de ce rapport, tableau d'évolution des aides depuis 2018*

- Aide exceptionnelle plan rebond (CR) et plan de reprise (ANS) : + 15,0 k€
- Subvention CR/ANS : à l'équilibre suite à l'appel à projet sur l'apprentissage obtenu
- Baisse des aides à l'emploi : - 9,4 k€
  - ANS : - 2,0 k€
  - CR : - 6,7 k€
  - Etat : - 0,7 k€
- Augmentation des aides joueurs (ses) HN → cette somme est intégralement reversée aux familles

#### Pacte de Développement ou Contrat Territorial Individualisé (CTI) :

*Aux pages 90-91 de ce rapport, tableau d'évolution des aides depuis 2018*

- Aide Fédérale en baisse de – 71,5 k€

#### Les autres Produits :

- Impact du chômage partiel du personnel administratif : + 2,0 k€
- Nous avons bénéficié de l'Urssaf d'exonérations de charges sociales et d'aides au titre de l'aide au paiement : 86,50 k€ + 80,10 k€. Après analyse de la perte de nos ressources (baisse inférieure à 30%), nous ne serions pas éligibles. Nous avons décidé la prudence et provisionné le montant total des aides. Montant de la provision : 166,6 k€

## Comptes de charges

NATURES DES DEPENSES	REALISE 2020	REALISE 2021	ECART REALISE 2021/REALISE 2020	% REALISE 2021
Achats Activité Handball (Réaffila-Licences-Mutations)	992 159	689 289	(302 870)	31,53 %
Achats (Bureautique - adm-marchandises -autres)	16 335	17 697	1 362	0,81 %
S/Traitance Général (hors interv Poles+ITFE)	5 145	4 377	(768)	0,20 %
Locations + Charges Locatives	99 716	82 812	(16 905)	3,79 %
Entretien (Bâtiments-Véhicules-Photocopieurs)	13 296	8 505	(4 791)	0,39 %
Assurance + frais divers (doc-colloque, formation,)	6 298	5 973	(325)	0,27 %
Honoraires (Expert Comptable, CAC, Médecin, Kiné)	33 694	37 645	3 951	1,72 %
Communication, Récompenses, Dons	4 301	10 324	6 023	0,47 %
Transports	0	670	670	0,03 %
Déplacements, Missions , Réception, Stages_Compétition_formation, Creps	132 155	176 066	43 911	8,05 %
Frais Postaux, téléphone, Frais Bancaire, Cotisations	22 916	20 977	(1 940)	0,96 %
Masse salariale (Salaires + Charges+Taxe sur Salaires )	651 283	679 221	27 937	31,07 %
Personnel Intérimaires- Mutualisations Clubs-Comités	87 821	83 316	(4 505)	3,81 %
S/ Traitance + intervenants Pôles/ITFE (hors mutualisation)	30 257	57 408	27 151	2,63 %
Médecine du travail, Pharmacie, Médical Pôle (Examen Obligatoire)	6 041	1 729	(4 312)	0,08 %
Aides Projets COMITES	63 675	51 256	(12 419)	2,34 %
Aides CLUBS (COVID)	263 220	5 589	(257 631)	0,26 %
Reversement des frais inscription ITFE Module associatif	13 695	5 076	(8 619)	0,23 %
Autres frais (charges exceptionnelles, impôts Société...)	49 550	11 391	(38 159)	0,52 %
Aides Sportif de HN	30 500	36 550	6 050	1,67 %
Dotations Amort_ prov IFC_Provision Clients	76 719	200 374	123 655	9,17 %
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>2 598 776</b>	<b>2 186 242</b>	<b>(412 534)</b>	<b>100%</b>
<b>RESULTAT EXERCICE</b>	<b>(112 337)</b>	<b>(21 751)</b>		

## Evolution des comptes de charges

### Les impacts 2021 les plus importants par rapport à 2020 sont :

#### Licences – Mutations – Réaffiliation

- Reprise de l'activité avec une augmentation du nombre de licenciés, la baisse vient principalement de l'application des tarifs d'accompagnement à la reprise pour les renouvellements de licences de la FFHB.
- Facturation de la FFHB

#### Locations + Charges Locatives

- Baisse des locations photocopieurs - fin de contrat : - 12,0 k€
- Baisse Location véhicules : - 7,0 k€

#### Entretien véhicule, photocopieur, informatique

- Diminution de l'entretien informatique : 5,0 k€

#### Honoraires

- Maintien de l'activité PPF des pôles : kiné, médecin : + 4,7 k€
- Pas honoraire d'avocat droit social : - 2,7 k€
- Honoraire Certificateur Qualiopi : + 2,0 k€

#### Communication – Récompenses

- Renouvellement des supports communication des nouvelles pratiques : + 3,0 k€
- Dotation sur les événements du plan de reprise : + 3,5 k€

#### Transport

- Transporteur pour retour photocopieur (fin de contrat)

#### Déplacements, Missions, Réception, Stages, Compétition, Formation, Creps

- PPF Filles et Garçons, plus d'activités par rapport à 2020 : + 9,7 k€
  - PPF Filles : + 5,3 k€
  - PPF Garçons : + 4,4 k€
- ITFE : + 38,4 k€
  - Reprise de l'activité et déplacements pour les T5 et T4
  - Séminaires et déplacements pour la mise en place de Qualiopi

#### Frais Postaux, Téléphone, Frais bancaires,

- Changement opérateur pour les portables – 2,6 k€
- Augmentation des frais bancaires – mise en place prélèvement : + 0,8 k€

#### Masse salariale

L'augmentation de la masse salariale est dû à :

- Poste CTF : 12 mois en 2021 contre 4 mois en 2020
- Chargée de communication : départ en 03/2021

### S/ Traitance + intervenants Pôles/ITFE (hors mutualisation)

L'augmentation est due :

- Intervenants ITFE, reprise activité et mise en place des titres professionnels : + 22,0 k€
- PPF site Accession et Excellence + d'activité en 2021 : + 5,0 k€

### Médecine du travail, Pharmacie, Médical Pôle (Examen Obligatoire)

- Moins d'examens médicaux

### Aides aux projets comités :

- Diminution en lien avec la baisse des aides fédérales

### Aides COVID

- Aides concentrées sur 2020. En 2021 les aides ont été faites sur les tarifs de renouvellement des licences

### Reversement des inscriptions ITFE comités

- Peu d'inscriptions formations portées par les comités principalement à cause du COVID : - 8,61 k€

### Autres charges diverses :

La diminution de ces postes est due :

- Baisse des créances sur exercices antérieurs : - 10,0 k€
- Baisse des charges diverses : - 6,7 k€
- Charge My Coach uniquement en 2020 : - 10,0 k€
- Aides clubs-PPF hors COVID uniquement 2020 : - 12,0 k€

### Aides aux sportifs de HN

- Augmentation des aides joueurs (ses) HN → cette somme est intégralement reversée aux familles

### Dotations aux amortissements et aux provisions

- Provision pour Risques et Charges (PRC) : + 166,6 k€

Une provision pour risques et charges a été constituée pour 166,6 K€, en accord avec le Commissaire aux comptes. Celle-ci s'inscrit dans le cadre des aides de l'URSSAF que nous avons perçues au titre d'exonérations de charges sociales (86,5 K€) et de l'aide au paiement (80,1 K€), octroyées dans le cadre de la crise sanitaire. Notre analyse sur les conditions requises pour la perception de ces aides, et les conclusions de nos travaux, nous conduisent à la prudence quant au bien fondé de ces versements, qui sont accordés en cas de pertes de ressources supérieures à 30%. Notre chiffre d'affaires affiche une baisse inférieure aux 30% requis, et donc, selon nous, nous ne serions pas éligibles. Ceci explique l'enregistrement d'une provision de 166,6 K€ dans les comptes 2021.

- Dotations aux amortissements : + 8,1 k€  
Investissement Matériels techniques + ordinateurs des professionnels
- Dotation Provision Dépréciation Créances Clients : ..... - 31,0 k€
- Dotation Engagements Retraites : ..... - 19,0 k€

# BUDGET 2021 – REALISE 2021

## Produits

NATURE DES PRODUITS	REALISE 2020	BUDGET 2021	REALISE 2021	ECART REALISE 2021/BUDGET 2021	% REALISE 2021
Produits Activité Handball (Réaffila-Licences-Mutations)	1 683 539	1 193 292	1 220 525	27 234	56,39 %
Activité Engagements Equipes, Formations ITFE, Produits annexes ITFE, Inscript° PPF)	215 363	289 963	264 976	(24 987)	12,24 %
Produits des activités annexes ( Mise à disposition des prof ligue+Amendes)	61 300	49 493	52 127	2 634	2,41 %
Partenariat (ARIANE BUREAUTIQUE)	1 500	3 000		(3 000)	0,00 %
Subventions, CR-ANS	197 030	191 814	208 857	17 043	9,65 %
Subvention Aide à l'emploi (CR-ANS-Etat)	37 939	30 000	28 494	(1 506)	1,32 %
Subvention Aides aux sportifs HN	30 500	31 750	36 550	4 800	1,69 %
Aide Fédérale -Pacte de Développement	186 800	130 000	115 248	(14 753)	5,32 %
Transfert de Charges (Chomage Partiel+aide Covid Urssaf)	27 969	36 881	168 365	131 485	7,78 %
Autres Produits (Financiers, transfert de charges, reprise prov)	44 500	33 025	69 350	36 325	3,20 %
Fonds Propres		220 490		(220 490)	0,00 %
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>2 486 439</b>	<b>2 209 707</b>	<b>2 164 491</b>	<b>(45 216)</b>	<b>100%</b>

## Les évolutions des produits :

Nous avons annoncé un financement de nos projets et de la reprise de l'activité, en utilisant nos réserves (sur le document budget : ligne fonds propres).

Sans la ligne : Fonds Propres :

Budget 2021 : 1 989,2 k€

Réalisé 2021 : 2 164,5 k€

Soit une progression des produits de 175,3 k€

Les évolutions principales :

Augmentation des produits :

- Nombre de licenciés plus important que dans la prévision budgétaire 2021
- Subventions exceptionnelles pour aider à la reprise + 15,0 k€
- Aides Urssaf non prévues et reprise de provision sur les créances clients

En revanche, nous avons prévu une reprise de l'activité ITFE plus forte ainsi que de l'aide fédérale (CTI). Le réalisé 2021 est plus faible que le prévisionnel sur ces postes.

## Les charges :

NATURES DES DEPENSES	REALISE 2020	BUDGET 2021	REALISE 2021	ECART REALISE 2021/BUDGET 2021	% REALISE 2021
Achats Activité Handball (Réaffila-Licences-Mutations)	992 159	672 709	689 289	16 580	31,53 %
Achats (Bureautique - adm-marchandises -autres)	16 335	31 714	17 697	(14 017)	0,81 %
S/Traitance Général (hors interv Poles+ITFE)	5 145	23 450	4 377	(19 073)	0,20 %
Locations + Charges Locatives	99 716	82 898	82 812	(87)	3,79 %
Entretien (Bâtiments-Véhicules-Photocopieurs)	13 296	13 104	8 505	(4 599)	0,39 %
Assurance + frais divers (doc-colloque, formation,)	6 298	6 139	5 973	(166)	0,27 %
Honoraires (Expert Comptable, CAC, Médecin, Kiné)	33 694	39 646	37 645	(2 002)	1,72 %
Communication, Récompenses, Dons	4 301	14 026	10 324	(3 702)	0,47 %
Transports	0	0	670	670	0,03 %
Déplacements, Missions , Réception, Stages_Compétition_formation, Creps	132 155	218 129	176 066	(42 063)	8,05 %
Frais Postaux, téléphone, , Frais Bancaire, Cotisations	22 916	22 173	20 977	(1 196)	0,96 %
Masse salariale (Salaires + Charges+Taxe sur Salaires )	651 283	709 809	679 221	(30 588)	31,07 %
Personnel Intérimaires- Mutualisations Clubs-Comités	87 821	123 823	83 316	(40 507)	3,81 %
S/ Traitance + intervenants Pôles/ITFE (hors mutualisation)	30 257	60 298	57 408	(2 890)	2,63 %
Médecine du travail, Pharmacie, Médical Pôle (Examen Obligatoire)	6 041	17 929	1 729	(16 200)	0,08 %
Aides Projets COMITES	63 675	39 000	51 256	12 256	2,34 %
Aides CLUBS (COVID)	263 220		5 589	5 589	0,26 %
Reversement des frais inscription ITFE Module associatif	13 695	19 778	5 076	(14 702)	0,23 %
Autres frais (charges exceptionnelles, impôts Société...)	49 550	23 769	11 391	(12 378)	0,52 %
Aides Sportif de HN	30 500	31 750	36 550	4 800	1,67 %
Dotations Amort_ prov IFC_Provision Clients	76 719	59 563	200 374	140 811	9,17 %
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>2 598 776</b>	<b>2 209 707</b>	<b>2 186 242</b>	<b>(23 465)</b>	<b>100%</b>

## Les évolutions des charges

Nous avons prévu une reprise d'activité plus rapide. La crise sanitaire a perturbé nos activités jusqu'en septembre 2021 : moins de stages, report de quelques compétitions de nos sélections de ligue et des pôles. Moins de déploiement de formation, donc moins de déplacement et d'hébergement.

Les impacts majeurs :

- Pas de provision pour risque (aides Urssaf) : + 166,6 k€
- Baisse de la masse salariale : - 30,0 k€

Nous avons prévu un remplacement du poste communication. Nous avons fait le choix de nous appuyer sur un apprenti (e) et des prestations si nécessaires.

## Evolution des subventions et du pacte de Développement demain CTI

EVOLUTION 2018-2021 SUBVENTION ANS (hors emploi)

NATURE DES AIDES	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023
ETR	7 000					
Fond Social d'Accompagnement	8 000					
Stages Sportifs de Perfectionnement	6 000					
Lutte contre incivilités violences	10 000				1 500	1 425
Volet Formation	10 000	31 000	36 576	25 054	33 000	31 350
Volet Handball de Demain	5 100	12 000	3 000	7 000	10 000	9 500
Volet HandEnsemble	4 000		5 000	3 000	5 000	4 750
Volet Accession PPF				27 317	17 402	16 532
Volet Feminisation	7 000	6 000				
<b>Sous Total Convention Objectifs</b>	<b>57 100</b>	<b>49 000</b>	<b>44 576</b>	<b>62 371</b>	<b>66 902</b>	<b>63 557</b>
<b>Volet Reprise</b>				<b>10 000</b>		
<b>My coach</b>		<b>11 617</b>	<b>9 862</b>			
<b>Sous Total Exceptionnel</b>	<b>0</b>	<b>11 617</b>	<b>9 862</b>	<b>10 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Programme Accession Haut Niveau			27 317	22 500	22 500	
Budget Opération de Programme	23 400	22 500		0		
<b>Sous Total Structures Haut Niveau</b>	<b>23 400</b>	<b>22 500</b>	<b>27 317</b>	<b>22 500</b>	<b>22 500</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>80 500</b>	<b>83 117</b>	<b>81 755</b>	<b>94 871</b>	<b>89 402</b>	<b>63 557</b>
<b>Evolution</b>		<b>2 617</b>	<b>-1 362</b>	<b>13 116</b>	<b>-5 469</b>	<b>-25 845</b>

EVOLUTION 2018-2021 SUBVENTION EMPLOI

NATURE DES AIDES	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>CNDS-ANS</b>						
	15 000	2 000	12 000	10 000	8 000	8 000
<b>TOTAL EMPLOI ANS</b>	<b>15 000</b>	<b>2 000</b>	<b>12 000</b>	<b>10 000</b>	<b>8 000</b>	<b>8 000</b>
<b>REGION</b>						
ex aqui 16-17						
ADM	4 909	6 974	6 057	3 442		
COM	2 887	2 558	1 354	369		
PPF F						
PPF G	11 708	11 751	12 203	7 280		
PPF ARB						
DVLPT/SAC			525	94		
ITFE	6 184	4 877	4 553	6 641		
<b>TOTAL EMPLOI REGION</b>	<b>25 688</b>	<b>26 160</b>	<b>24 693</b>	<b>17 827</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>AUTRE AIDE</b>						
ADM		1278	715			
COM	1 784	1919	330	667	6 667	
DVLPT/SAC		369	59			
ITFE		1078	142			
<b>TOTAL EMPLOI AUTRE</b>	<b>1 784</b>	<b>4 644</b>	<b>1 246</b>	<b>667</b>	<b>6 667</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL EMPLOI</b>	<b>42 472</b>	<b>32 804</b>	<b>37 939</b>	<b>28 494</b>	<b>14 667</b>	<b>8 000</b>
<b>Evolution</b>		<b>-9 668</b>	<b>5 135</b>	<b>-9 445</b>	<b>-13 827</b>	<b>-6 667</b>

**EVOLUTION 2018-2021 SUBVENTION REGION (hors emploi/MEF)**

NATURE DES AIDES	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Enveloppes Récupérées (Solde 2018)</b>			<b>24 773</b>			
<b>Convention Objectifs</b>	<b>50 626</b>	<b>28 500</b>	<b>63 377</b>	<b>47 736</b>	<b>61 200</b>	<b>53 500</b>
ADM	5 000	2 500	7 529	6 300	9 913	7 963
CTA			2 985	1 194	1 263	1 113
PPF F	6 250	3 000	7 500	4 500	5 500	5 000
PPF G	6 250	3 000	7 500	4 500	5 500	5 000
FEMINISATION	7 000	3 000	6 877			
PPF ARB			2 403	2 346	3 813	3 063
DEV SAC	16 626	6 000	8 401	9 059	9 700	9 000
COMMUNICATION			2 196	1 295	1 525	1 225
ITFE	9 500	11 000	17 986	18 542	23 988	21 138
<b>Structures Haut Niveau</b>	<b>25 500</b>	<b>52 250</b>	<b>27 125</b>	<b>38 750</b>	<b>38 750</b>	<b>30 560</b>
PPF F	13 750	26 500	13 300	19 000	19 000	11 560
PPF G	11 750	25 750	13 825	19 750	19 750	19 000
<b>Parcours Continu Apprentissage</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>22 500</b>	<b>16 500</b>	<b>0</b>
PROMO1				22 500	7 500	
PROMO 2					9 000	
<b>Plan Rebond</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
DEV - SAC				5 000		
<b>SOUS TOTAL REGION PROJETS LNA</b>	<b>76 126</b>	<b>80 750</b>	<b>115 275</b>	<b>113 986</b>	<b>116 450</b>	<b>84 060</b>
<b>Aide Individuelles Haut Niveau</b>	<b>27 200</b>	<b>34 300</b>	<b>30 500</b>	<b>36 550</b>	<b>23 400</b>	<b>23 400</b>
PPF F	14 900	18 100	13 800	18 000	11 700	11 700
PPF G	12 300	16 200	16 700	18 550	11 700	11 700
<b>TOTAL REGION</b>	<b>103 326</b>	<b>115 050</b>	<b>145 775</b>	<b>150 536</b>	<b>139 850</b>	<b>107 460</b>
<b>Evolution</b>		<b>11 724</b>	<b>30 725</b>	<b>4 761</b>	<b>-10 686</b>	<b>-32 390</b>

**EVOLUTION 2017-2021 PACTE DE DEVELOPPEMENT\_CTI / Activité**

AXES	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
PPF F		48 374	35 418	35 082	35 082	35 082	31 574
REVERSEMENT COMITE		-14 379	-14 379	-15 722	-11 726	-11 726	-10 553
<b>NET LIGUE</b>		<b>33 995</b>	<b>21 039</b>	<b>19 360</b>	<b>23 356</b>	<b>23 356</b>	<b>21 021</b>
PPF G		40 460	38 155	36 673	36 674	36 674	33 006
REVERSEMENT COMITE		-12 235	-12 235	-17 997	-12 258	-12 258	-11 032
<b>NET LIGUE</b>		<b>28 225</b>	<b>25 920</b>	<b>18 676</b>	<b>24 416</b>	<b>24 416</b>	<b>21 974</b>
PPF ARB		18 000	21 354	20 000	18 500	18 500	16 650
REVERSEMENT COMITE		-5 370	-5 370	-8 302	-6 184	-6 184	-5 565
<b>NET LIGUE</b>		<b>12 630</b>	<b>15 984</b>	<b>11 698</b>	<b>12 316</b>	<b>12 316</b>	<b>11 085</b>
SERVICE AUX CLUBS		74 608	71 902	67 757	24 992	28 692	26 193
REVERSEMENT COMITE		-30 278	-30 278	-11 662	-8 353	-8 353	-7 518
<b>NET LIGUE</b>		<b>44 330</b>	<b>41 624</b>	<b>56 095</b>	<b>16 639</b>	<b>20 339</b>	<b>18 675</b>
FORMATION		36 180	32 275	27 288			
REVERSEMENT COMITE		-10 793	-10 793	-10 152			
<b>NET LIGUE</b>		<b>25 387</b>	<b>21 482</b>	<b>17 136</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
CONTRIBUTIONS FFHB	151 000	217 622	199 104	186 800	115 248	118 948	107 423
TOTAL REVERST COMITE	-65 450	-73 055	-73 055	-63 835	-38 521	-38 521	-34 669
<b>TOTAL NET LIGUE</b>	<b>85 550</b>	<b>144 567</b>	<b>126 049</b>	<b>122 965</b>	<b>76 727</b>	<b>80 427</b>	<b>72 754</b>
<b>Evolution</b>		<b>59 017</b>	<b>-18 518</b>	<b>-3 084</b>	<b>-46 239</b>	<b>3 701</b>	<b>-7 673</b>



**MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES  
DES COMMISSIONS 2022 -2023**

# MODIFICATION DES TEXTES REGLEMENTAIRES

## 15. TEXTES REGLEMENTAIRES ARBITRAGE

**Président de la commission :** David CARVALHO – 06.83.88.94.27  
**Contact :** [6000000.cta@ffhandball.net](mailto:6000000.cta@ffhandball.net)  
**Salarié technicien de l'arbitrage :** Frédéric GUIRAO – 06.26.89.46.95  
**Salariée administrative :** Corinne DEGORCE – 05.16.53.01.58

<b>Président</b> David CARVALHO	<b>CTA LIGUE NOUVELLE AQUITAINE</b> Saison 2022-2023	<b>Vice-Président</b> Joachim BOISARD
<b>Référents Secteurs</b>		
16 Anne Marie BOURIN 17 Geoffroy LEMBERT 19 Loïc DUPARAY 24 Sylvain MASSONAUD	33 Loïc ROUSSEAU 40 Grégory BOUCHON 47 Xavier BORELLA 64 Marie Pierre DARRIEUTORT	79 Anita DOYEN 86 Stéphane METAYER 87-23 Etienne MORIN
<b>Secrétaire Administrative</b> Corinne DEGORCE	<b>Coordonnateur Formation continue</b> Frédéric GUIRAO	<b>Responsable PFF Arbitrage</b> Jérôme BRIOIS
<b>Responsable Groupe JA T1 Excellence</b> Frédéric GUIRAO	<b>Responsable Goupe JAJ T1</b> recrutement en cours	<b>Responsables Goupe JAJ T1 Performance</b> Frédéric GUIRAO - Ludovic MARQUES - Eric DINQUER
<b>Responsable Groupe JA T1</b> Ludovic ARQUEY	<b>Responsable Goupe JAJ T1 Potentiel</b> Yohan MENU	<b>Responsables Goupe JAJ T2 - PFF Arbitrage</b> 16 Julien GAMBIER 17 Pierre DAVID 19 Vincent BRETON 24 Sylvain MASSONAUD 33 Ludovic MARQUES 40 Benoît MOURCEL 47 Patrick PICOT 64 Eric DINQUER 79 Emilien LARRIERE 86 Paul VIVIER 87-23 Julien FRADET
<b>Responsable Groupe JA T2</b> David CARVALHO	<b>Responsable Goupe JAJ T1 Zone Nord</b> Thierry THEVENET	
<b>Responsable Groupe JA T3 Accession</b> Eric DINQUER	<b>Responsable Goupe JAJ T1 Zone Sud</b> recrutement en cours	
<b>Responsable Juges Superviseurs</b> Thierry DAUBA	<b>Correction Suivis &amp; Rapports JAJ</b> Frédérique KESPI	
<b>Comité Exécutif</b>	<b>Commission plénière</b>	
<b>Comité des Secteurs</b>		

### 15.1. Composition et structure

La CTA Nouvelle Aquitaine est sous la responsabilité de son Président, qui siège au Conseil d'Administration de la Ligue Nouvelle-Aquitaine, et de son Vice-Président, en charge des relations avec les secteurs. Elle est composée au minimum de 20 membres, répartis de la façon suivante :

- 1) Comité Exécutif : Sous la présidence du Président de la CTA, il regroupe les 7 responsables de Groupes + Coordonnateur des Formations Arbitrage (8 à 9 membres) :
  - 7 Responsables de Groupes, en charge des populations suivantes :
    - Juges Arbitres T1 Excellence
    - Juges Arbitres T1
    - Juges Arbitres T2 Zone Nord (Résidant dans les départements 16-17-19-23-79-86-87)
    - Juges Arbitres T2 Zone Sud (Résidant dans les départements 24-33-40-47-64)
    - Juges Arbitres Jeunes T1
    - Juges Accompagnateurs Territoriaux
    - Juges Arbitres T3 Accession
  - Le coordonnateur des Formations Arbitrage (en relation avec l'ITFE)

Pour les autres groupes Juges Arbitres Jeunes, ils sont sous la responsabilité du PFF Arbitrage

Le Président de la CTA peut être responsable d'un de ces groupes.

- 2) Comité des Secteurs : Sous la présidence du vice-président de la CTA, il regroupe l'ensemble des responsables de Secteurs, membres de la CTA rattachés aux championnats de leur comité (11 personnes)

La CTA devra, pour mener à bien ses missions sur l'ensemble du territoire, s'appuyer sur des référents secteurs et leur collaborateur.

La CTA est assistée dans ses missions par une Secrétaire administrative salariée de la Ligue et des Conseillers Techniques Arbitrage de la Ligue ou de Comité, en vertu de conventions définies et signées avec les différents employeurs.

## 15.2. Appellation des arbitres

A) L'Arbitre de niveau Régional (JA T1 Excellence / JA T1 / JA T2 / JAJ T1 Performance / JAJ T1)

L'arbitre Territorial de niveau Régional doit :

- Être licencié JOUEUR ou licencié Loisir / Indépendant avec un certificat médical
- Avoir recyclé son grade lors du stage de début de saison. Il doit pour cela avoir été, sur la saison précédente, titulaire du grade régional, avoir arbitré le quota minimum exigé (11 Arbitrages de niveau régional ou national) et être sur la liste des arbitres régionaux de la CTA en début de saison.

B) L'Arbitre de niveau Départemental (JA T3 / JAJ T2)

L'arbitre Territorial de niveau Départemental doit :

- Être licencié JOUEUR ou licencié Loisir / Indépendant avec un certificat médical
- Avoir recyclé son grade lors du stage de début de saison dans son secteur
- Disposer des pré-requis exigés par son secteur d'appartenance

C) L'Arbitre Départemental en formation Régionale – Opération JA T3 Accession

Afin de renouveler qualitativement et quantitativement l'arbitrage régional, il est demandé, dans la mesure du possible, aux différents secteurs du territoire de proposer chaque saison des binômes d'arbitres de niveau départemental à potentiel vers le niveau régional par le biais de l'Opération T3 Accession (Descriptif en Annexe).

De même, tout joueur ou entraîneur pouvant justifier d'une pratique compétitive en Championnat de France pendant 2 années consécutives ou à haut niveau régional pendant au moins 3 années consécutives pourra, après dépôt d'un dossier ECLOSION et validation de l'ITFE, être candidat au titre de JA T2 (Dossier à retirer auprès de l'ITFE en début de saison).

## 15.3. Classification des Arbitres Territoriaux

### 15.3.1. Juges Arbitres Jeunes (de 15 à 20 ans) - JAJ

- **Groupe T1 Excellence** : Binômes à potentiel National, issus de la Filière JA ou JAJ, entre 20 et 30 ans qui officieront en priorité sur les Championnats + N3 Féminine + Matchs Nationaux en Délégation (Nationale 2 Féminine et Nationale 3 masculine) + Championnats Prénationaux.

- **Groupe T1** : Binômes disponibles à 75% (1 Week-end indisponible par mois maxi) qui officieront sur les Championnats Prénationaux Masculins et Féminins.

- **Groupe T2** : Binômes disponibles moins de 75% (Plus de 1 week-end indisponible par mois) qui officieront sur les Championnats Excellence et Honneur, Masculin et Féminin.

- **Groupe T3** : Binômes et Solo qui officieront sur les Championnats Séniors des comités de la Ligue Nouvelle-Aquitaine

### 15.3.2. Juges Arbitres Jeunes (de 15 à 20 ans) - JAJ

- **Groupe T1 Performance** : Binômes confirmés entre 18 et 20 officiants sur les rencontres Moins de 18 National + Inter Pôles + Inter Ligues + Prénationale Masculine et Féminine + Nationale 3 Féminine, et Nationale 2 Féminine. Ils sont sous la responsabilité du PPF Arbitrage (Cf. Formation Performance Territoriale)

- **Groupe T1** : Binômes confirmés entre 18 et 20 officiants sur les rencontres Moins de 18 Régional Féminin et Masculin + Inter Pôles + Inter Ligues + Moins de 18 Ans National

- **Groupe T2** : Binômes ou solo entre 15 et 18 et pouvant officier sur les rencontres Moins de 18 Régional Féminin et Masculin (Deuxième Phase) + Championnats Jeunes des comités de la Ligue Nouvelle-Aquitaine

## 15.4. Le Juge Arbitre Adulte

### 15.4.1. Définition

Le Juge Arbitre Adulte officiel est un acteur du handball au même titre que le joueur ou le dirigeant licencié.

Le titre de JA officiel ne peut être délivré qu'à une personne licenciée en qualité de joueur ou de Loisir / Indépendant à la FFHB et âgée de 20 ans au moins.

Le Juge Arbitre est la personne habilitée par la FFHB pour diriger les matchs de handball dans le respect des règlements de la FFHB.

Le Juge Arbitre est considéré comme missionné de service public au sens des articles du code pénal et civil. Il est le garant du jeu et de la sécurité des joueurs.

Il personnifie l'esprit du jeu et fait appliquer le règlement tout en tenant compte de la loi de l'avantage. Il exerce son autorité d'une manière courtoise sans jamais permettre un acte irrégulier ou déloyal.

Il est désigné par la CTA selon les règles dictées ci-dessous. En aucun cas il ne peut s'auto-désigner sur une rencontre.

### 15.4.2. Qualification et validation

Pour pouvoir officier, le Juge Arbitre doit être qualifié et en possession d'une licence joueur. Pour pouvoir être désigné dès le début de saison, il doit être qualifié avant la date du 31 Août.

Pour être validé et désigné, le Juge Arbitre a l'obligation de :

1) Satisfaire

- à un test physique (Barème Shuttle Run).
- à un test de connaissances écrit et obtenir au minimum la note de 14 sur 20

Un échec au test physique ou une note inférieure au minimum requis au test de connaissances entraînera un nouveau test physique ou écrit obligatoire de rattrapage.

Jusqu'au stage de rattrapage, l'arbitre peut officier au sein de son secteur d'appartenance, sur les compétitions de niveau départemental.

2) Participer au parcours de formation propre à son groupe dans son intégralité

3) Fournir une adresse courriel valide. Tout changement est à signaler à la CTA

### 15.4.3. Juge Arbitre de plus de 55 ans

Les arbitres de plus de 55 ans doivent fournir un certificat médical spécifique nécessitant des examens médicaux supplémentaires.

**Article 28.3.3.4 des règlements généraux** — Les arbitres, âgés de 56 à 60 ans, autorisés à diriger les rencontres départementales et/ou régionales, ne peuvent pas être pris en compte dans le socle de base. Quel que soit l'âge de l'arbitre, celui-ci doit pouvoir répondre aux exigences de la CMCD pour la structure de son choix. Toutefois, au-delà de 55 ans, et quel que soit son niveau de pratique, l'arbitre a l'obligation de s'investir dans le domaine de la formation en arbitrage au sein de son territoire. Le niveau d'investissement sera défini par la commission compétente gestionnaire de l'arbitre, ce niveau devra être mentionné dans le règlement de la CMCD du dit territoire.

Si l'arbitre n'accepte pas de s'investir dans le domaine de la formation, il pourra arbitrer mais ses arbitrages ne pourront être comptabilisés ni dans le socle de base ni pour le seuil de ressources.

La CTA a édicté 5 critères démontrant l'investissement de l'arbitre (Au moins un des critères ci-dessous devra être effectué) :

- Intervention avec désignation PPF Arbitrage sur les Inter-comités ou Interdépartementaux
- Présence sur 5 FDME comme Juge Accompagnateur Ecole d'Arbitrage certifié.
- Participation à au moins 2 sessions de formation des Juges Arbitres Jeunes organisées par la CTA ou le PPF Arbitrage

- 5 Suivis sur des rencontres Adultes ou Jeunes en tant qu'Accompagnateur Territorial qualifié et sur désignation de la CTA ou du PPF Arbitrage
- Animateur Ecole d'Arbitrage certifié de son club.

La CTA validera au 31/03 de chaque saison l'investissement de l'arbitre.

Pour rappel, les arbitres devront valider le Module 1 de la Formation Continue des Juges Arbitres Adultes (Stage de rentrée), avoir fourni le certificat médical spécifique Arbitre + 55 ans et prendre connaissance des recommandations de la Commission Médicale Nationale pour les arbitres de plus de 55 ans.

#### 15.4.4. Promotion - Maintien - Rétrogradation

Le fait d'avoir participé aux différents stages organisés par la CTA n'implique pas la montée systématique dans le Groupe supérieur. Cette participation sert à maintenir le Juge Arbitre dans son Groupe et surtout à l'aider dans sa progression future dans l'arbitrage.

Les promotions, maintiens et rétrogradations seront étudiées et communiquées en fin de saison par les responsables de Groupes lors du Conseil de Promotion de la CTA. Ces décisions seront basées notamment sur les critères suivants :

##### Suivis

Groupe	Nombre de Suivis	Moyenne Attendue
T1 Excellence	5	15/20
T1	3	14/20
T2	1 à 2	13/20
T3 Accession	2	13/20

##### Disponibilités

**Tout Juge Arbitre s'engage à se rendre disponible dans la saison (vendredi, samedi ou dimanche, sur les journées de championnat), à :**

- 100 % pour les T1 Excellence (Soit environ 60 jours de disponibilité),
- 75 % pour les T1 (Soit environ 45 jours de disponibilité),
- Au-delà de 50% pour les T2 (Soit au minimum 30 jours de disponibilité).

## 15.5. Le juge arbitre jeune

### 15.5.1. Définition

Le Juge Arbitre Jeune est licencié dans un club, il compte dans les effectifs de l'école d'arbitrage. A l'âge de 20 ans, le JAJ intègre la filière adulte ; il obtient le grade de Juge Arbitre Territorial.

Le territoire lui attribue un niveau JAJ T3, T2, T1 ou T1 Performance (Appellation du ressort du PPF Arbitrage) en fonction de son évaluation par les commissions compétentes (Art. 91.6.2 des Règlements Généraux)

- JAJ T3 : arbitrage avec désignation club ; cette qualification est du ressort du club, celui-ci est dans une dynamique de détection, sensibilisation, brassage et désignation des JAJ.
- JAJ T2 Arbitrage avec désignation par les Secteurs ; cette qualification est du ressort de la CTA dans les secteurs, celui-ci est dans une dynamique de formation, il travaille en étroite collaboration avec le club.
- JAJ T1 (compétitions -16, -17, -18 Reg, IL), cette qualification est du ressort du territoire, il travaille dans une dynamique de renforcement des compétences.
- JAJ T1 Performance avec années d'âge entre 19 et 20 ans (compétitions -18 Nat., IP, championnats régionaux, N3F), cette qualification est du ressort du PPF Arbitrage, il travaille dans une dynamique de renforcement des compétences et de performance vers l'accès au haut-niveau.

Rappel des niveaux de qualification :

- JAJ T3 : du ressort du club,
- JAJ T2 : du ressort de la CTA dans les secteurs

- JAJ T1 : du ressort de la CTA.
- JAJ T1 Performance : du ressort du PPF Arbitrage

## 15.5.2. Suivi du Parcours des JAJ

Le suivi du parcours des JAJ est assuré par le responsable du Groupe JAJ T1 avec des axes de formation, des désignations et propositions d'accession à des niveaux supérieurs.

Un passeport géré par le territoire (JAJ T2-T1) permettra le suivi du JAJ (Niveau de qualification, Nombre de matchs arbitrés, Nombre de participations en stage, appréciations des accompagnateurs, points forts, points perfectibles du JAJ...)

Un JAJ qui effectue 5 arbitrages validés dans le cadre de son club ou/et de son Comité n'a pas pour autant le grade de T2 ou T1.

Pour le conserver :

- Il doit suivre une formation spécifique organisée dans la saison par la CTA. Au vu des résultats obtenus et des comportements observés lors de ces stages, la CTA se réserve le droit de le désigner ;
- Il doit s'engager à se rendre disponible au minimum 20 jours dans la saison (samedi ou dimanche) pour officier en championnat régional adulte (T1 Performance) et jeune ou championnat de France adulte (T1 Performance) et jeune.

## 15.6. Le Juge Accompagnateur Territorial

### 15.6.1. Le suivi des Juges Arbitres Adultes

Sur certaines rencontres, la CTA se réserve le droit de désigner un Juge Accompagnateur Territorial qualifié et/ou un délégué.

Le Juge Accompagnateur Territorial est missionné sur un match pour observer la prestation d'un binôme de Juges Arbitres dans le but de son évaluation ou/et dans le cadre de sa formation.

Le Juge Accompagnateur Territorial doit apprécier la prestation du/des juges arbitres. Il doit, en fin de match, s'entretenir avec les juges arbitres, et par la suite compléter la fiche de suivi disponible sur le site I-HAND ARBITRAGE. Après validation par le correcteur des suivis, un exemplaire sera communiqué aux intéressés, accessible à partir du compte I-HAND ARBITRAGE.

Il n'a, en aucun cas, un rôle à jouer dans le déroulement d'une rencontre et sauf à être sollicité expressément par une instance officielle, il n'a aucun avis à donner, ni rapport à transmettre. Toutefois, dans le cas où une faute technique avérée est en passe d'être commise par des arbitres lors d'une rencontre et que ces derniers, après concertation, entendent maintenir la décision erronée, le Juge Accompagnateur Territorial est habilité à intervenir auprès des directeurs de jeu avant la reprise du jeu et dans l'unique but d'éviter cette faute technique. Néanmoins, et malgré une telle intervention, la décision finale appartiendra toujours aux arbitres

### 15.6.2. L'accompagnement des Juges Arbitres Jeunes

Un Juge Accompagnateur Territorial sera désigné par la CTA ou le PPF Arbitrage sur le territoire ou dans les secteurs afin d'assister les JAJ lors d'une rencontre. Il doit apporter aide et conseil aux JAJ et jouer un rôle dans le cadre de leur formation et si nécessaire dans le déroulement de la rencontre. Il lui sera demandé d'établir un rapport en cas d'incident.

Son nom doit donc apparaître obligatoirement sur la feuille de match. Lors de la rencontre, il devra se tenir à la table de marque.

### 15.6.3. La Formation Initiale du Juge Accompagnateur Territorial

Pour être répertorié Juge Accompagnateur Territorial, il faut participer dans la saison à une formation organisée par l'ITFE. L'engagement à cette formation est une démarche individuelle soumise à validation par la CTA après avis du secteur dont dépend le Juge Accompagnateur Territorial.

En outre, il devra réussir le test théorique (le choix des modalités du test, vidéo ou écrit, est du ressort de l'ITFE). Pas de test de rattrapage.

#### 15.6.4. La Formation Continue du Juge Accompagnateur Territorial

La CTA édite la liste des licenciés certifiés Juge Accompagnateur Territorial périodiquement.

Le Juge Accompagnateur Territorial inscrit sur cette liste devra suivre en début de saison une formation obligatoire validée par la CTA afin de valider sa fonction.

Au-delà de la certification initiale, chaque année, il devra suivre une circonstance de formation pour continuer à exercer.

#### 15.6.5. Droits et Devoirs du Juge Accompagnateur Territorial

Il officie sur les championnats territoriaux ou nationaux, en délégation. Ils sont choisis en fonction de leurs compétences et de leurs expériences.

Il ne doit communiquer, pendant ou après son suivi, aucune information à toute autre personne excepté aux arbitres suivis.

Un Juge Accompagnateur territorial est soumis à l'obligation et au devoir de réserve vis à vis de tous ses collègues, des arbitres et des autres Juges Accompagnateurs Territoriaux. Tout manquement sera étudié par la CTA et transmis éventuellement à la commission de discipline.

La CTA se réserve le droit de relever de ses fonctions provisoirement ou définitivement un Juge Accompagnateur territorial s'il n'applique pas les dispositions de cet article et/ou si la rédaction des suivis se révèle insuffisante par rapport à la charge confiée.

Un suivi non traité dans l'hand arbitrage dans les 15 jours qui suivent la date de la rencontre sera caduque et les Juges Accompagnateurs Territoriaux non indemnisés.

Un accompagnateur territorial JAJ peut être sanctionné par la Commission de Discipline de l'instance dont dépend la rencontre sur laquelle a eu lieu le fait ou l'événement qui justifie son passage devant une telle commission.

### 15.7. Le coordonnateur des Formations Arbitrage

#### 15.7.1. Définition

Il a pour mission de :

- Gérer et fédérer les formateurs ;
- Coordonner les activités de Formation sur le Territoire ;
- Assurer les liens avec l'ITFE et l'ETR ;
- Etre en lien avec les Responsables de Groupe JAJ et JA et définir la politique de formation de la population arbitrage.

**Afin d'assurer ses missions, le coordonnateur de formation sera entouré d'une équipe pédagogique comprenant entre autres :**

- Le Responsable du Groupe JA T1 Excellence
- Les Responsables des Groupes JA T1, JA T2 Zone Nord et JA T2 Zone Sud
- Le Responsable JAJ T1
- Le Responsable des Juges Accompagnateurs Territoriaux
- Le Responsable des JA T3 Accession

#### 15.7.2. Missions

- Formation des formateurs en lien avec l'ITFE :
  - Juges Arbitres Jeunes et Juges Arbitres
  - Accompagnateurs territoriaux
- Formation des cadres intervenants sur les formations CTA (entraîneur, dirigeant, arbitres, ...)
- Formation continue des JAJ et JA.

L'ITFE sera en charge de la certification des Animateurs et Juges Accompagnateurs d'Ecole d'Arbitrage, Accompagnateurs Territoriaux et Officiels de Table. L'ITFE communiquera régulièrement au Responsable du Pôle Formation de la CTA les personnes nouvellement certifiées.

## 15.8. Désignations

**La CTA effectue des désignations nominatives pour les matchs qui sont de sa compétence :**

- Tous les championnats départementaux Adultes et Jeunes par délégation aux secteurs,
- Tous les championnats régionaux Adultes et Jeunes,
- Les championnats de France Jeunes,
- Les championnats N3 Féminine,
- Les matches délégués par la CNA.

Les convocations sont adressées à l'arbitre et au club de l'arbitre par courriel à l'aide de l'outil IHAND Arbitrage entre 15 et 20 jours avant la date de la rencontre (sauf circonstances exceptionnelles telles que remplacement suite à désistement ou en fin de saison sur les phases finales).

Seuls les membres habilités de la CTA et dans les secteurs pour les désignations peuvent adresser des convocations aux arbitres. Dans les cas d'urgence, cette désignation peut se faire par tout moyen de communication autre que le courriel.

Tout juge arbitre (JA et JAJ), accompagnateurs territoriaux éditant un faux en écriture, une falsification de document officiel ou une désignation non validée par la CTA sur une rencontre sera immédiatement relevé de ses fonctions. Après avis de la CTA, le dossier du licencié pourra être transmis à la commission de discipline de l'instance.

### 15.8.1. Désignations JAJ

**Pour être désigné sur les championnats Ligue, le Juge Arbitre Jeune a l'obligation de :**

- Retourner à la CTA une autorisation parentale pour l'ensemble de la saison
- Participer aux journées de formation dans leur intégralité (s'il n'a pas participé aux stages durant la saison, il ne pourra pas être désigné par la CTA).
- Si aucune participation aux stages sur une période de 2 ans, il sera remis à disposition au secteur dont il dépend. En cas de force majeure, la CTA examinera cette non-participation au cas par cas.

Le JAJ peut être désigné par la CTA pour arbitrer les championnats territoriaux jeunes et le championnat de France de moins de 18 ans masculin et féminin.

Sur les rencontres moins de 18 ans en 2ème phase, les différents secteurs de la CTA procéderont aux désignations sur les poules Honneur en priorité de JAJ T2, ou à défaut de JAJ T1 disponibles, ayant suivi la formation obligatoire de la Ligue.

Le responsable du Groupe JAJ T1 et/ou ses collaborateurs en charge des désignations désignera également les accompagnateurs territoriaux répertoriés (ayant satisfait aux obligations de formation) sur les JAJ de moins de 20 ans dans la mesure du possible.

### 15.8.2. Désignations JA

Tout JA licencié satisfaisant aux attendus décrits au paragraphe C du POLE JUGE ARBITRE pourra être désigné par le pôle désignations JA.

Un juge arbitre ne devrait pas être désigné sur plus de 2 rencontres par fin de semaine. Pour répondre à des spécificités territoriales, il peut être désigné sur deux rencontres consécutives.

Un juge arbitre non désigné par la commission d'arbitrage au niveau Régional peut officier au sein des secteurs de la CTA sur désignations ainsi que dans le cadre de la procédure « absence d'arbitre » (Règlements généraux 92.1.1 ABSENCE D'ARBITRE).

### 15.8.3. Désignation Juge Accompagnateur Territorial et Juge Délégué

La désignation d'un accompagnateur territorial est toujours personnelle et individuelle ; elle lui est adressée par les responsables de Groupes JA ou JAJ. Le Juge Accompagnateur Territorial doit transmettre à l'instance qui l'a désigné un suivi de la prestation des arbitres.

Le Juge Arbitre Délégué, dont la désignation peut être aussi demandée par la COC ou un Club, doit favoriser le déroulement de la rencontre en effectuant les tâches attribuées à sa fonction. Les arbitres restent responsables du déroulement du match. Le Délégué est tenu de rapporter par écrit à la Commission qui l'a désigné ainsi qu'à l'instance qui l'a demandé les éventuels incidents survenus avant, pendant et après le match.

### 15.8.4. Pôle Désignation JAJ

Il a pour mission :

- De gérer les désignations des JAJ et Juges Accompagnateurs Territoriaux
- D'entretenir le lien avec le responsable des accompagnateurs territoriaux, du responsable du Groupe JAJ T1, des correcteurs des suivis, les référents secteurs et le secrétariat arbitrage.

Pour fonctionner, le pôle comprendra au minimum 3 personnes, chacun gèrera les désignations JAJ selon les règles définies en début de saison avec le Responsable du Groupe JAJ T1 et gèrera les désignations des Juges Accompagnateurs Territoriaux.

Il se réunit régulièrement (fréquence à définir par le responsable du Groupe JAJ T1) en privilégiant la visioconférence ou la conférence téléphonique

### 15.8.5. Indisponibilités

Les indisponibilités doivent être renseignées sur le site IHAND Arbitrage 25 jours avant les dates des rencontres pour les JA T1 Excellence, JA T1, T2, T3 Accession, JAJ T1 Performance et JAJ T1, JAJ T2 et Juges accompagnateurs territoriaux.

A défaut, les JA, JAJ et Juges accompagnateurs territoriaux n'ayant pas effectué cette démarche ne seront pas convoqués

### 15.8.6. Désistement après désignation

En cas d'impossibilité d'honorer la désignation, les JA, JAJ et Juges Accompagnateurs Territoriaux doivent prévenir le responsable de son Groupe. La liste des Responsables de Groupe sera établie à chaque début de saison et communiquée à l'ensemble de la population arbitrage.

En cas d'indisponibilité d'un des deux JA ou JAJ convoqués, il faut impérativement prévenir le responsable de son Groupe qui prendra la décision adaptée. En aucun cas, le JA ou JAJ disponible ne pourra officier seul sans l'accord de son responsable.

**Si l'indisponibilité intervient 72h avant la rencontre, le JA ou le JAJ devra trouver lui-même son remplaçant :** Un JA ou JAJ ne peut se faire remplacer sans avoir au préalable demandé l'autorisation au responsable de son groupe qui validera ou non le remplaçant proposé. En cas d'invalidation, la CTA fera son possible pour procéder au remplacement qui sera considéré comme un désistement pour le JA ou JAJ initial.

En cas de désistements répétés, sans raison justifiée, les JA, JAJ et Juges Accompagnateurs Territoriaux concernés seront relevés de leur fonction. Les suites seront étudiées par la CTA.

### 15.8.7. Pénalités

Le montant de la pénalité financière pour match non arbitré est par JA ou JAJ :

- Pour les championnats régionaux, de 150€ pour les matches adultes et de 50€ pour les matches jeunes
- Pour les championnats nationaux, de 200€ pour les matches adultes et de 100€ pour les matches jeunes.
- Le club où est licencié le JA ou le JAJ devra s'acquitter du montant de la pénalité ci-dessus.
- La CTA assurera la désignation du remplaçant dans la mesure des disponibilités.

Si la rencontre est arbitrée par un juge arbitre présent dans la salle (d'un des deux clubs ou non), celui-ci établira une note de frais qui sera réglée par le club recevant ; cette note de frais ne comportera que le montant de l'indemnité de match (pas de déplacement).

Si un binôme désigné, composé de juges arbitres de clubs différents, ne se déplace pas, il sera appliqué à chacun des deux Clubs la totalité de l'amende afférente à cette absence. Par contre, si l'un des deux juges arbitres se déplace (si la démarche prévue à l'article précédent est réalisée), il ne sera pas appliqué de pénalité financière au Club du juge arbitre non présent.

Il est strictement interdit à un juge arbitre de s'adjoindre un autre juge arbitre pour diriger une rencontre, sans l'autorisation du responsable de son groupe. En cas de dérive, les juges arbitres fautifs seront relevés de leurs fonctions pour une durée déterminée par la CTA et s'expose à des sanctions (financières et/ou disciplinaires). En outre, le juge arbitre non désigné devra rembourser le montant de la note de frais au club concerné. En cas de non remboursement, la note de frais devra être remboursée par le club d'appartenance de ce juge arbitre.

En cas de désignation d'un binôme, si un seul juge arbitre se déplace, il ne peut le faire qu'avec l'accord du responsable de son groupe.

En cas d'absence de juge arbitre, un club ne peut faire appel à un juge arbitre non présent dans la salle.

#### **Règlement 92.1.1 ABSENCE DE JUGE ARBITRE**

**Si le juge arbitre ou les juges arbitres désigné(s) par une commission compétente ne se présente(nt) pas, il y a lieu d'appliquer les procédures décrites dans les dispositions concernant l'arbitrage, article 2-7-2 du règlement relatif à la « défaillance des juges arbitres officiellement désignés ». Le non-respect de cette disposition entraîne la perte du match par pénalité pour les 2 équipes.**

## **15.9. Ecole d'Arbitrage**

### **15.9.1. Club professionnel ou fédéral**

La reconnaissance et validation par le territoire d'une école d'arbitrage au sein d'un club de niveau professionnel ou fédéral reposent sur un socle de base comprenant :

1) 2 JAJ ayant effectué 5 arbitrages sur désignation d'une structure (fédération, ligue, comité, ou club) avant le 31 mai. Ils sont également comptabilisés dans les ressources du club. Les juges-arbitres jeunes de 17 à 20 ans titulaires d'une licence blanche ne peuvent, en aucun cas, être pris en compte en vue de satisfaire aux exigences du socle de base du club dans lesquels ils possèdent cette licence.

2) Un encadrement d'école d'arbitrage qualifié par l'organisme de formation du territoire comprenant cumulativement :

- a. un animateur d'Ecole d'Arbitrage (EA) certifié
- b. un Juge accompagnateur EA certifié ayant effectué 5 accompagnements de JAJ sur désignation d'une structure (fédération, ligue, comité ou club).

Il est possible de cumuler plusieurs fonctions, mais une seule fonction sera prise en compte au titre de la CMCD (les licences blanches sont acceptées).

### **15.9.2. Club Régional**

La reconnaissance et la validation par le territoire d'un club territorial formateur de JAJ reposent sur un socle de base comprenant :

- Pour les équipes féminines évoluant en Nationale 3 : 1 école d'arbitrage certifiée ;
- Pour les équipes évoluant en Pré Nationale : 1 école d'arbitrage certifiée ;
- Pour les équipes évoluant en Régional Excellence : 1 école d'arbitrage simplifiée ;
- Pour les équipes évoluant en Régional Honneur : 1 école d'arbitrage simplifiée.

Une école d'arbitrage **certifiée** comporte 1 Animateur EA certifié, 1 Juge Accompagnateur EA certifié et un nombre de JAJ en fonction du nombre d'équipes jeunes de niveau U13 à U18 engagées dans le club dans un championnat de jeunes territorial :

- De 1 à 5 équipes jeunes = 2 JAJ T3 – T2 – T1 à 5 arbitrages officiels chacun
- De 6 à 9 équipes jeunes = 3 JAJ T3 – T2 – T1 à 5 arbitrages officiels chacun
- A partir de 10 équipes jeunes = 4 JAJ T3 – T2 – T1 à 5 arbitrages officiels chacun.

Ces obligations seront appliquées sur les équipes évoluant en Nationale 3 Féminine et les équipes en Pré-Nationales.

Une école d'arbitrage **simplifiée** comporte 1 Animateur EA certifié ou 1 Juge Accompagnateur certifié, et un nombre de JAJ en fonction du nombre d'équipes jeunes de niveau U13 à U18 engagées dans le club dans un championnat de jeunes territorial :

- De 1 à 5 équipes jeunes = 1 JAJ T3 – T2 – T1 à 5 arbitrages officiels chacun
- De 6 à 9 équipes jeunes = 2 JAJ T3 – T2 – T1 à 5 arbitrages officiels chacun
- A partir de 10 équipes jeunes = 3 JAJ T3 – T2 – T1 à 5 arbitrages officiels chacun.

Ces obligations seront appliquées pour les équipes évoluant en Régional Excellence et Honneur.

Un juge-arbitre jeune (JAJ) est un licencié à la FF Handball, de 15 ans à 20 ans ayant suivi une formation adaptée à son niveau, club ou territorial, qui arbitre le plus souvent à domicile.

#### **Article 36.1 Règlements fédéraux :**

L'âge sportif est l'âge du joueur calculé du 1er janvier au 31 décembre inclus de la saison administrative pour laquelle la licence est établie. Il est identique pour une saison sportive à l'âge « scolaire » pour une année scolaire.

(Par exemple, pour un joueur né en janvier ou en **décembre 2006 : 2022 – 2006 = 16 ans pour toute la saison 2022-2023. Dès lors, ce joueur ne pourra pas participer en 2022-2023 aux compétitions de « plus de 16 ans »**)

Les JAJ club âgés de 13 ans et 14 ans ne sont pas comptabilisés pour la CMCD.

Les Juges Arbitres Jeunes titulaires d'une licence blanche ne peuvent pas être pris en compte en vue de satisfaire aux exigences du socle de base du club dans lequel ils possèdent cette licence

### **15.9.3. Labellisation territoriale**

La Ligue peut définir un niveau de labellisation TERRITORIALE (Or, Argent, Bronze) afin de valoriser le travail mené par le club chaque fin de saison en s'appuyant sur :

- ✓ Un bonus / JAJ supplémentaire (cf. Nb de JAJ à respecter / Nb d'équipes),
- ✓ Un bonus / JAJ T3 supplémentaire ayant effectué au minimum 5 arbitrages / saison,
- ✓ Un bonus / JAJ T2-T1 supplémentaire ayant effectué au minimum 5 arbitrages /saison,
- ✓ Un bonus / JAJ de sexe féminin
- ✓ Un bonus / Juge accompagnateur EA supplémentaire
- ✓ Un bonus / Juge accompagnateur Territorial
- ✓ Un bonus fonction du nombre d'arbitrages supplémentaires effectués (JAJ T3-T2-T1).

Le niveau de labellisation est arrêté au 31 mai.

## **15.10. Indemnités**

### **15.10.1. Juges Arbitres (JA et JAJ)**

Tous les juges-arbitres (JA et JAJ) officiant sur désignation :

○ Sur les championnats Nationaux (N3 féminine et moins de 18 Championnat de France) et sur les championnats Territoriaux sont indemnisés directement par les clubs, après match, en fonction du barème ci-dessous. Les indemnités de match et kilométriques sont intégrées directement sur la note de frais disponible sur I-HAND Arbitrage

○ Les frais de déplacement des juges arbitres se calculent à partir du domicile du juge arbitre par le chemin le plus rapide et/ou le plus adapté à sa sécurité. En cas de contestation sur le montant de la note de frais, le Club concerné devra faire une réclamation par écrit à l'arbitre ou aux arbitres, ou à la Commission Territoriale d'Arbitrage qui se chargera de régler les litiges dans ce domaine (base de vérification : GOOGLE MAPS);

INDEMNITES MATCH (Par arbitre)		INDEMNITES KM (Par véhicule)
<b>CHAMPIONNAT TERRITORIAL</b>		
NATIONALE 3 F	50.00 €	Si Covoiturage Impossible : (Cas des Arbitres Solo ou binôme sans point de rencontre possible) : <b>Tarif Solo à 0.32€ / Km par véhicule (avec péage)</b> Si Covoiturage : Frais réels avec application du barème Fiscal + péage
PRENATIONAL	50.00 €	
EXCELLENCE	40.00 €	
HONNEUR	40.00 €	
MOINS DE 17 ANS MOINS DE 18 ANS	30.00 €	
<b>CHAMPIONNAT NATIONAL (REGLEMENT FFHB)</b>		
NATIONALE 2 F	80.00 €	Pour les trajets en véhicule en dessous de 300 km aller : 1 seul véhicule à partir du point de regroupement des 2 juges-arbitres, remboursé selon les indemnités kilométriques du barème fiscal en vigueur.
NATIONALE 3 M	80.00 €	
MOINS DE 18 ANS	30.00 €	

#### Précisions concernant le défraiement des indemnités kilométriques du COVOITURAGE au niveau Territorial

Si arbitrage en binôme, la notion de covoiturage est prise en compte dès lors qu'un point de rencontre entre les 2 juges-arbitres est possible entre le domicile de ces derniers et le lieu de la compétition.

#### Explications :

- Si les 2 juges-arbitres habitent dans la même ville, un seul arbitre est défrayé de la totalité du trajet (domicile-lieu de compétition A/R)

- Si le trajet du juge-arbitre A habitant le plus loin du lieu de compétition passe par la ville de domicile de son binôme B : 2 Possibilités :

- Si Utilisation du Véhicule A : C'est le juge-arbitre A qui est défrayé de la totalité du trajet (domicile-lieu de compétition A/R)
- Si Utilisation du Véhicule B : C'est le juge-arbitre B qui est défrayé du trajet (domicile- lieu de compétition A/R), le juge-arbitre A est défrayé de son domicile jusqu'au domicile de B **comme UN SOLO**.

- Si le trajet du juge-arbitre A habitant le plus loin du lieu de compétition ne passe pas par la ville de domicile de son binôme mais qu'un point de rencontre est possible : 2 Possibilités :

- Si Utilisation du Véhicule A : C'est le juge-arbitre A qui est défrayé du trajet (domicile- lieu de compétition A/R), le juge-arbitre B est défrayé de son domicile jusqu'au point de rencontre comme UN SOLO.
- Si Utilisation du Véhicule B : C'est le juge-arbitre B qui est défrayé du trajet (domicile- lieu de compétition A/R), le juge-arbitre A est défrayé de son domicile jusqu'au point de rencontre comme UN SOLO.

Dans tous les cas, les arbitres devront faire parvenir les justificatifs RETOUR par courrier ou par mail dans les 48h au club payeur. En cas de manquement, une amende prévue au Guide Financier de la Ligue sera adressée aux arbitres.

Les indemnités de match et de déplacement sont susceptibles d'être modifiées par les assemblées générales (FFHB, Ligue).

Un fonds de péréquation « arbitrage » sera calculé pour chaque championnat en fonction des éléments renseignés par les juges arbitres dans la FDME (Cf. Article 12).

## 15.10.2. Juges Accompagnateurs Territoriaux

Tous les Juges Accompagnateurs Territoriaux (JAT), officiant sur désignation CTA, sont indemnisés après validation du suivi réalisé sur le site I-HAND arbitrage.

Les frais de déplacement se calculent à partir du domicile du Juge Accompagnateur Territorial par le chemin le plus rapide et/ou le plus adapté à sa sécurité. En cas d'erreur manifeste du montant de la note de frais, la CTA modifiera le montant à régler après avoir averti le Juge Accompagnateur concerné (base de vérification GOOGLE MAPS).

	FRAIS DE SECRETARIAT	INDEMNITES KM
	CHAMPIONNAT TERRITORIAL ou NATIONAL	
Juge Accompagnateur Territorial sur rencontre Seniors et Jeunes	40.00 €	0,32 € du km (sans péage)

De plus, tous les Juges Accompagnateurs territoriaux, officiant sur désignation du responsable de secteur dont ils dépendent, sont indemnisés après validation du suivi réalisé sur le site I-HAND arbitrage. L'indemnisation se fera en fonction des règlements dudit secteur.

## 15.11. Responsabilités et obligations des clubs

Le club recevant se doit :

- D'assurer un bon accueil des équipes visiteuses
- De veiller à l'accueil des juges arbitres en mettant à leur disposition un vestiaire individuel équipé de douche et un lieu de stationnement pour leurs véhicules
- D'assurer pendant toute la durée de la rencontre et jusqu'au départ de l'équipe visiteuse et des juges arbitres, par le biais de responsables du club et notamment le responsable de salle, une parfaite sécurité des équipements et des différents acteurs de la rencontre.

En cas de manquement, le ou les juges arbitres ont l'obligation de rédiger et d'adresser un rapport à la CTA par le biais de la fiche-liaison disponible en I-HAND Arbitrage pour l'informer de la situation afin qu'elle prenne des dispositions pour l'avenir

## 15.12. Mutation des Juges arbitres

### Article 57.3 Règlement généraux

Si un juge arbitre change de club pendant la période officielle des mutations, sa fonction de juge arbitre et ses arbitrages sont comptabilisés, pour la nouvelle saison, au bénéfice du club quitté. Si la mutation est réalisée hors de la période officielle des mutations, sa fonction de juge arbitre et ses arbitrages sont comptabilisés au bénéfice du club quitté pour la saison en cours et pour la saison suivante.

## 15.13. Péréquations Arbitrage Régional

Une Péréquation Arbitrage Régional sera établie pour les Championnats Régionaux initiés par la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

### 15.13.1. Les frais d'arbitrage

L'indemnité de match et frais de déplacement seront intégralement à la charge du club recevant.

### 15.13.2. Montant des indemnités de fonction et des indemnités kilométriques

Le montant des indemnités de fonction liées à l'arbitrage sera présenté au vote de l'Assemblée Générale Régionale (tarifs généraux). De même, Le montant de l'indemnité kilométrique est proposé chaque année au vote de l'Assemblée Générale. Ce montant inclus tous frais liés au déplacement de l'arbitre.

### 15.13.3. Modalités de règlement

- 1) Après le match, le ou les juges-arbitres renseignent dans l'Hand Arbitrage leur note de frais comprenant leurs coordonnées bancaires et doivent envoyer par courriel au club recevant, et au plus tard dans les 48h après le match, l'ensemble des documents (note de frais signée, justificatifs de tous les frais, carte grise et attestation assurance si déplacement en voiture personnelle) ;
- 2) Le club recevant dispose de 48h à compter de la réception de chaque courriel des juges-arbitres pour demander des explications s'il constate des anomalies ou des documents manquants.
- 3) Le club recevant doit ensuite s'acquitter du paiement des frais (indemnités et frais de déplacement), **prioritairement par virement ou dans l'impossibilité par chèque bancaire**, au plus dans les 8 jours francs (date à date) suivant le match sur lequel le ou les juges ont officié.

Si un paiement n'est pas honoré par le club recevant alors qu'il dispose de tous les justificatifs nécessaires, le club fautif sera sanctionné de la mesure administrative automatique de match perdu par forfait prononcé par la COC territoriale, après avis conforme du Président de la CTA.

En outre, la Ligue Nouvelle Aquitaine de Handball se chargera de régler la somme due au ou aux juge-arbitres.

### 15.13.4. Pièces justificatives

Les justificatifs des sommes versées aux arbitres sont directement enregistrés par la saisie de la FDME.

### 15.13.5. Calcul de la Péréquation

Le calcul de cette péréquation sera transmis à tous les clubs à la fin des matchs retour. Les clubs devront à réception de la facture se mettre en conformité avec le calcul résultant de cette péréquation.

Lorsque tous les clubs se seront mis en conformité, le service financier de la Ligue réglera les sommes dues aux clubs concernés.

## 15.14. Cas particuliers

### 15.14.1. Aléas Climatiques

En cas d'aléa climatique empêchant la rencontre de se dérouler, et si les arbitres n'ont pas été prévenus à temps ou sont proches du lieu de la rencontre, ils devront se rendre sur place pour constater la situation, l'indiquer sur la FDME et envoyer leur note de frais au club local, qui devra régler aux arbitres uniquement leurs indemnités de déplacement (Pas d'indemnités de match).

### 15.14.2. Cas des juges arbitres T1, T2 ou T3 ayant cessé toute activité depuis une saison ou plus

- Les juges arbitres T1 ou T2 ayant eu une inactivité de plus d'une saison, mais moins de deux saisons en région, pourront être admis à participer à l'examen au titre de juge arbitre T2. Chaque cas particulier sera examiné par la CTA, qui leur communiquera sa décision.
- Les juges arbitres T3 ayant eu une inactivité de plus d'une saison, mais moins de deux saisons, pourront être admis à participer à l'examen au titre de juge arbitre T3. Chaque cas particulier sera examiné par la CTA, qui leur communiquera sa décision.
- Les juges arbitres régionaux n'ayant eu aucune activité depuis plus de deux saisons ne seront pas admis à passer l'examen. Ils devront auparavant reprendre une activité totale au sein du secteur dont ils dépendent. Ce sera alors, le secteur qui sera autorisée à proposer le juge arbitre à une seconde session de l'examen.

## 15.15. Secteurs

La Commission Territoriale Arbitrage de la Ligue Nouvelle Aquitaine de Handball comptera **11** secteurs, piloté chacun par un Référent de Secteur. Ces secteurs sont animés par, à minima, 3 personnes que sont: le Responsable JA, le Responsable JAJ et le Responsable de désignations.

Elles ont en gestion les JA T3 et JAJ T2 (correspondant à l'ancien niveau départemental) ainsi que les personnes ressources associées à ce niveau de compétitions.

Ces Secteurs restent en lien permanent avec les Comités qui le constituent.

Ils auront pour mission de favoriser le fonctionnement de l'arbitrage en bassins de pratique, de participer à son animation et développer la mutualisation dans le respect du règlement CTA et des obligations du Comité ou des Comités qui le composent. Ils pourront si besoin être détenteurs d'un règlement (visé par la CTA) répondant à leurs besoins et leurs prérogatives.

Les Secteurs doivent apporter de la proximité entre la CTA, le PPF Arbitrage et le club, en apportant des réponses adaptées aux animateurs EA et aux clubs, aider les animateurs EA dans leurs missions, animer les clubs de son bassin afin d'apporter de l'interaction entre eux, détecter des JAJ au sein des clubs, en relation avec l'Animateur EA, accompagner les JAJ à poursuivre leur cursus de formation au niveau du Territoire et être le premier interlocuteur en terme de formation et validation des personnes ressources du club en lien avec l'arbitrage.

Les Secteurs permettent à la CTA d'avoir un vrai maillage territorial et d'offrir un véritable service de proximité pour les clubs. Ces derniers doivent donc utiliser ce dispositif et être acteurs de la dynamique impulsée par le référent de Secteur.

### 15.15.1. Organisation

Chaque secteur sera animé par un référent choisi en raison de sa compétence reconnue par le Président de la CTA en concertation avec le ou les Comités faisant partie dudit secteur.

Il devra être membre du Conseil d'Administration d'un de ces Comités afin de pouvoir associer le ou les comités au développement du plan de réorganisation et rendre compte de sa réalisation devant cette ou ces instances sur invitation lors de leur conseil d'administration ou Assemblée Générale.

Le Référent Secteur devra proposer à la CTA :

- Un responsable désignations des JA T3
- Un responsable formation **continu** des JA T3
- Un responsable désignations des JAJ T2 et JAJ T3
- Un responsable formation **continu** des JAJ T3/ JAJT2 (POUR LES JAJ DES SECTEURS, UNE FICHE DE MISSION POUR LE REFERENT PPF ARBITRAGE ET SES COLLABORATEURS EST COMMUNIQUEE (CF FICHE DE POSTE)

La composition des équipes de travail au sein du secteur est de la responsabilité du référent secteur.

Cette composition doit être soumise par mail à la validation de la CTA.

## 15.16. Conditions d'applications

Les dispositions de la présente réglementation sont applicables pour la saison 2020-2021.

Pour tous les cas non prévus au règlement, se reporter aux dispositions concernant l'arbitrage contenues dans l'annuaire fédéral. A défaut, la CTA statuera.

## 15.17. Annexe 1 – Règlement intérieur de la CTA

La Commission Territoriale d'Arbitrage a pour objet au sein de la ligue Nouvelle Aquitaine de Handball :

- L'application des règlements en matière d'arbitrage
- La désignation des arbitres sur l'ensemble des compétitions du territoire ainsi que sur certaines épreuves en vertu d'une délégation de l'instance qui en a la charge
- La formation, la promotion de ses juges-arbitres (JA) de son ressort (JA T1 Excellence – T1 et T2)
- La représentation de la Ligue au niveau de la CNA
- La formation, le suivi et la promotion des Juges-Arbitres Jeunes de son ressort (JAJ T1)

La Commission Territoriale d'Arbitrage se doit de tout mettre en œuvre pour :

- Assurer un arbitrage de qualité
- Garantir le bon déroulement et la régularité des rencontres sur le terrain
- Permettre l'équité des Clubs devant les obligations d'arbitrage et le coût de l'arbitrage « péréquation »
- Favoriser le renouvellement du corps arbitral par la promotion et le développement des Ecoles d'Arbitrage
- Juger des mesures et des sanctions nécessaires propres au respect de l'arbitrage et de ses décisions

La Commission Territoriale Arbitrage est composée de 9 membres au minimum et de 30 membres au maximum. Ils doivent être licenciés FFHB et majeurs.

Toutes les personnes composant la Commission Territoriale Arbitrage sont choisies par le Président de ladite commission en raison de leur compétence. Il en informe les comités d'appartenance.

Leur désignation est soumise à l'approbation du Conseil d'Administration de la Ligue.

Toute personne faisant l'objet d'une suspension prononcée par la FFHB ou la Ligue ne peut, pendant la période de la sanction, occuper une fonction au sein de la CTA.

### **ARTICLE 1**

La Commission Territoriale Arbitrage ne peut statuer que si au moins 5 membres sont présents.

Les membres de la Commission Territoriale Arbitrage se réunissent à la demande du président ou à la demande d'un tiers des membres de la commission.

Le président peut, en cas d'absence ou d'empêchement temporaire, être remplacé par son vice-président, ou à défaut un membre de la commission désigné à cet effet par lui-même.

Le président peut procéder à une consultation électronique, téléphonique ou par tout autre moyen de communication des membres de la commission, lesquels peuvent alors valablement délibérer.

Afin de limiter les coûts de fonctionnement, seront privilégiés les outils tels que la visioconférence ou conférence téléphonique pour les réunions du Comité Exécutif ou du Conseil des Secteurs.

La Commission Territoriale Arbitrage a pour attributions :

- La formation et évaluation des juges arbitres jeunes, juges arbitres, juges délégués, et juges accompagnateurs territoriaux relevant de sa compétence,
- La désignation des juges arbitres, des juges arbitres jeunes, et juges accompagnateurs territoriaux sur les compétitions relevant de sa compétence,
- L'élaboration et suivi du parcours de l'arbitre (passeport),
- Le suivi, le développement et la labellisation des écoles d'arbitrage,
- La prise en compte d'éventuelles mesures administratives envers les juges arbitres jeunes, juges arbitres, et accompagnateurs territoriaux,
- L'élaboration de tests physiques compatibles avec la fonction de juge arbitre jeune et juge arbitre,
- Un suivi de la préparation physique des juges arbitres jeunes et juges arbitres,
- Le contrôle du renouvellement des officiels de table de marque,
- Le renouvellement des filières de l'arbitrage, leur développement,
- Le suivi de la contribution mutualisée des clubs au développement,
- La valorisation de l'arbitrage,

- Le développement des niveaux de coopération, de services, d'information et de communication vers les clubs et les secteurs.
- L'application des procédures de travail en matière de formation (référentiels, méthodologies, outils, harmonisation des pratiques),
- La relation avec l'Institut Territorial de Formation et de l'Emploi (ITFE),
- La relation avec le PPF Arbitrage
- Le suivi du coût de l'arbitrage relevant de sa compétence,
- La relation avec UNSS-FFSU,
- La représentation du territoire dans toutes les réunions intéressant l'arbitrage.

Le président de la Commission Territoriale Arbitrage doit rendre compte de l'activité de sa commission au bureau directeur, au comité directeur, et au conseil d'administration de la ligue.

Le règlement intérieur de la commission territoriale arbitrage est validé par le Conseil d'Administration de la Ligue, et soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

## **ARTICLE 2**

La Commission se réunit au moins 4 fois par an en présentiel en formation plénière et chaque fois qu'elle le juge utile en formation restreinte en visio-conférence.

La Commission siègera entre chaque réunion plénière au moins une fois par mois en formation restreinte (Comité Exécutif) en visio-conférence. Le Comité Exécutif est composé des membres de la Commission suivants :

- Président
- Vice-Président
- Coordonnateur de Formation
- 7 Responsables de Groupes (JA Excellence – JA T1 – JA T2 Zone Nord – JA T2 Zone Sud – JA T3 Accession – JAJ T1 – JAT)

Les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés des membres présents. Dans toute délibération, et en cas de partage égal des voix, celle du Président de la Commission (ou de son représentant) est prépondérante.

En cas de besoin, et faute de pouvoir réunir la Commission dans les délais nécessaires, le Président pourra procéder à une consultation électronique ou téléphonique de ses membres.

Le Président élabore chaque année un budget prévisionnel de fonctionnement de la Commission. Il est responsable de son exécution, après son adoption par l'Assemblée Générale de la Ligue.

Les frais de déplacement des membres de la Commission sont remboursés selon le tarif en vigueur voté par l'Assemblée Générale de la Ligue.

Le Président de la Commission présente chaque année un rapport d'activité à l'Assemblée Générale de la Ligue. En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par son vice-président ou à défaut par un membre du Comité Exécutif de la Commission.

## **ARTICLE 3**

La Commission peut statuer sur l'exclusion d'un de ses membres absents sans excuse valable ou n'ayant pas respecté les règles de fonctionnement ou pour tout motif grave. Dans ce cas, elle se conforme aux dispositions décrites du Règlement Intérieur de la FFHB.

## **ARTICLE 4**

Les membres de la Commission régionale d'arbitrage, y compris le Président, ne peuvent représenter un club ou participer à la représentation d'un club devant les organismes disciplinaires et d'examen des réclamations et litiges

## **ARTICLE 5**

Tout cas non prévu dans ce règlement sera soumis à l'approbation du bureau directeur

Pour tous les cas non prévus dans ce règlement, se reporter au règlement intérieur de la ligue Nouvelle Aquitaine.

## 15.18. Annexes 2 – Missions et Prérogatives

### 15.18.1. Le Responsable de Groupes d'Arbitres

- 1) Il gère et motive les Juges Arbitres de son ressort :
  - Il définit les critères de JA ou JAJ à fort potentiel
  - Il suit régulièrement l'évolution du JA ou JAJ (points étapes, potentiel, ...)
  - Il propose et assure le suivi d'éventuelles mesures administratives envers les JA ou JAJ
  - Il valide les JA proposables vers le T1N lors du Conseil de Promotion de la CTA (Pour le responsable des JA T1 Excellence)
  - Pour le pole JA, il valide les promotions et relégations des JA T1 Excellence, T1 et T2 lors du Conseil de Promotion, en concertation avec les responsables de ses groupes ; Idem pour le Groupe JAJ T1 et Groupe T3 Accession.
  - Il assure le suivi des rapports de discipline
  - En relation avec le secrétariat de la CTA, il s'assure de la diffusion de la composition des groupes JA T1 Excellence, JA T1, JA T2 et des Juges Accompagnateurs Territoriaux ; idem pour le groupes JAJ T1 et Groupe T3 Accession.
  - En relation avec le secrétariat de la CTA, il élabore et complète le Passeport de chaque Juge- Arbitre, Juge-Arbitre Jeune et Juges Accompagnateurs Territoriaux
  
- 2) Il anime son Groupe et coordonne les activités de celui-ci :
  - Il partage les éléments du Groupe avec le Président de la CTA
  - Il est l'interlocuteur du secrétariat CTA pour les activités relevant de son groupe
  - Il suit le traitement des rapports de discipline
  - En relation avec le secrétariat de la CTA, il élabore un calendrier de réunions, avec le Coordonnateur des Formations de la CTA, et définit les sessions de formations continues de son groupe.
  - Il s'assure de la mise à jour du statut du JA et du JAJ dans GESTHAND
  - Il favorise et valorise la reconnaissance des JA et JAJ

### 15.18.2. Le Responsable du Groupe Juges Accompagnateurs Territoriaux

- 1) Il gère et fédère le groupe des accompagnateurs territoriaux, en lien avec les responsables de Groupes, et du Responsable du PPF Arbitrage :
  - Il est l'interlocuteur privilégié des Juges Accompagnateurs Territoriaux
  - Il analyse les suivis réalisés par les Juges Accompagnateurs Territoriaux
  - Il évalue les suivis des JA T1 Excellence, T1 et T2 en fonction de chaque référentiel ; idem pour les JAJ T1 et avec le PPF Arbitrage pour les JAJ T1 Performance
  - Il suit attentivement les prestations et accompagne si besoin
  - il établit la liste des Juges Accompagnateurs territoriaux proposables au niveau de la CNA, et des Juges Accompagnateurs territoriaux certifiés pendant la saison par l'ITFE.
  - Il communique avec les responsables de Groupe sur les promotions des Juges accompagnateurs territoriaux
  - Il s'assure de la publication et de la validation des suivis
  
- 2) Il développe et gère les formations des Juges accompagnateurs territoriaux.
  - il élabore les contrôles de connaissances
  - Il participe au développement de la formation et s'assure de la cohérence des contenus au regard des besoins
  - Il s'assure du suivi du parcours de formation
  
- 3) Il établit une synthèse individuelle des résultats (notes et appréciations) des JA ou JAJ Territoriaux, synthèse mise à disposition des responsables de Groupe.

## 15.19. Annexes 3 – Opération T3 Accession

L'opération T3 Accession concerne, en priorité, des arbitres JA T3 officiant **en binôme** dans leur secteur et présentant un potentiel pour diriger des matchs en ligue du niveau Honneur régional M et Excellence Régional F.

### 15.19.1. Conditions requises par les candidats pour l'inscription à l'opération « JA T3 Accession »

- Être disponible plus de 75%.
- Avoir le niveau pour officier sur des rencontres d'Honneur régional Masculin ou d'Excellence régional Féminine

### 15.19.2. Inscription à l'opération « JA T3 Accession »

Chaque saison, les secteurs proposent des candidats T3 qu'ils jugent aptes à arbitrer au niveau régional T2.

Dans le cadre de sa mission de détection et de formation de ses arbitres, le secteur doit évaluer ses candidats avant la fin de saison S-1, ou à défaut, avant le 30 Octobre : test de connaissances sur un QCM fourni par la CTA et 2 suivis effectués par des Accompagnateurs Territoriaux sur des rencontres du plus haut niveau départemental.

Pour le 30 Octobre, le secteur adresse au Responsable du Groupe T3 Accession, la ou les candidatures en donnant, entre autres, les coordonnées des arbitres (notamment adresse mail et n° de téléphone), les résultats au test de connaissances et des 2 suivis accompagnés des fiches d'évaluation. La non-présentation des fiches entraîne l'annulation de l'inscription.

### 15.19.3. Déroulement de l'opération « JA T3 Accession »

**Phase 1** : Outre la présence obligatoire aux stages, les candidats devront satisfaire aux épreuves suivantes à l'occasion du stage de rentrée du secteur d'appartenance :

- Test de connaissances du code d'arbitrage (Au minimum, une note égale ou supérieure à 10/20).
- Test physique : réussite suivant l'âge du candidat (Test et Barème du niveau régional)

Les candidats ayant satisfait aux épreuves ci-dessus poursuivent le cycle de l'opération T3 Accession. Les autres sont remis à disposition du grade JA T3.

**Phase 2** : de septembre à janvier/février : Matchs réguliers de Pré région M + un ou deux matchs par mois en HONNEUR MASCULIN ou EXCELLENCE FEMNINE hors comité. Les évaluations sont réalisées par des Juges Accompagnateurs Territoriaux de la CTA (note minimum de 14/20).

**Phase 3** : stage de janvier/février (obligatoire) avec les JA T1 et T2 avec Test Physique (Test et Barème du niveau régional) + entretien individuel avec le Responsable du Groupe T3 Accession et retour sur les suivis de la phase 2.

A l'issue de la phase 3, pour les arbitres admis, passage au Grade T2 et désignation sur des matchs en région pour atteindre le quota minimal de 11 arbitrages avant la fin de la saison.

Les arbitres absents à la phase 3 ou non-admis ne seront plus désignés par la CTA et seront remis à la disposition de leur secteur. Ils ne seront donc pas reconnus comme arbitre obligataire dans le cadre de la CMCD régionale pour la saison en cours.

## 16. TEXTES REGLEMENTAIRES C.O.C. 2022-2023

Président de la commission : Mikaël VIRE  
Membres : Patrick AUBIN  
 Cédric CHAT  
 Frédéric DUBOSQ  
 Marc DUVERGER  
 Muriel EYL  
 Alain GAUDARD  
 Matthieu GONDELLON  
 Jean Michel LABORDE  
 Franck LOTS  
 Marcel MICHEL

Salariée administrative : Céline VILLOING - 05.56.79.67.66

### 16.1. ORGANISATION DES COMPETITIONS TEXTES REGLEMENTAIRES

#### 16.1.1. Règlement général des compétitions régionales

##### 16.1.1.1. Récompenses

Chaque compétition régionale (championnat) est dotée d'une coupe ou d'un trophée  
 Chaque compétition régionale moins de 17 et moins de 18 ans (championnat) est dotée de médailles et d'une coupe ou d'un trophée.

##### **Réservé**

Des médailles et des trophées sont attribués aux équipes victorieuses et finalistes de la compétition Régionale des moins de 15 ans.

#### 16.1.2. Conditions d'engagement

##### 16.1.2.1. Pour participer à une compétition régionale, les clubs doivent :

- Être affiliés à la F.F.H.B. et à jour de leur ré-affiliation,
- S'engager à respecter les statuts, le règlement intérieur, les règlements généraux de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de handball, le règlement général des compétitions régionales, le règlement particulier de la compétition, les exigences de la Contribution Mutualisée des Clubs au Développement (CMCD) dans les domaines Sportif, Technique, Arbitrage, Jeunes Arbitres,
- Être en règle financièrement vis-à-vis de la FFHandball, de la ligue et du comité.

Les montants des droits d'engagement aux compétitions régionales sont fixés avant chaque saison par décision de l'Assemblée Générale de la Ligue Nouvelle Aquitaine de Handball. En cas de non-paiement, le Bureau Directeur de la Ligue peut procéder au remplacement du club défaillant.

#### 16.1.3. Formule des compétitions - Qualification

##### 16.1.3.1. Championnats

Les structures des championnats régionaux masculins et féminins sont données dans le règlement particulier des compétitions. Les modalités d'accession et de relégation propres à chaque championnat sont précisées dans les annexes sportives.

Deux équipes maximums d'un même club ou d'une même convention sont autorisées à jouer dans les différents championnats régionaux seniors d'un même sexe mais ne peuvent évoluer dans la même division.

### 16.1.3.2. Championnats, coupes et challenges – organisation des rencontres

Le calendrier des rencontres et la composition des poules sont établis par la Commission d'Organisation des Compétitions Régionales (COC) en collaboration avec l'Equipe Technique Régionale (ETR) et la commission Territoriale d'Arbitrage (CTA).

### 16.1.3.3. Modalités de classement

#### 16.1.3.3.1. Points attribués :

Match gagné : 3 points

Match nul : 2 points

Match perdu : 1 point

Match perdu par forfait ou pénalité : 0 point (goal-average 0-20 pour un match d'une durée de 2x30 mn, 0-10 pour toutes les rencontres d'une durée inférieure).

#### 16.1.3.3.2. En cas d'égalité entre deux clubs lors d'une rencontre de barrage ou de qualification en matches aller et retour, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

- Par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés au cours des deux matches,
- En cas de nouvelle égalité, le club déclaré vainqueur est celui ayant marqué le plus de buts chez l'adversaire,
- Si égalité après application des alinéas 1 et 2, le score est ramené à 0-0 et il y a lieu de faire procéder à des séries de tirs aux buts (voir paragraphe 17.1.3.3.5).

#### 16.1.3.3.3. En cas d'égalité entre deux ou plusieurs clubs à l'issue d'une compétition dans une même poule, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

- 1) Par le nombre de points à l'issue de la compétition dans les rencontres ayant opposé les équipes à égalité entre elles,
- 2) Par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 1,
- 3) Par le plus grand nombre de buts marqués à l'extérieur dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 2,
- 4) Par la plus grande différence de buts sur l'ensemble des rencontres de la compétition.
- 5) Par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres de la compétition.
- 6) Par le plus grand nombre de licenciés(es) compétitifs (ives) à la date de l'Assemblée Générale de la Ligue Nouvelle Aquitaine de Handball, masculins ou féminins dans la catégorie d'âge concernée.

#### 16.1.3.3.4. En cas d'égalité entre deux ou plusieurs clubs à l'issue d'une compétition regroupant plusieurs poules, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

- 1) Par le nombre des points à l'issue de la compétition, calculé au quotient si nécessaire (nombre de points divisé par le nombre de matches joués en cas de poule avec un ou plusieurs exempts).
- 2) Par la plus grande différence de buts sur l'ensemble des rencontres, calculé au quotient si nécessaire (nombre de buts divisé par le nombre de matches joués en cas de poule avec un ou plusieurs exempts)
- 3) Par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres, calculé au quotient si nécessaire (nombre de buts marqués divisé par le nombre de matches joués en cas de poule avec un ou plusieurs exempts).
- 4) Par le plus grand nombre de licenciés(es) compétitifs (ives) à la date de l'Assemblée Générale Régionale, masculins ou féminins dans la catégorie d'âge concernée.

#### 16.1.3.3.5. Déroulement jets de sept mètres (application du règlement fédéral)

Si une épreuve de jets de 7 mètres est utilisée comme épreuve décisive, les joueurs qui sont exclus ou disqualifiés à la fin du temps de jeu ne sont pas autorisés à participer (voir Livret de l'arbitrage, règle 4 :1 4e paragraphe). Chaque équipe désigne 5 joueurs. Ces joueurs exécutent chacun un jet de 7 mètres en alternance avec les joueurs de l'équipe adverse. Les équipes ne sont pas contraintes de prédéterminer l'ordre de leurs tireurs. Les gardiens de but peuvent être choisis et remplacés librement parmi les joueurs autorisés à participer. Les joueurs peuvent participer à l'épreuve des jets de 7 mètres à la fois comme tireur et gardien de but.

Les arbitres décident du but à utiliser. Les arbitres effectuent un tirage au sort et l'équipe qui gagne choisit de commencer ou de terminer les tirs au but.

L'ordre inverse est utilisé pour le reste des tirs si l'épreuve des tirs doit continuer dans la mesure où le score est toujours à égalité après les cinq premiers tirs respectifs.

Dans ce cas de figure, chaque équipe devra à nouveau désigner cinq joueurs. L'ensemble ou une partie des joueurs peuvent être les mêmes que pour la première série. Cette méthode de désignation de cinq joueurs à la fois s'applique aussi longtemps que nécessaire. Cependant, le vainqueur est maintenant désigné dès qu'il y a une différence de buts après que les deux équipes ont effectué le même nombre de tirs.

Les joueurs peuvent être disqualifiés pour la prochaine épreuve des jets de 7 mètres dans le cas d'un comportement antisportif significatif et répété (Livret de l'arbitrage 16 :6 e). Si cela concerne un joueur qui vient d'être désigné dans le groupe des cinq tireurs, l'équipe doit désigner un autre tireur.

#### **16.1.3.4. Organisation des tournois**

##### 16.1.3.4.1. Attribution des numéros

Elle pourra avoir lieu soit par décision de la Commission d'Organisation des Compétitions, soit sur place par tirage au sort avant le début du tournoi.

##### 16.1.3.4.2. Tournoi à quatre clubs (1.2.3.4)

Premier match : .....1-2

Deuxième match : .....2-3

Troisième match : .....3-4

Quatrième match : .....4-1

Cinquième match : .....1-3

Sixième match : .....2-4

Toutes les équipes jouent 2 matches à suivre

##### 16.1.3.4.3. Tournoi à trois clubs (1.2.3.)

Premier match : .....1-3

Deuxième match : .....2-perdant du premier match

Troisième match : .....2-vainqueur du premier match

En cas de match nul à l'issue du premier match, le club participant au deuxième match est déterminé par tirage au sort effectué par les arbitres immédiatement après la rencontre.

#### **16.1.3.5. Organisation des phases finales**

La COC sollicitera un ou des clubs en fonction des règlements particuliers pour l'organisation des finales et finalités régionales.

Un cahier des charges sera établi pour chacune de ces finalités.

La COC proposera le ou les lieux choisis et les soumettra au Bureau Directeur pour validation.

#### **16.1.3.6. Qualification**

Les règles de qualification auxquelles doivent satisfaire les joueurs (euses) participant aux compétitions régionales sont définies par les règlements généraux de la FFHandball.

Les années d'âges autorisées à participer aux compétitions sont les suivantes :

- Championnats Régionaux masculins, joueurs de plus de 16 ans,
- Championnats Régionaux féminins, joueuses de plus de 16 ans,
- Les joueurs et joueuses de 16 ans inscrit(e)s sur les listes nationales de haut niveau, après accord conjoint, de la DTN et de la Commission Médicale Nationale (article 36.2.4 des règlements généraux de la FFHB),
- Championnat Régional Jeunes masculins, joueurs de ~~moins de U17~~ ans.
- Championnat Régional Jeunes féminines, joueuses de ~~moins de U18~~ ans

### 16.1.3.7. Limitations

16.1.3.7.1. Pour les compétitions dont certaines phases se déroulent en tournois, le nombre maximum de joueurs (ses) par tournoi est de 14, avec 12 par rencontre sauf dispositions particulières.

16.1.3.7.2. Les limitations de licences pour les différents championnats (nationale 3 féminine, pré-nationaux, excellence et honneur masculins) sont les suivantes (au maximum par feuille de match et par équipe) :

- Un seul étranger titulaire d'une licence E,
- Trois licences B ou D, ou deux licences B ou D et une licence E.
- En Nationale 3 Féminine, Pré National, Excellence et Honneur Régional, une licence C peut remplacer une licence B ou D
- En championnat ~~moins de U17~~ ans et ~~moins de U18~~ ans régional, une licence C peut remplacer une licence B ou D

### 16.1.4. Contribution mutualisée des clubs au développement

Se reporter aux règlements généraux de la Ligue

### 16.1.5. Obligations financières

Outre les obligations financières afférentes à l'engagement, les clubs participant aux compétitions régionales sont soumis à des obligations financières concernant :

- L'arbitrage,
- Les frais de transport,
- Les recettes des rencontres

#### 16.1.5.1. Arbitrage

Se reporter aux dispositions concernant l'arbitrage

#### 16.1.5.2. Frais de transports

Ils sont à la charge des clubs qui se déplacent pour les niveaux :

- U17 ans Régional Masculin
- U18 ans Régional Féminin
- + 16 ans Régional Honneur Masculin
- + 16 ans Régional Excellence Féminin et Masculin
- + 16 ans Pré National Féminin et Masculin
- + 16 ans N3 Féminin

Pour toutes ces compétitions régionales et afin d'équilibrer les charges résultantes des déplacements entre tous les participants, il est établi un fonds de péréquation.

Cette péréquation est établie sur l'ensemble de la compétition par niveau de jeu (toutes poules confondues) et par sexe, c'est à dire :

- Péréquation sur l'ensemble de la compétition + 16 ans à savoir : Nat 3 fém., Pré-nationale fém. et masc., Excellence fém. et masc. et Honneur masc.

Le fonds de péréquation est constitué par la somme des charges de l'ensemble des clubs calculée de la façon suivante :

- Distance routière la plus courte pour se rendre au lieu de la rencontre, au tarif fixé dans le Guide Financier

La charge moyenne par club est définie par le quotient entre le montant du fonds de péréquation et le nombre de clubs participants. Si un club a une charge propre inférieure à la charge moyenne il verse au fonds la différence entre la charge moyenne et sa charge propre. Si un club a une charge supérieure à la charge moyenne il reçoit du fonds la différence entre sa charge propre et la charge moyenne.

Le montant à verser par les clubs redevables est exigible à la fin des matches aller. La quote-part à recevoir par les clubs bénéficiaires leur sera versée en fin d'épreuve.

### **16.1.5.3. Recettes**

16.1.5.3.1. Les recettes d'une rencontre restent acquises au club organisateur.

16.1.5.3.2. Sauf disposition contraire figurant au présent règlement ou dans les règlements particuliers des compétitions et y compris pour les rencontres se jouant sur terrain neutre et les finalités, les recettes restent acquises aux organisateurs

16.1.5.3.3. En cas de matches couplés, la recette nette est répartie entre les clubs recevant selon des dispositions fixées par une circulaire particulière.

## **16.2. Organisation des compétitions**

### **16.2.1. Calendrier et composition des poules**

#### **16.2.1.1. La COC régionale**

Est seule responsable de l'établissement du calendrier des compétitions régionales, en concertation avec l'Équipe Technique Régionale (ETR), et de la composition des poules des championnats régionaux.

#### **16.2.1.2. En cas de défection d'un ou plusieurs clubs**

Dans toutes les divisions plus de 16 masculins et féminines, la COC régionale fera appel à candidatures de postulants au repêchage dans toutes les divisions

Le repêchage d'un ou de plusieurs clubs se fera en respectant le «règlement particulier des compétitions régionales» de chaque division concernée par le repêchage d'un ou de plusieurs clubs.

### **16.2.2. Conclusion des rencontres**

La saisie et la transmission des conclusions de match, ainsi que toutes les modifications, se font exclusivement informatiquement par le logiciel Gest'hand, y compris les inversions de rencontre. La COC reste seule décisionnaire pour valider un report et une inversion de rencontre.

#### **16.2.2.1. Chaque club recevant ou organisateur**

- Est tenu d'aviser son adversaire ou les participants, ainsi que la Ligue au plus tard 30 jours calendaires avant la date prévue de la rencontre en précisant le lieu exact et l'horaire (pour les deux premières journées, la date limite est fixée 15 jours avant la date de la rencontre concernée) via la conclusion de match dans Gest'hand.
- Le club recevant reste entièrement responsable de toute communication à la COC des éléments de la conclusion de match dans le délai réglementaire fixé au 1er alinéa.
- La COC se réserve le droit d'apprécier souverainement tout élément indépendant de la volonté du club venu perturber la transmission de la conclusion de match.
- En cas de non-observation de l'une de ces règles, une pénalité financière est infligée au club fautif, qui en est avisé dans les délais réglementaires suivant la décision d'application de la sanction.
- Sans nouvelle du club recevant (absence d'enregistrement dans Gest'hand) quinze jours avant la date prévue de la rencontre, celui-ci est déclaré forfait.
- Ce forfait entraîne des pénalités sportives et financières prévues aux règlements généraux (Guide financier fédéral).
- Dans le cas où le club devant se déplacer est sans nouvelles du club recevant ou de l'organisateur, il doit s'enquérir des décisions prises par la Ligue dans un délai de quinze jours avant la date prévue par le calendrier de la compétition.

#### **16.2.2.2. Pour les rencontres que la Ligue fait jouer sur terrain neutre,**

Les clubs sont avisés directement par l'organisateur. Tenant compte des difficultés pour trouver une salle et du délai rapproché pouvant séparer certaines rencontres, la Ligue peut prévenir les clubs concernés six jours à l'avance seulement.

### **16.2.2.3. En cas de modification (date, lieu et horaire) sollicitée par l'un des deux compétiteurs**

En-deçà du délai de 30 jours avant la date de la rencontre, la demande devra intervenir dans les conditions prévues par l'article 94 des règlements généraux de la FFHandball. La rencontre ne pourra se jouer sans la validation préalable de la COC régionale.

Sanction :

-match perdu par pénalité pour le club demandeur et pénalité financière correspondante (prévue par les règlements généraux et le Guide financier Fédéral).

### **16.2.2.4. Toute contestation concernant la conclusion d'une rencontre**

Doit être formulée au moins 15 jours avant la date de la rencontre (pour les premières journées, ce délai est ramené à une semaine).

## **16.2.3. Horaires**

### **16.2.3.1. Pour l'ensemble des compétitions régionales,**

Les rencontres se jouent le week-end (samedi et dimanche).

A titre exceptionnel, et pour des raisons sportives impératives, la COC régionale peut être amenée à fixer des rencontres en semaine (19h-20h30). Dans ces cas particuliers, elle tiendra compte de la situation géographique des clubs. Les commissions compétentes traitent les dossiers en cas de litige.

### **16.2.3.2. L'horaire des rencontres est fixé par le club recevant ou l'organisateur**

Le samedi entre 18h00 et 21h00 ou le dimanche entre 14h00 et 16h00, sauf dérogation accordée par la COC après entente entre les clubs.

Pour U17 ans masculins et U18 ans féminins : le samedi entre 16h00 et ~~20h00~~ 19h00 ou le dimanche entre 10h00 et 11h15 (avec accord club visiteur) et entre 14h00 et 16h00, sauf dérogation accordée par la COC après entente entre les clubs.

Dans les championnats jeunes (U18F/U17M Elite & Bassin), pour les déplacements de plus de 3 heures, obligation de jouer le samedi (sauf accord des deux clubs pour jouer le dimanche), dans les tranches horaires autorisées. Pour les matches programmés le dimanche, obligation de jouer à 14 h (sauf accord des deux clubs pour jouer à un autre horaire).

### **16.2.3.3. Pour les rencontres de la dernière journée de tous les championnats régionaux**

(Sauf les championnats U17 ans M et U18 ans F), les rencontres sont fixées à 20h30 le samedi. En cas de compétition avec un nombre impair d'équipes dans une ou plusieurs poules, cette disposition ne concerne pas la ou les équipes exemptes lors de la dernière journée.

### **16.2.3.4. Le club qui a plusieurs équipes de plus de 16 masculins ou féminines**

Qui évoluent en championnat régional à domicile la dernière journée sera autorisé à programmer la rencontre d'une des deux équipes le samedi à 18h30.

### **16.2.3.5. Les clubs participant à la phase finale d'une compétition**

Groupant demi-finales et finale sur une même fin de semaine pourront être amenés à jouer le samedi matin ou même le vendredi soir.

### **16.2.3.6. En cas de match à rejouer pour faute technique d'arbitrage,**

Ou à jouer pour un match n'ayant pas été à son terme, la COC régionale peut être amenée, à la demande d'un des deux clubs et dans les quinze jours précédant la rencontre, à fixer l'horaire.

### 16.2.3.7. *Modification des dates, lieux et/ou horaires des rencontres*

Cf. article 94 des Règlements Généraux de la FFHandball.

La COC régionale est seule compétente pour procéder aux modifications de dates de rencontres nécessitées par des obligations sportives, ou des cas de force majeure. Elle fixe ces rencontres sur les dates prévues à cet effet dans le calendrier général régional, qui sont impératives.

La participation d'une joueuse au championnat de France Jeunes U17ans ne peut pas justifier une demande de report d'un match de championnat Régional féminin.

La participation d'un joueur au championnat de France Jeunes U18 ans ne peut pas justifier une demande de report d'un match Régional masculin.

Les modifications de dates de rencontres ne sont par ailleurs pas autorisées en dehors des conditions prévues par les règlements généraux de la Ligue y compris pour des motifs corporatifs, professionnels ou personnels.

### 16.2.3.8. *Déplacements*

Il appartient au club devant se déplacer de prendre toutes dispositions pour rejoindre le lieu de la rencontre, conformément à l'horaire fixé sur la feuille de conclusion de rencontre, quel que soit le moyen de transport utilisé et sauf cas de force majeure dûment justifié.

La COC n'accordera aucune demande de report par anticipation.

Avec l'accord écrit du club adverse, et adressé au plus tôt 24 heures avant la rencontre, la COC accordera le report sans pièce justificative.

En l'absence d'accord du club adverse, le club qui ne se déplace pas ou ne veut pas recevoir devra avertir l'adversaire, la COC et la CTA par écrit, et justifier sa décision par des documents officiels.

La COC apprécie les éléments fournis en application de l'article 97 des règlements généraux de la FFHandball, et prend toute décision utile.

### 16.2.3.9. *Feuilles de match*

La Feuille De Match Electronique (FDME) (dématérialisée informatiquement) est obligatoire pour les Championnats Régionaux et les Coupes de France Régionales.

Se reporter aux dispositions de l'article 98 des Règlements Généraux de la FFHandball.

### 16.2.3.10. *Envoi (Rappel de l'article 98.7 des RG FFHB)*

Après les opérations prévues par le code d'arbitrage, les arbitres :

FEUILLE DE MATCH ÉLECTRONIQUE	FEUILLE DE MATCH PAPIER
Valident la FDME et la mettent à disposition du responsable de l'envoi.	Remettent l'original au responsable de l'envoi et, pour les compétitions Régionales, une copie à chacun des clubs en présence pour expédition à la Ligue Régionale dont ils dépendent.

L'envoi en incombe, selon les cas et par ordre prioritaire :

- au club de l'équipe recevant
- au club identifié comme recevant en cas de match sur terrain neutre
- à l'organisateur (toutes les feuilles) en cas de tournoi.

En cas de match non joué quelle qu'en soit la cause, le responsable de l'envoi de la feuille de match doit faire parvenir à la Ligue, dans les mêmes délais, ce document, accompagné d'un rapport précisant les circonstances ayant provoqué cette situation.

FEUILLE DE MATCH ÉLECTRONIQUE	FEUILLE DE MATCH PAPIER
<p>Les FDME doivent être renvoyées aux commissions d'organisation des compétitions concernées (Nationales, Régionales, Départementales) par téléchargement via le logiciel de FDME :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- avant minuit pour les rencontres programmées à partir de 18h00</li> <li>- avant 20h00 pour les rencontres programmées avant 16h00 (matches le dimanche).</li> </ul>	<p>Les feuilles de match doivent être postées au tarif prioritaire aux Commissions d'Organisation des Compétitions concernées (Nationales, Régionales, Départementales) le premier jour ouvrable qui suit la rencontre (cachet de la poste faisant foi).</p>

Délai d'envoi :

Le non-respect de l'ensemble de ces dispositions entraîne les décisions suivantes :

FEUILLE DE MATCH ÉLECTRONIQUE	FEUILLE DE MATCH PAPIER
<p><b>1.</b> Une pénalité financière, dont le montant est fixé dans la partie Guide Financier de l'annuaire Fédéral est appliquée si la feuille de match est :</p>	
<p>Téléchargée au-delà de 20h00 pour les rencontres programmées avant 16h00 (matches le dimanche) et au-delà de minuit pour les rencontres programmées à partir de 18h00</p>	<p>Postée au-delà du premier jour ouvrable suivant la rencontre (cachet de la poste faisant foi)</p>
<p><b>2.</b> Une pénalité financière, dont le montant est fixé dans la partie Guide Financier de l'annuaire Fédéral est appliquée si la feuille de match est :</p>	
<p>Téléchargée au-delà du troisième jour ouvrable suivant la rencontre</p>	<p>Postée au-delà du troisième jour ouvrable suivant la rencontre (cachet de la poste faisant foi)</p>
<p><b>3.</b> Le match est donné perdu par pénalité au club responsable de l'envoi si la feuille de match :</p>	
<p>N'a pas été téléchargée avant le septième jour ouvrable suivant la rencontre</p>	<p>N'a pas été postée avant le septième jour ouvrable suivant la rencontre</p>

16.2.3.10.1. Pour toutes les rencontres des championnats régionaux

Chaque rencontre d'une compétition régionale doit bénéficier d'une table de marque chargée d'aider les juges-arbitres et les juges-délégués pendant le déroulement du match, composée d'un chronométreur et d'un secrétaire bénévoles, et au moins l'un des deux doit être majeur.

En compétition régionale un licencié de chaque club doit être inscrit sur la FDME comme « Chronométreur » (club recevant) et « Secrétaire » (club visiteur). ~~Cependant un licencié titulaire d'une licence compétitive dans une structure quelconque ou titulaire d'une licence blanche dans un autre club peut officier pour l'un des clubs.~~ « pratiquante », « dirigeante » ou « loisir » dans une structure autre que le club recevant ou titulaire d'une licence blanche dans un autre club peut officier pour l'un des clubs.

En cas de non-respect sur une rencontre, le club fautif se verra appliquer une amende en lien avec le paragraphe ci-dessous.

La Commission d'Organisation des Compétitions se laisse le droit :

- D'autoriser quatre (4) manquements sans pénalité financière pour les équipes évoluant au niveau régional U17 ans Bassin M et U18 ans Bassin F en cas d'absence du secrétaire du club visiteur
- D'autoriser quatre (4) manquements sans pénalité financière pour les équipes évoluant au niveau régional honneur en cas d'absence du secrétaire du club visiteur
- D'autoriser trois (3) manquements sans pénalité financière pour les équipes évoluant au niveau régional excellence en cas d'absence du secrétaire du club visiteur
- D'autoriser deux (2) manquements sans pénalité financière pour les équipes évoluant au niveau pré national et U17 Elite M et U18 Elite F en cas d'absence du secrétaire du club visiteur
- D'autoriser un (1) manquement sans pénalité financière pour les équipes évoluant au niveau Nationale 3 Féminine en cas d'absence du secrétaire du club visiteur

Les clubs ne respectant pas cette imposition et dépassant le nombre de manquements autorisés se verront infliger une pénalité financière comme précisé plus haut.

Le secrétaire doit utiliser obligatoirement la feuille de table électronique et exporter les données sur la feuille de match à la fin de la rencontre pour les rencontres régionales. En cas de refus de sa part d'utiliser cet outil les arbitres le signaleront sur la FDME et une pénalité financière dont le montant est déterminé dans la partie Guide financier de l'Annuaire Fédéral est prononcée à l'encontre du club du secrétaire.

En cas de non-utilisation de la feuille de table le secrétaire doit noter les buts et les sanctions à la fin de la rencontre sur la FDME. Si le secrétaire refuse, le chronométrateur remplit cette fonction et les arbitres signalent ce manquement, une pénalité financière par mention manquante ou erronée, dont le montant est déterminé dans la partie Guide financier de l'annuaire Fédéral, est prononcée à l'encontre du club du secrétaire.

16.2.3.10.2. Si les feuilles de matches papiers sont utilisées sur lesquelles la case « rapport d'arbitre » est cochée, elles doivent être obligatoirement envoyées recto verso, ou par courrier électronique (scanné) à une adresse électronique le lundi matin suivant, et adressée par la poste le premier jour ouvrable qui suit la rencontre par courrier prioritaire. Une pénalité financière dont le montant est déterminé dans la partie Guide Financier de l'Annuaire Fédéral, est prononcée au club ou à l'organisateur fautif.

## 16.2.4. Forfaits

### 16.2.4.1. Les cas de forfait isolé ou général

Sont définis par les règlements généraux de la FFHandball (article 104).

### 16.2.4.2. En cas de forfait au cours :

- d'une épreuve finale d'une compétition,
- d'une épreuve de barrage,
- d'une épreuve de qualification,
- d'une épreuve d'accession,
- d'une épreuve de maintien,

De niveau régional, le club fautif est pénalisé d'une amende dont le montant est fixé par le Guide Financier de l'Annuaire Fédéral.

Si un club qualifié pour ce type d'épreuve est forfait, se reporter au « Règlement Particulier des Compétitions Régionales » du niveau concerné.

## 16.2.5. Organisation des rencontres

Les conditions d'organisation des rencontres des championnats régionaux masculins et féminins sont complétées par les règlements particuliers correspondants.

### 16.2.5.1. Mise en place

16.2.5.1.1. Le club recevant ou organisateur est tenu de créer les conditions matérielles pour que la rencontre se déroule à l'horaire indiqué sur la feuille de conclusion de rencontre, qui est impératif. Il doit en outre prévoir un temps d'échauffement minimum de 20 minutes avant l'horaire prévu pour le début de la rencontre.

16.2.5.1.2. Sauf cas de force majeure dûment constaté, la rencontre doit se jouer.

Si l'horaire n'est pas celui prévu sur la feuille de conclusion de rencontre, les arbitres feront un rapport à la COC régionale qui demandera des explications au club recevant ou à l'organisateur et statuera.

16.2.5.1.3. Si les arbitres sont absents 15 minutes avant l'horaire prévu pour le début de la rencontre, les capitaines et officiels responsables prennent les mesures prévues au code d'arbitrage pour leur remplacement. Les arbitres désignés dans ces conditions officieront si les arbitres officiels ne sont pas présents à l'horaire prévu sur la feuille de conclusion de rencontre.

### **16.2.5.2. Salles**

16.2.5.2.1. Toutes les salles dans lesquelles se déroulent des rencontres des compétitions régionales doivent être classées conformément aux dispositions prévues aux articles 145 et suivants les règlements généraux de la FFHandball (une reconduction de classement doit être pratiquée au minimum tous les 5 ans pour les salles de classe I à II).

16.2.5.2.2. Le club recevant ou l'organisateur doit prévoir :

- une table de marque suffisamment grande,
- deux chronomètres de table,
- un tableau de marque conforme aux conditions de classements des salles,
- deux bancs de remplaçants pour chacune des équipes,
- les chaises non fixées sont interdites.

### **16.2.5.3. Équipements**

16.2.5.3.1. Les clubs doivent obligatoirement disputer les rencontres des compétitions Régionales avec les couleurs indiquées sur les conclusions de match.

16.2.5.3.2. Si les couleurs des deux clubs en présence sont les mêmes, le club visiteur doit changer de maillots. Sur terrain neutre et dans les mêmes circonstances, c'est le club qui a effectué le plus court déplacement qui doit changer de maillots. Le club visiteur doit se déplacer avec un jeu de maillot de couleur très différente des deux couleurs communiquées dans les adresses et renseignements. Si impossibilité : pénalité financière prévue sans le Guide Financier fédéral.

16.2.5.3.3. Chaque joueur des équipes participant à une rencontre d'une compétition régionale doit porter un numéro au dos (hauteur : 20 cm) et devant (hauteur : 10 cm) distinct de celui de ses partenaires. Ce numéro doit être mentionné sur la feuille de match.

16.2.5.3.4. Le capitaine de chaque équipe doit porter un signe distinctif.

16.2.5.3.5. En cas de non-respect, une pénalité financière dont le montant est fixé par le Guide Financier de l'Annuaire Fédéral, par numéro manquant, est infligée au club fautif.

### **16.2.5.4. Ballons**

Taille des ballons : se reporter aux annexes sportives à la fin du présent guide des compétitions

16.2.5.4.1. Chaque équipe doit présenter un ballon réglementaire.

16.2.5.4.2. Les arbitres choisissent le ballon de la rencontre.

16.2.5.4.3. En cas de non présentation de ballon par une équipe, ou de présentation de ballon non réglementaire, une pénalité financière dont le montant est fixé par le guide financier de l'annuaire Fédéral est infligée au club fautif.

16.2.5.4.4. En cas de non présentation de ballon par les deux équipes, ou de présentation de ballons non réglementaires, le club recevant est déclaré perdant par pénalité et le club visiteur se voit infliger la même pénalité financière qu'au paragraphe 17.2.5.4.3.

16.2.5.4.5. Sur terrain neutre et dans les mêmes circonstances, c'est le club ayant effectué le plus court déplacement qui est déclaré perdant par pénalité, l'autre club se voyant infliger la même pénalité financière qu'au paragraphe 17.2.5.4.3.

### **16.2.5.5. Licences**

16.2.5.5.1. Seuls les joueurs (ses) titulaires de licences A, B, C, D, EA, EB, JEA, JEB, UEA et UEB peuvent participer aux championnats régionaux masculins et féminins.

Les licences de type C peuvent remplacer les licences de type B (B, JEB, EB, UEB) selon les dispositions citées dans les règlements généraux de la FFHandball.

16.2.5.5.2. En cas de non présentation de licence, avec ou sans justificatif d'identité, les dispositions de l'article 98 des règlements généraux de la FFHandball sont applicables.

Rappel de l'article 98.4 des RG de la FFHandball :

- Cas des joueurs sans licence avec justificatif d'identité

Un joueur dont la licence ne s'affiche pas informatiquement le jour du match, doit prouver son identité à l'aide d'un justificatif d'identité avec photo.

Le justificatif d'identité avec photographie peut être présenté sous le format papier classique mais aussi au format numérique. Ainsi les juges-arbitres pourront tolérer, notamment, la présentation d'un justificatif d'identité scanné sur un téléphone portable ou sur un ordinateur. Dans tous les cas, la photographie et les informations devront être correctement visibles et identifiables.

Rappel de l'article 98.5 des RG de la FFHandball :

- Cas des joueurs sans licence et sans justificatif d'identité

Un joueur dont la licence ne s'affiche pas informatiquement le jour du match et qui ne présente pas de justificatif d'identité avec photo ne peut pas être inscrit sur la feuille de match et ne peut pas prendre part à la rencontre ;

Les juges-arbitres doivent prévenir le joueur(euse) et l'officiel responsable de l'équipe s'il s'agit d'un(e) joueur(euse) mineur(e), pour lui signifier son interdiction de jouer et doivent le retirer de la FDME.

Si le joueur(euse) ou son responsable exige qu'il joue malgré l'interdiction des juges-arbitres, alors ces derniers doivent laisser cocher la case « INV » et noter un commentaire. Les sanctions suivantes sont prononcées par la COC concernée :

- perte du match par pénalité pour le club fautif ;
- pénalité financière dont le montant est fixé dans le Guide financier Fédéral.

#### **16.2.5.6. Temps de jeu**

Se reporter aux annexes sportives à la fin du présent guide des compétitions

#### **16.2.5.7. Salle**

16.2.5.7.1. Responsabilité du club recevant ou de l'organisateur

16.2.5.7.2. Les clubs recevant ou les organisateurs sont responsables de la salle et de l'espace de compétition. À ce titre, ils sont tenus pour responsables des désordres qui pourraient surgir à l'occasion d'une rencontre du fait de l'attitude de leurs joueurs ou du public, dans les conditions définies à l'article 88 des règlements généraux de la FFHB.

16.2.5.7.3. Ils doivent prévoir à l'intention des juges-arbitres désignés par la Ligue (délégués ou arbitres), un emplacement réservé et surveillé à proximité de la salle afin qu'ils puissent y garer leur voiture personnelle s'il y a lieu. En cas de non-respect de ces dispositions, la commission régionale de discipline pourra être saisie dans les conditions prévues par le règlement disciplinaire.

16.2.5.7.4. Le speaker ne devra, au cours de la rencontre, qu'annoncer le nom du buteur et le score. Il devra renoncer à tout commentaire.

16.2.5.7.5. Indépendamment du service d'ordre, les clubs recevant ou les organisateurs doivent désigner, sous l'autorité de leur président, un licencié comme responsable de la salle et de l'espace de compétition, qui figure sur la feuille de match et qui ne peut remplir que cette fonction, conformément aux conditions fixées à l'article 88.1 des règlements généraux de la FFHandball.

Cette personne doit disposer d'une place réservée à proximité de la table de marque, place identifiée par la fonction qu'il exerce.

16.2.5.7.6. Responsable de la salle et du terrain

La mission essentielle du responsable de la salle et de l'espace de compétition consiste à mettre en place un dispositif global permettant de garantir le bon déroulement d'une rencontre officielle au sein de l'installation sportive considérée (aires dédiées au jeu et aux divers acteurs et espaces publics).

Il se met en contact avec les équipes participantes (joueurs et encadrement) et organise leur séjour dans l'installation.

Il se met en contact avec le délégué, les arbitres et officiels, dès leur arrivée. Il favorise la réalisation de leurs tâches et les accompagne jusqu'à leur départ de l'installation (à leur demande jusqu'à leur véhicule).

Il doit également :

- conduire en amont du match les opérations nécessaires au bon déroulement (aménagements des équipements, disponibilité des prestations et des prestataires de service),
- assurer l'adéquation des équipements en relation avec les exigences de la compétition considérée au bénéfice des acteurs,
- s'assurer du respect de la réglementation de la salle concernant l'utilisation de colle ou résine, (voir règlement fédéral art. 88.2).
- garantir la sécurité de ces mêmes acteurs pendant la durée de la rencontre et des périodes adjacentes,
- disposer des prestations permettant de répondre à des incidents en matière de santé et/ou de sécurité survenant durant la rencontre.

Ce dernier doit être équipé d'un signe visible depuis l'aire de jeu et par l'ensemble des personnes présentes à la rencontre (brassard ou tout autre signe distinctif).

Le Responsable de la Salle et du Terrain devra être licencié et majeur.

En cas d'absence sur la FDME une pénalité financière sera appliquée à l'encontre du club fautif.

#### **16.2.5.8. Service médical**

16.2.5.8.1. A l'occasion de toutes les rencontres des compétitions régionales, les clubs recevant ou organisateurs doivent être en mesure d'alerter un service d'urgence.

16.2.5.8.2. Un contrôle anti-dopage pourra être effectué à l'issue des rencontres selon les modalités fixées par le code du sport.

#### **16.2.5.9. Invitations**

16.2.5.9.1. Chaque club participant à une compétition régionale a droit, pour chaque rencontre, à vingt invitations et vingt laissez-passer de joueurs numérotés, entraîneurs et dirigeants, qui sont à adresser au(x) club(s) visiteur(s) par le club recevant ou organisateur en même temps que la feuille de conclusion de rencontre.

16.2.5.9.2. Les arbitres et officiels désignés par la Ligue ont droit chacun à deux invitations.

#### **16.2.5.10. Promotion**

16.2.5.10.1. Les clubs recevant ou organisateurs sont responsables de la promotion des rencontres.

Ils doivent à cet effet utiliser tous les moyens à leur disposition, affiches, banderoles, presse écrite, radio, télévision... La Ligue se réserve le droit de demander aux clubs recevant ou aux organisateurs, lorsqu'elle le jugera utile, de fournir les preuves de la promotion effectuée.

Dans le cas où cette promotion serait jugée insuffisante, le club fautif ou l'organisateur pourrait être pénalisé.

Sanction : une rencontre à huis clos.

16.2.5.10.2. Les résultats des rencontres des compétitions régionales doivent être téléchargés par le club recevant, ou l'organisateur en cas de tournoi, sur le logiciel Gest'hand selon une procédure diffusée aux clubs :

- avant minuit pour les rencontres se programmées à partir de 18h00
- avant 20h00 pour les rencontres programmées avant 16h00

En cas de non-respect de cette obligation, le club fautif ou l'organisateur sera pénalisé d'une amende dont le montant est fixé par le Guide financier fédéral.

### **16.2.6. Accessions – Relégations**

Cf. Annexes sportives : les différents cas d'accession/relégation - féminins et masculins

### **16.2.7. Règle de brûlage**

La règle dite de brûlage vise le nombre de matchs disputés sur une saison dans un ou plusieurs niveaux de jeu, au-delà duquel, un joueur ne sera pas autorisé à participer dans un niveau de jeu inférieur. La limite fixée sera calculée en prenant en compte la totalité des rencontres disputées par un même joueur à un ou plusieurs niveaux supérieurs, dans une ou plusieurs équipes.

Au niveau Régional, au cours d'une saison sportive, ne peuvent évoluer en N3F, PNM, PNF, ERM, ERF ou HRM, que des joueuses ou joueurs ayant disputé moins de 11 rencontres dans une ou plusieurs divisions supérieures à celle dans laquelle ils doivent évoluer.

### **16.2.8. Réclamations et litiges**

Se reporter au règlement d'examen des Réclamations et Litiges

### **16.2.9. Cas non prévus**

Les cas non prévus au présent règlement sont de la compétence du Bureau Directeur de la Ligue sur proposition de la COC régionale.

## COVID-19

# ADDITIF applicable pour la saison 2021-2022

Compte tenu des incertitudes sanitaires et des recommandations fédérales pour la saison 2021-2022, la COC Nouvelle Aquitaine met en place quelques adaptations sur les championnats + 16 ans. Nous partons donc sur le principe de reconduire les ajustements faits lors de la saison 2020-2021.

Les principes énoncés et validés par le bureau directeur et le CA de la ligue restent sensiblement les mêmes :

- N3F : avec 2 poules de 8 sur 14 journées puis, en fonction des classements, play off et play down sur 8 journées
- PN F : 2 poules de 12 équipes
- Exc F : 3 poules de 12
- PN G : 2 poules de 12
- Exc G : 3 poules de 12
- Honneur G : 42 équipes en 7 poules de 6

Les modifications concernent la forme des championnats. Pour faire face à une éventuelle perturbation liée par exemple à un nouveau confinement, chaque poule de 12 va être partagée en deux poules de 6. Il y aura une première phase classique en aller/retour soit 10 rencontres puis si tout se déroule normalement sur le plan sanitaire, 12 journées avec les équipes non déjà jouées.

Par contre si un nouvel arrêt des championnats se produisait, la COC avec validation du bureau directeur, pourrait modifier la seconde phase en fonction du nombre de dates possibles au terme de la première. Avec ce format de poule de 6, il est possible de faire une seconde phase en 2 ou 4 ou 6 ou 8 ou 10 ou 12 dates ce qui donne de multiples options pour finir au mieux une saison.

Cette adaptation simple est possible pour 4 de nos 6 championnats régionaux + 16 ans. Pour la N3F, nous suggérons de ne pas modifier le schéma initial (poules de 8), pour le championnat honneur masculin, nous proposons de partir sur 7 poules de 6 soit 42 équipes puis au terme de la première phase (soit 10 journées) de faire 3 poules play off (2 premiers de chaque poule plus 4 meilleurs troisièmes) et quatre poules de play down. Si le nombre d'équipes engagées est inférieur à 42, la COC procédera à des ajustements afin d'avoir une formule qui permet d'allier équité sportive et proximité (4 poules de 10 en demies poules de 5, 6 poules de 6...)

Les accessions et les descentes resteraient conformes aux différents tableaux actuels, fonction des descentes de N2F et de N3M.

## 16.3. Règlement particulier des compétitions régionales

### 16.3.1. Division -17 masculins

#### 16.3.1.1. Participants

La compétition est ouverte à trente-six (36) clubs répartis en deux niveaux : U17 Elite (12 équipes) et U17 Bassin (24 équipes). Pour accéder à la compétition, il y a deux possibilités :

- Place acquise par leur classement au terme de la saison N-1 (niveaux U18 France, U17 Elite et U17 Bassin)
- Place acquise par une qualification sur une journée en début de saison sportive (TQ). Les candidatures sont retenues après étude des dossiers représentant les 12 comités avec au minimum une place par Comité pour **la qualification le TQ Bassin**

Les équipes réserves du Championnat U18 ans National pourront prendre part uniquement aux **qualifications-TQ U17 Bassin** (date du TQ sur une journée de championnat U18 France avec interdiction de doubler). La COC répartira les équipes dans les poules **du TQ** en fonction du nombre exact d'équipes retenues.

**Un droit d'engagement à la journée de qualification régionale correspondant aux frais d'arbitrage de celle-ci, sera demandé par la COC régionale et fixé dans le guide financier régional.**

**Les frais d'arbitrage des TQ seront à régler pour chaque club le jour de la compétition cf Guide Financier.**

#### 16.3.1.2. Formule de la compétition U17 Elite

La compétition est ouverte à douze (12) équipes qui se rencontrent en match aller – retour. Le classement s'effectue selon les modalités prévues au règlement général des compétitions régionales.

~~Le club classé à la première place accède directement en championnat de France U18. Pour la deuxième place, elle est en fonction du nombre d'ayant droit attribué par la Fédération. Cette deuxième place sera qualificative pour l'accès en championnat de France U18, sauf à partir de la quatrième (4<sup>ème</sup>) descente du niveau U18 France, un match de barrage aller-retour entre ce deuxième (règlement général) et le mieux classé des U18 France sera organisé (match aller chez le club U18 France).~~

Pour la **saison compétition N+1**, la compétition sera de 12 clubs composés :

- des clubs relégués du niveau U18 France
- des clubs U17Elite autorisés à rejouer au niveau U17Elite
- 2 clubs qualifiés par le tournoi qualificatif (6 candidatures)

#### 16.3.1.3. Formule de la compétition U17 Bassin

##### Première phase

Les clubs sont répartis en quatre (4) poules de six (6) – 24 équipes.

Dans chacune des quatre poules, les clubs se rencontrent en match aller et retour. Le classement s'effectue selon les modalités prévues au règlement général des compétitions régionales.

##### Deuxième phase

~~a) — Play-off — Poule Excellence U17 Bassin — 12 équipes~~

~~Dans deux poules de six composées des trois (3) premiers des quatre (4) poules de la première phase, les clubs jouent en match aller et retour. Les rencontres jouées en phase de brassage ne se rejouent pas.~~

~~Les équipes qualifiées en Play Off repartiront avec les points suivants :~~

~~—— Équipe classée première de la phase de brassage : 6 points~~

~~—— Équipe classée seconde la phase de brassage : 4 points~~

~~—— Équipe classée troisième de la phase de brassage : 2 points~~

~~—— Équipe classée quatrième de la phase de brassage : 0 point~~

~~A l'issue de la phase de poule les deux équipes classées première s'opposent pour se voir décerner le titre de Champion Excellence Régional U17 Nouvelle-Aquitaine.~~

~~b) — Play down — Poule Honneur U17 Bassin — 12 équipes~~

~~Dans deux poules de six composées des trois (3) derniers des quatre (4) poules de la première phase, les clubs jouent en match aller et retour. Les rencontres jouées en phase de brassage ne se rejouent pas. Les équipes qualifiées en Play Down repartiront avec les points suivants :~~

- ~~— Équipe classée cinquième de la phase de brassage : 6 points~~
- ~~— Équipe classée sixième la phase de brassage : 4 points~~
- ~~— Équipe classée septième de la phase de brassage : 2 points~~
- ~~— Équipe classée huitième de la phase de brassage : 0 point~~

16.3.1.3.1. Poule Excellence

Elle sera composée de deux poules de six équipes composées des trois premiers des quatre poules de la première phase. Les clubs se rencontrent en match aller / retour.

A l'issue de la phase de poule les deux équipes classées première s'opposent pour se voir décerner le titre de Champion Excellence Régional U17 Nouvelle-Aquitaine.

16.3.1.3.2. Poule Honneur

Elle sera composée de deux poules de six équipes composées des trois derniers des quatre poules de la première phase. Les clubs se rencontrent en matchs aller / retour.

A l'issue de la phase de poule les deux équipes classées première s'opposent pour se voir décerner le titre de Champion Honneur Régional U17 Nouvelle-Aquitaine.

Pour la ~~saison~~ ~~compétition~~ N+1, la compétition regroupera 24 clubs composés :

- X clubs non qualifiés au championnat U17 Elite
- Des clubs U17 Elite relégués en U17 Bassin
- Des clubs U17 Bassin Excellence et Honneur autorisés à rejouer au niveau U17 Bassin
- Des 12 clubs qualifiés par le tournoi qualificatif U17 Bassin (18 candidatures)

**16.3.1.4. Compétition N+1 & TQ (cf. tableau des championnats)**

L'étude puis le classement des dossiers sera fait en fonction d'une grille de critères d'évaluation établie par les représentants de l'ETR et de la COC Régionale, ainsi que la constitution des poules et la formule de compétition. Elle comprendra trente-six (36) clubs répartis en 2 niveaux (Elite pour 12 équipes et Bassin pour 24 équipes)

Grille de critères d'évaluation

Chaque année les Commissions compétentes devront remplir les parties nécessaires à l'établissement des grilles régionales. Un classement sera fait en fonction du nombre de points acquis pour chaque club. En cas d'égalité entre plusieurs clubs à l'issue de la validation de ces grilles, ils seront départagés dans l'ordre suivant :

- Nombre de licenciés dans la catégorie ~~moins de 17~~ U17 ans du même sexe (hors sur classement) au 31/05 de la saison en cours
- Nombre de licenciés dans la catégorie ~~moins de 15~~ U15 ans du même sexe (hors sur classement) au 31/05 de la saison en cours
- Nombre d'équipes jeunes engagées en championnat du même sexe
- Nombre de licenciés de la structure au 31/05 de la saison en cours lors du dépôt des candidatures.

Grille de critères d'évaluation et convention de club

Toute convention de clubs souhaitant s'engager aux qualifications régionales devra déposer un dossier de demande de grille de critères d'évaluation. Les points concernant les conventions seront comptabilisés de façon à ce que pour chaque rubrique une seule structure composant la convention puisse être retenue. Ainsi seront retenus les points du club composant la convention atteignant le maximum. Chaque rubrique sera évaluée de la même manière. Seule la rubrique « Sélections Départementales / Régionales » sera comptabilisée pour l'ensemble des structures composant la convention.

### 16.3.1.5. Forfait

Tous les cas de forfaits sont présentés dans le règlement général des compétitions régionales à l'article 17.2.4. En cas de forfait d'une équipe lors de l'épreuve de qualification régionale, la COC régionale appliquera la pénalité sportive en respectant l'ordre ci-dessous :

- Forfait déclaré J-30 avant la date de qualification, le club fautif recevra une pénalité de 5 points à la Grille de Critères d'Évaluation qui sera appliquée l'année N+1
- Forfait déclaré J-15 avant la date de qualification, le club fautif recevra une pénalité de 8 points à la Grille de Critères d'Évaluation qui sera appliquée l'année N+1
- Forfait déclaré J-7 avant la date de qualification, le club fautif ne pourra pas se présenter à cette compétition l'année N+1

En cas de forfait, les frais d'engagement de la compétition seront conservés par la Ligue de Nouvelle-Aquitaine de Handball.

### 16.3.1.6. Lieu de compétition

Les différents tournois de qualification seront obligatoirement organisés sur l'ensemble du Territoire Nouvelle-Aquitaine.

La COC régionale sollicitera chaque année l'ensemble des Comités Départementaux après avoir validé la liste des équipes accédant aux qualifications régionales en leur fournissant la liste des clubs retenus.

L'ensemble des Comités Départementaux proposera à partir de cette liste l'ordre des clubs pouvant recevoir un tournoi qualificatif. Cette liste permettra à la COC régionale de prioriser la réception des tournois sur l'ensemble du Territoire Nouvelle-Aquitaine.

### 16.3.1.7. Référent tribune – Création d'une section : lutte contre les violences

Dans le cadre de la lutte contre toutes formes de violences, la COC et la Discipline ont décidé de mettre en place sur les championnats régionaux U17, U18 et les finalités régionales, UN REFERENT PUBLIC, pour les clubs convoqués en commission de discipline suite à des faits d'incivilités.

Le référent sera en appui du RSEC pour aider au maintien d'un climat bienveillant dans les tribunes et au respect de tous les acteurs du jeu.

Un protocole de mise en œuvre sera communiqué aux clubs concernés par la sanction disciplinaire.

Il sera demandé à chaque club de désigner un « référent tribune », personne licenciée au club qui sera garante de la bonne tenue des supporters de son club. Il sera l'interlocuteur privilégié du Responsable de Salle et de l'Espace de Compétitions en cas de débordements.

## 16.3.2. Division U18 féminines

### 16.3.2.1. Participants

La compétition est ouverte à trente-quatre (34) ou trente-six (36) répartis en deux niveaux : U18 Elite (10 ou 12 équipes) et U18 Bassin (24 équipes). Pour accéder à la compétition, il y a deux possibilités :

- Place acquise par leur classement au terme de la saison N (niveaux U17 France, U18 Elite et U18 Bassin)
- Place acquise par une qualification sur une journée en début de saison sportive (TQ). Les candidatures sont retenues après étude des dossiers représentant les 12 comités avec au minimum une place par Comité pour le TQ Bassin

Les équipes réserves du Championnat U17 ans National pourront prendre part uniquement aux qualifications U18 Bassin (date du TQ sur une journée de championnat U17 France avec interdiction de doubler). La COC répartira les équipes dans les poules en fonction du nombre exact d'équipes retenues.

~~Un droit d'engagement à la journée de qualification régionale correspondant aux frais d'arbitrage de celle-ci, sera demandé par la COC régionale et fixé dans le guide financier régional.~~

Les frais d'arbitrage des TQ seront à régler pour chaque club le jour de la compétition cf Guide financier.

### 16.3.2.2. Formule de la compétition U18 Elite

Les clubs sont répartis dans une poule de dix ou douze équipes s'opposant en rencontre aller / retour. Le classement s'effectue selon les modalités prévues au règlement général des compétitions régionales.

Pour la saison ~~compétition~~ N+1, la compétition sera de 10 ou 12 clubs composés :

- Des X clubs relégués du niveau U17 France
- des X clubs U18 Elite autorisés à rejouer au niveau U18 Elite
- X clubs qualifiés par le tournoi qualificatif (X candidatures)

#### 16.3.2.2.1. Titre

L'équipe classée première du Championnat Régional Elite ~~Moins de 18~~ U18 Féminins se verra décerner le titre de Champion.

#### 16.3.2.2.2. Compétition N+1

Elle comprendra dix ou douze clubs répartis en une poule qui se rencontreront en matchs aller / retour.

Les modalités d'accession, de maintien et de qualification à cette compétition sont précisées dans ~~l'article 4.3.1.1~~ l'annexe concernant les U18 Féminines

### 16.3.2.3. Formule de la compétition U18 Bassin

~~Sur toutes les phases, le classement s'effectue selon les modalités prévues au règlement général des compétitions régionales.~~

#### Première phase

Les clubs sont répartis en quatre (4) poules de six (6) – 24 équipes.

Dans chacune des quatre poules, les clubs se rencontrent en match aller et retour. Le classement s'effectue selon les modalités prévues au règlement général des compétitions régionales.

#### Deuxième phase

##### 16.3.2.3.1. Poule Excellence

Elle sera composée de deux poules de six équipes composées des trois premiers des quatre poules de la première phase. Les clubs se rencontrent en match aller / retour.

A l'issue de la phase de poule les deux équipes classées première s'opposent pour se voir décerner le titre de Champion Excellence Régional U18 Nouvelle-Aquitaine.

##### 16.3.2.3.2. Poule Honneur

Elle sera composée de deux poules de six équipes composées des trois derniers des quatre poules de la première phase. Les clubs se rencontrent en matchs aller / retour.

A l'issue de la phase de poule les deux équipes classées première s'opposent pour se voir décerner le titre de Champion Honneur Régional U18 Nouvelle-Aquitaine.

Pour la saison ~~compétition~~ N+1, la compétition sera de 24 clubs composés :

- X clubs non qualifiés au championnat U18 Elite
- Des clubs U18 Elite relégués en U18 Bassin
- Des clubs U18 Bassin Excellence et Honneur autorisés à rejouer au niveau U18 Bassin
- Des X clubs qualifiés par le tournoi qualificatif U18 Bassin (X candidatures)

##### 16.3.2.3.3. Accession

L'équipe qui termine championne obtiendra une qualification directe pour le Championnat Régional Elite ~~Moins de~~ U18 ans Féminins si elle le souhaite.

#### 16.3.2.4. **Référent tribune – Création d’une section : Lutte contre les violences**

Dans le cadre de la lutte contre toutes formes de violences, la COC et la Discipline ont décidé de mettre en place sur les championnats régionaux U17, U18 et les finalités régionales, UN REFERENT PUBLIC, pour les clubs convoqués en commission de discipline suite à des faits d'incivilités.

Le référent sera en appui du RSEC pour aider au maintien d'un climat bienveillant dans les tribunes et au respect de tous les acteurs du jeu.

Un protocole de mise en œuvre sera communiqué aux clubs concernés par la sanction disciplinaire. Il sera demandé à chaque club de désigner un « référent tribune », personne licenciée au club qui sera garante de la bonne tenue des supporters de son club. Il sera l’interlocuteur privilégié du Responsable de Salle et de l’Espace de Compétitions en cas de débordements.

### 16.3.3. **Finales régionales U15 ans Féminines & Masculines**

#### 16.3.3.1. **Participants**

La phase finale est composée de 2 finalistes venant du 33 et 64 qualifiés automatiquement. Ceux-ci sont les champions Départementaux U15 ans du 33 et 64. Les 4 derniers finalistes venant des 10 autres départements de la Nouvelle-Aquitaine qualifiés lors de phase initiale.

#### 16.3.3.2. **Formule de la compétition**

##### 16.3.3.2.1. Phase initiale

Un Tournoi de qualification pour la phase finale est instauré pour les départements 16, 17, 19, 23, 24, 40, 47, 79, 86 et 87 afin de sélectionner quatre (4) équipes pour la phase finale. Les quatre (4) premières équipes sont retenues pour la phase finale.

##### 16.3.3.2.2. Phase finale

Une compétition ayant pour formule deux (2) poules de trois (3) équipes réparties de la façon suivante :

- Poule A : équipe du 33 + deux (2) équipes issues de la phase initiale
- Poule B : équipe du 64 + deux (2) équipes issues de la phase initiale

Les équipes classées premières des Poule A et Poule B s’opposeront en Finale à la fin de la journée. Les organisateurs tireront la composition des poules au sort.

L’équipe vainqueur de la finale se verra décerner le titre de Champion Régional U15 ans Nouvelle-Aquitaine.

Lors de ces deux phases finales, 14 joueurs peuvent participer. Ils sont tous autorisés à figurer sur chaque FDME.

#### 16.3.3.3. **Forfait**

En cas de forfait d’une équipe lors des finalités Régionales, le club fautif ne pourra pas prétendre y participer la saison N+1

### 16.3.4. **Règlement et qualification Championnat de France moins de U17 ans féminines**

#### 16.3.4.1. **Participation**

Cette qualification est ouverte aux clubs féminins ayant pour ambition une participation au Championnat National Moins de 17 U17 ans. L’ensemble des clubs du territoire Nouvelle-Aquitaine pourront déposer un dossier pour cette qualification.

Seuls les clubs ayant participé au :

- Championnat National U17 ans Féminins (Championnat ou Challenge)
- Championnat Régional Elite U18 ans Féminins
- Championnat Régional Bassin Excellence U 18 ans Féminines
- Finalités Régionales U15 ans Féminins

Pourront prétendre à participer à cette compétition.

#### 16.3.4.2. Engagement

Tous les clubs adressent leur engagement à la Ligue Nouvelle-Aquitaine avant une date limite, définie chaque saison par la COC. Chaque Comité et chaque club seront informés du nombre de places accordées par les instances Fédérales à la Nouvelle-Aquitaine (information disponible après la date limite d'inscription).

Si l'équipe engagée n'est pas retenue, le club reste en Départemental ou Régional et verse le montant de l'engagement correspondant à son Comité ou à sa ligue.

Si l'équipe engagée est retenue et qualifiée pour le championnat National, le club verse le montant de l'engagement demandé par la FFHandball.

#### 16.3.4.3. Maintien, accession

- Maintien :

L'ensemble des clubs ayant participé à la saison N ~~-1~~ au Championnat de France ~~moins de U17~~ Féminins 2<sup>nd</sup>e phase (Poule Haute) ainsi que les clubs classés dans les 3 premières places du Challenge de France 2<sup>nd</sup>e phase, auront la possibilité de conserver leur place dans cette même compétition pour la saison N+1. Ces clubs pourront refuser ce maintien et ne se verront pas pénaliser en cas de refus par la COC Régionale. Ils devront se positionner quant à leur maintien avant la date définie par la COC Régionale.

Le nombre de places libérées augmentera le nombre d'équipes qualifiables au Tournoi Qualificatif au Championnat de France.

#### 16.3.4.4. Tournoi Qualificatif au Championnat National ~~moins de 17~~ U17 ans féminines

##### 16.3.4.4.1. Période et dossier de qualifications

Les tournois de qualification se déroulent sur un même week-end en juin. Les clubs éligibles au Tournoi Qualificatif (TQ) déposeront un dossier auprès de l'instance régionale en charge de la compétition. Après étude des dossiers de candidatures la qualification est annoncée au club. Le nombre de places attribuées par la FFHandball et la Ligue Nouvelle Aquitaine de Handball pour l'accession pourra n'être connu qu'après le dépôt des dossiers.

L'étude puis le classement des dossiers seront faits en fonction d'une grille de critères établie par les représentants de l'ETR et la COC, ainsi que la constitution des poules et de la formation de compétition. Les grilles d'évaluation sont disponibles dans les annexes sportives.

##### 16.3.4.4.2. Tournoi de qualification

En fonction du nombre de places à attribuer (ayants-droits) l'organisation des tournois respectera le nombre suivant :

- 1 à 2 places : ..... 6 équipes
- 3 à 4 places : ..... 8 équipes
- 5 à 6 places : ..... 10 équipes
- 7 à 8 places : ..... 12 équipes
- 9 à 10 places : ..... 15 équipes

Les frais d'arbitrage du TQ national seront à régler pour chaque club le jour de la compétition cf Guide Financier.

Les équipes retenues pour participer au TQ National et éliminées sportivement de celui-ci se verront octroyer une place pour le Championnat Régional Elite ~~moins de 18~~ U18 ans. Ces clubs pourront refuser leur place sur cette compétition et pourront alors participer au TQ Régional Elite ou Bassin. En cas de refus ils ne se verront pas sanctionnés par la COC.

#### **16.3.4.5. Tableau des accessions, maintiens et qualifications**

Un tableau faisant état des cas est disponible dans les annexes sportives. Tous les cas non présentés dans ce tableau unique relèveront d'une modification qui sera apportée par la COC et l'ETR après validation du Bureau Directeur.

#### **16.3.4.6. Années d'âges**

Cf. Annexes sportives : Années d'âges pour les compétitions régionales.

#### **16.3.4.7. Grilles de critères TQ**

Chaque année, les Commissions compétentes de chaque département devront remplir les parties nécessaires à l'établissement des grilles nationales. Un classement sera fait en fonction du nombre de points acquis pour chaque club. En cas d'égalité entre plusieurs clubs à l'issue de la validation de ces grilles, ils seront départagés dans l'ordre suivant :

- Nombre de licenciés dans la catégorie ~~moins de 18~~ U18 ans du même sexe (hors sur classement) au plus tard le 30/04 de la saison en cours
- Nombre de licenciés dans la catégorie ~~moins de 15~~ U15 ans du même sexe (hors sur classement) au 30/04 de la saison en cours
- Nombre d'équipes jeunes engagées en championnat du même sexe
- Nombre de licenciés de la structure au 30/04 de la saison en cours lors du dépôt du dossier d'inscription

#### **16.3.4.8. Grilles de critères d'évaluation et convention de clubs**

Toute convention de clubs souhaitant s'engager aux qualifications Nationales devra déposer un dossier de demande de grille de critères d'évaluation. Les points concernant les conventions seront comptabilisés de façon à ce que pour chaque rubrique une seule structure composant la convention puisse être retenue. Ainsi seront retenus les points du club composant la convention atteignant le maximum. Chaque rubrique sera évaluée de la même manière.

Seule la rubrique « Sélections Départementales / Régionales / Pôle » sera comptabilisée pour l'ensemble des structures composant la convention.

##### **16.3.4.8.1. Conventions**

- 1) Seules les équipes issues des conventions ayant été validées à la saison N-1 sur le territoire Nouvelle-Aquitaine et reconnues par la FFHandball pourront participer aux qualifications du championnat national. Toutes les conventions déclarées en cours d'année N ne permettront pas d'inscrire une équipe aux tournois de qualifications.
- 2) L'ensemble des équipes, ayant des conventions existantes et subissant des modifications de club partenaire et/ou support, auront quant à elles la possibilité de prendre part aux qualifications.
- 3) Toute équipe dans un club ayant le statut de « club participant » à une convention ayant participé au TQ national ~~moins de 17~~ U17 ans féminins pourra candidater au TQ régional élite ou bassin ~~moins de 18~~ U18 ans féminins.
- 4) Toute joueuse(s) ayant participé, inscrit sur FdmE en tant que pratiquant, ne pourra prétendre participer aux TQ Régional Elite ou Bassin. En cas de manquement, les rencontres faisant apparaître la participation de joueuse(s) entraînera un match perdu (voir article 109 du Règlement Général FFHB).

#### 16.3.4.9. Forfait

- 1) Tous les cas de forfaits sont présentés dans le règlement général des compétitions régionales à l'article 17.2.4.
- 2) En cas de forfait d'une équipe lors de l'épreuve de qualification nationale, la COC régionale appliquera la pénalité sportive en respectant l'ordre ci-dessous :  
- Forfait déclaré J-7 avant la date de qualification, le club fautif recevra une pénalité de 5 points à la Grille

### 16.3.5. Qualification championnat régional élite ~~moins de~~ U18 ans féminines

#### 16.3.5.1. Participation

Cette qualification est ouverte aux clubs féminins ayant pour ambition une participation au championnat régional Elite ~~moins de~~ U18 ans. L'ensemble des clubs du territoire Nouvelle-Aquitaine pourront déposer un dossier pour cette qualification.

Seuls les clubs ayant participé au :

- Championnat National ~~moins de~~ U17 ans Féminins (Championnat ou Challenge)
- Championnat Régional Elite ~~moins de~~ U18 ans Féminins
- Championnat Régional Bassin Excellence et Honneur ~~moins de~~ U18 ans Féminines
- Finalités Régionales ~~moins de~~ U15 ans Féminins

Pourront prétendre à participer à cette compétition.

#### 16.3.5.2. Engagement

Tous les clubs adressent leur engagement à la Ligue Nouvelle-Aquitaine avant une date limite, définie chaque saison par la COC. Chaque Comité et chaque club seront informés du nombre de places accordées par les instances Fédérales à la Nouvelle-Aquitaine (information disponible après la date limite d'inscription).

Si l'équipe engagée n'est pas retenue, le club reste en Départemental ou Régional et verse le montant de l'engagement correspondant à son Comité ou à sa ligue.

Si l'équipe engagée est retenue et qualifiée pour le championnat régional élite, le club verse le montant de l'engagement demandé par la Ligue Nouvelle Aquitaine de Handball.

#### 16.3.5.3. Accession et Maintien

Un tableau faisant état des cas est disponible dans les annexes sportives. Tous les cas non présentés dans ce tableau unique relèveront d'une modification qui sera apportée par la COC et l'ETR après validation du Bureau Directeur.

#### 16.3.5.4. Tournoi qualificatif au championnat régional élite ~~moins de~~ U18 ans Féminins

##### 16.3.5.4.1. Période et dossier de qualifications

Les tournois de qualification se déroulent sur un même week-end en juin.

Les clubs éligibles au Tournoi Qualificatif (TQ) déposeront un dossier auprès de l'instance régionale en charge de la compétition. Après étude des dossiers de candidatures la qualification est annoncée au club. Le nombre de places attribuées par la Ligue Nouvelle Aquitaine de Handball pour l'accession pourra n'être connu qu'après le dépôt des dossiers.

L'étude puis le classement des dossiers seront faits en fonction d'une grille de critères établie par les représentants de l'ETR et la COC, ainsi que la constitution des poules et de la formation de compétition. Les grilles d'évaluation sont disponibles dans les annexes sportives.

##### 16.3.5.4.2. Tournoi de qualification

En fonction du nombre de places à attribuer (ayants-droits) l'organisation des tournois respectera le nombre suivant :

- 1 à 2 places : 6 équipes
- 3 à 4 places : 8 équipes
- 5 à 6 places : 10 équipes
- 7 à 8 places : 12 équipes
- 9 à 10 places : 15 équipes

~~Un droit d'engagement au TQ Régional Elite correspondant aux frais d'arbitrage de celui-ci, sera demandé par la COC et fixé dans le guide financier régional.~~

Les frais d'arbitrage du TQ régional Elite seront à régler pour chaque club le jour de la compétition cf Guide financier.

Les équipes retenues pour participer au TQ Régional Elite et éliminées sportivement de celui-ci se verront octroyer une place pour le Championnat Régional Bassin. Ces clubs pourront refuser leur place sur cette compétition et pourront alors participer au TQ Régional Bassin. En cas de refus ils ne se verront pas sanctionnés par la COC.

#### 16.3.5.4.3. Années d'âges

Cf. Annexes sportives : Années d'âges pour les compétitions régionales.

#### 16.3.5.4.4. Grilles de critères TQ

Chaque année, les Commissions compétentes de chaque département devront remplir les parties nécessaires à l'établissement des grilles régionales élites. Un classement sera fait en fonction du nombre de points acquis pour chaque club. En cas d'égalité entre plusieurs clubs à l'issue de la validation de ces grilles, ils seront départagés dans l'ordre suivant :

- Nombre de licenciés dans la catégorie **moins de U18** ans du même sexe (hors sur classement) au plus tard le 30/04 de la saison en cours
- Nombre de licenciés dans la catégorie **moins de U15** ans du même sexe (hors sur classement) au 30/04 de la saison en cours
- Nombre d'équipes jeunes engagées en championnat du même sexe
- Nombre de licenciés de la structure au 30/04 de la saison en cours lors du dépôt du dossier d'inscription

#### 16.3.5.4.5. Grilles de critères d'évaluation et convention de clubs

Toute convention de clubs souhaitant s'engager aux qualifications régionales élites devra déposer un dossier de demande de grille de critères d'évaluation. Les points concernant les conventions seront comptabilisés de façon à ce que pour chaque rubrique une seule structure composant la convention puisse être retenue. Ainsi seront retenus les points du club composant la convention atteignant le maximum. Chaque rubrique sera évaluée de la même manière.

Seule la rubrique « Sélections Départementales / Régionales / Pôle » sera comptabilisée pour l'ensemble des structures composant la convention.

#### 16.3.5.4.6. Conventions

Seules les équipes issues des conventions ayant été validées à la saison N-1 sur le territoire Nouvelle Aquitaine et reconnues par la FFHB pourront participer aux qualifications du Championnat Régional Elite.

Toutes les conventions déclarées en cours d'année N ne permettront pas d'inscrire une équipe aux tournois de qualifications.

L'ensemble des équipes, ayant des conventions existantes et subissant des modifications de club partenaire et/ou support, auront quant à elles la possibilité de prendre part aux qualifications.

Toute équipe dans un club ayant le statut de « club participant » à une convention ayant participé au TQ Régional Elite pourra candidater au TQ Régional Elite ou Bassin.

Toute joueuse(s) ayant participé, inscrit sur FDME en tant que pratiquant, ne pourra prendre prétendre participer aux TQ Régional Elite ou Bassin. En cas de manquement, les rencontres faisant apparaître la participation de joueuse(s) entraînera un match perdu (voir article 109 du Règlement Général FFHB).

#### 16.3.5.4.7. Forfait

Tous les cas de forfaits sont présentés dans le règlement général des compétitions régionales à l'article 17.2.4.

En cas de forfait d'une équipe lors de l'épreuve de qualification Nationale, la COC régionale appliquera la pénalité sportive en respectant l'ordre ci-dessous :

- Forfait déclaré J-30 avant la date de qualification, le club fautif recevra une pénalité de 5 points à la Grille de Critères d'Évaluation qui sera appliquée l'année N+1
- Forfait déclaré J-15 avant la date de qualification, le club fautif recevra une pénalité de 8 points à la Grille de Critères d'Évaluation qui sera appliquée l'année N+1
- Forfait déclaré J-7 avant la date de qualification, le club fautif ne pourra pas se présenter à cette compétition l'année N+1

## 16.3.6. Qualification championnat régional bassin moins de U18 ans féminines

### 16.3.6.1. Participation

Cette qualification est ouverte aux clubs féminins ayant pour ambition une participation au championnat régional bassin ~~moins de~~ U18 ans. Tous les clubs du territoire Nouvelle-Aquitaine pourront déposer un dossier pour cette qualification.

### 16.3.6.2. Engagement

Tous les clubs adressent leur engagement à la Ligue Nouvelle-Aquitaine avant une date limite, définie chaque saison par la COC. Chaque Comité et chaque club seront informés du nombre de places accordées par les instances Fédérales à la Nouvelle-Aquitaine (information disponible après la date limite d'inscription).

Si l'équipe engagée n'est pas retenue, le club reste en départemental et verse le montant de l'engagement correspondant à son Comité.

Si l'équipe engagée est retenue et qualifiée pour le championnat régional, le club verse le montant de l'engagement demandé par la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Handball.

### 16.3.6.3. Accession et Maintien

Un tableau faisant état des cas est disponible dans les annexes sportives. Tous les cas non présentés dans ce tableau unique relèveront d'une modification qui sera apportée par la COC et l'ETR après validation du Bureau Directeur.

### 16.3.6.4. Tournoi qualificatif au championnat régional bassin U18 ans féminines

#### 16.3.6.4.1. Période et dossier de qualifications

Les tournois de qualification se déroulent sur un même week-end en début de saison sportive.

Les clubs éligibles au tournoi qualificatif (TQ) déposeront un dossier auprès de l'instance régionale en charge de la compétition. Après étude des dossiers de candidatures la qualification est annoncée au club. Le nombre de places attribuées par la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Handball pour l'accession pourra n'être connu qu'après le dépôt des dossiers.

L'étude puis le classement des dossiers seront faits en fonction d'une grille de critères établie par les représentants de l'ETR et la COC, ainsi que la constitution des poules et de la formation de compétition. Les grilles d'évaluation sont disponibles dans les annexes sportives.

#### 16.3.6.4.2. Tournoi de qualification

En fonction du nombre de places à attribuer (ayants-droits) l'organisation des tournois respectera le nombre suivant :

- 1 à 2 places :..... 6 équipes
- 3 à 4 places :..... 8 équipes
- 5 à 6 places :..... 10 équipes
- 7 à 8 places :..... 12 équipes
- 9 à 10 places :..... 15 équipes

~~Un droit d'engagement au TQ régional bassin correspondant aux frais d'arbitrage de celui-ci, sera demandé par la COC et fixé dans le guide financier régional.~~

Les frais d'arbitrage du TQ régional Elite seront à régler pour chaque club le jour de la compétition cf Guide financier.

Les équipes retenues pour participer au TQ régional bassin et éliminées seront renvoyées vers leurs comités départementaux

#### 16.3.6.4.3. Années d'âges

Cf. Annexes sportives : Années d'âges pour les compétitions régionales.

#### 16.3.6.4.4. Grilles de critères TQ

Chaque année, les Commissions compétentes de chaque département devront remplir les parties nécessaires à l'établissement des grilles régionales bassin. Un classement sera fait en fonction du nombre de points acquis pour chaque club. En cas d'égalité entre plusieurs clubs à l'issue de la validation de ces grilles, ils seront départagés dans l'ordre suivant :

- Nombre de licenciés dans la catégorie ~~moins de U18~~ ans du même sexe (hors sur classement) au plus tard le 30/04 de la saison en cours
- Nombre de licenciés dans la catégorie ~~moins de U15~~ ans du même sexe (hors sur classement) au 30/04 de la saison en cours
- Nombre d'équipes jeunes engagées en championnat du même sexe
- Nombre de licenciés de la structure au 30/04 de la saison en cours lors du dépôt du dossier d'inscription

#### 16.3.6.4.5. Grilles de critères d'évaluation et convention de clubs

Toute convention de clubs souhaitant s'engager aux qualifications régionales bassin devra déposer un dossier de demande de grille de critères d'évaluation. Les points concernant les conventions seront comptabilisés de façon à ce que pour chaque rubrique une seule structure composant la convention puisse être retenue. Ainsi seront retenus les points du club composant la convention atteignant le maximum. Chaque rubrique sera évaluée de la même manière.

Seule la rubrique « Sélections Départementales / Régionales / Pôle » sera comptabilisée pour l'ensemble des structures composant la convention.

#### 16.3.6.4.6. Conventions

Toute équipe dans un club ayant le statut de « club participant » à une convention ayant participé au TQ National ou Régional Elite pourra candidater au TQ Régional Bassin.

Toute joueuse(s) ayant participé, inscrit sur FdmE en tant que pratiquant, ne pourra prétendre participer aux TQ Régional Bassin. En cas de manquement, les rencontres faisant apparaître la participation de joueuse(s) entraînera un match perdu (voir article 109 du Règlement Général FFHB).

#### 16.3.6.4.7. Forfait

- 1) Tous les cas de forfaits sont présentés dans le règlement général des compétitions régionales à l'article 16.2.4.

2) En cas de forfait d'une équipe lors de l'épreuve de qualification régionale, la COC régionale appliquera la pénalité sportive en respectant l'ordre ci-dessous :

- Forfait déclaré J-30 avant la date de qualification, le club fautif recevra une pénalité de 5 points à la grille de critères d'évaluation qui sera appliquée l'année N+1
- Forfait déclaré J-15 avant la date de qualification, le club fautif recevra une pénalité de 8 points à la grille de critères d'évaluation qui sera appliquée l'année N+1
- Forfait déclaré J-7 avant la date de qualification, le club fautif ne pourra pas se présenter à cette compétition l'année N+1

## 16.3.7. Division pré-nationale +16 ans masculins

### 16.3.7.1. Participants

La compétition est ouverte aux vingt-quatre (24) clubs ayants acquis leur participation par leur classement au terme de la saison N-1. Ces clubs sont répartis en deux poules de douze (12).

### 16.3.7.2. Formule de la compétition

Les clubs se rencontrent en match aller et retour. Le classement s'effectue selon les modalités prévues au règlement général des compétitions régionales.

Les clubs classés premier de chaque poule se rencontrent sur terrain neutre. Le vainqueur est déclaré champion de Nouvelle-Aquitaine de PRÉNATIONALE.

### 16.3.7.3. Accessions - relégations

16.3.7.3.1. Niveau haut :

Le club classé à la première place de chaque poule accède à la nationale 3 sous réserve de satisfaire aux conditions de participation dudit championnat.

Un barrage entre les deux seconds désigne le troisième accédant. Si le club **vainqueur du barrage d'accession** ne peut accéder, c'est le **club classé 2<sup>ème</sup> perdant du barrage** qui accède sous réserve de satisfaire aux conditions de participation dudit championnat. **La rencontre se jouera sur le terrain du meilleur barragiste, celui-ci sera déterminé de la façon suivante (dans l'ordre, le critère s'applique si le précédent ne permet pas de départager deux équipes) :**

- Ratio nombre de points sur nombre de matches joués
- Ratio goal average, sur nombre de matches joués,
- Ratio meilleure attaque sur nombre de matches joués,
- Tirage au sort.

Si une réserve évoluant en PRÉNATIONALE, souhaite accéder au niveau fédéral, elle doit impérativement évoluer toute la saison en championnat avec un maximum de 4 joueurs de plus de 22 ans (application de l'art 108.2.5 des règlements généraux FFHandball).

16.3.7.3.2. Niveau bas :

Le nombre de relégations en division EXCELLENCE est fonction du nombre de relégations de NATIONALE 3.

Cf. Annexes Sportives : les différents cas d'accession/relégation - féminins et masculins –

**Les barrages de relégations sont supprimés, les descentes s'effectuent en fonction du classement dans les poules et du nombre de points éventuellement pondérés conformément au règlement fédéral.**

16.3.7.3.3. Repêchage :

En cas de refus d'accession au niveau PRÉNATIONALE d'une équipe accédant, de demande de rétrogradation au niveau inférieur ou de descente suite à application art. 108.2.3 « relation entre équipes de même club », la Commission d'Organisation des Compétitions de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Handball repêchera une équipe relégable du même niveau. Ainsi le repêchage sera proposé au premier relégable et ainsi de suite jusqu'au dernier relégable.

En cas de refus de l'ensemble des relégués de se maintenir au niveau concerné, la Commission d'Organisation des Compétitions pourra prendre la décision de faire accéder une équipe du niveau en dessous ou de composer la poule de manière différente.

#### 16.3.7.4. *Compétition N+1*

Elle comprendra vingt-quatre (24) clubs répartis en deux poules.

- les clubs relégués de NATIONALE 3.
- les clubs de Pré Nationale autorisés à rejouer en PRÉNATIONALE.
- les clubs de la division Excellence autorisés à jouer en PRÉNATIONALE.

### 16.3.8. **Division excellence +16 ans masculins**

#### 16.3.8.1. *Participants*

La compétition est ouverte aux trente-six (36) clubs ayant acquis leur participation par leur classement au terme de la saison N-1. Ces clubs sont répartis en trois poules de douze (12).

#### 16.3.8.2. *Formule de la compétition*

Les clubs se rencontrent en match aller et retour. Le classement s'effectue selon les modalités prévues au règlement général des compétitions régionales.

Le club classé premier de chaque poule disputera un tournoi entre chaque premier de poule sur terrain neutre afin de désigner le champion de Nouvelle-Aquitaine d'EXCELLENCE.

#### 16.3.8.3. *Accessions - relégations*

16.3.8.3.1. Niveau haut :

Le nombre d'accessions en division PRÉNATIONALE est fonction du nombre de relégations de NATIONALE 3.

Cf. ANNEXES SPORTIVES : les différents cas d'accession/relégation - féminins et masculins –

16.3.8.3.2. Niveau bas :

Le nombre de relégations en division HONNEUR est fonction du nombre de relégations de NATIONALE 3

Cf. ANNEXES SPORTIVES : les différents cas d'accession/relégation - féminins et masculins –

**Les barrages de relégations sont supprimés, les descentes s'effectuent en fonction du classement dans les poules et du nombre de points éventuellement pondérés conformément au règlement fédéral.**

16.3.8.3.3. Barrage accession :

En cas de match de barrage pour l'accession (cf. annexes sportives : les différents cas d'accession/relégation – féminines et masculins), **la rencontre se jouera sur le terrain du meilleur barragiste, celui-ci sera déterminé de la façon suivante (dans l'ordre, le critère s'applique si le précédent ne permet pas de départager deux équipes) :**

- **Ratio nombre de points sur nombre de matches joués**
- **Ratio goal average, sur nombre de matches joués,**
- **Ratio meilleure attaque sur nombre de matches joués,**
- **Tirage au sort.**

**Si l'équipe la mieux classée refuse l'organisation du barrage, cela sera proposé à l'équipe classée en suivant parmi les barragistes.**

16.3.8.3.4. Repêchage :

En cas de refus d'accession au niveau EXCELLENCE d'une équipe accédant, de demande de rétrogradation au niveau inférieur ou de descente suite à application art. 108.2.3 « relation entre équipes de même club », la Commission d'Organisation des Compétitions de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Handball repêchera une équipe reléguable du même niveau. Ainsi le repêchage sera proposé au premier reléguable et ainsi de suite jusqu'au dernier reléguable.

En cas de refus de l'ensemble des relégués de se maintenir au niveau concerné, la Commission d'Organisation des Compétitions pourra prendre la décision de faire accéder une équipe du niveau en dessous ou de composer la poule de manière différente.

#### 16.3.8.4. *Compétitions N+1*

Elle comprendra trente (36) clubs répartis en trois poules.

- les clubs relégués de PRÉNATIONALE.
- les clubs de la Division EXCELLENCE autorisés à rejouer en EXCELLENCE.
- les clubs de la division HONNEUR autorisés à jouer en EXCELLENCE

### 16.3.9. Division Honneur + 16 ans masculins

#### 16.3.9.1. *Participants*

La compétition est ouverte aux quarante-quatre (44) clubs ayant acquis leur participation par leur classement au terme de la saison N-1. Ces clubs sont répartis en quatre poules de onze (11).

#### 16.3.9.2. *Formule de la compétition*

Les clubs se rencontrent en match aller et retour. Le classement s'effectue selon les modalités prévues au règlement général des compétitions régionales.

Les clubs classés premier de chaque poule en fin de saison se rencontrent sur un terrain neutre pour déclarer le champion Nouvelle-Aquitaine d'HONNEUR.

#### 16.3.9.3. *Accessions - relégations*

16.3.9.3.1. Niveau haut :

Le nombre d'accessions en division EXCELLENCE est fonction du nombre de relégations de NATIONALE 3.

Cf. ANNEXES SPORTIVES : les différents cas d'accession/relégation - féminins et masculins –

16.3.9.3.2. Niveau bas :

Le nombre de relégations en division départementale est fonction du nombre de relégations de NATIONALE 3

Cf. ANNEXES SPORTIVES : les différents cas d'accession/relégation - féminins et masculins

**Les barrages de relégations sont supprimés, les descentes s'effectuent en fonction du classement dans les poules et du nombre de points éventuellement pondérés conformément au règlement fédéral.**

16.3.9.3.3. Barrage accession :

En cas de match de barrage pour l'accession (cf. annexes sportives : les différents cas d'accession/relégation – féminines et masculins), la rencontre se jouera sur terrain ~~neutre défini par la Commission d'Organisation des compétitions après la dernière journée de championnat~~ du meilleur barragiste, celui-ci sera déterminé de la façon suivante (dans l'ordre, le critère s'applique si le précédent ne permet pas de départager deux équipes) :

- Ratio nombre de points sur nombre de matches joués
- Ratio goal average, sur nombre de matches joués,
- Ratio meilleure attaque sur nombre de matches joués,
- Tirage au sort.

**Si l'équipe la mieux classée refuse l'organisation du barrage, cela sera proposé à l'équipe classée en suivant parmi les barragistes.**

**Si 1 qualifié : les rencontres se joueront en ½ Finale + Finale. Un tirage au sort intégral sera effectué par la COC sous couvert du Bureau Directeur.**

**Si 2 ou 3 qualifiés : tournoi à 4 équipes sur une journée soit 6 rencontres. Un tirage au sort intégral sera effectué par la COC sous couvert du Bureau Directeur pour définir l'ordre des rencontres.**

16.3.9.3.4. Repêchage :

En cas de refus d'accession au niveau HONNEUR d'une équipe accédant, de demande de rétrogradation au niveau inférieur ou de descente suite à application art. 108.2.3 « relation entre équipes de même club », la Commission

d'Organisation des Compétitions de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Handball repêchera une équipe relégable du même niveau. Ainsi le repêchage sera proposé au premier relégable et ainsi de suite jusqu'au dernier relégable. Le classement des relégables entre les quatre poules sera défini dans le respect de l'article 17.3.3.4 (égalité entre clubs issus de plusieurs poules) du Règlement Général des Compétitions de la FFHandball.

En cas de refus de l'ensemble des relégables de se maintenir au niveau concerné, la Commission d'Organisation des Compétitions composera une ou des poules impaires.

Sauf cas exceptionnel validé par le Bureau Directeur, aucune équipe ne pourra prétendre à l'accession depuis les niveaux départementaux en plus des accédants officiels indiqués dans l'annexe D : les différents cas d'accession/relégation.

#### **16.3.9.4. Compétition N+1**

Elle comprendra quarante-quatre (44) clubs répartis en quatre poules de 11 équipes.

- les clubs relégués de l'EXCELLENCE.
- les clubs de la division HONNEUR autorisés à rejouer en HONNEUR.
- les clubs des divisions départementales autorisés à jouer en HONNEUR.

##### 16.3.9.4.1. Accédants départementaux N+1

Le nombre d'accédants au championnat régional HONNEUR +16 ans masculins issus des championnats départementaux sera défini en fonction du nombre d'équipes ayant participé aux compétitions régulières +16 ans du comité départemental concerné.

Le nombre d'équipes pouvant accéder à l'issue de la saison N+1 par comité départemental apparaîtra dans les annexes du règlement général des compétitions. Le nombre d'équipe sera évalué par rapport à la saison N.

### **16.3.10. Division nationale 3 + 16 ans féminines**

#### **16.3.10.1. Participants**

La compétition est ouverte aux 16 clubs ayant acquis leur participation par leur classement au terme de la saison précédente. Ces clubs sont réunis en deux poules de huit (8).

#### **16.3.10.2. Formule de la compétition**

##### **Première phase**

Dans chacune des deux poules, les clubs se rencontrent en matches aller et retour. Le classement s'effectue selon les modalités prévues au règlement général des compétitions régionales.

À l'issue de cette première phase : Les clubs classés aux quatre premières places des deux poules participeront à la poule de play-offs.

Les clubs classés aux autres dernières places participent à la poule de Play Downs.

##### **Seconde phase**

##### Play-offs

Les huit équipes se rencontrent en matches aller et retour à l'exception des quatre équipes issues d'une même poule qui conserveront le score des matchs aller et retour de leur opposition directe.

À l'issue de la première phase, la poule de play-offs est composée selon les règles suivantes :

- Les deux premiers de la poule 1 auront obligatoirement les numéros 1 et 2
- Les deux premiers de la poule 2 auront obligatoirement les numéros 8 et 7
- Les 3e et 4e de la poule 1 auront obligatoirement les numéros 3 et 4
- Les 3e et 4e de la poule 2 auront obligatoirement les numéros 6 et 5.

Le classement s'effectue selon les modalités prévues au règlement général des compétitions régionales.

Le club classé premier est déclaré champion de nationale 3 Nouvelle-Aquitaine.

### Play Downs

Les huit équipes restantes se rencontrent en matchs aller et retour à l'exception des quatre équipes issues d'une même poule qui conserveront les scores des matchs aller et retour de leur opposition directe.

À l'issue de la première phase, la poule de Play Downs est composée selon les règles suivantes :

- Les 5e et 6e de la poule 1 auront obligatoirement les numéros 1 et 2
- Les 5e et 6e de la poule 2 auront obligatoirement les numéros 8 et 7
- Les deux derniers de la poule 1 auront obligatoirement les numéros 3 et 4
- Les deux derniers de la poule 2 auront obligatoirement les numéros 6 et 5.

Le classement s'effectue selon les modalités prévues au règlement général des compétitions régionales.

### **16.3.10.3. Accessions - relégations**

#### 16.3.10.3.1. Niveau haut :

Les clubs classés aux trois premières places accèdent à la NATIONALE 2 sous réserve de satisfaire aux conditions de participation dudit championnat et de non-modification par la FFHandball du nombre d'accédants. Si un club ne peut accéder, c'est le club suivant qui accède sous réserve de satisfaire aux conditions de participation dudit championnat. Application des textes fédéraux si des modifications sont réalisées par la FFHB. Si une équipe réserve évoluant en NATIONALE 3, souhaite accéder au niveau fédéral, elle doit impérativement évoluer toute la saison en championnat avec un maximum de 4 joueuses de plus de 22 ans (application de l'art 108.2.5 des règlements généraux FFHB).

#### 16.3.10.3.2. Niveau bas :

Le nombre de relégations en division PRÉNATIONALE est fonction du nombre de relégations de NATIONALE 2  
Cf. ANNEXES SPORTIVES : les différents cas d'accession/relégation - féminins et masculins –

#### 16.3.10.3.3. Repêchage :

En cas de refus d'accession au niveau NATIONALE 2 d'une équipe accédant, de demande de rétrogradation au niveau inférieur ou de descente suite à application art. 108.2.3 « relation entre équipes de même club », la Commission d'Organisation des Compétitions de la Nouvelle-Aquitaine de Handball repêchera une équipe relégable du même niveau. Ainsi le repêchage sera proposé au premier relégable et ainsi de suite jusqu'au dernier relégable.

En cas de refus de l'ensemble des relégables de se maintenir au niveau concerné, la Commission d'Organisation des Compétitions pourra prendre la décision de faire accéder une équipe du niveau en dessous ou de composer la poule de manière différente.

### **16.3.10.4. Compétition saison N+1**

Elle comprendra seize (16) clubs répartis en deux poules de huit (8).

- Les clubs relégués de NATIONALE 2 issus du territoire Nouvelle-Aquitaine,
- Les clubs de la Division NATIONALE 3 autorisés à rejouer en NATIONALE 3
- Les clubs de la division PRÉNATIONALE autorisés à jouer en nationale 3 Féminine Nouvelle-Aquitaine.

~~Cf. ANNEXES SPORTIVES : les différents cas d'accession/relégation – féminins et masculins~~

## **16.3.11. Division Pré-nationale + 16 ans féminines**

### **16.3.11.1. Participants**

La compétition est ouverte aux vingt-quatre (24) clubs ayant acquis leur participation par leur classement au terme de la saison N-1. Ces clubs sont répartis en deux poules de douze (12).

### **16.3.11.2. Formule de la compétition**

Les clubs se rencontrent en match aller et retour. Le classement s'effectue selon les modalités prévues au règlement général des compétitions régionales.

Les clubs classés premier de chaque poule se rencontrent sur terrain neutre. Le vainqueur est déclaré champion de Nouvelle-Aquitaine de PRÉNATIONALE.

### 16.3.11.3. Accessions – relégations

#### 16.3.11.3.1. Niveau haut :

Le club classé à la première place de chaque poule accède à la Nationale 3 sous réserve de satisfaire aux conditions de participation dudit championnat.

Un barrage entre les deux seconds désigne éventuellement un troisième accédant si nécessaire. Si le club ne peut accéder, c'est le club classé deuxième qui accède sous réserve de satisfaire aux conditions de participation dudit championnat. **L'éventuel barrage se jouera sur le terrain du meilleur barragiste, celui-ci sera déterminé de la façon suivante (dans l'ordre, le critère s'applique si le précédent ne permet pas de départager deux équipes) :**

- Ratio nombre de points sur nombre de matches joués
- Ratio goal average, sur nombre de matches joués,
- Ratio meilleure attaque sur nombre de matches joués,
- Tirage au sort.

#### 16.3.11.3.2. Niveau bas :

Le nombre de relégations en division EXCELLENCE est fonction du nombre de relégations de NATIONALE 32 Cf. ANNEXES SPORTIVES : les différents cas d'accession/relégation - féminins et masculins –

**Les barrages de relégations sont supprimés, les descentes s'effectuent en fonction du classement dans les poules et du nombre de points éventuellement pondérés conformément au règlement fédéral.**

#### 16.3.11.3.3. Repêchage :

En cas de refus d'accession au niveau PRÉNATIONALE d'une équipe accédant, de demande de rétrogradation au niveau inférieur ou de descente suite à application art. 108.2.3 « relation entre équipes de même club », la Commission d'Organisation des Compétitions de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Handball repêchera une équipe reléguable du même niveau. Ainsi le repêchage sera proposé au premier reléguable et ainsi de suite jusqu'au dernier reléguable.

En cas de refus de l'ensemble des reléguables de se maintenir au niveau concerné, la Commission d'Organisation des Compétitions pourra prendre la décision de faire accéder une équipe du niveau en dessous ou de composer la poule de manière différente.

### 16.3.11.4. Compétition N+1

Elle comprendra vingt-quatre (24) clubs répartis en deux poules.

- Les clubs relégués de NATIONALE 3.
- Les clubs de Pré nationale autorisés à rejouer en PRÉNATIONALE.
- Les clubs de la division Excellence autorisés à jouer en PRÉNATIONALE.

## 16.3.12. Division excellence + 16 ans féminines

### 16.3.12.1. Participants

La compétition est ouverte aux trente-six (36) clubs ayant acquis leur participation par leur classement au terme de la saison N-1. Ces clubs sont répartis en trois poules de douze (12).

### 16.3.12.2. Formule de la compétition

Les clubs se rencontrent en match aller et retour. Le classement s'effectue selon les modalités prévues au règlement général des compétitions régionales.

### 16.3.12.3. Accessions – relégations

Le nombre d'accessions en division EXCELLENCE est fonction du nombre de relégations de NATIONALE 32. Cf. ANNEXES SPORTIVES : les différents cas d'accession/relégation - féminins et masculins –

#### 16.3.12.3.1. Barrage accession :

En cas de match de barrage pour l'accèsion (cf. annexes sportives : les différents cas d'accèsion/relégation – féminines et masculins), **la rencontre se jouera sur le terrain du meilleur barragiste, celui-ci sera déterminé de la façon suivante (dans l'ordre, le critère s'applique si le précédent ne permet pas de départager deux équipes) :**

- Ratio nombre de points sur nombre de matches joués
- Ratio goal average, sur nombre de matches joués,
- Ratio meilleure attaque sur nombre de matches joués,
- Tirage au sort.

**Si l'équipe la mieux classée refuse l'organisation du barrage, cela sera proposé à l'équipe classée en suivant parmi les barragistes.**

#### 16.3.12.4. Repêchage

En cas de refus d'accèsion au niveau EXCELLENCE d'une équipe accédant, de demande de rétrogradation au niveau inférieur ou de descente suite à application art. 108.2.3 « relation entre équipes de même club », la Commission d'Organisation des Compétitions de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Handball repêchera une équipe relégable du même niveau. Ainsi le repêchage sera proposé au premier relégable et ainsi de suite jusqu'au dernier relégable.

En cas de refus de l'ensemble des relégables de se maintenir au niveau concerné, la Commission d'Organisation des Compétitions composera une ou des poules impaires.

Sauf cas exceptionnel validé par le Bureau Directeur, aucune équipe ne pourra prétendre à l'accèsion depuis les niveaux départementaux en plus des accédant officiels indiqués dans l'annexe D : les différents cas d'accèsion/relégation.

#### 16.3.12.5. Cas particulier

En cas de relégation de six (6) ou plus d'équipes du niveau NATIONALE 2 Féminine, la Commission d'Organisation des Compétitions avec accord du Bureau Directeur proposera une formule de compétition qui précisera le nombre de descentes et d'accèsions dans chaque poule et niveau de jeu.

#### 16.3.12.6. Compétition N+1

Elle comprendra trente-six (36) clubs répartis en trois poules de douze (12).

- Les clubs relégués de PRÉNATIONALE.
- Les clubs de la Division EXCELLENCE autorisés à rejouer en EXCELLENCE.
- Les clubs des comités autorisés à jouer en division EXCELLENCE.

### 16.3.13. Finalités régionales adultes masculines & féminines

#### 16.3.13.1. Lieu

A l'issue des championnats régionaux Nouvelle-Aquitaine, la Commission d'Organisation des Compétitions définira un (ou plusieurs) lieu(x), neutre(s) (dans la mesure du possible), pour jouer les rencontres entre les premiers de chaque poule pour attribuer le titre régional dans chaque catégorie concernée. ~~Il en sera de même pour les barragistes à l'accèsion. Les barrages de relégations sont supprimés, les descentes s'effectuent en fonction du classement dans les poules et du nombre de points éventuellement pondérés conformément au règlement fédéral.~~

Dans un souci de déplacement, le lieu de compétition sera défini en fonction des distances à parcourir par chaque club suivant la disponibilité des salles et l'accord du club désigné pour recevoir.

Les clubs recevant ces différentes compétitions recevront une convention de partenariat à signer faisant état des impositions.

### 16.3.13.2. Formule de compétition

Les rencontres se joueront dans le respect des règlements fédéraux, l'équipe désignée comme recevant sera tirée au sort par la Commission d'Organisation des Compétitions après la dernière journée de championnat régional.

Pour les divisions PRÉNATIONALE Féminines & Masculines, les rencontres se joueront dans la mesure du possible sur terrain neutre  ~~dans l'ordre suivant :~~

- ~~-19h00 — barragistes accession~~
- ~~-21h00 — finale championnat régional~~

~~Si 1 qualifié à l'issue du barrage : les rencontres se joueront en ½ Finale + Finale. Un tirage au sort intégral sera effectué par la COC sous couvert du Bureau Directeur.~~

~~Si 2 ou 3 qualifiés : tournoi à 4 équipes sur une journée soit 6 rencontres. Un tirage au sort intégral sera effectué par la COC sous couvert du Bureau Directeur pour définir l'ordre des rencontres.~~

Pour les divisions EXCELLENCE Féminines & Masculines, les rencontres se joueront dans la mesure du possible sur terrain neutre sous forme de tournoi à 3 équipes comme indiqué dans le paragraphe 17.1.3.

Pour la division HONNEUR Masculine, les rencontres se joueront dans la mesure du possible sur terrain neutre en ½ Finale + Finale. Un tirage au sort intégral sera effectué par la COC sous couvert du Bureau Directeur.

~~La formule de tournoi pour ces rencontres, barrage à 4 pour la division régional honneur, sera la suivante :  
-Aucune modification horaire ne pourra être acceptée sur cette journée. Aucun report ne pourra être accepté.~~

~~Pour la division Honneur Régional les rencontres se joueront dans la mesure du possible sur terrain neutre (une salle par compétition) de la manière suivante :~~

- ~~-Place 1 à 4 : Tournoi à quatre équipes~~
- ~~-Barrage Accession : Tournoi à quatre équipes~~

~~Aucune modification horaire ne pourra être acceptée sur cette journée. Aucun report ne pourra être accepté.~~  
La COC avec la validation du bureau directeur de la ligue, pourra modifier cette organisation si nécessaire.

### 16.3.13.3. Date & Horaires

La date sera communiquée à l'ensemble des clubs dans le calendrier régional des compétitions envoyé en début de saison sportive. ~~L'horaire des rencontres sera communiqué par la COC. Aucune modification horaire ne pourra être acceptée sur cette journée. Aucun report ne pourra être accepté.~~

### 16.3.13.4. Forfait

En cas de forfait au cours de la phase finale d'une compétition ~~ou au cours des épreuves de barrage d'accession ou de maintien~~, le club fautif ~~selon les cas :~~ ne pourra accéder à la division supérieure

- ~~-ne pourra accéder à la division supérieure s'il doit accéder,~~
- ~~— ou sera rétrogradé en division inférieure~~

~~Forfait déclaré J-7 avant la date de qualification, le club fautif ne pourra pas se présenter à cette compétition l'année N+1.~~

### 16.3.13.5. Lieu de compétition

Les différentes ~~tournois de qualification rencontres des journées de finalités~~ seront obligatoirement organisées sur l'ensemble du territoire Nouvelle-Aquitaine.

La COC régionale sollicitera chaque année l'ensemble des comités départementaux après avoir validé la liste des équipes ~~accédant aux qualifications participant aux finalités~~ régionales en leur fournissant la liste des clubs retenus.

L'ensemble des comités départementaux proposera à partir de cette liste l'ordre des clubs pouvant recevoir un **tournoi qualificatif journée de finalités**. Cette liste permettra à la COC régionale de prioriser la réception des **tournois rencontres** sur l'ensemble du territoire Nouvelle-Aquitaine.

#### **16.3.13.6. Référent tribune - Création d'une section : lutte contre les violences**

Dans le cadre de la lutte contre toutes formes de violences, la COC et la Discipline ont décidé de mettre en place sur les championnats régionaux U17, U18 et les finalités régionales, UN REFERENT PUBLIC, pour les clubs convoqués en commission de discipline suite à des faits d'incivilités.

Le référent sera en appui du RSEC pour aider au maintien d'un climat bienveillant dans les tribunes et au respect de tous les acteurs du jeu.

Un protocole de mise en œuvre sera communiqué aux clubs concernés par la sanction disciplinaire.

Il sera demandé à chaque club de désigner un « référent tribune », personne licenciée au club qui sera garante de la bonne tenue des supporters de son club. Il sera l'interlocuteur privilégié du Responsable de Salle et de l'Espace de Compétitions en cas de débordements.



### 16.4.3. Annexe C – Calendrier général des compétitions

Calendrier FFHB non reçu à ce jour

## 16.4.4. Annexe D - Les différents cas d'accession :

### CHAMPIONNAT MASCULIN - 0 DESCENTE DE N3

<b>PNM</b>	<b>PRENATIONALE</b>				
	<b>A</b>	<b>B</b>			
	1	1	Accession N3		
	2	2	Barrage Accession		
	3	3			
	4	4			
	5	5			
	6	6			
	7	7			
	8	8			
	9	9			
	10	10			
11	11	Relégation			
12	12	Relégation			
<b>ERM</b>	<b>EXCELLENCE</b>				
	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>		
	1	1	1	Accession PN	
	2	2	2	Accession PN	
	3	3	3	Barrage Accession: 1	
	4	4	4		
	5	5	5		
	6	6	6		
	7	7	7		
	8	8	8		
	9	9	9		
	10	10	10		
11	11	11	Relégation		
12	12	12	Relégation		
<b>HRM</b>	<b>HONNEUR</b>				
	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D</b>	
	1	1	1	1	Accession EXC
	2	2	2	2	Accession EXC
	3	3	3	3	Barrage Accession: 1
	4	4	4	4	
	5	5	5	5	
	6	6	6	6	
	7	7	7	7	
	8	8	8	8	
	9	9	9	9	1 descente
10	10	10	10	Relégation	
11	11	11	11	Relégation	
<b>DEPART</b>	<b>12 Accessions - Départ.</b>				
	<p>50 équipes et plus dans le championnat départ. : 3 accessions            30 équipes et plus dans le championnat départ. : 2 accessions            1 à 29 équipes dans le championnat départ. : 1 accession</p>				

CHAMPIONNAT MASCULIN - 1 DESCENTE DE N3

24 MN3 -3 DN3 0 DEXC -4 MEXC 7 24 <b>PNM</b>	<b>PRENATIONALE</b>				
	<b>A</b>	<b>B</b>			
	1	1	Accession N3		
	2	2	Barrage Accession		
	3	3			
	4	4			
	5	5			
	6	6			
	7	7			
	8	8			
	9	9			
	10	10			
11	11	Relégation			
12	12	Relégation			
36 MPN -7 DPN 4 DHON -6 MHON 9 36 <b>ERM</b>	<b>EXCELLENCE</b>				
	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>		
	1	1	1	Accession PN	
	2	2	2	Accession PN	
	3	3	3		
	4	4	4		
	5	5	5		
	6	6	6		
	7	7	7		
	8	8	8		
	9	9	9		
	10	10	10		
11	11	11	Relégation		
12	12	12	Relégation		
44 MEXC -9 DEXC 6 DDEP -9 MDEP 12 44 <b>HRM</b>	<b>HONNEUR</b>				
	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D</b>	
	1	1	1	1	Accession EXC
	2	2	2	2	Accession EXC
	3	3	3	3	
	4	4	4	4	
	5	5	5	5	
	6	6	6	6	
	7	7	7	7	
	8	8	8	8	
	9	9	9	9	2 descentes
10	10	10	10	Relégation	
11	11	11	11	Relégation	
<b>DEPART</b>	<b>12 Accessions - Départ.</b>				
	50 équipes et plus dans le championnat départ. : 3 accessions 30 équipes et plus dans le championnat départ. : 2 accessions 1 à 29 équipes dans le championnat départ. : 1 accession				

## CHAMPIONNAT MASCULIN - 2 DESCENTES DE N3

24 MN3 -3 DN3 1 DEXC -4 MEXC 6 24 <b>PNM</b>	<b>PRENATIONALE</b>				
	<b>A</b>	<b>B</b>			
	1	1	Accession N3		
	2	2	Barrage Accession		
	3	3			
	4	4			
	5	5			
	6	6			
	7	7			
	8	8			
	9	9			
	10	10			
11	11	Relégation			
12	12	Relégation			
36 MPN -6 DPN 4 DHON -6 MHON 8 36 <b>ERM</b>	<b>EXCELLENCE</b>				
	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>		
	1	1	1	Accession PN	
	2	2	2	Barrage Accession: 2	
	3	3	3		
	4	4	4		
	5	5	5		
	6	6	6		
	7	7	7		
	8	8	8		
	9	9	9		
	10	10	10		
11	11	11	Relégation		
12	12	12	Relégation		
44 MEXC -8 DEXC 6 DDEP -10 MDEP 12 44 <b>HRM</b>	<b>HONNEUR</b>				
	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D</b>	
	1	1	1	1	Accession EXC
	2	2	2	2	Barrage Accession : 3
	3	3	3	3	
	4	4	4	4	
	5	5	5	5	
	6	6	6	6	
	7	7	7	7	
	8	8	8	8	
	9	9	9	9	3 descentes
	10	10	10	10	Relégation
11	11	11	11	Relégation	
<b>DEPART</b>	<b>12 Accessions - Départ.</b>				
	50 équipes et plus dans le championnat départ. : 3 accessions 30 équipes et plus dans le championnat départ. : 2 accessions 1 à 29 équipes dans le championnat départ. : 1 accession				

CHAMPIONNAT MASCULIN - 3 DESCENTES DE N3

24 MN3 -3 DN3 2 DEXC -4 MEXC 5 24 <b>PNM</b>	<b>PRENATIONALE</b>				
	<b>A</b>	<b>B</b>			
	1	1	Accession N3		
	2	2	Barrage Accession		
	3	3			
	4	4			
	5	5			
	6	6			
	7	7			
	8	8			
	9	9			
	10	10	1 descente		
11	11	Relégation			
12	12	Relégation			
36 MPN -5 DPN 4 DHON -6 MHON 7 36 <b>ERM</b>	<b>EXCELLENCE</b>				
	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>		
	1	1	1	Accession PN	
	2	2	2	Barrage Accession: 2	
	3	3	3		
	4	4	4		
	5	5	5		
	6	6	6		
	7	7	7		
	8	8	8		
	9	9	9		
	10	10	10		
11	11	11	Relégation		
12	12	12	Relégation		
44 MEXC -7 DEXC 6 DDEP -11 MDEP 12 44 <b>HRM</b>	<b>HONNEUR</b>				
	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D</b>	
	1	1	1	1	Accession EXC
	2	2	2	2	Barrage Accession : 2
	3	3	3	3	
	4	4	4	4	
	5	5	5	5	
	6	6	6	6	
	7	7	7	7	
	8	8	8	8	
	9	9	9	9	Relégation
	10	10	10	10	Relégation
11	11	11	11	Relégation	
<b>DEPART</b>	<b>12 Accessions - Départ.</b>				
	50 équipes et plus dans le championnat départ. : 3 accessions 30 équipes et plus dans le championnat départ. : 2 accessions 1 à 29 équipes dans le championnat départ. : 1 accession				

CHAMPIONNAT MASCULIN - 4 DESCENTES DE N3

24 MN3 -3 DN3 3 DEXC -5 MEXC 5 24	<b>PNM</b>	<b>PRENATIONALE</b>				
		<b>A</b>	<b>B</b>			
		1	1	Accession N3		
		2	2	Barrage Accession		
		3	3			
		4	4			
		5	5			
		6	6			
		7	7			
		8	8			
		9	9			
		10	10	1 descente		
11	11	Relégation				
12	12	Relégation				
36 MPN -5 DPN 5 DHON -6 MHON 6 36	<b>ERM</b>	<b>EXCELLENCE</b>				
		<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>		
		1	1	1	Accession PN	
		2	2	2	Barrage Accession: 1	
		3	3	3		
		4	4	4		
		5	5	5		
		6	6	6		
		7	7	7		
		8	8	8		
		9	9	9		
		10	10	10	1 descente	
11	11	11	Relégation			
12	12	12	Relégation			
44 MEXC -6 DEXC 6 DDEP -12 MDEP 12 44	<b>HRM</b>	<b>HONNEUR</b>				
		<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D</b>	
		1	1	1	1	Accession EXC
		2	2	2	2	Barrage accession : 2
		3	3	3	3	
		4	4	4	4	
		5	5	5	5	
		6	6	6	6	
		7	7	7	7	
		8	8	8	8	1 descente
		9	9	9	9	Relégation
10	10	10	10	Relégation		
11	11	11	11	Relégation		
<b>DEPART</b>	12 Accessions - Départ.					
	50 équipes et plus dans le championnat départ. : 3 accessions 30 équipes et plus dans le championnat départ. : 2 accessions 1 à 29 équipes dans le championnat départ. : 1 accession					

CHAMPIONNAT MASCULIN - 5 DESCENTES DE N3

24 MN3 -3 DN3 4 DEXC -5 MEXC 4 24 <b>PNM</b>	<b>PRENATIONALE</b>				
	<b>A</b>	<b>B</b>			
	1	1	Accession N3		
	2	2	Barrage Accession		
	3	3			
	4	4			
	5	5			
	6	6			
	7	7			
	8	8			
	9	9			
	10	10	Relégation		
11	11	Relégation			
12	12	Relégation			
36 MPN -4 DPN 5 DHON -7 MHON 6 36 <b>ERM</b>	<b>EXCELLENCE</b>				
	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>		
	1	1	1	Accession PN	
	2	2	2	Barrage accession: 1	
	3	3	3		
	4	4	4		
	5	5	5		
	6	6	6		
	7	7	7		
	8	8	8		
	9	9	9		
	10	10	10	2 descentes	
11	11	11	Relégation		
12	12	12	Relégation		
44 MEXC -6 DEXC 7 DDEP -13 MDEP 12 44 <b>HRM</b>	<b>HONNEUR</b>				
	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D</b>	
	1	1	1	1	Accession EXC
	2	2	2	2	Barrage accession : 2
	3	3	3	3	
	4	4	4	4	
	5	5	5	5	
	6	6	6	6	
	7	7	7	7	
	8	8	8	8	2 descentes
	9	9	9	9	Relégation
10	10	10	10	Relégation	
11	11	11	11	Relégation	
<b>DEPART</b>	<b>12 Accessions - Départ.</b>				
	50 équipes et plus dans le championnat départ. : 3 accessions 30 équipes et plus dans le championnat départ. : 2 accessions 1 à 29 équipes dans le championnat départ. : 1 accession				

CHAMPIONNAT MASCULIN - 6 DESCENTES DE N3

24 MN3 -3 DN3 5 DEXC -6 MEXC 4 24 <b>PNM</b>	<b>PRENATIONALE</b>				
	<b>A</b>	<b>B</b>			
	1	1		Accession N3	
	2	2		Barrage Accession	
	3	3			
	4	4			
	5	5			
	6	6			
	7	7			
	8	8			
	9	9			
	10	10		Relégation	
11	11		Relégation		
12	12		Relégation		
36 MPN -4 DPN 6 DHON -8 MHON 6 36 <b>ERM</b>	<b>EXCELLENCE</b>				
	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>		
	1	1	1	Accession PN	
	2	2	2		
	3	3	3		
	4	4	4		
	5	5	5		
	6	6	6		
	7	7	7		
	8	8	8		
	9	9	9		
	10	10	10	Relégation	
11	11	11	Relégation		
12	12	12	Relégation		
44 MEXC -6 DEXC 8 DDEP -14 MDEP 12 44 <b>HRM</b>	<b>HONNEUR</b>				
	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D</b>	
	1	1	1	1	Accession EXC
	2	2	2	2	Barrage accession : 2
	3	3	3	3	
	4	4	4	4	
	5	5	5	5	
	6	6	6	6	
	7	7	7	7	
	8	8	8	8	3 descentes
	9	9	9	9	Relégation
10	10	10	10	Relégation	
11	11	11	11	Relégation	
<b>DEPART</b>	<b>12 Accessions - Départ.</b>				
	50 équipes et plus dans le championnat départ. : 3 accessions 30 équipes et plus dans le championnat départ. : 2 accessions 1 à 29 équipes dans le championnat départ. : 1 accession				

CHAMPIONNAT FEMININ - 0 DESCENTE DE N2

<b>N3F</b>	<b>N3F</b>			
	1	Accession N2		
	2	Accession N2		
	3	Accession N2		
	4			
	5			
	6			
	7			
	8			
	9			
	10			
	11			
	12			
	13			
	14			
	15	Relégation		
16	Relégation			
<b>PNF</b>	<b>PRENATIONALE</b>			
	<b>A</b>	<b>B</b>		
	1	1	Accession	
	2	2	Accession	
	3	3	Barrage Accession	
	4	4		
	5	5		
	6	6		
	7	7		
	8	8		
	9	9		
	10	10		
11	11	Relégation		
12	12	Relégation		
<b>ERF</b>	<b>EXCELLENCE</b>			
	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	
	1	1	1	Accession
	2	2	2	Accession
	3	3	3	Barrage Accession: 1
	4	4	4	
	5	5	5	
	6	6	6	
	7	7	7	
	8	8	8	
	9	9	9	
	10	10	10	1 descente
11	11	11	Relégation	
12	12	12	Relégation	
<b>DEPART</b>	<b>10 Accessions - Départ.</b>			
	2 x 33 1 x 64 2 x 24-40-47 4 x 16-17-86-79 1 x 19-23-87			



CHAMPIONNAT FEMININ - 2 DESCENTES DE N2

			<b>N3F</b>			
	16					
MN2	-3		1			Accession N2
DN2	1		2			Accession N2
MPNF	4		3			Accession N2
DPNF	-2		4			
	16		5			
			6			
			7			
			8			
			9			
			10			
			11			
			12			
			13			
			14			
			15			Relégation
			16			Relégation
			<b>PRENATIONALE</b>			
			A	B		
	24		1	1		Accession
MN3	-4		2	2		Barrage Accession
DN3	2		3	3		
MEXC	6		4	4		
DEXC	-4		5	5		
	24		6	6		
			7	7		
			8	8		
			9	9		
			10	10		1 descente
			11	11		Relégation
			12	12		Relégation
			<b>EXCELLENCE</b>			
			A	B	C	
	36		1	1	1	Accession
MEXC	-6		2	2	2	Accession
DEXC	4		3	3	3	
MDEP	10		4	4	4	
DDEP	-8		5	5	5	
	36		6	6	6	
			7	7	7	
			8	8	8	
			9	9	9	
			10	10	10	Relégation
			11	11	11	Relégation
			12	12	12	Relégation
			<b>10 Accessions - Départ.</b>			
			2 x 33			
			1 x 64			
			2 x 24-40-47			
			4 x 16-17-86-79			
			1 x 19-23-87			





## CHAMPIONNAT FEMININ - 5 DESCENTES DE N2

			<b>N3F</b>			
	16					
MN2	-3		1			Accession N2
DN2	4		2			Accession N2
MPNF	3		3			Accession N2
DPNF	-4		4			
	16		5			
			6			
			7			
			8			
			9			
			10			
			11			
			12			
			13			Relégation
			14			Relégation
			15			Relégation
			16			Relégation
			<b>PRENATIONALE</b>			
			<b>A</b>	<b>B</b>		
	24		1	1		Accession
MN3	-3		2	2		
DN3	4		3	3		
MEXC	5		4	4		
DEXC	-6		5	5		
	24		6	6		
			7	7		
			8	8		
			9	9		
			10	10		Relégation
			11	11		Relégation
			12	12		Relégation
			<b>EXCELLENCE</b>			
			<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	
	36		1	1	1	Accession
MEXC	-5		2	2	2	Barrage Access: 1
DEXC	6		3	3	3	
MDEP	10		4	4	4	
DDEP	-11		5	5	5	
	36		6	6	6	
			7	7	7	
			8	8	8	
			9	9	9	Relégation
			10	10	10	Relégation
			11	11	11	Relégation
			12	12	12	Relégation
			<b>10 Accessions - Départ.</b>			
			2 x 33			
			1 x 64			
			2 x 24-40-47			
			4 x 16-17-86-79			
			1 x 19-23-87			



## 16.4.5. Annexe E – Grilles d'évaluation -18 ans masculins :

GRILLE D'ÉVALUATION MASCULIN LIGUE NOUVELLE AQUITAINE DE HANDBALL																			
Niveaux	Saisons	NIVEAU DE JEU EN - 18 ANS				NIVEAU DE JEU EN - 15 ANS		SELECTIONS / POLE			STRUCTURATION		TECHNIQUE		ARBITRAGE	MALUS			
		Championnat et Challenge U18 National	Championnat Régional Niveau Excellence	Championnat Régional Niveau Honneur	Championnat Départemental	Championnat Départemental Niveau (A)	Bonus Finalités Régionales - 15 Ans	Inter-Ligues (B)(C)	Stages nationaux (B) (C) SN1 - SN2	Sélection Nationale (B) (C) France Jeunes	Joueur en pôle espoirs (B)(C)	Officiel de table labellisé présent sur FdME catégorie U18 Mas	Equipe Jeunes (U13 - U15) même Sexe dont une équipe en U15 (D)	Officiel Responsable Manager U18 Equipe (E)	Officiel Responsable Manager U15 Equipe (E)	Ecole d'Arbitrage	Forfait isolé (F) Equipe U15 - U18 mas (équipe première)	Forfait Général (F) Equipe U15 - U18 mas (équipe première)	Officiel de table présent sur FdME catégorie U18 Mas
		8 points	6 points	4 points	1 point	1 point	2 points	1 point / joueur	8 points / joueur	12 points / joueur	6 points / joueur	1 point par certifié	Soce = 2 points Si 2 équipes en plus : 4 points	EF : 8 points EIR Certifié : 6 points ER Certifié : 4 points AD Certifié : 1 point	EF : 8 points EIR Certifié : 6 points ER Certifié : 4 points AD Certifié : 1 point	5 points	-10 points / forfait	-30 points	Malus -2 points si dépassement de 4 absences
NATIONAL U18 France (si projet U17 non validé)	SAISON en cours																		
	SAISON N-1																		
U18 Région (si projet U17 non validé)	SAISON N-1																		
	SAISON N-2																		
U17 ELITES (TQ Saison N)	SAISON N-1																		
	SAISON N-2																		
U17 BASSINS (TQ Saison N)	SAISON N-1																		
	SAISON N-2																		
BASSINS Equipes Réserves (points divisés par 2)	SAISON N-1																		
	SAISON N-2																		

### Légende

(A) Equipes concernées pour le 33 les 12 premières équipes, pour le 64 les 6 premières équipes, pour le 17, 86, 16, 79 les 5 premiers du championnat quadri-départemental, pour le 24, 40, 47 les 3 premiers du Championnat Tri-Départemental, pour le 87, 19 et 23

(B) Points attribués par joueur pour participation à la compétition inter ligues sur FdME, retenu pour un stage national (SN1 ou/et SN2), une sélection France Jeunes, pensionnaire du pôle espoirs.

(C) Un joueur ne peut être comptabilisé qu'une seule fois (une seule rubrique).

(D) Dans la condition ou les équipes n'ont pas déclaré de forfait général en cours de saison

(E) Manager présent sur au moins 75 % des FdME des matchs joués de l'équipe concernée en tant qu'officiel responsable. EF = Entraîneur Fédéral Toute Mention - EIR = Entraîneur Inter Régional Toute Mention - ER = Entraîneur Régional - AD = Animateur Départemental

(F) Forfaits des catégories - 15 Ans et - 18 Ans (sur l'équipe 1 de la catégorie)

## 16.4.6. Annexe F – Grilles d'évaluation -18 ans féminines :

	NIVEAU DE JEU EN - 18 ANS					NIVEAU DE JEU EN - 15 ANS		SELECTIONS / POLE		STRUCTURATION	TECHNIQUE		ARBITRAGE	MALUS		
	Championnat et Challenge U18-U17 National	Championnat Régional Elite	Championnat Régional Bassin Excellence	Championnat Régional Bassin Honneur	Championnat Excellence Dépt. (1)	Championnat Excellence Dépt. (3)	Bonus Finalités Régionales - 15 Ans	Inter-Ligues (6)(7)	joueuse(s) en pôle accession (6)(7)	Equipe Jeunes Même Sexe si U13 U15 dont une de U15 (4)	Manager Equipe U18-U17 (5)	Manager Equipe U15 (5)	Ecole d'Arbitrage	Forfait isolé (8)	Forfait Général (8)	Officiel de Table - de Manquement (+ de 4 absences)
TQ National	8 points	6 points	4 points	1 point	1 point	1 point	2 points	4 points / joueuse	4 points / joueuse	Si 2 équipes en plus : 4 points	EF : 8 points EIR Certifié : 6 points ER Certifié : 4 points AD Certifié : 1 point	EF : 8 points EIR Certifié : 6 points ER Certifié : 4 points AD Certifié : 1 point	5 points	-10 points / forfait	-30 points	-2 points
TQ Elite TQ Bassin	8 points	6 points	4 points	2 points	1 point	1 point	2 points	4 points / joueuse	2 points / joueuse	Si 2 équipes en plus : 4 points	EF : 8 points EIR Certifié : 6 points ER Certifié : 5 points AD Certifié : 2 points	EF : 8 points EIR Certifié : 6 points ER Certifié : 5 points AD Certifié : 2 points	5 points	-8 points / forfait	-24 points	-2 points
TQ Elite & Bassin Equipe Réserve	x	3 points	2 points	2 points	1 point	x	x	x	x	Si 2 équipes en plus : 4 points	- Manager de l'équipe Réserve - EF : 8 points EIR Certifié : 6 points ER Certifié : 5 points AD Certifié : 2 points	EF : 8 points EIR Certifié : 6 points ER Certifié : 5 points AD Certifié : 2 points	5 points	-8 points / forfait	-24 points	-2 points
SAISON EN COURS																
SAISON N-1																

### Légende

(1) - Equipes concernées pour le 33 les 12 premières équipes, pour le 64 les 6 premières équipes pour le 24, 40, 47 les 2 premiers du Championnat Tri-Départemental, pour le 17, 19, 23, 86, 87, 16, 79 le premier du meilleur niveau de pratique départementale - 18 Ans.

(2) - Une seule équipe par département soit l'équipe la mieux classée au niveau départemental pour chaque comité

(3) - Equipes concernées pour le 33 les 12 premières équipes, pour le 64 les 6 premières équipes, pour le 17, 86, 87, 16, 79 les deux premiers du niveau de pratique départementale - 15 Ans le plus élevé, pour le 24, 40, 47 les 3 premiers du Championnat Tri-Départemental, pour le 19 et 23 le premier du Championnat Départemental - 15 Ans le plus élevé

(4) - Dans la condition ou les équipes n'ont pas déclaré de forfait général en cours de saison

(5) - Manager présent sur au moins 75 % des FdME des matchs joués de l'équipe concernée en tant qu'officiel. EF = Entraîneur Fédéral Toute Mention - EIR = Entraîneur Inter Régional Toute Mention - ER = Entraîneur Régional - AD = Animateur Départemental (ou équivalence ITFE). L'ensemble des managers doivent être certifiés pour pouvoir être comptabilisés (si Manager en cours de formation, donc non certifié, minoration de 50% des points de la rubrique)

(6) - Points attribués par joueuse pour participation aux inter ligues sur FdME. Points attribués par joueuse pensionnaire du pôle accession.

(7) - Une joueuse comptabilisée dans la rubrique Inter Ligues ne peut être comptabilisée dans l'autre rubrique.

(8) - Forfaits des catégories - 15 Ans et - 18 Ans (sur l'équipe 1 de la catégorie)

\*Cas Particulier - Equipes Réserves

## 16.4.7. Annexe G – cas Accession / Maintien -18 ans féminines :

### PRATIQUE U18F-U17F - CAS 12 AYANTS DROITS FFHB NAHB - FIN SAISON 2022 / 2023

Les tableaux ci-dessous présentent les "accessions et maintiens" des clubs à l'issue de la saison 2022 / 2023

#### INFORMATION IMPORTANTE

Attention le nombre d'ayants-droits pour la saison 2023 / 2024 ne seront connu qu'à l'issu de la saison 2022 / 2023  
La présentation ci-dessous se base donc sur 12 ayants-droits

#### CHAMPIONNAT DE FRANCE U17F - NATIONAL

1	x	Maintien	U17F Championnat National - 2022/2023	Si accord club
2	x	Maintien	U17F Championnat National - 2022/2023	Si accord club
3	x	Maintien	U17F Championnat National - 2022/2023	Si accord club
4	x	Maintien	U17F Championnat National - 2022/2023	Si accord club
5	x	Maintien	U17F Championnat National - 2022/2023	Si accord club
6	x	Maintien	U17F Championnat National - 2022/2023	Si accord club
7	x	Maintien	U17F Championnat National - 2022/2023	Si accord club
8	x	Maintien	U17F Championnat National - 2022/2023	Si accord club
9	x	Maintien	U17F Championnat National - 2022/2023	Si accord club
10	x	TQ U17F Nat.	Qualification en TQ	x
11	x	TQ U17F Nat.	Qualification en TQ	x
12	x	TQ U17F Nat.	Qualification en TQ	x

**Maintien des équipes en  
Championnat de France U17F -  
2022 / 2023**

**Dossier  
Etabli ETR / COC**

#### Qui peut s'engager ?

Clubs Championnat libérant sa place  
Clubs U17F Challenge National  
Clubs U18F Elite  
Clubs U18F Excellence Bassin  
Clubs Finalités Régionales U15F

#### TQ U17F NATIONAL - JUIN 2023

Si 1 à 2 places : tournoi à 6 équipes retenues sur dossier ETR  
Si 3 à 4 places : tournoi à 8 équipes sur dossier ETR  
Si 5 à 6 places : tournoi à 10 équipes sur dossier ETR

#### DIVISION U18F ELITE (10 à 12 équipes)

Compétition annuelle en rencontre aller / retour

#### U18F - REGIONAL ELITE

1	TQ U17F Nat.	Equipes éliminées TQ U17F Nat.	Si accord club
2	TQ U17F Nat.	Equipes éliminées TQ U17F Nat.	Si accord club
3	TQ U17F Nat.	Equipes éliminées TQ U17F Nat.	Si accord club
4	TQ U17F Nat.	Equipes éliminées TQ U17F Nat.	Si accord club
5	TQ U17F Nat.	Equipes éliminées TQ U17F Nat.	Si accord club
6	Maintien	U18F Régional Elite 2022/2023	Si accord club
7	Maintien	U18F Régional Elite 2022/2023	Si accord club
8	Accession	Champion U18F Exc. Bassin - 2023	Si accord club
9	Accession	Vice-Champion U18F Exc. Bassin - 2023	Si accord club
10	TQ U18F Elite	Qualification en TQ	x
11	TQ U18F Elite	Qualification en TQ	x
12	TQ U18F Elite	Qualification en TQ	x

**Clubs Éliminés du  
TQ National  
Juin 2023**

**Maintien des équipes classées  
1, 2 en U18F Elite**

**Accession Bassin**

**Dossier  
Etabli ETR / COC**

#### Qui peut s'engager ?

Clubs Championnat libérant sa place  
Clubs U17F Challenge National  
Clubs U18F Elite  
Clubs U18F Excellence Bassin  
Clubs U18F Honneur Bassin  
Clubs Finalités Régionales U15F

#### TQ U18F ELITE - JUIN 2023

Si 1 à 2 places : tournoi à 6 équipes retenues sur dossier ETR  
Si 3 à 4 places : tournoi à 8 équipes sur dossier ETR  
Si 5 à 6 places : tournoi à 10 équipes sur dossier ETR

## DIVISION REGIONALE - 4 POULES 6 EQUIPES

Compétition en deux phases : brassage puis excellence / honneur  
Finalités pour classement de 1 à 24 en match aller / retour

### U18F - REGIONAL BASSIN

Excellence Poule A - Poule B				
1	TQ U18F Elite	Equipes éliminées TQ U18F Elite	Si accord club	<b>Clubs Éliminés du TQ Elite Juin 2023</b>
2	TQ U18F Elite	Equipes éliminées TQ U18F Elite	Si accord club	
3	TQ U18F Elite	Equipes éliminées TQ U18F Elite	Si accord club	
4	TQ U18F Elite	Equipes éliminées TQ U18F Elite	Si accord club	
5	Maintien	U18F Excellence Bassin - 2022/2023	Si accord club	<b>Maintien des équipes classées 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 du U18F Régional Bassin Excellence</b>
6	Maintien	U18F Excellence Bassin - 2022/2023	Si accord club	
7	Maintien	U18F Excellence Bassin - 2022/2023	Si accord club	
8	Maintien	U18F Excellence Bassin - 2022/2023	Si accord club	
9	Maintien	U18F Excellence Bassin - 2022/2023	Si accord club	
10	Maintien	U18F Excellence Bassin - 2022/2023	Si accord club	
11	Maintien	U18F Excellence Bassin - 2022/2023	Si accord club	
12	Maintien	U18F Excellence Bassin - 2022/2023	Si accord club	
Honneur Poule A - Poule B				
13	Maintien	U18F Honneur Bassin - 2022/2023	Si accord club	<b>Maintien des équipes classées 1, 2 du U18F Régional Bassin Honneur</b>
14	Maintien	U18F Honneur Bassin - 2022/2023	Si accord club	
15	TQ U18F Rég.	Qualification en TQ	x	<b>Dossier Etabli ETR / COC</b>
16	TQ U18F Rég.	Qualification en TQ	x	
17	TQ U18F Rég.	Qualification en TQ	x	
18	TQ U18F Rég.	Qualification en TQ	x	
19	TQ U18F Rég.	Qualification en TQ	x	
20	TQ U18F Rég.	Qualification en TQ	x	
21	TQ U18F Rég.	Qualification en TQ	x	
22	TQ U18F Rég.	Qualification en TQ	x	
23	TQ U18F Rég.	Qualification en TQ	x	
24	TQ U18F Rég.	Qualification en TQ	x	

### TQ U18F REGIONAL - SEPTEMBRE 2023

Si 9 à 10 places : tournoi à 15 équipes retenues sur dossier ETR  
Si 11 à 12 places : tournoi à 18 équipes sur dossier ETR  
Si 13 à 14 places : tournoi à 20 équipes sur dossier ETR

**Qui peut s'engager ?**  
Tous les clubs  
Classement Dossier ETR

## 16.4.8. Annexe H – Formule U17 masculins :

Championnat France U18 Mas				
Les 8 équipes se maintiennent en fin de saison 2022/2023 = 8 clubs				
10	+ 1 équipe ayant droit = Vainqueur du championnat Elite 2022/2023 + 1 équipe ayant droit si LNA effectif dans les 3 ligues = 2ème championnat Elite 2022/2023			
U17 Mas ELITE				
12	1	3ème Poule Elite		
	2	4ème Poule Elite		
	3	5ème Poule Elite		
	4	6ème Poule Elite	Classement U17 mas Poule Elite Saison 2022/2023	
	5	7ème Poule Elite		
	6	8ème Poule Elite		
	7	9ème Poule Elite		
	8	10ème Poule Elite		
	9	11ème Poule Elite		
	10	1er TQ Elite U17		TQ Elite U17 sur dossier pour 8 équipes TQ début septembre 2023
	11	2ème TQ Elite U17		
	12	3ème TQ Elite U17		
Formule Championnat Elite :		Championnat aller / retour 22 matchs (Démarrer après TQ - assez tôt)		
U17 Mas BASSIN				
24	1	4ème TQ Elite U17		Classement TQ Elite U17 Non qualifiées Sept 2023 (Les non qualifiés)
	2	5ème TQ Elite U17		
	3	6ème TQ Elite U17		
	4	7ème TQ Elite U17		
	5	8ème TQ Elite U17		
	6	12ème Poule Elite	Classement Poule Elite saison 2022/2023	
	7	1er Niveau Bassin Poule Haute Excellence	Classement U17mas Niveau Bassin poule Haute (Excellence) Saison 2022/2023	
	8	2ème Niveau Bassin Poule Haute Excellence		
	9	3ème Niveau Bassin Poule Haute Excellence		
	10	4ème Niveau Bassin Poule Haute Excellence		
	11	1er Niveau Bassin Poule basse Honneur	Classement U17mas Niveau Bassin Poule Basse (Honneur) Saison 2022/2023	
	12	2ème Niveau Honneur Honneur		
	13			
	14			
	15			
	16			
	17		TQ Bassins ouvert pour 18 équipes Sélection sur dossier	
	18	12 Places		
	19	TQ Bassins	A voir pour 6 tournois de 3 équipes Les 2 premiers qualifiés = 2x6= 12 équipes	
	20			
	21		Joue en Septembre 2023	
	22			
	23			
	24			
Formule Championnat Bassins :		4 poules de 6 équipes Phase 1 = Championnat aller / retour = 10 journées Phase 2 = Niveaux (2 poules Hautes - 2 poules Basses) = 10 journées Finales		

1 descente U18 France en fin de saison 2022/2023			
7 clubs (8-1) se maintiennent en fin de saison 2022/2023			
9	+ 1 équipe ayant droit = Vainqueur du championnat Elite 2022/2023 + 1 équipe ayant droit si LNA effectif dans les 3 ligues = 2ème championnat Elite 2022/2023		
U17 Mas ELITE			
12	1	Descente 1 U18 France	Descente U18 France saison 2022/2023
	2	3ème Poule Elite	Classement U17 mas Poule Elite Saison 2022/2023
	3	4ème Poule Elite	
	4	5ème Poule Elite	
	5	6ème Poule Elite	
	6	7ème Poule Elite	
	7	8ème Poule Elite	
	8	9ème Poule Elite	
	9	10ème Poule Elite	
	10	11ème Poule Elite	
	11	1er TQ Elite U17	
	12	2ème TQ Elite U17	TQ début septembre 2023
Formule Championnat Elite :		Championnat aller / retour 22 matchs (Démarrer après TQ - assez tôt)	
U17 Mas BASSIN			
24	1	3ème TQ Elite U17	Classement TQ Elite U17
	2	4ème TQ Elite U17	Non qualifiées Sept 2023
	3	5ème TQ Elite U17	(Les non qualifiés)
	4	6ème TQ Elite U17	
	5	12ème Poule Elite	Poule Elite saison 2022/2023
	6	1er Niveau Bassin Poule Haute Excellence	Classement U17mas Niveau Bassin poule Haute (Excellence) Saison 2022/2023
	7	2ème Niveau Bassin Poule Haute Excellence	
	8	3ème Niveau Bassin Poule Haute Excellence	
	9	4ème Niveau Bassin Poule Haute Excellence	
	10	5ème Niveau Bassin Poule Haute Excellence	
	11	1er Niveau Bassin Poule basse Honneur	Classement U17mas Niveau Bassin Poule Basse (Honneur)
	12	2ème Niveau Bassin Poule Basse Honneur	Saison 2022/2023
	13		
	14		
	15		
	16		
	17		<b>TQ Bassins ouvert pour 18 équipes</b>
	18	12	<b>Sélection sur dossier</b>
	19	Places	<b>A voir pour 6 tournois de 3 équipes</b>
	20	TQ Bassins	<b>Les 2 premiers qualifiés = 2x6= 12 équipes</b>
	21		<b>Joue en Septembre 2023</b>
	22		
	23		
	24		
Formule Championnat Bassins :		4 poules de 6 équipes Phase 1 = Championnat aller / retour = 10 journées Phase 2 = Niveaux (2 poules Hautes - 2 poules Basses) = 10 journées Finales	

<b>2 descentes U18 France en fin de saison 2022/2023</b>					
<b>6 clubs (8-2) se maintiennent en fin de saison 2022/2023</b>					
<b>8</b>	<b>+ 1 équipe ayant droit = Vainqueur du championnat Elite 2022/2023</b> <b>+ 1 équipe ayant droit si LNA effectif dans les 3 ligues = 2ème championnat Elite 2022/2023</b>				
<b>U17 Mas ELITE</b>					
<b>12</b>	1	Descente 1 U18 France	Descente U18 France saison 2022/2023		
	2	Descente 2 U18 France	Descente U18 France saison 2022/2023		
	3	Classement U17 mas Poule Elite Saison 2022/2023			
	4				
	5				
	6				
	7				
	8				
	9				
	10				
	11			1er TQ Elite	TQ Elite U17 sur dossier pour 6 équipes
	12			2ème TQ Elite	TQ début septembre 2023
Formule Championnat Elite :		Championnat aller / retour 22 matchs (Démarrer après TQ - assez tôt)			
<b>U17 Mas BASSIN</b>					
<b>24</b>	1	3ème TQ Elite	Classement TQ Elite Sept 2023 (Les non qualifiés)		
	2	4ème TQ Elite			
	3	5ème TQ Elite			
	4	6ème TQ Elite			
	5	Poule Elite saison 2022/2023			
	6				
	7	1er Niveau Bassin Poule Haute Excellence	Classement U17mas Niveau Bassin poule Haute (Excellence) Saison 2022/2023		
	8	2ème Niveau Bassin Poule Haute Excellence			
	9	3ème Niveau Bassin Poule Haute Excellence			
	10	4ème Niveau Bassin Poule Haute Excellence			
	11	1er Niveau Bassin Poule basse Honneur	Classement U17mas Niveau Bassin Poule Basse (Honneur) Saison 2022/2023		
	12	2ème Niveau Bassin Poule Basse Honneur			
13	<p style="color: red; text-align: center;"><b>TQ Bassins ouvert pour 18 équipes</b> <b>Sélection sur dossier</b></p> <p style="color: red; text-align: center;"><b>A voir pour 6 tournois de 3 équipes</b> <b>Les 2 premiers qualifiés = 2x6= 12 équipes</b></p> <p style="color: red; text-align: center;"><b>Joue en Septembre 2023</b></p>				
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					
Formule Championnat Bassins :		4 poules de 6 équipes Phase 1 = Championnat aller / retour = 10 journées Phase 2 = Niveaux (2 poules Hautes - 2 poules Basses) = 10 journées Finales			

**3 descentes U18 France en fin de saison 2022/2023**

**5 clubs (8-3) se maintiennent en fin de saison 2022/2023**

7

**+ 1 équipe ayant droit = Vainqueur du championnat Elite 2022/2023**  
**+ 1 équipe ayant droit si LNA effectif dans les 3 ligués = 2ème championnat Elite 2022/2023**

**U17 Mas ELITE**

12

1	Descente 1 U18 France	Descente U18 France saison 2022/2023
2	Descente 2 U18 France	Descente U18 France saison 2022/2023
3	Descente 3 U18 France	Descente U18 France saison 2022/2023
4	3ème Poule Elite	Classement U17 mas Poule Elite Saison 2022/2023
5	4ème Poule Elite	
6	5ème Poule Elite	
7	6ème Poule Elite	
8	7ème Poule Elite	
9	8ème Poule Elite	
10	9ème Poule Elite	
11	1er TQ Elite	TQ Elite U17 sur dossier pour 6 équipes
12	2ème TQ Elite	TQ début septembre 2023
Formule Championnat Elite :		Championnat aller / retour 22 matchs (Démarrer après TQ - assez tôt)

**U17 Mas BASSIN**

24

1	3ème TQ Elite	Classement TQ Elite Sept 2023 (Les non qualifiés)
2	4ème TQ Elite	
3	5ème TQ Elite	
4	6ème TQ Elite	
5	10ème Poule Elite	Poule Elite saison 2022/2023
6	11ème Poule Elite	
7	12ème Poule Elite	
8	1er Niveau Bassin Poule Haute Excellence	Classement U17mas Niveau Bassin poule Haute (Excellence) Saison 2022/2023
9	2ème Niveau Bassin Poule Haute Excellence	
10	3ème Niveau Bassin Poule Haute Excellence	
11	1er Niveau Bassin Poule basse Honneur	Classement U17mas Niveau Bassin Poule Basse (Honneur) Saison 2022/2023
12	2ème Niveau Bassin Poule Basse Honneur	
13		<p><b>TQ Bassins ouvert pour 18 équipes</b> <b>Sélection sur dossier</b></p> <p><b>A voir pour 6 tournois de 3 équipes</b> <b>Les 2 premiers qualifiés = 2x6= 12 équipes</b></p> <p><b>Joue en Septembre 2023</b></p>
14		
15		
16		
17		
18	12	
19	Places	
20	TQ Bassins	
21		
22		
23		
24		
Formule Championnat Bassins :		4 poules de 6 équipes Phase 1 = Championnat aller / retour = 10 journées Phase 2 = Niveaux (2 poules Hautes - 2 poules Basses) = 10 journées Finales

<b>4 descentes U18 France en fin de saison 2022/2023</b>		
<b>4 clubs (8-4) se maintiennent en fin de saison 2022/2023</b>		
<b>6</b>	<b>+ 1 équipe ayant droit = Vainqueur du championnat Elite 2022/2023</b> <b>+ 1 équipe ayant droit si LNA effectif dans les 3 ligues = match de barrage A/R entre 2ème championnat Elite 2022/2023 et mieux classé U18 France équipe qui descend</b>	
<b>U17 Mas ELITE</b>		
1	Perdant barrage	Match de barrage perdant (juin) entre 2ème U17 Elite et U18 France mieux classé
2	Descente 2 U18 France	Descente U18 France saison 2022/2023
3	Descente 3 U18 France	Descente U18 France saison 2022/2023
4	Descente 4 U18 France	Descente U18 France saison 2022/2023
<b>12</b>	3ème Poule Elite	
	4ème Poule Elite	
	5ème Poule Elite	
	6ème Poule Elite	
	7ème Poule Elite	
	8ème Poule Elite	
	Classement U17 mas Poule Elite Saison 2022/2023	
	8ème Poule Elite	
11	1er TQ Elite	TQ Elite U17 sur dossier pour 6 équipes
12	2ème TQ Elite	TQ début septembre 2023
Formule Championnat Elite :		Championnat aller / retour 22 matchs (Démarrer après TQ - assez tôt)
<b>U17 Mas BASSIN</b>		
1	3ème TQ Elite	Classement TQ Elite Sept 2023 (Les non qualifiés)
2	4ème TQ Elite	
3	5ème TQ Elite	
4	6ème TQ Elite	
<b>12</b>	9ème Poule Elite	
	10ème Poule Elite	
	11ème Poule Elite	
	12ème Poule Elite	
9	1er Niveau Bassin Poule Haute Excellence	Classement U17mas Niveau Bassin poule Haute (Excellence) Saison 2022/2023
10	2ème Niveau Bassin Poule Haute Excellence	
11	3ème Niveau Bassin Poule Haute Excellence	
<b>24</b>	1er Niveau Bassin Poule Basse Honneur	Classement U17mas Niveau Bassin Poule Basse (Honneur) Saison 2022/2023
13	<p style="color: red; text-align: center;"><b>TQ Bassins ouvert pour 18 équipes</b> <b>Sélection sur dossier</b></p> <p style="color: red; text-align: center;"><b>A voir pour 6 tournois de 3 équipes</b> <b>Les 2 premiers qualifiés = 2x6= 12 équipes</b></p> <p style="color: red; text-align: center;"><b>Joue en Septembre 2023</b></p>	
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		
21		
22		
23		
24		
Formule Championnat Bassins :		4 poules de 6 équipes Phase 1 = Championnat aller / retour = 10 journées Phase 2 = Niveaux (2 poules Hautes - 2 poules Basses) = 10 journées Finales

5 descentes U18 France en fin de saison 2022/2023			
3 clubs (8-5) se maintiennent en fin de saison 2022/2023			
5	+ 1 équipe ayant droit = Vainqueur du championnat Elite 2022/2023 + 1 équipe ayant droit si LNA effectif dans les 3 ligues = <b>match de barrage A/R entre 2ème championnat Elite 2022/2023 et mieux classé U18 France équipe qui descend</b>		
<b>U17 Mas ELITE</b>			
1	Perdant barrage	Match de barrage perdant (juin) entre 2ème U17 Elite et U18 France mieux classé	
2	Descente 2 U18 France	Descente U18 France saison 2022/2023	
3	Descente 3 U18 France	Descente U18 France saison 2022/2023	
4	Descente 4 U18 France	Descente U18 France saison 2022/2023	
5	Descente 5 U18 France	Descente U18 France saison 2022/2023	
12	6	3ème Poule Elite	
	7	4ème Poule Elite	
	8	5ème Poule Elite	
	9	6ème Poule Elite	
	10	7ème Poule Elite	
	11	1er TQ Elite	
	12	2ème TQ Elite	
	Formule Championnat Elite :	Championnat aller / retour 22 matchs (Démarrer après TQ - assez tôt)	
<b>U17 Mas BASSIN</b>			
1	3ème TQ Elite	Classement TQ Elite Sept 2023 (Les non qualifiés)	
2	4ème TQ Elite		
3	5ème TQ Elite		
4	6ème TQ Elite		
5	8ème Poule Elite	Poule Elite saison 2022/2023	
6	9ème Poule Elite		
7	10ème Poule Elite		
8	11ème Poule Elite		
9	1er Niveau Bassin Poule Haute Excellence	Classement U17mas Niveau Bassin poule Haute (Excellence) Saison 2022/2023	
10	2ème Niveau Bassin Poule Haute Excellence		
11	3ème Niveau Bassin Poule Haute Excellence		
24	12	1er Niveau Bassin Poule basse Honneur	Classement U17mas Niveau Bassin Poule Basse (Honneur) Saison 2022/2023
	13		
	14		
	15		
	16		
	17		<b>TQ Bassins ouvert pour 18 équipes Sélection sur dossier</b>
	18	12	
	19	Places TQ Bassins	<b>A voir pour 6 tournois de 3 équipes Les 2 premiers qualifiés = 2x6= 12 équipes</b>
	20		
	21		<b>Joue en Septembre 2023</b>
	22		
	23		
	24		
	Formule Championnat Bassins :	4 poules de 6 équipes Phase 1 = Championnat aller / retour = 10 journées Phase 2 = Niveaux (2 poules Hautes - 2 poules Basses) = 10 journées Finales	

**6 descentes U18 France en fin de saison 2022/2023**

**2 clubs (8-6) se maintiennent en fin de saison 2022/2023**

4

**+ 1 équipe ayant droit = Vainqueur du championnat Elite 2022/2023**  
**+ 1 équipe ayant droit si LNA effectif dans les 3 ligues = match de barrage A/R entre**  
**2ème championnat Elite 2022/2023 et mieux classé U18 France équipe qui descend**

**U17 Mas ELITE**

1	Perdant barrage	Match de barrage perdant (juin) entre 2ème U17 Elite et U18 France mieux classé
2	Descente 2 U18 France	Descente U18 France saison 2022/2023
3	Descente 3 U18 France	Descente U18 France saison 2022/2023
4	Descente 4 U18 France	Descente U18 France saison 2022/2023
5	Descente 5 U18 France	Descente U18 France saison 2022/2023
6	Descente 6 U18 France	Descente U18 France saison 2022/2023
12	7	3ème Poule Elite
8	4ème Poule Elite	Classement U17 mas
9	5ème Poule Elite	Poule Elite
10	6ème Poule Elite	Saison 2022/2023
11	1er TQ Elite	TQ Elite U17 sur dossier
12	2ème TQ Elite	pour 6 équipes
		TQ début septembre 2023
	Formule	Championnat aller / retour
	Championnat Elite :	22 matchs
		(Démarrer après TQ - assez tôt)

**U17 Mas BASSIN**

1	3ème TQ Elite	Classement TQ Elite Sept 2023 (Les non qualifiés)
2	4ème TQ Elite	
3	5ème TQ Elite	
4	6ème TQ Elite	
5	7ème Poule Elite	Poule Elite saison 2022/2023
6	8ème Poule Elite	
7	9ème Poule Elite	
8	10ème Poule Elite	
9	11ème Poule Elite	
10	1er Niveau Bassin Poule Haute Excellence	Classement U17mas
11	2ème Niveau Bassin Poule Haute Excellence	Niveau Bassin poule Haute (Excellence) Saison 2022/2023
24	1er Niveau Bassin Poule basse Honneur	Classement U17mas Niveau Bassin Poule Basse (Honneur) Saison 2022/2023
13		
14		
15		
16		
17		<b>TQ Bassins ouvert pour 18 équipes</b>
18	12	<b>Sélection sur dossier</b>
19	Places	
20	TQ Bassins	<b>A voir pour 6 tournois de 3 équipes</b>
21		<b>Les 2 premiers qualifiés = 2x6= 12 équipes</b>
22		<b>Joue en Septembre 2023</b>
23		
24		
	Formule	4 poules de 6 équipes
	Championnat Bassins :	Phase 1 = Championnat aller / retour = 10 journées
		Phase 2 = Niveaux (2 poules Hautes - 2 poules Basses) = 10 journées
		Finale

**7 descentes U18 France en fin de saison 2022/2023**

**1 club (8-7) se maintiennent en fin de saison 2022/2023**

**3**

**+ 1 équipe ayant droit = Vainqueur du championnat Elite 2022/2023**  
**+ 1 équipe ayant droit si LNA effectif dans les 3 ligues = match de barrage A/R entre**  
**2ème championnat Elite 2022/2023 et mieux classé U18 France équipe qui descend**

**U17 Mas ELITE**

1	Perdant barrage	Match de barrage perdant (juin) entre 2ème U17 Elite et U18 France mieux classé
2	Descente 2 U18 France	Descente U18 France saison 2022/2023
3	Descente 3 U18 France	Descente U18 France saison 2022/2023
4	Descente 4 U18 France	Descente U18 France saison 2022/2023
5	Descente 5 U18 France	Descente U18 France saison 2022/2023
6	Descente 6 U18 France	Descente U18 France saison 2022/2023
7	Descente 7 U18 France	Descente U18 France saison 2022/2023
8	3ème Poule Elite	Classement U17 mas Poule Elite Saison 2022/2023
9	4ème Poule Elite	
10	5ème Poule Elite	
11	1er TQ Elite	TQ Elite U17 sur dossier pour 6 équipes
12	2ème TQ Elite	TQ début septembre 2023
Formule Championnat Elite :		Championnat aller / retour 22 matchs (Démarrer après TQ - assez tôt)

**U17 Mas BASSIN**

1	3ème TQ Elite	Classement TQ Elite Sept 2023 (Les non qualifiés)
2	4ème TQ Elite	
3	5ème TQ Elite	
4	6ème TQ Elite	
5	6ème Poule Elite	Poule Elite saison 2022/2023
6	7ème Poule Elite	
7	8ème Poule Elite	
8	9ème Poule Elite	
9	10ème Poule Elite	
10	11ème Poule Elite	
11	1er Niveau Bassin Poule Haute Excellence	Classement U17mas Niveau Bassin poule Haute (Excellence) Saison 2022/2023
12	2ème Niveau Bassin Poule Haute Excellence	
13		
14		
15		
16		
17		<b>TQ Bassins ouvert pour 18 équipes</b> <b>Sélection sur dossier</b>
18	12 Places	<b>A voir pour 6 tournois de 3 équipes</b> <b>Les 2 premiers qualifiés = 2x6= 12 équipes</b>
19	TQ Bassins	
20		
21		<b>Joue en Septembre 2023</b>
22		
23		
24		
Formule Championnat Bassins :		4 poules de 6 équipes Phase 1 = Championnat aller / retour = 10 journées Phase 2 = Niveaux (2 poules Hautes - 2 poules Basses) = 10 journées Finales

8 descentes U18 France en fin de saison 2022/2023		
Aucun club (8-8) se maintient en fin de saison 2022/2023		
2	+ 1 équipe ayant droit = Vainqueur du championnat Elite 2022/2023 + 1 équipe ayant droit si LNA effectif dans les 3 ligues = <b>match de barrage A/R entre 2ème championnat Elite 2022/2023 et mieux classé U18 France équipe qui descend</b>	
<b>U17 Mas ELITE</b>		
1	Perdant barrage	Match de barrage perdant (juin) entre 2ème U17 Elite et U18 France mieux classé
2	Descente 2 U18 France	Descente U18 France saison 2022/2023
3	Descente 3 U18 France	Descente U18 France saison 2022/2023
4	Descente 4 U18 France	Descente U18 France saison 2022/2023
5	Descente 5 U18 France	Descente U18 France saison 2022/2023
6	Descente 6 U18 France	Descente U18 France saison 2022/2023
7	Descente 7 U18 France	Descente U18 France saison 2022/2023
8	Descente 8 U18 France	Descente U18 France saison 2022/2023
9	3ème Poule Elite	Classement U17 mas Poule Elite
10	4ème Poule Elite	Saison 2022/2023
11	1er TQ Elite	TQ Elite U17 sur dossier pour 6 équipes
12	2ème TQ Elite	TQ début septembre 2023
Formule Championnat Elite :		Championnat aller / retour 22 matchs (Démarrer après TQ - assez tôt)
<b>U17 Mas BASSIN</b>		
1	3ème TQ Elite	Classement TQ Elite Sept 2023 (Les non qualifiés)
2	4ème TQ Elite	
3	5ème TQ Elite	
4	6ème TQ Elite	
5	5ème Poule Elite	Poule Elite saison 2022/2023
6	6ème Poule Elite	
7	7ème Poule Elite	
8	8ème Poule Elite	
9	9ème Poule Elite	
10	10ème Poule Elite	
11	11ème Poule Elite	
12	1er Niveau Bassin Poule Haute Excellence	Classement U17mas Niveau Bassin poule Haute (Excellence) Saison 2022/2023
13		
14		
15		
16		
17		<b>TQ Bassins ouvert pour 18 équipes</b> <b>Sélection sur dossier</b>
18	12	
19	Places	<b>A voir pour 6 tournois de 3 équipes</b> <b>Les 2 premiers qualifiés = 2x6= 12 équipes</b>
20	TQ Bassins	
21		<b>Joue en Septembre 2023</b>
22		
23		
24		
Formule Championnat Bassins :		4 poules de 6 équipes Phase 1 = Championnat aller / retour = 10 journées Phase 2 = Niveaux (2 poules Hautes - 2 poules Basses) = 10 journées Finales

## 16.4.9. Annexe H - Règles de pratique :

Joueurs participants		Taille ballon		Championnat				Tournoi à 3 clubs				Tournoi à 4 clubs						
		M	F	temps de jeu	avertissement	exclusion	disqualification	temps de jeu	avertissement	exclusion	disqualification	temps de jeu	avertissement	exclusion	disqualification			
masculin	féminin																	
+ 36 ans et +		58-60	54-56	2 x 30'	X	2'	3 <sup>e</sup> exclusion ou disqualification directe L'équipe doit jouer avec 1 joueur en moins pour le temps d'une exclusion	2 x 25'	X	2'	3 <sup>e</sup> exclusion ou disqualification directe L'équipe doit jouer avec 1 joueur en moins pour le temps d'une exclusion	2 x 15'	X	1'	3 <sup>e</sup> exclusion ou disqualification directe L'équipe doit jouer avec 1 joueur en moins pour le temps d'une exclusion			
+ 16 ans	+ 16 ans	58-60	54-56	2 x 30'	X	2'		2 x 25'	X	2'		2 x 25'	X	1'		2 x 15'	X	1'
- 18 ans	- 18 ans	58-60	54-56	2 x 30'	X	2'		2 x 25'	X	2'		2 x 25'	X	1'		2 x 15'	X	1'
- 15 ans	- 16 ans	54-56	54-56	2 x 25'	X	2'		2 x 20'	X	2'		2 x 20'	X	1'		2 x 10'	X	1'
	- 14 ans		50-52	2 x 20'	X	2'		2 x 15'	X	1'		2 x 15'	X	1'		2 x 12'	X	1'
- 13 ans		50-52		2 x 15'	X	1'		2 x 12'	X	1'		2 x 12'	X	1'		2 x 12'	X	1'
- 12 ans		48-50		2 x 15'	X	1'		2 x 12'	X	1'		2 x 12'	X	1'		2 x 8'	X	1'
Minihand								Selon dispositions spécifiques										

**Prolongations** : elles n'existent plus dans les compétitions gérées par la FFHB. Dans tous les autres cas, se référer au règlement de l'organisateur de la rencontre (ligue et/ou comité).

**Tirs au but** : Se référer à l'article 3.3.6 du Règlement général des compétitions.

Les ligues et comités décident du **temps de jeu** et des **aménagements** éventuels de règles dans les compétitions dont ils ont la responsabilité.

16.4.10. Annexe I – Accédants issus des championnats départementaux :

Comité Départemental	Equipes masculines engagées	Accédant N+1
16	19	1
17	15	1
24	10	1
33	53	3
40	9	1
47	8	1
64	23	1
79	20	1
86	23	1
87-23-19*	21	1

\*Pratique Tri-Départementales

## 17. TEXTES REGLEMENTAIRES C.M.C.D. 2022-2023

### 1. STATUTS ET REGLEMENTATION - CMCD

#### Principes généraux - Article 1

##### 1.1. Socle de base

Toutes les équipes, évoluant dans les championnats Territoriaux de type Régionaux, doivent répondre à des exigences minimales dans les domaines sportif, technique, arbitre et Ecole d'Arbitrage.

Ces exigences minimales constituent un « socle de base » déterminé pour les championnats de type Régional.

Les exigences citées à l'alinéa précédent sont fixées chaque année par l'Assemblée Générale de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Handball. Un seuil de ressources est ensuite exigé en fonction du niveau d'évolution de l'équipe de référence.

Pour atteindre ce seuil, les clubs auront à leur disposition un éventail de critères dans les domaines cités ci-dessus.

Le seuil de ressources est, lui aussi, fixé par l'Assemblée Générale de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Handball.

Le dispositif général de la CMCD ainsi que l'évaluation des niveaux de ressources figurent dans l'article suivant.

##### 1.2. Compétence

La Commission Régionale des Statuts et Règlements - Division CMCD est responsable de l'application du dispositif mis en place.

A ce titre, elle procède, chaque saison, à l'inventaire, l'analyse et à la vérification des renseignements et, en cas de carence, applique le dispositif de pénalité décrit dans l'article 3 du présent règlement.

##### 1.3. Sanction en cas de carences

Les carences constatées dans les domaines répertoriés entraînent l'application du dispositif prévue à l'article 3 du présent règlement.

Les exigences établies par les instances Territoriales pourront être supérieures à celles des équipes évoluant en Divisions Nationales.

Cependant, les exigences requises, au minimum, d'une part, auprès des équipes masculines de Division Pré-Nationale devront s'aligner sur les orientations Nationales (socle de base) pour pouvoir accéder à la Division Nationale 3 masculine et d'autre part, auprès des équipes féminines de Division Nationale 3 Territoriale devront s'aligner sur les orientations Nationales (socle de base) pour pouvoir accéder à la Division Nationale 2 féminine.

##### 1.4. Accession au Championnat National

Les clubs doivent avoir satisfait aux différentes exigences Territoriales au 31 mai de la saison en cours (un document spécifique est rempli par la Ligue à l'issue des championnats Territoriaux de type Régionaux et communiqué à la FFHB).

##### 1.5. Accession au Championnat Territorial de type Régional

Les clubs doivent avoir satisfait aux différentes exigences Départementales au 31 mai de la saison en cours (un document spécifique est rempli par le Comité à l'issue des championnats Départementaux et communiqué à la Ligue).

Dans l'hypothèse où un Comité n'aurait pas mis en place un dispositif de contrôle Départemental, la Commission de la Ligue fera une vérification à partir des données extraites de Gesthand.

## Présentation du dispositif - Article 2

### 2.1. Domaine sportif

#### 2.1.1. Socle de base

Il comprend :

- Pour les équipes féminines évoluant en Nationale 3 **et pour les équipes masculines évoluant en Pré-National** : 2 équipes féminines moins de 11 ans à moins de 18 ans de même sexe **que l'équipe de référence**, régulièrement engagées dans un championnat de niveau Territorial (Départemental ou Régional) ou National d'au moins 5 équipes.
- Pour les équipes féminines évoluant en Pré National **et pour les équipes masculines évoluant en Excellence Régional** : 2 équipes moins de 11 ans à moins de 18 ans du même sexe que l'équipe de référence, régulièrement engagées dans un championnat de niveau Territorial (Départemental ou Régional) ou National d'au moins 5 équipes.
- Pour les équipes féminines évoluant en Excellence Régional **et pour les équipes masculines évoluant en Honneur Régional** : 1 équipe moins de 11 ans à moins de 18 ans du même sexe que l'équipe de référence, régulièrement engagée dans un championnat de niveau Territorial (Départemental ou Régional) ou National d'au moins 5 équipes.
- ~~Pour les équipes évoluant en Régional Honneur : 1 équipe moins de 11 ans à moins de 18 ans du même sexe ou non que l'équipe de référence, régulièrement engagée dans un championnat de niveau Territorial (Départemental ou Régional) ou National d'au moins 5 équipes.~~

Ces (ou cette) équipes indispensables seront comptabilisés dans les ressources du club.

#### 2.1.2. Seuil de ressources

Il est établi en fonction du niveau d'évolution sportif de l'équipe et se calcule en points.

Pour atteindre le seuil défini, le club fera valoir ses ressources dans le domaine sportif :

- Equipe de jeunes du même sexe que l'équipe de référence : 40 points/équipe ;
- Equipe de jeunes de l'autre sexe : 20 points/équipe ;
- Fonctionnement d'une école de handball labellisée : 30 points.

Un bonus sera appliqué en fonction du :

- Niveau des équipes de jeunes (Territorial ou National);
- Label de l'école de handball (bronze, argent ou or).

Il se décline selon ses valeurs ci-dessous :

- Equipes jeunes du même sexe que l'équipe de référence :
  - Niveau Territorial (Départemental ou Régional): 40 points/équipe ;
  - Niveau National : 80 points/équipe.
- Equipes jeunes de l'autre sexe :
  - Niveau Territorial (Départemental ou Régional) : 10 points/équipe ;
  - Niveau National : 30 points/équipe.
- Ecole de handball :
  - Label Bronze : .... 20 points ;
  - Label Argent : ..... 40 points ;
  - Label Or : ..... 80 points.

Les points du bonus viendront s'ajouter au total des ressources identifiées.

### 2.1.3. Application

La période, pendant laquelle les exigences (socle) et les ressources (seuil) seront vérifiées, se situe durant la première quinzaine de juin.

Au 31 mai, les équipes concernées devront avoir participé à un championnat d'au moins 5 équipes et comporter au moins 10 licenciés en pratique compétitive dans les catégories d'âge concernées.

## 2.2. Domaine Technique

Une nouvelle architecture des formations a été mise en place pendant la saison 2019-2020.

Afin de vous habituer à ces nouvelles appellations et ces nouvelles formations, le texte CMCD restera avec les anciennes appellations et un tableau de correspondance a été établi avec les modules de formation proposés en page 14 - paragraphe 3.9.

### 2.2.1. Socle de base (avec nouvelle et ancienne appellation)

Il est constitué par :

- Pour les équipes féminines évoluant en Nationale 3 et pour les équipes masculines évoluant en Pré-National : un technicien en formation ou titulaire « Former ou Performer » (entraîneur Interrégional) au minimum ET ~~un~~ deux techniciens certifiés « Contribuer à l'animation sportive de la structure et contribuer au fonctionnement de la structure » .

**OU**

un technicien en formation ou titulaire « Former ou Performer » (entraîneur Interrégional) au minimum ET un technicien certifié « Contribuer à l'animation sportive de la structure et contribuer au fonctionnement de la structure » (entraîneur titulaire du diplôme Animateur de Handball) au minimum.

- Pour les équipes féminines évoluant en Pré nationale et pour les équipes masculines évoluant en Excellence Régional : un technicien certifiable certifié « Entraîner des jeunes ou Entraîner des Adultes » (entraîneur en formation Interrégionale titulaire du diplôme Régional) ET un technicien en formation « ~~Contribuer à l'animation sportive de la structure et contribuer au fonctionnement de la structure~~ » « Entraîner des jeunes ou Entraîner des Adultes » (entraîneur titulaire du diplôme Animateur de Handball en formation régionale).

**OU**

- un technicien certifié « Entraîner des jeunes ou Entraîner des adultes » (entraîneur titulaire du diplôme Régional) ET **SOIT** ~~un~~ deux techniciens certifiable certifiés « ~~Entraîner des jeunes ou Entraîner des adultes~~ » (~~entraîneur en formation Régionale~~) « Contribuer à l'animation sportive de la structure » . **SOIT** un technicien certifié « Contribuer à l'animation sportive de la structure et contribuer au fonctionnement de la structure » (entraîneur titulaire du diplôme Animateur de Handball).

- Pour les équipes féminines évoluant en Régional Excellence et pour les équipes masculines évoluant en Honneur Régional : un technicien certifié ou en formation « Entraîner des jeunes ou Entraîner des adultes » (entraîneur titulaire du diplôme Régional) ET **SOIT** ~~un~~ deux techniciens certifiables « ~~Contribuer à l'animation sportive de la structure et contribuer au fonctionnement de la structure~~ » ; **SOIT** un technicien certifié « Contribuer à l'animation sportive de la structure et contribuer au fonctionnement de la structure » (entraîneur titulaire du diplôme Animateur de Handball)
- ~~Pour les équipes évoluant en Régional Honneur : un technicien certifiable « Entraîner des jeunes ou Entraîner des adultes » (entraîneur en formation Régionale) ET un technicien certifié « Contribuer à l'animation sportive de la structure et contribuer au fonctionnement de la structure » (entraîneur titulaire du diplôme Animateur de Handball).~~

Ces entraîneurs seront comptabilisés dans les ressources du club.

## 2.2.2. Seuil de ressources

Il est établi en fonction du niveau d'évolution de l'équipe et se calcule en points.

Pour atteindre le seuil défini, le club fera valoir ses ressources dans le domaine technique :

- Titulaire du certificat « Contribuer à l'animation sportive de la structure » (diplôme d'Animateur de Handball) : 20 points ;
- Titulaire du certificat « Contribuer au fonctionnement de la structure » (diplôme d'Animateur de Handball) : 20 points ;
- Titulaire du certificat « Entraîner des jeunes ou Entraîner des adultes » (diplôme d'entraîneur Régional) : 60 points ;
- Titulaire du certificat « Former ou performer » (diplôme d'entraîneur Interrégional) : 80 points ;
- Titulaire du certificat (diplôme d'entraîneur Fédéral) : 120 points ;
- Cadres titulaires d'un BEES Handball, DEJEPS Handball ou d'un Brevet Professionnel (BP) sports collectifs, mention Handball : 70 points ;
- Cadres formateurs au sein de l'ETR hors cadres d'État : 50 points.

Un bonus sera appliqué en fonction de la situation de formation des cadres concernés, dans la saison de référence.

Il vient s'ajouter au total des ressources identifiées :

- Entraîneur ~~certifiable~~ en formation « Contribuer à l'animation sportive de la structure » : 20 points ;
- Entraîneur ~~certifiable~~ en formation « Contribuer au fonctionnement de la structure » : 20 points ;
- Entraîneur certifié « Contribuer à l'animation sportive de la structure et contribuer au fonctionnement de la structure » (Animateur de handball) ~~certifiable~~ en formation « Entraîner des jeunes ou Entraîner des adultes » (en formation d'entraîneur Régional) : 20 points ;
- Entraîneur certifié « Entraîner des jeunes ou Entraîner des adultes » (entraîneur régional) certifiable « Former ou performer » (en formation d'entraîneur interrégional) : 20 points ;
- Entraîneur certifié « Former ou performer » (interrégional) ~~certifiable~~ en formation « Coordonner un projet technique et/ou sportif » (en formation d'entraîneur Fédéral) : 40 points ;
- Bonus Féminin : 30 points par entraîneur.

## 2.2.3. Application

2.2.3.1 – Un entraîneur ne peut être comptabilisé qu'au titre d'un seul club, dans lequel il doit être licencié pour la saison en cours ou en application de l'article 2.2.3.3 ci-dessous.

2.2.3.2 – Un entraîneur titulaire d'une licence blanche ne peut pas être comptabilisé dans le socle de base du club dans lequel il possède cette licence, mais peut l'être dans le calcul du seuil des ressources avec l'accord du club principal (licence blanche CMCD).

2.2.3.3 – Mutations d'entraîneurs :

Si un entraîneur change de club pendant la **période officielle** des mutations, ses diplômes sont comptabilisés, pour la nouvelle saison, au bénéfice du club quitté.

Si la mutation est réalisée **hors de la période officielle** des mutations, ses diplômes sont comptabilisés au bénéfice du club quitté pour la saison en cours et pour la suivante.

**Dans les deux cas les diplômes de l'entraîneur qui mute peuvent être comptabilisés pour le club d'accueil avec l'accord écrit du club quitté, sous réserve que la demande soit formulée avant le 31 décembre de la saison en cours et transmise (courriel ou courrier) à la commission en charge du dispositif CMCD au sein de l'instance concernée (6000000.cmcd@ffhandball.net).**

Les diplômes des entraîneurs principaux salariés des équipes évoluant en LNH, en LFH, en D2F-VAP et en N1M-VAP, ainsi que les **entraîneurs** des autres divisions **salariés à temps plein, sont comptabilisés, en cas de mutation en et hors période officielle, pour le club d'accueil de l'entraîneur concerné.**

Ces dispositions ne s'appliquent pas lorsque le licencié concerné n'était pas répertorié comme entraîneur au moment de la mutation.

#### 2.2.3.4 – La validité des cartes :

- Durée de validité 3 ans :
  - Certificat Contribuer à l'animation de la structure
  - Certificat Contribuer au fonctionnement de la structure
- Durée de validité : 5 ans
  - Certification Animer des pratiques éducatives
  - Certificat Animer des pratiques sociales
  - Certificat Entraîner des jeunes en compétition
  - Certificat Entraîner des adultes en compétition
  - Certificat Performer avec les adultes
  - Certificat Former des Jeunes
  - Certificat Coordonner un projet technique et/ou sportif
  - Certificat Développer le modèle économique
  - Certificat Entraîneur de joueur professionnel
  - Certificat Formateur de joueur professionnel

2.2.3.5 – La période durant laquelle les exigences (socle) et les ressources (seuil) seront vérifiées se situe pendant la 1<sup>ère</sup> quinzaine du mois de juin.

Les exigences du socle de base doivent être réunies au 31 mai.

## 2.3. Domaine Arbitrage

Il convient de se reporter aux dispositions concernant le Juge-Arbitre (91.3 des règlements Fédéraux).

### 2.3.1. Socle de base

Il comprend :

- Pour les équipes féminines évoluant en Nationale 3 **et pour les équipes masculines évoluant en Pré-National** : 2 Juges Arbitres dont au moins 1 de niveau T1/T2 avec au moins 11 arbitrages chacun au niveau National ou Régional.
- Pour les équipes **féminines** évoluant en Pré Nationale **et pour les équipes masculines évoluant en Excellence Régional** : 2 Juges Arbitres dont au moins 1 de niveau T1/T2 avec au moins 11 arbitrages chacun au niveau National ou Régional.
- Pour les équipes **féminines** évoluant en Excellence Régional **et pour les équipes masculines évoluant en Honneur Régional** : 1 Juge Arbitre de niveau T1/T2 avec au moins 11 arbitrages au niveau National ou Régional  
**OU**  
2 Juges Arbitres de niveau T3 dont 1 Juge Arbitre en formation de Juge Arbitre Régional (T2) avec au moins 11 arbitrages dont 5 arbitrages minimum en niveau Régional pour celui qui est en formation Régionale.
- ~~Pour les équipes évoluant en Régional Honneur : 1 Juge Arbitre de niveau T3 en formation de Juge Arbitre Régional (T2) avec au moins 11 arbitrages dont 5 arbitrages minimum en niveau Régional~~  
~~**OU**~~  
~~2 Juges Arbitres de niveau T3 avec au moins 11 arbitrages.~~
- Pour les équipes Réserves : 1 Juge Arbitre de niveau T3 en formation de Juge Arbitre Régional (T2) avec au moins 11 arbitrages dont 5 arbitrages minimum en niveau Régional  
**OU**  
2 Juges Arbitres de niveau T3 avec au moins 11 arbitrages.

Le socle de base tient compte du niveau de jeu sur lequel l'arbitre évolue et non plus sur le grade d'arbitre déclaré :

- Un Juge Arbitre de grade National ou Territorial (T1/T2) devra effectuer ses arbitrages au niveau National et /ou Régional.
- Un Juge Arbitre de grade National ou Territorial (T1/T2) qui a quitté le niveau National ou Régional et qui arbitre exclusivement au niveau Départemental sera comptabilisé comme Juge Arbitre Territorial au niveau Départemental (T3).

Les arbitres du socle de base seront également comptabilisés dans les ressources du club.

### 2.3.2. Seuil de ressources

Il est établi en fonction du niveau d'évolution de l'équipe et se calcule en points.

Pour atteindre le seuil défini, le club utilisera ses ressources dans le domaine de l'arbitrage :

- Juge Arbitre Territorial de niveau Départemental (T3) ayant effectué au moins 11 arbitrages officiels : 60 points
- Juge Arbitre Territorial de niveau Régional (T1/T2) ayant effectué au moins 11 arbitrages officiels : 100 points
- Juge Arbitre Fédéral ayant effectué au moins 11 arbitrages officiels : 120 points ;
- Juge Accompagnateur Territorial qualifié avec 5 interventions : 30 points.

Un bonus sera appliqué selon la situation de la formation des arbitres dans la saison en cours et la féminisation :

- Joueur en formation d'arbitre T3 : 20 points
- Juge Arbitre Territorial (T3) en formation de Juge Arbitre Territorial (T2) : 30 points
- Bonus Féminin : 30 points par arbitre.

Ces bonus viendront s'ajouter au total des ressources identifiées.

### 2.3.3. Application

2.3.3.1 – Un Juge Arbitre ne peut être comptabilisé qu'au titre d'un seul club, dans lequel il doit être licencié pour la saison en cours ou en application de l'article 2.3.3.3 ci-dessous.

2.3.3.2 – Un Juge Arbitre titulaire d'une licence blanche ne peut pas être comptabilisé dans le socle de base du club dans lequel il possède cette licence, mais peut l'être dans le calcul du seuil des ressources avec l'accord du club principal (licence blanche CMCD).

2.3.3.3 – Mutations des Juges Arbitres :

Si un Juge Arbitre change de club pendant la période officielle des mutations, sa fonction de Juge Arbitre et ses arbitrages sont comptabilisés, pour la nouvelle saison, au bénéfice du club quitté.

Si la mutation est réalisée hors de la période officielle des mutations, sa fonction de Juge Arbitre et ses arbitrages sont comptabilisés au bénéfice du club quitté pour la saison en cours et pour la saison suivante.

***Dans les deux cas, la fonction et les arbitrages du Juge Arbitre qui mute peuvent être comptabilisés pour le club d'accueil avec l'accord écrit du club quitté (document CMCD arbitres techniciens mutation sur le site Fédéral), sous réserve que la demande soit formulée avant le 31 décembre de la saison en cours et transmise par courrier électronique à la commission en charge du dispositif CMCD au sein de l'instance concernée.***

2.3.3.4 – La période pendant laquelle les exigences (socle) et les ressources (seuil) seront vérifiées se situe pendant la 1<sup>ère</sup> quinzaine du mois de juin.

Au 31 mai, les Juges Arbitres proposés devront posséder le grade demandé et répondre aux exigences de disponibilité ou d'arbitrages officiels effectués dans le niveau de jeu requis

2.3.3.5 – Arbitre âgé de plus 55 ans

En application de l'article 28.3.3.4 Fédéral suivant :

*« Quel que soit l'âge du juge arbitre, celui-ci doit pouvoir répondre aux exigences de la CMCD pour la structure de son choix. Toutefois, au-delà de 55 ans, et quel que soit son niveau de pratique, le juge arbitre a l'obligation de s'investir*

*dans le domaine de la formation en arbitrage au sein de son territoire. Le niveau d'investissement sera défini par la commission compétente gestionnaire du juge arbitre, ce niveau devra être mentionné dans le règlement de la CMCD dudit territoire. Si le juge arbitre n'accepte pas de s'investir dans le domaine de la formation, il pourra arbitrer mais ses arbitrages ne pourront être comptabilisés ni dans le socle de base ni pour le seuil de ressources. La commission d'arbitrage compétente informera le club du juge arbitre concerné **au plus tard le 31 mars** de sa prise en compte ou non dans le cadre de la CMCD. »*

Les critères d'investissement définis par la Commission Territoriale d'Arbitrage sont les suivants :

- Intervention avec désignation PPF Arbitrage sur les Inter-comités ou Interdépartementaux ;
- Présence sur 5 FDME comme Juge Accompagnateur Ecole d'Arbitrage certifié ;
- Participation à au moins 2 sessions de formation des Juges Arbitres Jeunes organisées par la CTA ou le PPF Arbitrage ;
- 5 Suivis sur des rencontres Adultes ou Jeunes en tant que Juge Accompagnateur Territorial qualifié et sur désignation de la CTA ou du PPF Arbitrage ;
- Animateur Ecole d'Arbitrage certifié de l'Ecole d'Arbitrage de son club.

Au moins un des critères ci-dessous devra être effectué **pendant la saison et avant le 31 mars**.

La CTA validera au 31 mars de chaque saison l'investissement de l'arbitre.

Pour rappel, les arbitres devront valider le Module 1 de la Formation Continue des Juges Arbitres Adultes (Stage de rentrée), avoir fourni le certificat médical spécifique Arbitre + 55 ans et prendre connaissance des recommandations de la Commission Médicale Nationale pour les arbitres de plus de 55 ans.

#### 2.3.3.6 – Double fonction dans le domaine Ecole d'Arbitrage

Un Juge arbitre ayant suivi les formations correspondantes pourra exercer la fonction d'Animateur EA ou du Juge Accompagnateur EA. Les deux fonctions seront prises en compte pour les deux domaines

## 2.4. Domaine Ecole d'Arbitrage

Il convient de se reporter aux dispositions concernant le Juge Arbitre Jeune (91.6 des règlements Fédéraux)

### 2.4.1. Socle de base

Il est constitué par :

- Pour les équipes féminines évoluant en National 3 **et pour les équipes masculines évoluant en Pré-National** : 1 école d'arbitrage certifiée selon § 2.4.1.1 ci-dessous ;
- Pour les équipes **féminines** évoluant en Pré National **et pour les équipes masculines évoluant en Excellence Régional** : 1 école d'arbitrage certifiée selon § 2.4.1.1 ci-dessous ;
- Pour les équipes **féminines** évoluant en Excellence Régional **et pour les équipes masculines évoluant en Honneur Régional** : 1 école d'arbitrage simplifiée selon § 2.4.1.2 ci-dessous ;
- ~~Pour les équipes évoluant en Honneur Régional : 1 école d'arbitrage simplifiée selon § 2.4.1.2 ci-dessous.~~

2.4.1.1 – Une école d'arbitrage **certifiée** comporte 1 Animateur EA certifié, 1 Juge Accompagnateur EA certifié et un nombre de JAJ en fonction du nombre d'équipes jeunes de niveau U13 à U18 engagées dans le club dans un championnat territorial de jeunes :

- De 1 à 5 équipes jeunes = 2 JAJ T3 – T2 – T1 à 5 arbitrages officiels chacun **enregistrés sur FDME** ;
- De 6 à 9 équipes jeunes = 3 JAJ T3 – T2 – T1 à 5 arbitrages officiels chacun **enregistrés sur FDME** ;
- A partir de 10 équipes jeunes = 4 JAJ T3 – T2 – T1 à 5 arbitrages officiels chacun **enregistrés sur FDME**.

Ces obligations seront appliquées sur les équipes évoluant en National 3 Féminine et les équipes évoluant en Pré-National.

**Les JAJ devront avoir effectué 5 arbitrages sur désignation** d'une structure (Ligue, Comité ou Club) **et être enregistrés sur les FDME**. **Les Juges Accompagnateurs devront avoir effectué 5 accompagnements sur désignation** d'une structure (Ligue, Comité ou Club) **et être enregistrés sur les FDME**.

2.4.1.2 – Une école d’arbitrage **simplifiée** comporte 1 animateur EA certifié ou 1 juge accompagnateur EA certifié et un nombre de JAJ en fonction du nombre d’équipes jeunes de niveau U13 à U18 engagées dans le club dans un championnat territorial de jeunes :

- De 1 à 5 équipes jeunes = 1 JAJ T3 – T2 – T1 à 5 arbitrages officiels chacun **enregistrés sur FDME** ;
- De 6 à 9 équipes jeunes = 2 JAJ T3 – T2 – T1 à 5 arbitrages officiels chacun **enregistrés sur FDME** ;
- A partir de 10 équipes jeunes = 3 JAJ T3 – T2 – T1 à 5 arbitrages officiels chacun **enregistrés sur FDME**.

Ces obligations seront appliquées pour les équipes évoluant en Excellence Régional et Honneur Régional.

**Les JAJ devront avoir effectué 5 arbitrages sur désignation** d’une structure (Ligue, Comité ou Club) **et être enregistrés sur les FDME**. **Les Juges Accompagnateurs devront avoir effectué 5 accompagnements sur désignation** d’une structure (Ligue, Comité ou Club) **et être enregistrés sur les FDME**.

2.4.1.3 – Un juge-arbitre jeune (JAJ) est un licencié à la FF Handball, de 15 ans à 20 ans ayant suivi une formation adaptée à son niveau, club ou territorial, qui arbitre le plus souvent à domicile.

*Rappel de l’Article 36.1 Règlements fédéraux concernant les années d’âge :*

*L’âge sportif est l’âge du joueur calculé du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre inclus de la saison administrative pour laquelle la licence est établie. Il est identique pour une saison sportive à l’âge « scolaire » pour une année scolaire.*

*(Par exemple, pour un joueur né en janvier ou en décembre 2007 : 2022 – 2007 = 15 ans pour toute la saison 2022-2023. Dès lors, ce joueur ne pourra pas participer en 2022-2023 aux compétitions de « plus de 16 ans ».)*

Les JAJ club âgés de 13 ans et 14 ans ne sont pas comptabilisés pour la CMCD

2.4.1.4 – L’animateur EA et le juge accompagnateur EA doivent être certifiés par l’organisme de formation du territoire. **Le juge accompagnateur devra avoir effectué 5 accompagnements de JAJ sur désignation d’une structure (Ligue, Comité ou Club).**

Il est possible de cumuler plusieurs fonctions, mais une seule sera prise en compte au titre de la CMCD (les licences blanches sont acceptées).

## 2.4.2. Seuil de ressources

Il est établi en fonction du niveau d’évolution de l’équipe de référence et se calcule en points.

Pour atteindre le seuil défini, le club utilisera ses ressources dans le domaine Juge Arbitre Jeune :

- Juge Arbitre Jeune club : 20 points ;
- Juge Arbitre Jeune Territorial de niveau club (JAJ T3) : 40 points ;
- Juge Arbitre Jeune Territorial de niveau Départemental (JAJ T2) : 60 points ;
- Juge Arbitre Jeune Territorial de niveau Régional (JAJ T1) : 80 points ;
- Animateur EA qualifié avant le 31 mai : 80 points ;
- Juge Accompagnateur EA certifié ayant réalisé 5 accompagnements avant le 31 mai : 40 points ;
- Nombre d’accompagnements prévu dans le socle de base dépassé avant le 31 mai : 20 points.

Le Juge Arbitre Jeune **de 17 ans à 20 ans**, titulaire d’une licence blanche, peut être comptabilisé dans le calcul du seuil de ressources avec l’accord du club quitté (licence blanche CMCD).

Un bonus sera appliqué dans le cadre de la féminisation : 30 points.

## 2.4.3. Application

2.4.3.1 – Un Juge Arbitre Jeune ne peut être comptabilisé qu’au titre d’un seul club, dans lequel il doit être licencié pour la saison en cours.

2.4.3.2 – Une école d’arbitrage couvre le club.

2.4.3.3 – La vérification des exigences (socle) et les ressources (seuil) sera faite durant la 1<sup>ère</sup> quinzaine du mois de juin.

Au 31 mai, les Juges Arbitres Jeunes T3 – T2 – T1 devront avoir effectué au moins 5 arbitrages officiels.

2.4.3.4 – Un Juge Arbitre Jeune titulaire d'une licence blanche ne peut pas être pris en compte en vue de satisfaire aux exigences du socle de base du club dans lequel il possède cette licence.

2.4.3.5 – Mutation des Juges-Arbitres Jeunes, Animateurs EA et Juges Accompagnateurs EA.

Si un juge arbitre jeune, change de club pendant la période officielle des mutations, sa fonction de juge arbitre jeune et ses arbitrages sont comptabilisés, pour la nouvelle saison, au bénéfice du club quitté.

Si la mutation est réalisée hors de la période officielle des mutations, sa fonction de juge arbitre jeune et ses arbitrages sont comptabilisés au bénéfice du club quitté pour la saison en cours et pour la suivante.

Si un animateur EA ou un Juge Accompagnateur EA change de club pendant la période officielle des mutations, sa fonction est comptabilisée pour les deux saisons suivantes au bénéfice du club quitté.

Si la mutation est réalisée hors de la période officielle des mutations, sa fonction d'animateur ou du Juge Accompagnateur EA est comptabilisée au bénéfice du club quitté pour la saison en cours et pour les deux saisons suivantes.

***Dans tous les cas, un juge arbitre jeune, un animateur d'école d'arbitrage, ou un juge accompagnateur d'école d'arbitrage qui mute peut être comptabilisé au titre de la Contribution Mutualisée des Clubs au Développement du club d'accueil avec l'accord écrit du club quitté (document « CMCD arbitres techniciens mutation » sur le site Fédéral), sous réserve que la demande soit formulée avant le 31 décembre de la saison en cours et transmise par courrier électronique à la commission en charge du dispositif CMCD au sein de l'instance concernée (6000000.cmcd@ffhandball.net).***

## 2.5. Engagement Associatif

Pour atteindre le seuil global de ressources, les clubs pourront ajouter au décompte précédent de nouveaux points :

- en référence aux licences qui leur ont été délivrées :
  - Licence pratiquant « joueurs » : 1 point par tranche de 20 entamée ;
  - Licence « pratique événementielle » : 1 point par tranche de 50 entamée ;
  - Licence « Loisir » : 1 point par tranche de 10 entamée ;
  - Licence « Handfit » : 1 point par tranche de 10 entamée ;
  - Licence « Handensemble » : 1 point par licence ;
  - Licence « Dirigeant » : 1 point par tranche de 5 entamée et 2 points par tranche de 5 entamée si féminine.
- en référence aux dirigeants participant à la gestion d'une structure ou d'une commission (une même personne ne pouvant être comptabilisée qu'une seule fois) :
  - Membre élu dans une structure FFHB, Ligue et/ou Comité : 30 points si féminine + 10 points ;
  - Membre d'une commission FFHB, Ligue et/ou Comité : 30 points si féminine + 10 points ;
  - Membre d'un groupe de pilotage ou de coordination d'une politique territoriale : 30 points, si féminine + 10 points ;
  - Membre ayant suivi une formation « Dirigeant » (Comité, ligue ou FFHB) : 30 points, si féminine + 10 points ;
  - Membre ayant suivi une formation « Animateur à la pratique éducative » babyhand et handball 1<sup>er</sup> pas, minihand et hand à 4, handfit ou handensemble : 30 points, si féminine + 10 points.
- en référence aux membres des clubs ayant une fonction lors des rencontres :
  - Secrétaire de table ayant suivi la formation « Table de marque » et officié au moins 7 fois dans les championnats régionaux adultes : 30 points si féminine + 10 points ;
  - Chronomètres ayant suivi la formation « Table de marque » et officié au moins 7 fois dans les championnats régionaux adultes : 30 points si féminine + 10 points ;

- Responsable de salle et de l'espace de compétition ayant officié au moins 7 fois dans les championnats régionaux adultes : 30 points, si féminine + 10 points.

## **ARTICLE 3**

### **3.1. Principes généraux**

Le contrôle final est effectué au regard de la situation du club au 31 mai.

Les sanctions éventuelles sont appliquées à l'équipe du plus haut niveau Régional masculin ou féminin dans le régime général.

### **3.2. Socle de Base**

Représentant les exigences minimales requises, les socles définis aux articles 28.1 (sportive), 28.2 (technique), 28.3 (arbitrage) et 28.4 (juges arbitres jeunes) des Règlements Généraux Fédéraux (RGF) sont exigés pour évoluer dans un championnat Régional.

Ces socles ne sont ni négociables ni modulables.

Si un ou plusieurs socles ne sont pas atteints, les sanctions suivantes seront prononcées à l'encontre de l'équipe de référence du club et applicables au début du championnat la saison suivante, quel que soit le nombre d'équipes constituant la poule de championnat :

- 1 socle de base non atteint = 3 points de pénalité
- 2 socles de base non atteints = 5 points de pénalité
- 3 socles de base non atteints = 6 points de pénalité
- 4 socles de base non atteints = 7 points de pénalité

### **3.3. Seuil de Ressources**

Le solde des ressources par domaine est déterminé en calculant la différence entre le total des ressources du club, intégrant les bonus éventuels, et la valeur du seuil auquel il est soumis dans le domaine considéré en fonction du niveau de son équipe de référence.

Si le solde des ressources est positif dans tous les domaines, le club a rempli son contrat et aucune sanction n'est prononcée.

Si le solde est négatif dans un ou plusieurs domaines, le bonus complémentaire visés à l'article RGF 28.5 ne peut compenser un solde négatif que dans un seul domaine.

Si le solde est négatif dans un ou plusieurs domaines, et si après l'apport éventuel du bonus complémentaire visé à l'article RGF 28.5, le solde reste négatif dans un ou plusieurs domaines, les sanctions suivantes sont prononcées à l'encontre de l'équipe de référence du club et applicables au début du championnat la saison suivante, quel que soit le nombre d'équipes constituant la poule de championnat :

- 1 seuil non atteint = 2 points de pénalité
- 2 seuils non atteints = 3 points de pénalité
- 3 seuils non atteints = 4 points de pénalité
- 4 seuils non atteints = 5 points de pénalité

### **3.4. Contestations des décisions**

Les contestations des décisions prises par la Commission des Statuts et de la Réglementation – Division CMCD obéissent aux dispositions décrites dans le règlement d'examen des réclamations et litiges.

## 3.5. Echancier

Septembre année N	Envoi aux clubs de la circulaire d'information annuelle
De décembre N à février N+1	Vérification par la Commission des Statuts et de la Réglementation-CMCD des renseignements d'après les données informatiques Gesthand et informations aux clubs et Comités
1 <sup>er</sup> -20 juin année N+1	Vérification définitive par la Commission des Statuts et de la Réglementation CMCD des renseignements d'après les données informatiques Gesthand. Réunion de la Commission pour validation finale Envoi du bilan CMCD ne comportant pas de sanctions, aux clubs et aux comités
20 juin année N+1	Limite d'envoi des notifications de décisions de sanctions aux clubs concernés par la Commission des Statuts et de la Réglementation-CMCD, prescription de la procédure si ce délai n'est pas respecté
30 juin année N+1	Date limite de dépôt des réclamations contre les décisions de la Commission Régionale des Statuts et de la Réglementation-CMCD
1 <sup>er</sup> -10 juillet année N+1	Transmission des résultats des vérifications à la COC pour détermination du niveau d'engagement des équipes pour la saison N+1 / N+2

## 3.6. Dispositions Spécifiques

### 3.6.1.

Lorsqu'un même club possède, à la fois, une équipe masculine et une équipe féminine dans une Division Régionale :

- le socle de base doit être satisfait pour chaque équipe sauf Domaine Ecole d'Arbitrage (1 Ecole d'arbitrage certifiée ou simplifiée, en fonction de l'équipe évoluant au plus haut niveau du club).
- le seuil minimal des ressources pour chaque niveau sera affecté d'un coefficient de 0,75 pour chacun des 3 autres domaines pour chacune des 2 équipes de référence.

### 3.6.2.

La Commission des Statuts et Règlements – CMCD apprécie d'office ou sur demande du club concerné les possibilités d'étude de certains cas particuliers non prévus au règlement lorsqu'ils sont justifiés par des circonstances exceptionnelles ou légitimes.

Dans ce cas précis, aucun club tiers ne pourra contester les décisions prises par la Commission compétente.

## 3.7. Equipe réserve

**Rappel :** Le club considéré peut posséder une ou plusieurs équipes Réserves dans les amplitudes d'âge correspondant à celles de l'équipe première.

Est considérée comme "équipe réserve", l'équipe de plus haut niveau positionnée immédiatement après l'équipe première, dans une division inférieure à celle-ci. Les autres équipes de +16 ans ne sont pas considérées comme « Réserve » et, donc, ne sont pas soumises aux exigences de la CMCD.

Les équipes « Réserves » des clubs de Division 1, Division 2, Nationale 1 et Nationale 2 qui évoluent dans une Division Nationale, ne sont pas soumises aux dispositions décrites dans l'article 28 des Règlements Généraux Fédéraux.

Une équipe Réserve qui évolue en division Pré-Nationale pourra accéder en Division Nationale III à condition que 1 division sépare l'équipe première de sa réserve au cours d'une même saison.

Une seule équipe réserve par club est autorisée à prendre part aux championnats Nationaux. Elle participe au titre de l'épreuve où elle évolue.

L'équipe Réserve évolue selon le niveau sportif acquis la saison précédente.

En cas de relégation de l'équipe première, **une** division d'écart entre l'équipe réserve et l'équipe première reste nécessaire, **l'équipe Réserve ne pouvant accéder à un niveau supérieur à la N1.**

<b>EQUIPES</b>  <b>Masculin et féminin</b>	Niveau équipe 1	Niveau maxi équipe réserve
	<b>D1</b>	<b>N1</b>
	<b>D2</b>	<b>N1</b>
	<b>N1</b>	<b>N2</b>
	<b>N2</b>	<b>N3</b>

### 3.7.1. Domaine sportif

Les équipes Réserves des clubs évoluant en Championnat National ou en championnat Régional, engagées en division Régionale sont soumises aux dispositions réglementaires spécifiques de la Ligue. Ainsi, en fonction du règlement spécifique de la Ligue, toute équipe Réserve évoluant au niveau Régional, n'est pas soumise aux exigences du domaine Sportif.

### 3.7.2. Domaine technique

Les équipes Réserves des clubs évoluant en Championnat National ou en championnat Régional, engagées en division Régionale sont soumises aux dispositions réglementaires spécifiques de la ligue. Ainsi, en fonction du règlement spécifique de la Ligue, toute équipe Réserve évoluant au niveau Régional, n'est pas soumise aux exigences du domaine Technique.

### 3.7.3. Domaine Arbitrage et Ecole d'Arbitrage

Les équipes réserves des clubs évoluant en Championnat National ou en championnat Régional, engagées en division régionale sont soumises aux dispositions réglementaires spécifiques de la Ligue.

Ainsi, en fonction du règlement spécifique à la Ligue, toute équipe réserve évoluant au niveau Régional, n'est pas soumise aux exigences du domaine Ecole d'Arbitrage. Mais, elle devra présenter un Juge Arbitre de grade Départemental en formation Régionale avec 5 arbitrages minimum en niveau Régional dans le socle de base du domaine Arbitrage ou 2 Juges Arbitres T3 avec au moins 11 arbitrages chacun.

### 3.8. Tableau de référence

CHAMPIONNAT FEMININ	CHAMPIONNAT MASCULIN	CMCD	SOCLE DE BASE	SEUIL	TOTAL
NATIONALE 3	PRENATIONAL	SPORTIVE	2 équipes féminines de -11 à -18 (de même sexe dont seuil)	170	670
		TECHNIQUE	1 technicien en formation ou titulaire « Former ou Performer » (entraîneur Interrégional) au minimum <b>ET</b> 2 techniciens certifiés techniciens « Contribuer à l'animation sportive de la structure » <b>OU</b> 1 technicien en formation ou titulaire « Former ou Performer » (entraîneur Interrégional) au minimum <b>ET</b> 1 technicien certifié « Contribuer à l'animation sportive de la structure et contribuer au fonctionnement de la structure » (entraîneur titulaire du diplôme Animateur de Handball) (dont seuil mais pas de licence blanche)	120	
		ARBITRAGE	2 Juges Arbitres dont 1 JA niveau T1/T2 (dont seuil mais pas de licence blanche)	160	
		JAJ	1 école d'arbitrage certifiée - § 2.4.1.1 (dont seuil mais pas de licence blanche)	220	
PRENATIONAL	EXCELLENCE REGIONAL	SPORTIVE	2 équipes de -11 à -18 (de même sexe dont seuil)	160	660 640
		TECHNIQUE	<del>1 entraîneur en formation Interrégional et 1 Animateur de Handball</del> <b>OU</b> 1 entraîneur Régional et 1 entraîneur en formation Régionale  1 technicien certifié « Entraîner des jeunes ou Entraîner des adultes » (entraîneur titulaire du diplôme Régional) <b>ET</b> 1 technicien en formation « Entraîner des jeunes ou Entraîner des adultes » (entraîneur en formation Régionale) <b>OU</b> 1 technicien certifié « Entraîner des jeunes ou Entraîner des adultes » (entraîneur titulaire du diplôme Régional) <b>ET</b> <b>SOIT</b> 2 techniciens certifiés « Contribuer à l'animation sportive de la structure <b>SOIT</b> 1 technicien certifié « Contribuer à l'animation sportive de la structure et contribuer au fonctionnement de la structure » (entraîneur titulaire du diplôme Animateur de Handball) (dont seuil mais pas de licence blanche)	120 100	
		ARBITRAGE	2 Juges Arbitres dont 1 JA niveau T1/ T2 (dont seuil mais pas de licence blanche)	160	
		JAJ	1 école d'arbitrage certifiée - § 2.4.1.1 (dont seuil mais pas de licence blanche)	220	

CHAMPIONNAT FEMININ	CHAMPIONNAT MASCULIN	CMCD	SOCLE DE BASE	SEUIL	TOTAL
EXCELLENCE REGIONAL	HONNEUR REGIONAL	SPORTIVE	1 équipe de -11 à -18 (de même sexe dont seuil)	80	410
		TECHNIQUE	<del>1 entraîneur Régional et 1 Animateur de Handball</del> 1 technicien titulaire ou en formation « Entraîner des jeunes ou Entraîner des adultes » (entraîneur titulaire du diplôme Régional) <b>ET</b> <b>SOIT</b> 2 techniciens certifiables « Contribuer à l'animation sportive de la structure <b>SOIT</b> 1 technicien certifié « Contribuer à l'animation sportive de la structure et contribuer au fonctionnement de la structure » (entraîneur titulaire du diplôme Animateur de Handball) (dont seuil mais pas de licence blanche)	100	
		ARBITRAGE	1 Juge Arbitre niveau T1/T2 <b>OU</b> 2 Juges Arbitres niveau T3 dont 1 JA en formation régionale (dont seuil mais pas de licence blanche)	150	
		JAJ	1 école d'arbitrage simplifiée - § 2.4.1.2 (dont seuil mais pas de licence blanche)	80	
RESERVE	RESERVE	ARBITRAGE	1 Juge arbitre T3 en formation Régionale <b>OU</b> 2 Juges Arbitres T3 (dont seuil mais pas de licence blanche)		

### 3.9. Tableau de correspondance appellation Technicien

Niveau de pratique	Ancienne Appellation	Nouvelle Appellation
N3 F et Pré-National Masculin	Entraîneur Interrégional (EIR)	Certificat « Former » ou Certificat « Performer »
	Animateur de Handball	Certificat « Contribuer à l'animation sportive de la structure » + Certificat « contribuer au fonctionnement de la structure »
Pré-National Féminin et Excellence Masculin	Entraîneur en formation Interrégional (EIR)	Certificat « Former » certifiable ou Certificat « Performer » certifiable
	Animateur de Handball	Certificat « Contribuer à l'animation sportive de la structure » + Certificat « contribuer au fonctionnement de la structure »
	ou	
	Entraîneur Régional	Certificat « Entraîner des jeunes » ou Certificat « Entraîner des adultes »
	Entraîneur en formation Régional	Certificat « Entraîner des jeunes » certifiable ou Certificat « Entraîner des adultes » certifiable
Régional Excellence Féminin et Régional Honneur Masculin	Entraîneur Régional	Certificat « Entraîner des jeunes » ou Certificat « Entraîner des adultes »
	Animateur de Handball	Certificat « Contribuer à l'animation sportive de la structure » + Certificat « contribuer au fonctionnement de la structure »

Francine BERGES  
Présidente commission Statuts et Réglementation

## AYANTS DROIT DESIGNATION LIGUE

POSSIBILITE POUR LA LIGUE DE DESIGNER COMME AYANTS-DROIT POUR EVOLUER EN CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNES MASCULIN OU FEMININ DES EQUIPES RELEVANT DE CONVENTIONS ENTRE CLUBS

### Equipes concernées :

Les équipes concernées potentielles sous réserve de la validation par la commission Ligue et/ou FFHB

- **Moins de 17 ans Féminine :**

- FILIERE 79 HBC CELLES MEP
- AGGLO BOCAGE BRESSUIRAIS
- ENTENTE BEARNAISE BORDES OSSAU
- ENTENTE PERIGORD SUD-OUEST HANDBALL
- LISHAND 87

- **Moins de 18 ans Masculin :**

- LIMOGES HAND 87 ELITE
- IRISARTARRAK – ZIBERO TARDETS **OU** ENTENTE PERIGOURDINE ( barrage retour samedi 4 juin)

LIGUE NOUVELLE  
AQUITAINE  
FFHANDBALL



# BUDGET 2022

## BUDGET 2022

### 19. BUDGET PREVISIONNEL 2022

La préparation budgétaire a été réalisée avec tous les responsables des axes. Une campagne budgétaire 2022 très complexe. Après deux années 2020 et 2021 marquées par un accompagnement financier des clubs à la reprise, un retour à l'équilibre est indispensable pour 2023-2024.

Nous vous présentons un budget 2022 non équilibré :

**2022 : Déficit - 225 951 €**

### Impact des réalisés et du prévisionnel 2022 sur nos réserves

Budget 2022	Bilan 31/12/2020	1-janv.-21	1-janv.-22	1-janv.-23
RESERVES				
10688000 Réserves diverses	1 018 443	906 106	884 355	658 404
10685000 Réserves pour l'emploi	50 000	50 000	50 000	50 000
<b>Total</b>	<b>1 068 443</b>	<b>956 106</b>	<b>934 355</b>	<b>708 404</b>
Intégration des résultats (réels + prévisionnel)	-112 337	-21 751	-225 951	

Une analyse et une évolution de notre modèle économique s'imposent pour construire et stabiliser le budget 2023 et 2024 en prenant en compte les premières évolutions connues :

- Match Equipe de France → plus de délégation ligue (gestion billetterie par la FFHB)
- Perte de 2 CTS, responsable du PPF arbitrage, Jérôme BRIOIS et du responsable pédagogique Patrick ROBERT. Nous devons nous réorganiser en interne si possible. Si nous ne trouvons pas les compétences en interne, un renforcement externe s'imposera.
- Prise en compte des évolutions de financements de nos projets (ETAT\_REGION\_FFHB)
- Contexte économique : inflation

# Les hypothèses du budget 2022

Reprise de l'activité en 2022-2023

## Les Ressources Humaines

- Embauche d'un responsable administratif suite à la prise de fonction d'Aurélie MILHE comme directrice de l'ITFE et de l'évolution des missions du Directeur financier Arnaud CLEDAT. Rappel perte de 2 CTS (responsable pédagogique et responsable PPF Arbitrage dès 09-2022).

## Développement Services Aux Clubs

- Intégration du projet Beach Handball et lancement du Beach Handball Tour Nouvelle Aquitaine
- Participation aux Rencontres Nationales Handensemble à Créteil
- Opération de sensibilisation autour de la prévention contre les violences.

## Institut Territorial de Formation et de l'Emploi

- Prise en compte de la délégation de certaines formations vers les comités.
- Prise en compte des ressources humaines par module- analyse financière faite avec le réalisé ainsi que pour les certifications. Augmentation des tarifs en lien avec le déploiement et les ressources humaines affectées par module et certification. Respect du dossier d'habilitation fédéral.
- Organisation des RGO édition 2022
- Un audit sur l'ITFE sera lancé en 07/2022 en relation avec trois autres ligues.
- Réflexion sur le poste de responsable pédagogique
- Un bilan financier sera réalisé pour le T5 et T4

## Parcours de Performance Fédéral

- Retour à la normale : Participation aux inter-ligues, inter-pôles, reprise des stages de détection
- Augmentation de la cotisation pour les pôles : prise en compte de l'augmentation du coût des ressources humaines (médecin, Kiné, Prestataires, mise à disposition) et des tarifs des hébergements.

## Subventions

- Contrat Territorial Individualisé (CTI) : maintien de l'enveloppe
- Aide exceptionnelle reconduite pour le PPF
- Accompagnement des projets CR pour minimiser la fin de l'aide à l'emploi associatif. Nous avons eu confirmation que cette aide ne sera pas reconduite en 2023.

## Statutaires

- Augmentation des tarifs
- Prise en compte de la reprise activité

### VARIATION LICENCES EN QUANTITE PAR SAISON

Catégories	17-18	18-19	19-20	20-21	21-22 au 01er mai 22	HYP 22-23	HYP 23-24
Baby-hand		791	1 052	448	1 163	1 258	1 289
Blanche Dirigeant	144	157	183	132	168	182	187
Blanche Joueur +16 ans	13	17	18	20	28	30	31
Dirigeant	3 943	4 088	4 258	3 731	3 987	4 322	4 430
HandEnsemble	192	182	166	75	221	237	243
Handfit	104	122	133	91	186	202	207
Joueur - 12 ans	13 346	12 132	11 955	7 971	10 436	11 311	11 593
Joueur + 16 ans	11 660	11 544	11 459	9 747	11 266	12 203	12 508
Joueur 12/16 ans	9 173	9 216	9 093	8 430	7 552	8 187	8 391
Joueur 12/16 ans	2 676	2 819	2 738	1 839	2 198	2 383	2 442
Joueur Indépendant	8	9	8	13	14	15	15
Loisir	2 574	2 716	2 737	1 240	2 427	2 623	2 688
	<b>43 833</b>	<b>43 793</b>	<b>43 800</b>	<b>33 737</b>	<b>39 646</b>	<b>42 953</b>	<b>44 024</b>

## Détail des comptes de produits 2022

NATURE DES PRODUITS	REALISE 2019	REALISE 2020	REALISE 2021	BUDGET 2022	COMMENTAIRES
Produits Activité Handball (Réaffila-Licences-Mutations)	1 905 974	1 683 539	1 220 525	1 450 921	Prise en compte : augmentation nbre licenciés, application nouveaux tarifs, impact Cut off 2021 moins important en lien avec la tarification de relance sur les renouvellements en 2021-2022
Activité Engagements Equipes, Formations ITFE, Produits annexes ITFE,Inscript°PPF)	187 414	215 363	264 976	364 870	Prise en compte de la reprise de l'activité ITFE : + 30K€ (depuis 2019 date du lancement de la nouvelle architecture) + 40 k€ venant des RGO (tous les deux ans)
Manifestations MEF	198 079				Matches Equipes de France organisés par la FFHB
Produits des activités annexes ( Mise à disposition des prof ligue+Amendes)	68 107	61 300	52 127	97 382	AG de Pau + 38 k€
SELECT	21 915				
Partenariat (ARIANE BUREAUTIQUE)	5 000	1 500			
Subventions, CR-ANS	163 867	197 030	208 857	205 852	Le détail des évolutions des subventions sont dans le Rapport Financier 2021
Subvention AG Pau				33 000	AG de Pau
Subvention Secteur Marchand (MEF)	65 000				
Subvention Aide à l'emploi (CR-ANS-Etat)	32 804	37 939	28 494	14 667	Diminution des aides à l'emploi, le détail des évolutions sont dans le Rapport Financier 2021
Subvention Aides aux sportifs HN	34 300	30 500	36 550	23 400	
Aide Fédérale -Pacte de Développement	199 104	186 800	115 248	118 949	Maintien de l'enveloppe 2021 + 1 800 € Coupe de France Beach + 1 700 € Nationales du Handensemble
Transfert de Charges (Chômage Partiel+aide Covid Urssaf)		27 969	168 365		
Autres Produits (Financiers, transfert de charges, reprise prov)	57 446	44 500	69 350	19 050	
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>2 939 009</b>	<b>2 486 439</b>	<b>2 164 491</b>	<b>2 328 090</b>	

## Détail des comptes de charges 2022

NATURES DES DEPENSES	REALISE 2019	REALISE 2020	REALISE 2021	BUDGET 2022	COMMENTAIRES
Achats Activité Handball (Réaffila-Licences-Mutations)	1 129 800	992 159	689 289	811 314	Prise en compte : augmentation nbre licenciés, application nouveaux tarifs, impact Cut off 2021 moins important en lien avec la tarification de relance sur les renouvellements en 2021-2022
Achats (Bureautique - adm-marchandises -autres)	14 088	16 335	17 697	30 011	Matériel Beach + Contrat CRAFT
SELECT	28 099	0			
S/Traitance Général (hors interv Poles+ITFE)	6 357	5 145	4 377	14 975	Création site internet + prestation Communication
Locations + Charges Locatives	120 788	99 716	82 812	120 000	AG PAU location salle + RGO
Entretien (Bâtiments-Véhicules-Photocopieurs)	15 134	13 296	8 505	11 323	Remise en état des véhicules de location- Fin de contrat
Assurance + frais divers (doc-colloque, formation,)	11 451	6 298	5 973	6 292	RAS
Honoraires (Expert Comptable, CAC, Médecin, Kiné)	37 592	33 694	37 645	42 300	Prise en compte de l'inflation et de l'activité des Kinés et médecins des PPF
Communication, Récompenses, Dons	7 061	4 301	10 324	13 697	AG Ligue + AG Pau +Finalités région + RGO
Transports	58	0	670	3 100	RGO
Déplacements, Missions , Réception, Stages_Compétition_formation, Creps	278 300	132 155	176 066	366 735	Reprise de l'activité, prise en compte des frais annexes liés aux T4-T5 Professionnel, Inflation de l'ensemble des tarifs pour les stages des PPF, évolution du PPF arbitrage, RGO (+15k€). Plan d'action de suivi pour maîtriser ce poste
MEF	179 294				
Frais Postaux, téléphone, Frais Bancaire, Cotisations	24 834	22 916	20 977	19 634	Renégociation du contrat téléphonie fixe
Masse salariale (Salaires + Charges+Taxe sur Salaires )	601 237	651 283	679 221	723 834	Prise en compte des évolutions de la CCNS, Embauche du responsable ADM (7 mois) permettant à Aurélie MILHE et Arnaud CLEDAT de prendre des nouvelles fonctions en lien avec la réorganisation nécessaire suite aux départs de CTS.
Personnel Intérimaires- Mutualisations Clubs-Comités	116 079	87 821	83 316	135 316	Reprise de l'activité des PPF et ITFE
S/ Traitance + intervenants Pôles/ITFE (hors mutualisation)	38 109	30 257	57 408	80 693	Beach 2 k€, Femix 2,5 k€, ITFE certification + déploiement 20 k€
Médecine du travail, Pharmacie, Médical Pôle (Examen Obligatoire)	11 770	6 041	1 729	1 874	RAS
Aides Projets COMITES/CLUBS	65 800	63 675	51 256	63 994	Aide clubs HN 1 en plus, Aides aux familles PPF 3,6 k€, Aide comité Projet Beach 4,3 k€, Aides formations 1,2 k€
Aides CLUBS (COVID)		263 220	5 589	2 416	RAS
Reversement des frais inscription ITFE Module associatif	15 250	13 695	5 076	44 123	Reprise de l'activité formation - Délégation du portage de formations pour répondre à la proximité (Entrainer des Jeunes , Adultes et MiniHand/Hand à 4)
Autres frais (charges exceptionnelles, impôts Société...)	31 229	49 550	11 391	5 244	RAS
Aides Sportif de HN	34 300	30 500	36 550	23 400	RAS
Dotations Amort_ prov IFC_Provision Clients	67 823	76 719	200 374	33 768	Amortissements
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>2 834 452</b>	<b>2 598 776</b>	<b>2 186 242</b>	<b>2 554 041</b>	
<b>RESULTAT EXERCICE</b>	<b>104 557</b>	<b>(112 337)</b>	<b>(21 751)</b>	<b>(225 951)</b>	

LIGUE NOUVELLE  
AQUITAINE  
FFHANDBALL



# GUIDE FINANCIER 2022 - 2023

## GUIDE FINANCIER 2022-2023

### Tarifs des licences

Catégorie	Cotisation FFHB					Cotisation LIGUE	TARIFS 2022/2023	TARIFS 2021/2022	
	Contribution Maison du Handball	Part Fédérale	Assurance RC	Assurance IA	TOTAL FFHB				
<b>LICENCE PRATIQUANT</b>									
COMPETITIVE	+ 16 ANS	6,00 €	24,72 €	1,64 €	2,64 €	35,00 €	22,50 €	57,50 €	53,50 €
	12-16 ANS	6,00 €	14,26 €	0,72 €	1,02 €	22,00 €	17,00 €	39,00 €	36,00 €
	- 12 ANS	6,00 €	9,84 €	0,37 €	0,29 €	16,50 €	14,00 €	30,50 €	28,00 €
	Corpo	cf. guide financier fédéral							Cf. guide financier fédéral
	Blanche joueur	6,00 €	24,72 €	1,64 €	2,64 €	35,00 €	22,50 €	57,50 €	53,50 €
NON COMPETITIVE	Loisir	6,00 €	17,54 €	1,60 €	2,36 €	27,50 €	21,00 €	48,50 €	45,00 €
	Handfit	6,00 €	17,54 €	1,60 €	2,36 €	27,50 €	21,00 €	48,50 €	45,00 €
	Baby-hand	6,00 €	9,84 €	0,37 €	0,29 €	16,50 €	14,00 €	30,50 €	28,00 €
	Handensemble	6,00 €	5,95 €	0,66 €	0,89 €	13,50 €	10,00 €	23,50 €	19,50 €
<b>LICENCE DIRIGEANT</b>									
DIRIGEANT	Dirigeant	6,00 €	11,33 €	0,68 €	0,99 €	19,00 €	10,00 €	29,00 €	18,00 €
	Blanche Dirigeant	6,00 €	11,33 €	0,68 €	0,99 €	19,00 €	10,00 €	29,00 €	18,00 €
<b>PRATIQUE EVENEMENTIELLE</b>									
EVENEMENT	Lic. événementielle	cf. guide financier fédéral							Cf. guide financier fédéral

### Tarifs des mutations

Catégorie	Cotisation FFHB	Cotisation LIGUE	TARIFS 2022/2023	TARIFS 2021/2022
+ 16 ANS	90,00 €	60,00 €	150,00 €	150,00 €
13 - 16 ANS	54,00 €	25,00 €	79,00 €	79,00 €

## Tarifs administratifs

	Tarifs Ligue 22/23	Dont Part FFHB	Dont Part Ligue	Tarifs Ligue 21/22
<b>1. TARIFS ADMINISTRATIFS</b>				
• Livret Arbitrage	12,00 €	12,00 €	- €	12,00 €
• Carton de marque (1€ les 10)	1,00 €		1,00 €	1,00 €
• Dépôt d'un dossier de fusion de clubs (art. 22.4 des RG FFHB)	50,00 €		50,00 €	50,00 €
<b>1.1. AFFILIATION – REAFFILIATION</b>				
• Affiliation nouveau Club	176,00 €	176,00 €	- €	176,00 €
• Réaffiliation club départemental	286,00 €	176,00 €	110,00 €	286,00 €
• Réaffiliation club régional	331,00 €	176,00 €	155,00 €	331,00 €
• Réaffiliation club national	356,00 €	176,00 €	180,00 €	356,00 €
<b>1.2. LICENCES</b>				
• Licences	Cf. tableau détaillé ci-joint			Cf. tarifs 21-22
<b>1.3. DROITS</b>				
<b>DROITS ENGAGEMENTS</b>				
• Engagement sportifs : National + coupe de France	Cf. guide financier fédéral			Cf. guide financier fédéral
• Championnat Nationale 3 Filles	700,00 €		700,00 €	550,00 €
• Championnat Régional Prénational	365,00 €		365,00 €	330,00 €
• Championnat Régional Excellence / Honneur	350,00 €		350,00 €	310,00 €
• Championnat Régional U18 Bassin, U18 Elite, U17 Bassin, U17 ELITE	230,00 €		230,00 €	180,00 €
<b>DROITS DE MUTATION</b>				
• National / élite	Cf. tableau détaillé ci-joint			Cf. tarifs 21-22
• Plus de 16 ans				
• 13-16 ans				
• Moins de 13 ans				
• Dirigeant et Jeune Dirigeant				
<b>DROITS DE FORMATION - DE CONSIGNATION - DE PROCURATION</b>				
• Droits de formation joueur	Cf. guide financier fédéral			
• Droits de consignation 1ère instance Réclamation et Litiges	200,00 €		200,00 €	200,00 €
• Droits de procuration d'un club départemental pour l'AG Ligue	- €		- €	50,00 €
• Droits de procuration d'un club régional pour l'AG Ligue	- €		- €	250,00 €
• Droits de procuration d'un club national pour l'AG Ligue	- €		- €	300,00 €
<b>PARCOURS DE PERFORMANCE FEDERALE</b>				
• Sites Excellence et Accession (Féminin et Masculin)	400,00 €		400,00 €	350,00 €
• Participation par Stage de Ligue	50,00 €		50,00 €	50,00 €

 LIGUE NOUVELLE AQUITAINE FFHANDBALL	Tarifs Ligue 22/23	Dont Part FFHB	Dont Part Ligue	Tarifs Ligue 21/22
<b>2. FRAIS D'ARBITRAGE</b>				
<b>2.1. INDEMNITES D'ARBITRAGE</b>				
• Arbitres - Championnat National 3 F	50,00 €		50,00 €	35,00 €
• Arbitres - Championnat Régional Prénational	50,00 €		50,00 €	35,00 €
• Arbitres - Championnat Régional Excellence	40,00 €		40,00 €	30,00 €
• Arbitres - Championnat Régional Honneur	40,00 €		40,00 €	27,00 €
• Arbitres - Championnat Régional U18 et U17	30,00 €		30,00 €	27,00 €
• Frais de Secrétariat Juge Accompagnateur Territorial	40,00 €		40,00 €	30,00 €
<b>2.2. FRAIS KILOMETRIQUES</b>				
• Arbitre Solo ou Binôme sans point de rencontre (par véhicule)	0,32€/km + frais de péage (fournir les justificatifs originaux)			0,32€/km sans frais de péage
• Arbitres en covoiturage (pour un véhicule)	Frais réels avec application du barème fiscal + frais de péage (fournir les justificatifs originaux)			Frais réels avec application du barème fiscal + frais de péage (fournir les justificatifs originaux)
• Juge Accompagnateur Territorial (Ex-Superviseur) ***	0,32 €		0,32 €	0,32 €
• Missions régionales par les bénévoles et personnels de la structure **	0,32 €		0,32 €	0,32 €
• Stages, réunions, regroupements **	0,32 €		0,32 €	0,32 €
<b>** Obligation de faire valider un ordre de mission pour chaque déplacement</b> <b>*** Pas de remboursement des frais de péages</b>				
<b>3. PENALITES FINANCIERES</b>				
<b>3.1. LIEES A L'ORGANISATION DES COMPETITIONS</b>				
• Cadre général	Cf. guide financier fédéral			Cf. guide financier fédéral
• Règlement particulier des compétitions régionales	Cf. règlement particulier des compétitions régionales			Cf. règlement particulier des compétitions régionales
<b>3.2. LIEES AUX SANCTIONS DISCIPLINAIRES OU ADMINISTRATIVES</b>				
• Pénalités attachées aux sanctions disciplinaires	Cf. guide financier fédéral			Cf. guide financier fédéral
• Liées à l'absence d'un club départemental à l'AG Ligue si non procuration	150,00 €		150,00 €	150,00 €
• Liées à l'absence d'un club régional à l'AG Ligue si non procuration	350,00 €		350,00 €	350,00 €
• Liées à l'absence d'un club national et élite à l'AG Ligue si non procuration	400,00 €		400,00 €	400,00 €
• Liées au retard dans l'envoi des justificatifs retour au club payeur par un arbitre	30,00 €		30,00 €	30,00 €
• Liées à l'absence d'un arbitre pour un match non arbitré	Par arbitre(s)			Par arbitre(s)
Absence sur une rencontre de championnat National Adulte	200,00 €		200,00 €	200,00 €
Absence sur une rencontre de championnat Régional Adulte	150,00 €		150,00 €	150,00 €
Absence sur une rencontre de championnat National Jeune	100,00 €		100,00 €	100,00 €
Absence sur une rencontre de championnat Régional Jeune	50,00 €		50,00 €	50,00 €
<b>4. DIVERS</b>				
<b>4.1. PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'HEBERGEMENT ET DE RESTAURATION</b>				
• Forfait restauration / pers : Stages, réunions, regroupements (attention obligation de donner les originaux )	15,00 €		15,00 €	15,00 €
• Forfait hébergement / pers : Stages, réunions, regroupements	55,00 €		55,00 €	55,00 €
• Péréquation Arbitrage : Application à l'ensemble des championnats régionaux + Nationale 3 Filles Territoriale	Cf. guide réglementaire arbitrage			Cf. guide réglementaire arbitrage
• Péréquation kilométrique : Application à l'ensemble des Championnats Régionaux + Nationale 3 Filles Territoriale (base 0,32€/km par équipe)	Cf. règlement general des compétitions régionales			Cf. règlement general des compétitions régionales

2.2 : Les 0,32€/km, prennent en compte les dépenses d'usure du véhicule et les frais d'essence.  
Pour un justificatif par un billet de train, prise en compte d'un tarif SNCF 2ème classe en vigueur.  
**Obligation de fournir le justificatif (original)**

Pour tout tarif non indiqué dans le guide financier régional, se reporter aux tarifs indiqués dans le guide financier fédéral

## Tarifs I.T.F.E.

MODULES FORMATION 2022-2023			2022-2023		2021-2022	
			TARIF NON SALARIE	TARIF PROFESSIONNEL	TARIF NON SALARIE	TARIF PROFESSIONNEL
RECYCLAGE	Recyclage	ITFE Recyclage ANH	80,00 €	280,00 €	80,00 €	110,00 €
		ITFE Recyclage ER	180,00 €	560,00 €	180,00 €	260,00 €
		ITFE Recyclage animateur Ecole d'Arbitrage	Tarif Unique 30€		Tarif Unique 30€	
	RGO	Rencontres Guy Otternaud - 4 jours	Saison 2023-2024		450,00 €	1 160,00 €
		Rencontres Guy Otternaud - 2 jours	Saison 2023-2024		275,00 €	500,00 €
Rencontres Guy Otternaud - 1 jour		Saison 2023-2024		80,00 €	335,00 €	
LE DIRIGEANT	LE DIRIGEANT	Officiel de table de marque	gratuité pour toute la partie pédagogique Frais de dossier administratif : 20 €		gratuité pour toute la partie pédagogique Frais de dossier administratif : 20 €	
L'ENTRAINEUR	L'ENTRAINEUR	Créer les conditions de l'apprentissage	180,00 €	500,00 €	180,00 €	260,00 €
		Communiquer avec l'athlète	180,00 €	500,00 €	180,00 €	260,00 €
		Créer et entretenir un climat Motivationnel	180,00 €	500,00 €	180,00 €	260,00 €
		Module vidéo	250,00 €	350,00 €	315,00 €	455,00 €
		Préparateur Physique	333,00 €	825,00 €	333,00 €	481,00 €
DISPOSITIFS DE FORMATION MODULAIRES TITRE V	ITFE FM TFP V DA UC2/ PROFESSIONALISATION DE LA STRUCTURE BC4 --> Coordonner un projet Technique et/ou Sportif BC5 --> Développer le modèle économique	CERTIF : Développer le Modèle Economique	160,00 €	400,00 €	100,00 €	400,00 €
		Module Commercialiser et Promouvoir (BC5)	250,00 €	875,00 €	180,00 €	260,00 €
		Module Coordonner une équipe de Bénévoles/Salariés (BC5)	250,00 €	875,00 €	180,00 €	260,00 €
		CERTIF : Coordonner un projet Technique et/ou Sportif	160,00 €	400,00 €	100,00 €	400,00 €
		Module Gérer une organisation sportive (BC4)	200,00 €	625,00 €	180,00 €	260,00 €
		Module concevoir une démarche projet (BC4)	200,00 €	625,00 €	180,00 €	260,00 €
	DA/UC1 PERFECTIONNEMENT SPORTIF	CERTIF Former des jeunes	400,00 €	600,00 €	100,00 €	400,00 €
		BC3 Former des jeunes	1 200,00 €	1 800,00 €	800,00 €	1 625,00 €
		CERTIF Performer les adultes	400,00 €	600,00 €	100,00 €	400,00 €
		BC2 Performer avec des Adultes	1 200,00 €	1 800,00 €	800,00 €	1 625,00 €
DISPOSITIFS FORMATIONS CONTINUES	DISPOSITIFS FORMATIONS CONTINUES	ITFE PC TFP IV mention Entraîneur Territorial (2 mentions)	En attente des nouveaux tarifs "France Compétences" via la FFHB		4 330,00 €	5 196,00 €
		ITFE PC TFP IV mention Entraîneur Territorial			2 600,00 €	3 120,00 €
		ITFE PC TFP IV mention Animateur des pratiques socio-éducatives et sociétales			2 600,00 €	3 120,00 €
		ITFE PC TITRE V Entraîneur de HANDBALL			4 565,00 €	5 810,00 €

MODULES FORMATION 2022-2023		2022-2023		2021-2022		
		TARIF NON SALARIE	TARIF PROFESSIONNEL	TARIF NON SALARIE	TARIF PROFESSIONNEL	
DISPOSITIFS DE FORMATION MODULAIRES TITRE IV	ITFE FM TFP IV mention Entraîneur Territorial	CERTIF : Entraîner des adultes en compétition	160,00 €	250,00 €	75,00 €	100,00 €
		Entraîner des adultes	400,00 €	1 120,00 €	350,00 €	1 040,00 €
		CERTIF : Entraîner des jeunes en compétition	160,00 €	250,00 €	75,00 €	100,00 €
		Entraîner des jeunes	400,00 €	1 120,00 €	350,00 €	1 040,00 €
		Entraîner joueurs/arbitres et arbitres/joueurs	40,00 €	250,00 €	40,00 €	130,00 €
		Pack mention Entraîneur Adultes : (Entraîner des Adultes + Entraîner Joueurs/arbitres/joueurs + la certification entraîner des adultes en compétition)	600,00 €	1 620,00 €	465,00 €	1 270,00 €
		Pack mention Entraîneur des Jeunes : (Entraîner des Jeunes+ Entraîner Joueurs/arbitres/joueurs + la certification entraîner des jeunes en compétition)	600,00 €	1 620,00 €	465,00 €	1 270,00 €
	ITFE FM TFP IV mention Animer des pratiques socio éducatives et sociétales	CERTIF : Animer des pratiques éducatives	160,00 €	250,00 €	75,00 €	100,00 €
		Animer la pratique Baby hand et hand 1er pas	300,00 €	1 000,00 €	245,00 €	520,00 €
		Animer la pratique Minihand et hand à 4	300,00 €	1 000,00 €	245,00 €	520,00 €
		CERTIF : Animer des pratiques sociales	160,00 €	250,00 €	75,00 €	100,00 €
		Animer la pratique Handfit : Sport santé	300,00 €	1 000,00 €	245,00 €	520,00 €
		Animer la pratique Handensemble	300,00 €	1 000,00 €	245,00 €	520,00 €
		Agir dans différents Milieux socio-éducatifs/sociétaux	40,00 €	250,00 €	40,00 €	130,00 €
		CERTIF : Agir Ensemble/Citoyenneté	75,00 €	200,00 €	75,00 €	100,00 €
		Agir et traiter les Comportement Déviants	100,00 €	200,00 €	40,00 €	130,00 €
		Valoriser et vertu du Vivre Ensemble	100,00 €	200,00 €	40,00 €	130,00 €
	ITFE FM TFP IV Qualification participer à la vie associative d'une structure handball	CERTIF : Contribuer à l'animation sportive de la structure	30,00 €	55,00 €	30,00 €	55,00 €
		Accompagner les pratiquants	100,00 €	625,00 €	100,00 €	325,00 €
		Assurer l'intégrité et la sécurité des pratiquants	50,00 €	375,00 €	50,00 €	195,00 €
		CERTIF Contribuer au fonctionnement d'une structure	30,00 €	55,00 €	30,00 €	55,00 €
		Participer à l'élaboration et à la gestion du projet associatif	75,00 €	500,00 €	75,00 €	260,00 €
		Valoriser et promouvoir les activités	75,00 €	500,00 €	75,00 €	260,00 €
	ITFE FM Métiers de la Formation	Animateur de formation: Animateur de proximité + tuteur de proximité	330,00 €	1 175,00 €	330,00 €	572,00 €
		Tuteur de proximité (en lien avec le module Animateur de Formation)	20,00 €	75,00 €	20,00 €	39,00 €
		Maître Apprentissage/Tuteur	315,00 €	525,00 €	315,00 €	315,00 €
		Accompagner et Tutorer dans l'alternance	180,00 €	450,00 €	180,00 €	273,00 €
	ITFE FM Métiers de l'arbitrage	ITFE Formation Ecllosion VE	Tarif unique 150 €		Tarif unique 150 €	
		Accompagnateur Ecole Arbitrage	EN LIEN AVEC LE MODULE ACCOMPAGNER LES PRATIQUANTS		EN LIEN AVEC LE MODULE ACCOMPAGNER LES PRATIQUANTS	
		Module Faire vivre une école arbitrage	50,00 €	375,00 €	50,00 €	195,00 €
Module Accompagner un arbitre en situation de l'Accompagnateur Territorial		190,00 €	600,00 €	190,00 €	312,00 €	
Pack Devenir Animateur Ecole Arbitrage (Accompagner les Pratiquants + Entraîner des joueurs-arbitres/arbitres joueurs + Faire vivre une école d'arbitrage)		190,00 €	700,00 €	190,00 €	650,00 €	
Pack Devenir Accompagnateur Territorial (E-learning + Entraîner des joueurs-arbitres/arbitres joueurs + Accompagner un arbitre en situation + Tuteur de proximité)		250,00 €	925,00 €	250,00 €	481,00 €	

## VOIX DES CLUBS

Nbre	N°	STRUCTURES	Nb voix
1	6016001	ANGOULEME CHARENTE HANDBALL	5
2	6016003	VILLEBOIS	4
3	6016007	COGNAC ALJO	8
4	6016009	GOND PONTOUVRE HB	6
5	6016014	MANSLE COEUR DE CHARENTE HANDBALL	3
6	6016015	MONTBRON AMSL	3
7	6016019	UNION RUELLE MORNAC HANDBALL	5
8	6016020	RUFFEC HANDBALL	3
9	6016030	HANDBALL DU PAYS D'AIGRE	4
10	6016031	ENTENTE TERRITOIRE CHARENTE HANDBALL	7
11	6016036	CONFOLENTAIS HBCD	5
12	6016037	CHALAIS HB	2
13	6016040	SAINT YRIEIX	8
14	6016043	CHABANAIS HB	3
15	6016051	HANDBALL BARBEZIEUX	2
16	6016054	CASTEL' HANDBALL 16	4
17	6017001	US SAINTES HANDBALL	8
18	6017005	AUNIS HB LA ROCHELLE PERIGNY	9
19	6017006	ATLANTIQUE SEUDRE HANDBALL	5
20	6017008	MATHA AVENIR HB	3
21	6017010	HANDBALL OLYMPIC PONS-GEMOZAC	6
22	6017011	RE HANDBALL CLUB	3
23	6017012	ROCHEFORT HBC	6
24	6017017	OLERON HAND BALL	5
25	6017018	ST HILAIRE/ST JEAN D'Y HB	5
26	6017020	SURGERES	5
27	6017030	TONNAY-CHARENTE HANDBALL	4
28	6017031	ENTENTE ROYAN ST-GEORGES HB	5
29	6017033	SAINT XANDRE HB	6
30	6017035	MONTGUYON ASM HB	2
31	6017037	AULNAY 98 HB	2
32	6017040	HAUTE SAINTONGE HB ARCHIAC JONZAC	4
33	6017041	COURCON HB	5
34	6017043	DOMPIERRE HANDBALL CLUB	1
35	6019003	HANDBALL CLUB OBJAT CORREZE	6
36	6019004	FCS UZERCHE HANDBALL	3
37	6019006	ASSOCIATION SPORTIVE USSELOISE HANDBALL	0
38	6019007	HANDBALL BRIVE CORREZE	8
39	6019011	HANDBALL CLUB ALLASSAC-DONZENAC	3
40	6019012	CLUB ATHLETIQUE MEYMACOIS HANDBALL	2
41	6019015	HANDBALL CLUB DE TULLE CORREZE	3
42	6019019	CHARM MEYSSAC	3
43	6019020	HANDBALL EGLETONS CORREZE	4

<b>Nbre</b>	<b>N°</b>	<b>STRUCTURES</b>	<b>Nb voix</b>
44	6019022	HBC PAYS DE BEYNAT	0
45	6019023	HBC PAYS DE LARCHE	3
46	6019024	LUBERSAC HANDBALL 19	1
47	6023002	AS LA SOUTERRAINE HANDBALL	4
48	6023012	BOURGANEUF CREUSE HANDBALL	2
49	6023013	HANDBALL CLUB GUERETOIS	3
50	6024001	BERGERAC PERIGORD POURPRE HANDBALL	6
51	6024008	LA PIEGUTAINE HANDBALL	2
52	6024010	HB EULALIEN	3
53	6024019	HBC CHAMPCEVINEL	5
54	6024021	MONTPON-MENESTEROL HANDBALL	5
55	6024022	PERIGUEUX HANDBALL	6
56	6024023	CA RIBERACOIS HB	3
57	6024025	LA FORCE HANDBALL	4
58	6024026	SARLAT HANDBALL PERIGORD NOIR	4
59	6024027	GIPS HB TOCANE	3
60	6024030	CO COULOUNIEIX CHAMIERES HB	4
61	6024031	CEPE VERT HANDBALL	4
62	6024032	HANDBALL FOYEN-VELINOIS	5
63	6024036	US LALINDE HB	4
64	6024039	BUGUE ATHLETIQUE CLUB HANDBALL	1
65	6024045	HANDBALL CLUB VALLEE VEZERE	4
66	6024046	HB PAYS VERNOIS CENDRIEUX VERGT	2
67	6024047	EYMET HANDBALL	3
68	6024048	JEUNESSE SPORTIVE ASTERIENNE HANDBALL	4
69	6024051	HANDBALL MUSSIDANAIS	4
70	6024052	AUBEROCHE ISLE MANOIRE HANDBALL CLUB	3
71	6024053	HANDBALL CLUB BRANTOME / DRONNE ET BELLE	3
72	6024054	MAREUIL HANDBALL CLUB	1
73	6033001	MEDOC HANDBALL	8
74	6033003	BORDEAUX ETUDIANTS CLUB	6
75	6033005	MERIGNAC HANDBALL	8
76	6033006	US MIOS BIGANOS	8
77	6033007	STADE PESSACAIS UNION CLUB HANDBALL	10
78	6033008	ANDERNOS HANDBALL NORD BASSIN	7
79	6033011	HBC BELIN-BELIET	6
80	6033012	STADE BLAYAIS HAUTE GIRONDE HB	6
81	6033015	BRUGES 33 HANDBALL	11
82	6033016	CARBON BLANC HB	4
83	6033017	HBC PAYS CASTILLONNAIS	4
84	6033018	CANEJAN HBC	5
85	6033020	AGJA BORDEAUX CAUDERAN	4
86	6033023	EYSINES HANDBALL CLUB	6
87	6033027	LEGE CAP-FERRET HANDBALL	6

Nbre	N°	STRUCTURES	Nb voix
88	6033028	HAILLAN HANDBALL	7
89	6033030	LEOGNAN HANDBALL	8
90	6033031	LORMONT HANDBALL HAUTS DE GARONNE	6
91	6033033	AS MARTIGNAS	5
92	6033036	AVENIR PAILLETON	5
93	6033037	US PAREMPUYRE HANDBALL	5
94	6033042	UNION ST BRUNO BORDEAUX	2
95	6033046	ST MEDARD HANDBALL	8
96	6033048	UNION SPORTIVE TALENCE HANDBALL	5
97	6033054	HBC ARSAC	4
98	6033069	CM FLOIRAC CENON HANDBALL	6
99	6033070	AS AMBARESIENNE	5
100	6033073	ES BLANQUEFORTAISE HBC	6
101	6033082	HBC IZONNAIS	4
102	6033083	STADE LANGONNAIS HB	6
103	6033087	HBC LIBOURNE	9
104	6033088	SA GAZINET CESTAS	7
105	6033090	HBC CREONNAIS	8
106	6033092	HBC TEICHOIS	6
107	6033100	SC MONSEGUR HB	5
108	6033102	HBC BARPAIS	5
109	6033103	VILLENAVE HBC	9
110	6033105	ARCACHON LA TESTE HBC	5
111	6033110	HBC AUDENGEAIS	3
112	6033111	HBC ARTIGUAIS	4
113	6033113	ASPOM BEGLES HB	7
114	6033114	CLUB ATHLETIQUE BEGLAIS	8
115	6033115	HBC BAZADAIS	4
116	6033117	PE2M HB	6
117	6033122	UA CADILLACAISE	5
118	6033124	ST LOUBES HB	7
119	6033125	AS HB DU FRONSADAIS	5
120	6033127	HANDBALL CLUB SAINT SYMPHORIEN	2
121	6033134	BORDEAUX LAC APIS HANDBALL	3
122	6033135	HANDBALL CUBZAGUAIS	5
123	6033137	CA SAINTE HELENE	3
124	6033139	HBC COUTRAS	4
125	6033140	CERONS HANDBALL	2
126	6033142	POMPIGNAC HANDBALL	2
127	6033144	HANDBALL SAINT MEDARD D'EYRANS	7
128	6033145	GIRONDINS DE BORDEAUX BASTIDE HBC	8
129	6033146	PEUJARD HAND LOISIR	1
130	6033147	ASSOCIATION SPORTIVE DE HAND-BALL BRANNAIS	5
131	6033150	SPORTING CHANTECLER BORDEAUX NORD LE LAC	2

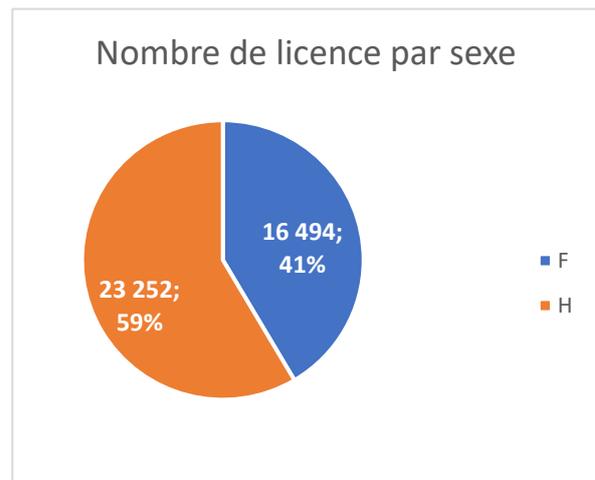
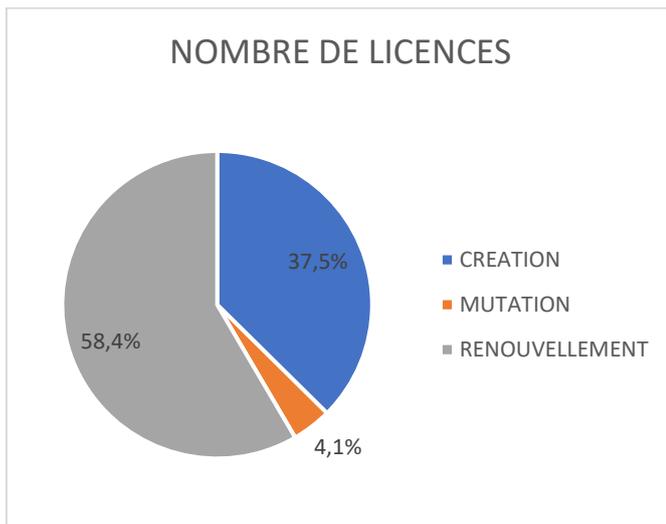
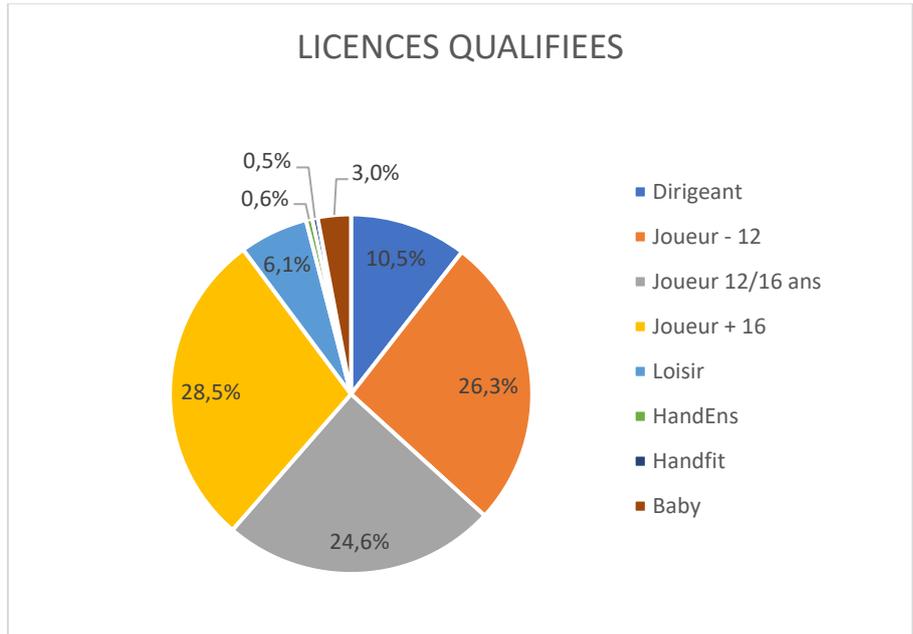
Nbre	N°	STRUCTURES	Nb voix
132	6033152	LACANAU OCEHAND	3
133	6033155	GRADIGNAN HANDBALL CLUB	5
134	6033156	UNION BORDEAUX METROPOLE HANDBALL	1
135	6040001	SPORTING HANDBALL CLUB SAINT PIERRE	6
136	6040002	US TYROSSE	6
137	6040003	MIMIZAN HANDBALL CLUB	3
138	6040004	STADE MONTOIS	7
139	6040005	US CAPBRETON HB	5
140	6040009	HBC VILLENEUVOIS	4
141	6040012	ETOILE SPORTIVE VIGNALAISE	3
142	6040014	HBC SAINT PAULOIS	6
143	6040015	BISCARROSSE OLYMPIQUE HANDBALL	5
144	6040016	HAGETMAU HANDBALL CLUB	2
145	6040017	CLUB AMICAL MORCENAI	1
146	6040018	YCHOUX HANDBALL CLUB	5
147	6040020	S.A SAINT SEVERIN HANDBALL	3
148	6047001	AL AGEN HB	6
149	6047002	HANDBALL BRAX	5
150	6047005	HBC MARMANDAI	9
151	6047007	AS ST GEORGES	1
152	6047014	HBC CASTELJALOUX	5
153	6047015	HBC FUMELOIS	3
154	6047018	FOULAYRONNES HANDBALL CLUB	3
155	6047021	NERAC HANDBALL CLUB	3
156	6047022	MGHANDBALL	2
157	6047023	HAND VILLENEUVOIS	4
158	6047025	HANDBALL CLUB CANCONNAIS	3
159	6064001	BILLERE HANDBALL PAU PYRENEES	6
160	6064002	SICS BOUCAU TARNOS	5
161	6064003	MOURENX HANDBALL	3
162	6064004	PAU NOUSTY SPORTS	8
163	6064005	ZIBERO SPORTS TARDETS	7
164	6064008	ASSON SPORTS	7
165	6064011	AVIRON BAYONNAIS HANDBALL	6
166	6064016	BORDES SPORTS	4
167	6064017	US BOSDARROS	4
168	6064018	BRUGES SPORTS 64	3
169	6064020	HANDBALL CLUB GAN	7
170	6064022	IRISARTARRAK HB	7
171	6064024	LASSEUBE HANDBALL	5
172	6064026	ESPRIT LONS HANDBALL	5
173	6064029	ASSOCIATION SPORTIVE MADIRAN	3
174	6064031	US COARRAZE NAY HB	3
175	6064032	HBC OLORON	7

Nbre	N°	STRUCTURES	Nb voix
176	6064034	ENTENTE LEE OUSSE	5
177	6064035	ORTHEZ HANDBALL	6
178	6064042	SAINT PEE UNION CLUB	5
179	6064045	AS URRUNARRAK	8
180	6064054	ANGLET BIARRITZ OLYMPIQUE HANDBALL	8
181	6064059	STADE HENDAYAIS HB	7
182	6064063	LESCAR HB	7
183	6064071	MONTAUT HB	3
184	6064079	SUKIL HAND CAMBO	5
185	6064081	HBC ESCOUBES	3
186	6064082	HBC LUCQ DE BEARN	3
187	6064083	HANDBALL CLUB DE DENGUIN	3
188	6064087	SARAKO URTXINTXAK	4
189	6064088	HANDBALL CLUB ASPOIS	3
190	6064090	BUROS HB	7
191	6064091	US NAFARROA HANDBALL	7
192	6064092	ENTENTE BARZUNAISE	5
193	6064094	US SAINT PALAISIEUNE AMIKUZE HB	5
194	6064095	GARLIN HBC	2
195	6064096	ASC LAGUNAK	1
196	6064097	ENTENTE MORLANAISE HANDBALL	3
197	6064098	OSSAU HANDBALL CLUB	6
198	6079001	NIORT HB SOUCHEEN	6
199	6079004	CELLES SUR BELLE MELLOIS EN POITOU	6
200	6079005	CERIZAY COC	2
201	6079014	HBC LEZAY	6
202	6079015	MAULEON	3
203	6079016	MONCOUTANT SAM	7
204	6079017	PAMPROUX USF	1
205	6079018	S.C. PARTHENAY HANDBALL	3
206	6079019	PRAHECQ HBC	6
207	6079023	THOUARS UST	4
208	6079027	ENT. CHAURAY LA CRECHE	6
209	6079028	COURLAY	4
210	6079029	HAND BALL MOTHAI	7
211	6079037	BRESSUIRE HBC	5
212	6079039	AIRVAULT FAT	3
213	6079040	HANDBALL SUD DEUX-SEVRES	6
214	6079043	HANDBALL CHAMPDENIERS MAZIERES	5
215	6079045	SAINT MAIXENT HBCSM	2
216	6079046	GATINE HANDBALL	1
217	6079050	AVENIR HANDBALL CLUB DE BRIOUX	3
218	6086001	LOUDUN HB HAUT POITOU	5
219	6086004	BIARD HBC	8

Nbre	N°	STRUCTURES	Nb voix
220	6086005	HBC CHATELLERAULT	7
221	6086006	CHAUVIGNY	4
222	6086007	CIVRAY US HB	3
223	6086008	US COUHE HB	3
224	6086012	LENCLOITRE OL	3
225	6086015	TERRITOIRE AUXANCES ET CLAIN HANDBALL	5
226	6086017	HANDBALL CLUB SUD VIENNE	1
227	6086021	HB VIVONNE / ITEUIL	6
228	6086022	GRAND POITIERS HANDBALL 86	10
229	6086023	BUXEROLLES HB 86	2
230	6086033	LIGUGE UCC	2
231	6086035	CLUB HANDBALL HAUT POITOU	4
232	6086037	MIGNALOUX BEAUVOIR	6
233	6086040	VESPAS HANDBALL VOUGLAISIEN	3
234	6086041	LOISIRS BUXEROLLES HANDBALL	2
235	6086042	HANDBALL CLUB DE CHARROUX	3
236	6087001	CAPO LIMOGES HANDBALL	7
237	6087004	HANDBALL CLUB AMBAZAC	5
238	6087005	ESPERANCE SPORTIVE CHATEAUNEUF LA FORET HB	4
239	6087007	HANDBALL COUZEIX / COUR DU TEMPLE	4
240	6087008	JEUNESSE ATHLETIQUE ISLE HANDBALL	6
241	6087018	AMICALE LAIQUE DU PALAIS S/ VIENNE	5
242	6087019	PANA LOISIRS	5
243	6087024	UNION SPORTIVE BESSINES HANDBALL	4
244	6087036	HANDBALL CLUB MAGNAC LAVAL	2
245	6087039	US NANTIAT - COMPREIGNAC HBC	3
246	6087042	HBC BOISSEUIL	4
247	6087045	ROCHECHOUART-ST-JUNIEN HANDBALL 87	8
248	6087047	VERNEUIL SAINT GENCE HANDBALL CLUB	3
249	6087048	LIMOGES HAND 87	10
250	6087050	AL CONDAT	2
251	6087051	AIXE HANDBALL CLUB	3
252	6087056	HANDBALL CLUB MARTELLOIS	2
253	6087058	HAND SUD 87	7
254	6087059	LA BASTIDE HANDBALL CLUB	2
255	6087060	BARBARI'HAND	1
256	6087061	AMICALE LAIQUE BOSMIE L'AIGUILLE	3
257	6087062	ORADOUR SUR GLANE HANDBALL	2
			1172

## STATISTIQUES 2021-2022

CATEGORIES	LICENCES QUALIFIEES
<b>Compétitives</b>	<b>35 716</b>
Joueur - 12 ans	10 464
Joueur 12/16 ans	9 761
Joueur + 16 ans	11 283
Blanche Joueur +16 ans	28
Joueur Indépendant	14
Dirigeant	3 997
Blanche Dirigeant	169
<b>Non Compétitives</b>	<b>4 030</b>
Baby-hand	1 176
HandEnsemble	225
Handfit	190
Loisir	2 439
<b>Total général</b>	<b>39 746</b>



Comités	Licences Compétitives				Total Licences Compétitives	Licences Non Compétitives				Total Licences Non Compétitives	Total général
	Dirigeant	J - 12	J 12/16 ans	J + 16		Baby	HandEns	Handfit	Loisir		
Charente	269	596	493	696	2 054	92		24	80	196	2 250
Charente Maritime	264	751	734	849	2 598	89	26	13	104	232	2 830
Nouvelle-Aquitaine	25			12	37						37
Corrèze	125	317	260	257	959	64		15	76	155	1 114
Creuse	25	48	56	78	207	5			3	8	215
Dordogne	342	588	652	653	2 235	109	12	36	148	305	2 540
Gironde	1 099	3 382	3 052	3 552	11 085	224	57	43	1 069	1 393	12 478
Landes	231	448	493	509	1 681	84		13	124	221	1 902
Lot et Garonne	128	367	333	373	1 201	50	37	12	77	176	1 377
Pyrénées Atlantiques	773	1 807	1 772	1 755	6 107	227	44	6	297	574	6 681
Deux Sèvres	261	723	667	877	2 528	34	5	11	214	264	2 792
Vienne	257	547	650	895	2 349	60		8	120	188	2 537
Haute Vienne	367	890	599	819	2 675	138	44	9	127	318	2 993
<b>Total général</b>	<b>4 166</b>	<b>10 464</b>	<b>9 761</b>	<b>11 325</b>	<b>35 716</b>	<b>1 176</b>	<b>225</b>	<b>190</b>	<b>2 439</b>	<b>4 030</b>	<b>39 746</b>